

Exemplaire destiné à la
mise à disposition du
public, limité à la partie
technique de
l'aménagement
conformément aux
dispositions de l'article
D.212-6 du Code Forestier

Aménagement forestier

Forêt domaniale des AVANT-MONTS

Département : HERAULT (34)

2016 - 2025

Surface cadastrale : 3323,4242 ha
Surface retenue pour la gestion : 3323,42 ha

Altitudes extrêmes : 350 m – 800 m

Révision d'aménagement

DRA : Méditerranée Languedoc – Roussillon
Zone d'influence atlantique et bordure du Massif Central



Certifié ISO 9001 et ISO 14001

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DES AVANT - MONTS (3323,42 HA)	3
2016-2035	3
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	7
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	7
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	7
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	9
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES.....	13
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	16
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	16
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	29
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	45
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	45
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	48
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	51
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	56
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	58
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	58
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	59
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	60
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	61
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	64
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE.....	64
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	64
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	64
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	81
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	82
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2016-2035	82
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	82
2.5.2 PROGRAMME D' ACTION PRODUCTION LIGNEUSE.....	82
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	107
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	110
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	116
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	116
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	117
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L' AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	123
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER.....	124

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI..... 125

3.1 RECAPITULATIFS..... 125

A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER 125

B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS 128

C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL 130

3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT 131

DOCUMENT

ONLINE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DES AVANT - MONTS (3323,42 ha) 2016-2035

L'origine du massif

La forêt domaniale des Avant-Monts trouve son origine dans la volonté de l'Etat de constituer des périmètres de restauration de Montagne (périmètres RTM) sur les hauts cantons de l'Hérault suite aux graves inondations de 1840 et 1860 qui affectèrent le bassin versant du Jaur.

A la suite des années 1914-1918 l'exode rural libéra des terres devenues incultes et favorisa une politique de reboisement, qui, poursuivie jusqu'à nos jours, a permis la constitution du massif actuel.

La forêt est donc constituée de boisements feuillus et résineux en grande partie d'origine artificielle. Ses formations productives sont des peuplements de première génération.

De nombreuses essences furent introduites dans des conditions stationnelles variées liées à la diversité des roches, à des influences atlantiques et méditerranéennes contrastées et à un relief et des expositions marqués.

Comme dans de nombreux massifs d'origine RTM la sylviculture pratiquée, associant le maintien d'un fort taux de couverture boisée et l'optimisation de la production ligneuse, a permis de compléter l'objectif initial de protection d'un objectif de production.

C'est dans ce contexte que l'actuel document de gestion fixe pour vingt ans les objectifs assignés à la forêt dans la continuité des deux précédents aménagements.

Les principaux enjeux

Niveau d'enjeu Production ligneuse	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1074,66	359,38	1532,5	356,88	3323,42

Pour la fonction de production la surface portée en sylviculture est de 2248,76 ha, soit 67,66 % de la surface en gestion.

C'est une forêt dont les formations forestières présentent des niveaux de production très variés liés à la diversité des essences et des conditions stationnelles.

Dans le cadre de l'engagement national de l'ONF prévoyant de « dynamiser la filière bois tout en protégeant la biodiversité » la sylviculture visera à optimiser la production de bois d'œuvre des essences en place ainsi qu'à augmenter la productivité des formations par introduction d'essences adaptées aux conditions stationnelles.

Le reste des formations boisées occupant des stations à fortes contraintes et/ou à potentiel stationnel limité sera laissé sans intervention sylvicole, le seul maintien de la couverture forestière assurant la régulation des bassins versants et la protection des sols, objectif initial.

La production actuelle est orientée vers la production de bois d'œuvre pour les résineux (trituration pour les premières éclaircies) ainsi que le bois de chauffage ou palettes/caisserie pour les feuillus.

A noter les tendances du marché et mode de commercialisation :

- La plaquette forestière est un débouché nouveau qui devrait permettre d'augmenter l'attractivité des premières éclaircies.
- Pour les grumes résineuses une orientation du marché vers un diamètre d'exploitabilité conforme à la demande et aux normes de sciage actuelles limiterait la valorisation des très gros bois.
- La mise en place d'un marché de bois façonnés qui permet de valoriser les coupes hétérogènes.

Niveau d'enjeu Ecologique	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		3151,42	172 ha	0 ha	3323,42

Pour la fonction écologique les 172 ha d'enjeu reconnu sont représentés par :

- La ZSC n° FR 9101429 et la ZNIEFF de type 1 dénommés chacun « Grotte de la rivière morte » pour la présence d'une zone de nourrissage de chiroptères (les cavités habitées étant hors forêt domaniale)
- La ZNIEFF de type 1 n° 34033080 « Bois de Rabanège » pour un intérêt floristique (présence entre autre de la fivoine officinale)

Sur les surfaces concernées et pour la gestion prévue (coupes et travaux), l'étude de compatibilité ne présente pas d'impact négatif par rapport aux préconisations du DOCOB.

Niveau d'enjeu social	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		2973,75	349,66	0	3323,42

Protection des eaux : cinq périmètres de protection rattachés pour une surface totale de 97,44 ha

Sensibilité paysagère reconnue :

Deux zones ont été identifiées comme sensibles :

- Bordure de la départementale menant du col de Sainte Colombe aux Verreries de Moussan (vision rapprochée)
- Canton de la Bacoulette (vision éloignée)

Fréquentation et accueil du public :

Le massif éloigné des grandes agglomérations du département fait l'objet d'une fréquentation diffuse essentiellement par une population locale et rurale. Les équipements d'accueil sont peu nombreux et les contacts menés auprès des acteurs locaux n'ont pas à ce jour permis d'envisager de projet structurant visant à augmenter sa fréquentation.

Niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		3323,42	0	0	3323,42

Le maintien de la couverture forestière actuelle dans le cadre d'une gestion forestière classique permet de s'affranchir d'actions particulières de type RTM. Le risque incendie est pris en compte au travers des actions de surveillance et de prévention des personnels ONF et du Conseil Départemental de l'Hérault.

Bilan de l'aménagement précédent

Effort de régénération : sur les 477 ha prévus 210 ha ont été réalisés. A cela quatre raisons principales :

- Des difficultés d'acquisition en régénération naturelle (Douglas principalement),
- Un effort de transformation par plantation jugé trop ambitieux par le gestionnaire,
- Des retards d'enlèvement d'abri par difficulté d'exploitation (canton de la Bacoulette),
- Des reports de mise en régénération par des contraintes paysagères suite à d'importantes zones de chablis (tempête Klaus) contiguës aux surfaces prévues en régénération.

A noter que la totalité des surfaces touchées par la tempête Klaus (excepté les petites surfaces < 0,5 ha) a fait l'objet de replantation.

Volume mobilisé :

La moitié seulement du volume prévu a été réalisé ce qui s'explique par la relative faiblesse de l'effort de régénération (gros volumes des coupes définitives et rases non réalisées) et par une surestimation des normes de croissance et de récolte retenues comme références par le précédent aménagement, les volumes réellement récoltables étant inférieurs de 10 à 20% par rapport aux normes du fait de l'hétérogénéité des peuplements et des vides diffus au sein des peuplements.

Les autres actions de gestion :

- Conformément à ce qui était prévu, les équipements de desserte et de défense contre les incendies ont été entretenus, pour partie à la charge du Conseil Départemental de l'Hérault au titre de la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies).
- L'entretien des équipements d'accueil et autres actions de propreté ont été réalisés.
- Les travaux d'entretien sur jeunes peuplements issus de régénération naturelle ou plantation ont permis de les affranchir de la concurrence.
- Les limites du domaine ont été pour une partie ouvertes et pour l'ensemble entretenues.

Les grandes orientations de l'aménagement

L'analyse faite à ce jour sur le massif permet de poursuivre les objectifs retenus lors des deux précédents aménagements, soit :

« La production ligneuse dans le respect des équilibres écologiques et sociaux »

La surface en production retenue est de 2248,76 ha soit 67,66 % de la surface totale. Cette surface est inférieure à la précédente surface (2673 ha). Cette variation s'explique par un constat fait sur la gestion des quinze dernières années ainsi que par la volonté du gestionnaire de concentrer les actions de gestion sur les stations et peuplements productifs et exploitables, en évitant les investissements à la rentabilité aléatoire.

Compte tenu de la structure actuelle des peuplements et celle adaptée à la production de bois d'œuvre c'est la futaie régulière qui est le traitement retenu, le régime taillis restant très marginal.

En matière d'équilibre des classes d'âge la variété des essences et de leur âge d'exploitabilité permet de constater un équilibre relatif. Cet état permet donc de retenir un effort de régénération proche de la surface d'équilibre, soit 461 ha.

D'une manière générale afin d'augmenter la résilience des formations forestières, lors des opérations de régénération on favorisera le mélange d'essences au sein des peuplements (pour toutes les essences, mais principalement pour le douglas essence jugée sensible au changement climatique).

Les peuplements en croissance seront concernés par des coupes progressives d'amélioration dont les rotations seront adaptées aux stades de développement ainsi qu'à la croissance des différentes essences.

Les peuplements mûrs ayant atteint leur âge d'exploitabilité seront renouvelés par des coupes de régénération dont les rotations et les durées devront être maîtrisées.

A ce jour un effort reste à faire en matière d'optimisation de l'objectif de production. Cet objectif passera par des changements d'essences à réaliser par plantation, soit un effort de transformation prévu de 138 ha sur les 461 ha prévus en régénération.

Le volume total réalisable sur la durée de l'aménagement est évalué à 254 780 m³, soit 12 739 m³/an à comparer aux 9 931 m³/an constatés au bilan du précédent aménagement (+24%).

Cette augmentation prévue s'explique principalement par l'entrée en production de jeunes peuplements en forte croissance (sapin de Nordmann et cèdre) et par la réalisation du groupe de régénération de l'essence douglas et du groupe de transformation.

Les travaux sur jeunes peuplements concerneront au total 650 ha dont 201 ha de plantation (complément de régénération naturelle et transformation). C'est un effort important mais qui reste indispensable pour atteindre les objectifs fixés (volume récolté et surface acquise du groupe de régénération).

On implantera une trame d'îlots de sénescence pour 48,92 ha (2,17% de la surface productive) complétée par le recrutement d'arbres « biologiques ».

Les équipements d'accueil seront entretenus et complétés par des équipements ponctuels légers.

L'activité cynégétique dans le contexte actuel sera poursuivie ou le plan de chasse adapté si nécessaire suivant les besoins d'acquisition de la régénération.

Les concessions seront à développer en respect des enjeux de la gestion durable et des autres activités présentes sur le massif.

Le bilan financier bénéficiaire est en augmentation principalement par la hausse attendue des recettes de bois et des concessions.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la forêt:

Etat par Ministère de l'Agriculture

- Denomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	ETAT
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt domaniale des Avant-Monts
Départements de situation	HERAULT (34)
Région nationale IFN de référence	<ul style="list-style-type: none"> ▶ région IFN n° 81.1 (Montagne Noire) pour 923 ha ▶ région IFN n° 84.3 (Avant-monts) pour 2400 ha
Directive régionale d'aménagement	DRA Méditerranée Languedoc-Roussillon Zone d'influence atlantique et bordure du Massif Central

Département	Communes de situation	Surface cadastrale du précédent aménagement (ha)	Surface cadastrale actuelle suivant étude foncière (ha)
HERAULT (34)	Ferrières Poussarou	459,41 25	427, 47 95
	Mons la Trivalle	48, 58 90	48, 58 90
	Ferrals les Montagnes	45 ,69 75	45, 70 15
	Boisset	15, 02 50	15, 02 50
	Courniou	78, 36 50	78, 58 80
	Pardailhan	208, 66 70	208, 66 70
	Rieussec	238, 43 85	238, 82 46
	Riols	657, 49 58	657, 49 58
	Saint-Pons	870, 68 07	883, 90 17
	Verreries de Moussans	706, 12 53	719,15 11
	Total général	3328, 49 63	3323,4242

Précisions :

- Les surfaces prises en compte pour l'aménagement sont celles issues de l'analyse du service foncier de l'agence ONF arrêtée au 07/07/2015
- La liste complète des parcelles cadastrales constituant l'assiette foncière arrêtée à ce jour est consultable au service foncier.

Reste à ce jour des problèmes fonciers mineurs non résolus qui sont portés dans le tableau suivant :

Communes	Problèmes fonciers restant à résoudre
Pardailhan	Sont attribuées à tort à des privés 2 parcelles : les parcelles A 607 (S = 0,7620 ha) et C 449 (S = 1,6885) pour S tot = 2,4505 ha. Le nécessaire a été fait par le service foncier auprès de DFIP 34 pour que ces 2 parcelles soient réaffectées à l'Etat. D'après le TGPE de 2008. La 607 est issue d'un acte d'acquisition du 09/07/1982 et la C 449 d'un acte d'acquisition du 30/10/1979. A notre niveau nous avons considéré que ces 2 parcelles étaient toujours à l'Etat. Reste à vérifier que la réaffectation soit bien effective.
Rieussec	Erreurs cadastrales en cours d'examen : 5 parcelles cadastrales B 26 (S = 0,4160 ha), B 27 (S = 0,2610 ha), C 391 (S = 0,2760 ha), C 392 (S = 1,1220 ha) et C 393 (S = 0,5550 ha) pour 2,6300 ha existent seulement sur les matrices cadastrales affectées à l'Etat mais n'ont jamais été affectées par acte aux hypothèques ni dessinées sur les plans du cadastre et donc n'existent pas sous la BD parcellaire CNF 2012. Suivant interrogation, le géomètre principal cadastre du CDIF Béziers après concertation avec DGEP 34 nous certifie avoir supprimé ces 5 parcelles de la matrice de l'Etat. Nous attendons la mise à jour des matrices confirmant cela pour supprimer ces 5 parcelles de nos bases de gestion et diminuer la surface gérée de 2,6300 ha pour être portée à 236,1946 ha.
Saint Pons de Thomières	Sont attribuées à tort à des privés 5 parcelles : les parcelles G 341 (S = 0,4100 ha) et G 345 (S = 0,1650), G 418 probable ancien BND (S = 0,0470 ha / 0,3600 ha), G 535 (S = 0,5450 ha) et H 497 probable ancien BND (S = 0,0110 ha / 1,0980 ha) soit 1,1780 ha. Le nécessaire a été fait auprès de DFIP 34 pour que ces 5 parcelles soient réaffectées à l'Etat. D'après le TGPE 2008 établi par le service foncier ONF, la G 341 est issue d'un acte d'acquisition du 05/02/1884 (ancienne parcelle 824), la G 345 d'un acte d'acquisition du 05/02/1884 (ancienne parcelle 763 et 764) et la G 535 d'un acte d'acquisition du 04/10/1932 (ancienne parcelle 614). Les 2 autres parcelles G 418 et H 497 comptabilisées dans l'aménagement de 2001 semblent n'avoir jamais été à l'Etat. A notre niveau nous avons considéré que ces 5 parcelles étaient toujours à l'Etat. Reste à vérifier que la réaffectation soit bien effective.
Verreries de Moussan	1/ litige TOURNIER 3 parcelles B 64 (S = 0,4546 ha), AB 237 (S = 0,4110 ha) et AB 238 (S = 0,4110 ha) soit 1,2766 ha correspondant à l'acte d'acquisition du 06/03/1939 ont été affectées à tort à M. Tournier. Le nécessaire a été fait par le service foncier auprès de DFIP 34 pour que ces 3 parcelles soient réaffectées à l'Etat. Si affectation OK alors il faudra ôter 0,1435 ha car les parcelles AB 237 et AB 238 sont 2 BND et elles ont été comptées en totalité en 2001 au lieu des surfaces du BND. Si affectation non OK ces 3 parcelles seront soustraites des biens de l'Etat pour 1,201 ha. 2/ acte d'acquisition POMAREDE de septembre 2013 pour 13,3100 ha soit 2 parcelles cadastrales A 198 (S = 0,9430 ha) et A 433 (S = 12,3670ha)

- Période d'application de l'aménagement

2016 - 2035 (soit une durée de 20 ans)

- Forêt aménagée

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Avant-Monts	F15765I	3328,49 63	09/05/2005	2001	2015

Carte de situation de la forêt

La carte de situation est reportée en annexes cartes n° 1

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	3323,42 42	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	3323,42	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	2991,99	ha, ares
Surface en sylviculture de production	2248,76	ha, ares

- Etat des lieux

Depuis l'ancien aménagement, des opérations foncières ont permis de résorber certaines enclaves, d'autres ont étendu le périmètre par acquisitions de terrains limitrophes.

Il subsiste encore quelques parcelles privées enclavées, des parcelles excentrées ou des zones au périmètre très découpé qu'il conviendrait de résorber ou de simplifier.

Dans la majorité des cas, les limites sont constituées par des pistes forestières, des pare-feu, des thalwegs, des crêtes ou des layons ouverts et entretenus à cet effet.

Jusqu'à ce jour nous constatons qu'aucune contestation relative à des problèmes de limites n'est à citer.

- Procès-verbaux de délimitation et de bornage

La forêt ne bénéficie pas de procès-verbal de délimitation et de bornage.

A noter qu'un bilan général sur la reconnaissance de limites réalisé par le service gestionnaire en 1983 porte l'existence de 489 repères sous forme d'éléments pouvant être considérés comme des repères du périmètre domanial. (Murs, chemins cadastrés, etc.)

Géo référencés sur le SIG les plans peuvent être consultés sur le site de l'agence.

- **Origine de la propriété forestière**

Pour un historique plus précis ainsi que pour les traitements antérieurs on pourra se reporter aux deux aménagements précédents.

Nous rappellerons dans le chapitre suivant un résumé de l'historique ainsi que les orientations globales de gestion permettant de comprendre la constitution actuelle du massif:

Historique et traitements antérieurs :

La forêt des Avant-Monts, comme la grande majorité des massifs forestiers du Nord-Ouest du département de l'Hérault ont subi au cours des siècles passés de nombreuses phases de défrichement suivies d'abandon, liées aux fluctuations démographiques.

A partir du XVIIème siècle, les bois (bois royaux après 1789) sont décimés à la suite d'encouragements accordés aux défrichements.

Ces forêts composées majoritairement de hêtre, chêne, châtaignier et pin sylvestre ont alors laissé place aux cultures et aux pâturages.

Au XIXème siècle, les massifs du Somail, de l'Espinouse et des Avant-Monts sont presque complètement déboisés et couverts d'une végétation de lande plus ou moins labourée ou pâturée.

Sur les versants les plus abrupts, la roche affleure, le sol est raviné par des pluies torrentielles.

Entre 1840 et 1860, des inondations catastrophiques ravagent les communes situées le long des rivières comme le Jaur. Le village d'Olargues, par exemple, est presque entièrement détruit par ces lames torrentielles.

La prise de conscience du rôle protecteur de la forêt provoque en 1860, l'instauration d'un ensemble de lois préconisant le reboisement des terrains de montagne.

Les terres les plus ingrates sont progressivement abandonnées à partir de la seconde moitié du XIXème siècle.

Dès lors, l'exode rural vide cette région d'une grande partie de sa population. Elle s'accroît après la guerre de 1914-1918 ainsi que lors de la crise de 1930.

Dès la fin du XIXème siècle, l'Etat se constitue un domaine forestier important.

Les terres sont protégées et améliorées lorsqu'elles portent une couverture forestière (taillis de hêtre, châtaignier ou chêne) ; les landes et les friches sont en grande partie reboisées. On utilise pour cela de nombreuses essences fruitières, feuillues et résineuses : hêtre, châtaignier, pin noir d'Autriche, pin Laricio de Corse, pin sylvestre, épicéa, douglas, et sapins pectinés.

Ces actions de protection ont été complétées à partir de 1935 par la remise en état des terres abandonnées par l'agriculture, la création de pistes forestières, des chantiers de chômeurs.

Depuis 1946, le Fonds Forestier National favorise cette politique de reboisement avec un objectif de production de bois d'œuvre s'étendant aussi aux terrains communaux et privés.

C'est aussi depuis la guerre de 1940 que la forêt a pu véritablement être gérée en vue d'un objectif défini (mise en œuvre de deux premiers aménagements sur partie de la forêt, ou par voie de coupes non réglées pour les terrains non aménagés).

Problématique des aménagements antérieurs :

Les deux aménagements précédents constituent les premiers documents de gestion globale du massif tel qu'il est constitué à ce jour.

Nous retiendrons des constats et de leurs orientations de gestion:

- > Pour le premier aménagement un déséquilibre des classes d'âge s'expliquant par l'origine des peuplements productifs issus pour l'essentiel d'une courte période de reboisement
 - > Une hétérogénéité des peuplements : enrichissement en résineux de peuplements feuillus, plantations à l'aide d'essences résineuses différentes au sein d'une même parcelle et suivant différentes techniques (bandes, bouquets ou parquets).
 - > Une orientation visant à la mise en valeur importante des résineux au détriment des feuillus, les dernières plantations ayant fait appel à des essences à croissance rapide et à courte révolution (douglas, pins).
- > Pour le deuxième et précédent aménagement, un rééquilibrage par valorisation plus importante des essences feuillus (chênes et hêtre pour l'essentiel)

Objectifs et traitements fixés par les deux précédents aménagements :

Objectifs :

- **La production de bois d'œuvre** de qualité (résineux et feuillus) nécessitant une gestion dynamique et suivie des peuplements les plus productifs.
- **La protection des sols et la régularisation du régime de l'eau** au moyen de la couverture forestière.
- **L'autodéfense de la forêt contre le feu**, par un couvert complet assuré par des essences peu sensibles.

Traitements :

Pour assurer ces objectifs et en tenant compte de la structure d'origine des peuplements les deux précédents aménagements proposaient pour la surface en production un traitement en "**futaie régulière**". Traitement qui dans le cas présent s'appliquerait à des sous-parcelles, unités de gestion de surface variable, pouvant sur certaines parcelles constituer des parquets d'essences et de sylviculture différentes.

- **Parcellaire forestier**

La forêt compte à ce jour 233 parcelles forestières (230 parcelles pour le précédent aménagement)

Modifications :

- Pour tenir compte de nouvelles infrastructures faisant des limites nettes, afin de diminuer le coût d'entretien des modifications mineures ont été apportées au contour de certaines parcelles.
- Des échanges et modifications foncières ont nécessité la création de 3 nouvelles parcelles (Parcelles 1041, 3001, 3216)

Numérotation parcellaire :

Par souci de cohérence et de simplification, la nouvelle numérotation reprend l'ancien parcellaire, qui comporte un indexe numérique (millier) faisant référence aux trois blocs géographiques constituant la forêt.

Le système permet au gré des opérations foncières d'ajouter des parcelles sans trop bouleverser la chronologie de la numérotation.

- exemple : parcelle n° 1128 = Indexe 1 (1er bloc) + parcelle n° 128 du bloc

L'ordre de numérotation s'effectue donc par blocs avec des discontinuités liées à la définition de parcelles particulières (1000, 2000, 3000 et 3001) et celles issues de renumérotations entre le premier et le second aménagement :

(Les parcelles 1000, 2000, 3000, 3001 sont des parcelles excentrées du massif, classées comme réserve foncière et hors gestion forestière)

Blocs et index géographiques	Communes	Numérotation parcelles
1	Mons-la-Trivalle Ferrières-Poussarou Riols	Parcelle 1000 + parcelles comprises entre 1001 et 1041 (42 pelles)
2	Pardailhan Saint-Pons Rieussec	Parcelle 2000 + parcelles comprises entre 2038 2221 (71 pelles)
3	Courniou Verreries de Moussans Boisset Ferrals-les-Montagnes	Parcelles 3000 et 3001 + parcelles comprises entre 3099 et 3216 (120 pelles)

Remarque :

a) - Le parcellaire forestier doit être compris comme une simple référence géographique et administrative. La gestion forestière portera sur des Unités de gestion (UG = sous-parcelles forestières relevant de règles sylvicoles communes)

• Concessions

Concessions en cours en 2016

Grands types de concessions	N° concession	Type particulier	Bénéficiaire	Localisation (parcelles forestières)	Début	Fin
Éolien	20...20555	Droit de circulation sur piste	EDF RÉGION SUD	1030/31/36/37	2009	2038
	En cours de réalisation	Redevance pour 14 éoliennes	EDF RÉGION SUD	1030/31/36/37	2018	2038
Ligne transport EDF/ téléphone/Relais hertzien	106407	Ligne THT	RTE	1030/31/34	2009	Renouvelable
	10...12133	Ligne MT	ERDF	1027/28/31/32/33/34	1987	Renouvelable
	10...12142	Ligne souterraine	ERDF	Bordure piste sommitale canton de Ferrière	2009	Renouvelable
	10...17013	Ligne téléphonique	France Télécom	2040/41/43/52/55/58	1995	Renouvelable
	10...12312	Ligne électrique	EDF	3153	2010	Renouvelable
	10...5739	Ligne THT	RTE	3164/65/71/94	1964	Renouvelable
	30...876	Relais Hertzien/TV	TDF	2083	2009	Renouvelable
	10...12135	Alimentation relais hertzien	ERDF	2083	2009	Renouvelable
Pistes	20...19412	Passage réseau vert	Conseil Général 34	Piste sommitale canton de Ferrière	1994	Renouvelable
	20...19412	Passage réseau vert	Conseil Général 34	2219	1994	Renouvelable
Administrations	20...14946	Tour de Guet incendie	SDIS 34	2052/53	2000	Renouvelable
Captage et canalisation	20...19303	Captage et canalisation	Commune Saint Pons	2076/79/80	2010	2018

Grands types de concessions	N° concession	Type particulier	Bénéficiaire	Localisation (parcelles forestières)	Début	Fin
	18...18901	Captage et canalisation	Commune de Rieussec	2097	2010	2019
	20...19319	Captage et canalisation	Claude Tarade	3138	2010	2018
	10...12314	Canalisation	Commune de Saint Pons	3136	2010	2020
Bâtiments ou lieux loués	18...537	Location MF des Contentes	Association AZZAR	2074	2010	2019
	18...542	Location MF de Lucarnis	Association Soleil et Musique	3150	2011	Renouvelable
	20...18809	Accès grotte de Coste Raste	Association AMES	3185/84/82/90/89/88	2005	Renouvelable
Pastoralisme	en cours d'enregistrement	Concession de pâturage équien	Delfine Sarda	3215 pour 1,6 ha	2015	Renouvelable
					Total revenus	179 600 euros/an

A noter : le précédent revenu des concessions se montait à 30 790 euros/an.

En matière de concessions il faut préciser que deux dossiers en phase de réalisation ou d'étude modifieront fortement les revenus futurs annuels.

1 – Territoire de Riols : Implantation de 14 éoliennes dont le permis de construire est accordé, donc compté dans les revenus du tableau précédent. (Revenu futur total estimé à 148810 euros/an comptés sur 18 années pour intégration des recettes en 2018)

2- Territoire des verreries de Mousan : Implantation de 4 éoliennes. Revenu futur estimé à 60 000 euros mais permis non accordé à ce jour, donc non porté dans le revenu des concessions.

Nous rappellerons que les concessions en forêt publique ;

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt.
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière.
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	3323,42
		1074,66	359,38	1532,50	356,88	
	Fonction écologique	ordinaire	reconnu	fort	3323,42	
		3151,42	172,00	0		
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)	local	reconnu	fort	3323,42	
2973,76		349,66	0			
Protection contre les risques naturels	Faible ou sans objet	moyen	fort	3323,42		
	3323,42	0	0			

Production ligneuse :

La surface portée sans objet correspond aux unités de gestion constituant les groupes : Hors sylviculture (HSN et HSY) et au groupe d'îlots de sénescence (ILS)

Les surfaces portées en niveau faible, moyen et fort correspondent aux groupes : Amélioration, Régénération et Attente

Fonction écologique :

La surface portée en enjeu reconnu correspond aux unités de gestion concernées par les périmètres de la zone Natura 2000 et de la ZNIEFF de type 1

Fonction sociale :

La surface portée en enjeu reconnu correspond à la surface des unités de gestion concernées par les périmètres de protection rapprochée des captages ainsi que l'évaluation des contraintes paysagères et de la fonction d'accueil du public.

Fonction de protection contre les risques naturels :

En absence d'enjeu reconnu la totalité du massif est portée en enjeu faible ou sans objet (aucune mesure de protection contre les risques RTM retenue)

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Les cartes permettant de situer géographiquement les fonctions principales sont reportées en annexes.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	surface concernée	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	Absence	Le destructone présent sur les massifs voisins est à ce jour la seule menace importante à prendre en compte, excluant de fait l'épicéa comme essence objectif principale. En prévision des évolutions climatiques attendues dans les 50 prochaines années le gestionnaire devra porter dans ce domaine une vigilance accrue sur des atteintes phytosanitaires nouvelles qui pourraient survenir.
- Déséquilibre grande faune / flore	Absence	Aucun déséquilibre notable pouvant nous imposer des mesures de gestion particulières. Ponctuellement lors de plantation d'essences sensibles (principalement le cèdre) et en fonction des niveaux de population du lièvre, sur certains secteurs la protection des plants pourrait s'imposer.
- Incendies	3323 ha	Les différentes études et bilans faits à ce jour situent la plus grande partie du massif dans un secteur à risque élevé. Cette qualification est à modérer sur des

		secteurs où l'influence atlantique du climat et la végétation permettent de diminuer ce risque sans que nous puissions l'exclure dans un contexte de périodes de sécheresse sévère qui pourraient dans l'avenir devenir plus fréquentes.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		A ce jour persistent deux types de problèmes fonciers non résolus qui devraient faire l'objet de mesures foncières visant à les résoudre : a/ Des parcelles en BND (bien non délimité). b/ De très petites parcelles cadastrales excentrées des principaux cantons. Sans possibilité de gestion et dans l'attente d'une régularisation, pour la durée de l'aménagement ces surfaces seront donc classées dans un groupe hors sylviculture
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		L'épicéa est la seule essence présentant un risque certain en matière d'adaptation au changement climatique. Exclue des essences objectif elle devrait disparaître sur la durée de l'aménagement Le récent atlas pédoclimatique forestier du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc attire l'attention sur la nécessaire vigilance dans le choix des stations pour le Douglas, essence sensible aux sécheresses estivales comme l'a révélé dans ce secteur géographique l'épisode climatique de 2003.
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		Aucune contrainte particulière pour une forêt où d'importants efforts en matière d'équipements ont été réalisés dans les années passées. Seule leur remise à niveau I ainsi qu'un complément en pistes de débardage est à prévoir.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		Non concernée par cette problématique.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		Peu de ruisseaux à débit permanent permettent de limiter les risques liés aux actions de la gestion forestière. Par contre la présence de captages en bordure ou en forêt est une contrainte à intégrer dans la gestion.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		La stèle à l'honneur des Harkis en forêt domaniale est le seul patrimoine culturel à prendre en compte
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		Trois peuplements classés en matériel de reproduction (1 de châtaignier et 2 de douglas)
- Importance sociale ou économique de la chasse	3323 ha	L'ensemble du massif est chassé par des équipes locales pour qui cette activité revêt une importance sociale traditionnelle forte.

- Pastoralisme		Activité absente du massif
- Pratique de l'affouage		Non présente
- Dispositifs de recherche	6,84 ha	Placettes RENECOFOR et INRA sur adaptation d'essences et protocoles de densités (pelles : 2065, 2098, 3153, 1024, 3133,3137

- **Démarches de territoires**

La forêt domaniale des Avant-Monts est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc créé en 1973 et dont le classement et la charte ont été renouvelés par décret du 11 décembre 2012.

Nous citerons quatre axes principaux de la Charte qui intéressent la gestion du massif et pour lesquels l'ONF est un acteur présent ou un partenaire potentiel :

- A / Développement de l'accueil du public avec le support des espaces naturels.
- B / Production d'énergie renouvelable (bois et éolien)
- C / Connaissance et protection de la biodiversité par intégrations de préconisations dans les documents de gestion forestière (Aménagements forestiers, DOCOB, ZNIEFF, études...)
- D / Valorisation et optimisation de la production ligneuse, une des composantes économiques majeures de ce territoire

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La région Montagne Noire de l'Hérault n'est que l'extrémité orientale de ce massif, beaucoup plus étendu sur le département voisin de l'Aude

Limitée au Nord par le sillon du Thoré et du Jaurou, au Sud par les plateaux du Minervois, la forêt domaniale des Avant-Monts est limitée à l'Est par la cluse de l'Orb, à l' hauteur de Vieussan.

La forêt regroupe les terrains domaniaux situés au Nord de la ligne de crête Est/Ouest des reliefs, à l'exception de Rieussec, Pardailhan, Boisset et des nouvelles acquisitions de Ferrières.

L'altitude s'abaisse lentement d'Ouest en Est, et passe de 850 m à 700 m.

Le relief des versants Nord est beaucoup plus accusé. Les altitudes passent rapidement de 800 m en moyenne jusqu'à 350 m. Les pentes sont souvent supérieures à 30 % et atteignent les 60 à 70 %.

Principaux sommets :

- ▲ 858 m - Tour de guet de Balagou
- ▲ 787 m – Pic de Saint-Bauzille
- ▲ 822 m – Tour de guet de Pech Mag
- ▲ 752 m – Tour de guet de Naudech

Si l'exposition générale de la forêt est au Nord, mais toutes les expositions existent du fait de la présence de nombreux ravins ou ruisseaux de direction générale Nord-Sud.

Hydrographie :

La ligne de partage des eaux entre versants méditerranéen et atlantique concerne la partie Ouest de la forêt.

La grande majorité du système hydrographique collecte les eaux vers la Méditerranée :

- au sud-ouest, en alimentant la Cesse et l'Ognon, affluents de la rive gauche de l'Aude.
- au Nord, en alimentant le bassin versant du Jaur, affluent rive droite de l'Orb.

La variation de débit de ces rivières, sous l'effet d'orages très violents peut être considérable. Elle a été à l'origine de la création des périmètres RTM de la Cesse-Ognon et du Jaur.

Une partie des eaux se dirige vers l'Atlantique. Ces eaux superficielles sont drainées par le versant du Thoré, affluent rive gauche de l'Agoût. Toutefois, une partie de ces eaux est restituée au bassin méditerranéen.

En effet, les eaux des ruisseaux de Galinié, de Balu, de la Resse et Bardou, affluents du Thoré, se perdent ou s'infiltrent dans le réseau karstique pour être restituées à la source d'Authèze (5 km au sud), qui alimente la Cesse. Cette déviation naturelle souterraine d'une partie des eaux du Thoré vers le Jaur et la Cesse constitue un exemple de non concordance entre bassin géographique et bassin hydrographique et même, dans ce cas, entre versant méditerranéen et atlantique.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Caractères climatiques de la région naturelle :

Dans son étude de 1990, le CEMAGREB a découpé le Languedoc-Roussillon en petites régions homogènes du point de vue lithographique et climatique. Ce découpage a inspiré l'IFN (Inventaire Forestier National) pour délimiter des régions forestières.

La forêt domaniale des Avant-Monts appartient aux régions naturelles n° 43 et 44 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Petites régions naturelles	Axe Orb-Jaur n° 44	Montagne Noire des Verreries de Moussans n° 43
Pluie totale annuelle	850-1150 mm, assez abondante	1100-1500 mm, abondante
Pluie estivale	70-160 mm, très faible	150-220 mm, assez faible
T°C moyenne annuelle	11-14°C, chaud à assez chaud	9-13°C, assez chaud à frais
Etages de végétation	mésoméditerranéen supérieur et supraméditerranéen	supraméditerranéen et montagnard méditerranéen

Stations météorologiques les plus proches :

Le climat qui règne sur cette forêt est difficilement caractérisable, les stations météorologiques étant pratiquement inexistantes sur le massif.

Les stations de St Pons, Courniou (Prouilhe), Olargues, Roquebrun, St Chinian et Berlou sont situées à basse altitude et en périphérie du massif. Elles sont représentatives du climat général sur la zone sachant que des variantes sont présentes sur la forêt occupant les reliefs.

L'influence océanique est très marquée au NW de la forêt. Courniou, avec ses 1335 mm de pluie annuelle répartis en 160 jours, (régime HAPE) en est l'exemple type.

Les stations de St-Pons (1110 mm sur 120 j de pluie) et d'Olargues (1020 mm, 100 j de pluie) sont soumises aux fortes pluies d'origine méditerranéenne, le régime pluviométrique de type HAPE étant celui d'un climat de transition (double influence atlantique et méditerranéenne).

Il apparaît donc que la vallée du Jaur est une zone de transition climatique. Le climat qui règne à l'Ouest est un climat océanique dégradé, celui de l'Est de type plutôt méditerranéen.

Pour ce qui concerne les régions de Roquebrun, Berlou et St-Chinian, situées au Sud et Sud-Est de la zone étudiée, les précipitations y atteignent seulement 670 à 850 mm, répartis en 100 jours. Le faible niveau total des précipitations ainsi que le régime pluviométrique de type APHE caractérisent la prédominance d'un climat de type méditerranéen.

Dans cette zone, l'essentiel des précipitations peut être obtenu lors de gros orages à l'automne et au printemps. La sécheresse estivale y est marquée, la lame estivale des trois mois d'été ne représente qu'un peu plus de 10 % du total annuel.

Par contre, la station de Rieussec située au SW de la forêt, est plus humide que les précédentes.

Malgré des données limitées, il apparaît que le SW de la forêt est relativement perméable aux influences océaniques (150 jours de pluie), le caractère méditerranéen se manifeste par un total annuel inférieur à 1200 mm.

La forêt se situe à des altitudes plus élevées que celles des postes pluviométriques. Elle devrait donc bénéficier de précipitations et d'une nébulosité plus importante.

Selon la **carte de Gaussen**, elle se situe entre les isohyètes 1200 et 1500 mm.

Sécheresse :

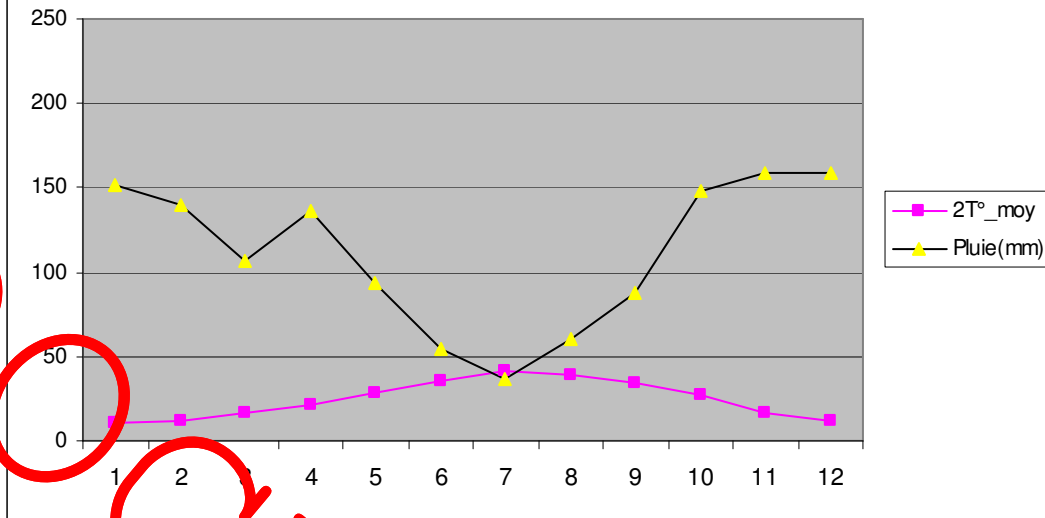
La sécheresse estivale est de l'ordre de 1 à 2 mois vers l'Est (La Bacoulette). Elle est par contre pratiquement absente vers l'Ouest (Montagne Noire). A noter que la forte variabilité interannuelle des précipitations peut être à l'origine de 1 mois secs à l'Ouest, et jusqu'à 3 mois à l'Est.

Les graphiques ombrothermiques issus des données Aurély de 2011 illustrent le degré de sécheresse sur les trois zones prises en référence sur le massif :

Secteur Ouest ou la prédominance des influences atlantiques est la plus marquée :

Absence de période de sécheresse

Diagramme ombrothermique AVMT_Ouest

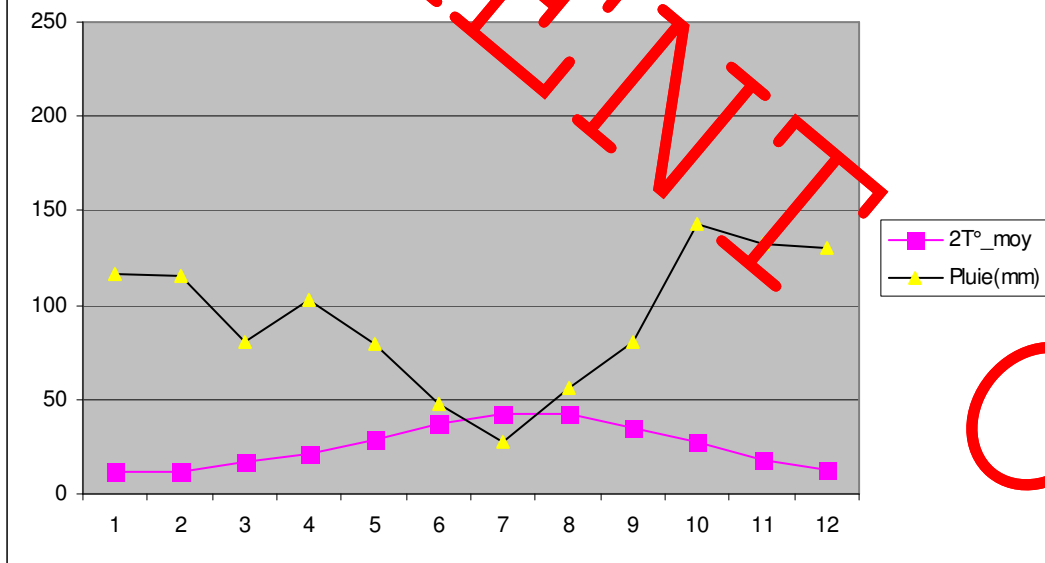


Secteur Avant-Monts centre où les influences atlantiques et méditerranéennes s'affrontent:

Sécheresse d'un mois sur les mois de Juillet et Août :

OMNIBENT

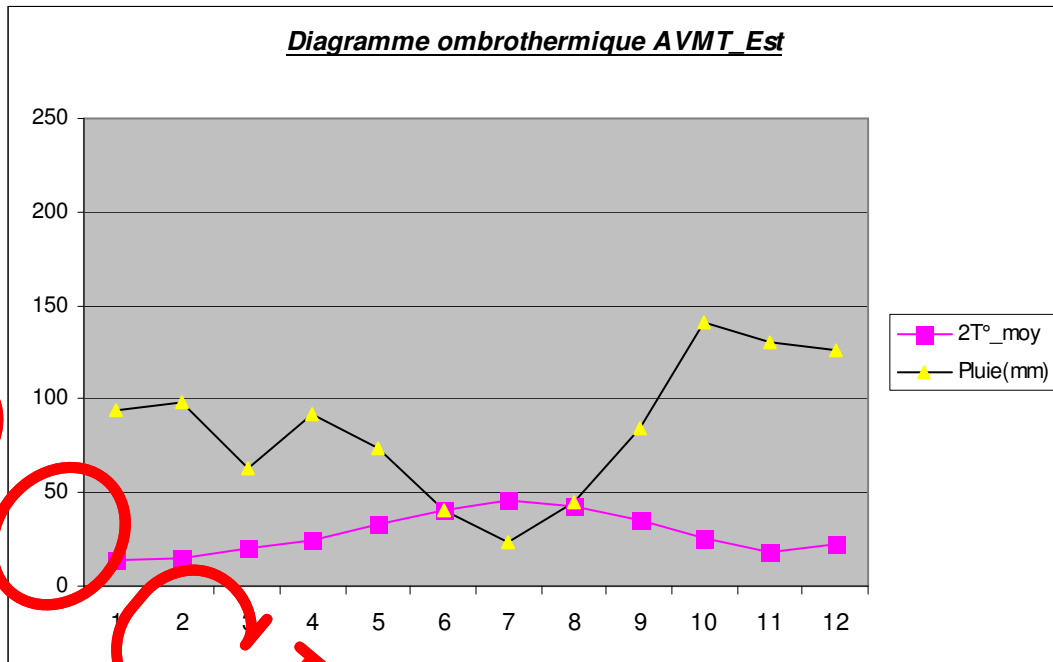
Diagramme ombrothermique AVMT_Centre



Secteur des Avant-Monts Est avec une influence méditerranéenne plus marquée :

Sécheresse de 2 mois sur les mois de Juillet/Août :

OMNIBENT



Neige :

La neige apparaît chaque année durant 10 à 20 jours mais ne tient pas très longtemps. Cependant, certaines chutes abondantes de neige lourde, par vent marin ou grec, peuvent se produire et occasionner des dégâts sur des essences sensibles aux vols et chablis (épicéa).

Gel :

Le nombre de jours de gel varie de 40 à 80 jours entre fin septembre et jusqu'à la mi-mai.

Les gelées de printemps (15 avril-31 mai) peuvent être fortes et préjudiciables à la végétation surtout si elles surviennent après une période de douceur.

La saison de végétation s'étend approximativement du 15 mars au 15 septembre, la période sèche peut être située entre le 15 juin et le 15 août.

Vents :

Les vents sont une des données météorologiques qui jouent un rôle important sur les hauts cantons de l'Hérault où se situe la forêt.

Les vents les plus fréquents viennent du NW (Tramontane, Cers). Ce sont aussi les plus violents, ils balayent la forêt durant le 1/3 de l'année. Humides sur la partie occidentale de la forêt, ils sont secs sur la partie orientale.

Les vents de Sud-Sud-Est sont moins fréquents et moins durables. Ils sont aussi en général moins violents. Le marin et le grec, venus du littoral méditerranéen, sont des vents humides et chargés de pluie.

Les brouillards sont fréquents sur les reliefs situés au-dessus de 600 m. Ils y sont présents de 90 à 110 jours par an, dont 15 à 20 jours pendant les mois d'été. Durant la période estivale, l'humidité qu'ils apportent compense partiellement le déficit hydrique.

Le quotient pluviothermique d'Emberger Q2 place la forêt des Avant-Monts dans l'étage bioclimatique humide (100 < Q2 < 170). Il est possible que la partie la plus humide (pluviométrie > 1200 mm) soit située dans l'étage bioclimatique perhumide (Q2 > 170).

Stations	Q2	Stations	Q2
Saint-Pons	148	Courniou	198
Saint-Chinian	101	Berlou	115
Roquebrun	95	Rieussec	142
Olargues	95		
M : de -3°C à + 1° C		M : de 25°C à 30°C	

Deux bioclimats caractérisent la forêt domaniale des Avant-Monts :

- ▶ bioclimat humide frais à froid
- ▶ bioclimat perhumide frais à froid

Synthèse climatique :

Les conditions climatiques qui règnent sur le massif sont dominées par une influence méditerranéenne pouvant se caractériser par un déficit hydrique estival et par une forte hétérogénéité interannuelle des conditions climatiques.

L'influence atlantique se fait nettement sentir sur la partie occidentale de la forêt avec une pluviométrie importante.

Les températures élevées associées à une fréquence des journées ventées sont à prendre en considération vis à vis du risque d'incendie qui, comme le mentionne le SDAFI Hérault, est omniprésent principalement sur la bordure sud du massif.

Il n'en reste pas moins que ces conditions sont favorable à la production forestière, en particulier, dans la partie Ouest de la forêt.

Il reste à rappeler que les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

• Géologie

Géologie :

L'étude géologique de la Montagne Noire et des Cévennes méridionales (Greze - 1976) ainsi que la carte géologique de St Pons au 1/50.000 constituent les documents de référence vis à vis de la géologie de cette région.

Le territoire étudié, tant par sa géologie que par son relief, constitue l'extrémité orientale de la Montagne Noire. Il se situe au cœur de ce massif primaire et se rattache aux nappes de charriage du versant sud, notamment à la nappe de Pardailhan.

Le substratum comprend des roches sédimentaires, faiblement métamorphiques, essentiellement silicatées, dures (pélites, pélites gréseuses, grès, quartzites), plus rarement carbonatées et faisant généralement effervescence à l'acide chlorhydrique dilué (calcaire, dolomie calcareuse et leurs marbres).

Très localement, dans les zones de faille au contact des affleurements silicatés et carbonatés, existent des pélites tendres, parfois faiblement carbonatées (calschistes).

Pédologie

En fonction des grands types de roche mère, de leurs altérites, et des conditions bioclimatiques, les types de sols rencontrés sur la forêt sont les suivants :

Roches	Altérites	Types de sol
Quartzite Grés Pélite gréseuse Pélite	Sable limoneux, sable argilo-limoneux, limon sableux, limon sablo-argileux	Sol brun acide + ou - lessivé Sol brun mésotrophe Sol podzolisé
Calschiste	Limon sablo-argileux Limon argilo-sableux	Sol brun acide Sol brun mésotrophe
Mélange de roche carbonatée roche silicatée	Limon sablo-argileux Limon argilo sableux	Sol brun mésotrophe
Calcaire, marbre, calcaire Dolomitique	Limon argilo-sableux, limon argileux, Argile limoneuse	Sol brun calcique, eutrophe, Calcaire, rendzine

• Unités stationnelles

Rappel sur la notion de "station forestière" :

- Une station est une zone homogène quant aux conditions physiques (climat, topographie, roche mère, sols) et à la dynamique de la végétation. Un type de station regroupe toutes les stations ayant des propriétés physiques et une dynamique de la végétation identiques.

Dans le cadre de la révision du précédent aménagement, une étude des stations a été confiée à Jean-Marie SAVOIE - année 2000 (Réf : *Etude des stations pour le choix des essences forestières dans les Avant-Monts Lodévois*, document consultable au service de gestion)

Le territoire couvert par cette étude correspond aux forêts gérées par l'Office National des Forêts sur le secteur de Saint-Pons-de-Thomières, dans le département de l'Hérault. Il s'inscrit dans des limites naturelles bien marquées :

- la Cesse, à l'ouest
- l'Orb, à l'est
- le Jaur, au nord, qui le sépare des monts du Somail et de l'Espinouse
- et la ligne Vélioux Ferrières-Poussarou, au sud, qui marque la limite des plateaux du Minervois.

Cet ensemble de forêts est rattaché aux régions IFN n° 630 (Montagne noire) et 903 (Avant-Monts du Languedoc). Le découpage en régions naturelles du CEMAGREF l'inscrit dans les régions n° 42 (Bas Cabardès-Minervois), n° 43 (Montagne-Noire des Verreries-de-Moussans) et n° 44 (axe Orb-Jaur).

La surface forestière étudiée est d'environ 4200 ha, répartis en 2 forêts domaniales et 5 forêts communales:

• FD des Avant-Monts	3150 ha
• FD du Minervois (canton de Boisset)	150 ha
• FC de Boisset (à l'exception des versants est et ouest du Brian et du ruisseau de Boisset)	500 ha
• FC de Ferrals les Montagnes	100 ha
• FC de Saint-Pons	50 ha
• FC de Rieussec	100 ha
• FC de Vélieux (à l'exception des versants est et nord du Brian et du ruisseau de Rieussec situés à l'ouest de Trédos)	150 ha

Ce document comporte :

- ①- la définition et la présentation de la région couverte par l'étude (géomorphologie, secteurs bioclimatiques, topographie, etc...).
- ② - une clé de détermination des unités stationnelles recensées sur la région étudiée,
- ③ - les fiches descriptives synthétiques des stations, de leurs potentialités forestières et un choix d'essences objectif pour chaque station décrite,
- ④ - la liste des principales espèces indicatrices,
- ⑤ - en annexe, des informations complémentaires sur la détermination des unités stationnelles
 - processus pédogénétiques (dont norme d'humus)
 - groupes écologiques
 - listes des espèces végétales indicatrices

Synthèse et résumé de cette étude :

Pour tenir compte des disparités climatiques, le territoire étudié a été découpé en 3 secteurs homogènes du point de vue bioclimatique ;

> le secteur des "**Verreries-de-Moussans**" correspond au bas du Thoré.

> le secteur de la "**Zone centrale des Avant-Monts**" s'étend entre cette ligne de crête et le col de Rodomouls à l'est. Il s'y ajoute les versants situés au sud immédiat de l'arête faîtière : FD des Avant-Monts, zone de Lucarnis, et FC de Rieussec ;

> le secteur des "**Hauteurs du Minervois**" correspond aux zones situées à l'est du col de Rodomouls et à celles localisées au sud de la ligne de crête dominant, du côté sud, les villages de Ferrals, Fayérolles et Rieussec.

La carte du périmètre de l'étude est à consulter dans l'étude citée ainsi que dans le document d'aménagement précédent. Au sein de ces trois secteurs, le catalogue définit chaque station en fonction :

- > de l'altitude et des expositions (mésoclimat),
- > des roches-mères, de leurs altérites, des types de sols,
- > de la topographie (influence sur leur profondeur),
- > de l'alimentation en eau, elle-même subordonnée à la structure/ texture des sols ainsi qu'à la position topographique (vallons, crêtes, plateaux, etc...),
- > de la richesse chimique des sols (niveau trophique).

STATIONS FORESTIERES

- Etude J.M SAVOIE (2000) -

Secteurs bioclimatiques	Stations catalogue	Nombre de variantes stationnelles
"VE" secteur des Verreries	VE 1	2
	VE 2	2
	VE 3	
	VE 4	2
"AM" zone centrale des Avant-Monts	AM 1	2
	AM 2	
	AM 3	2
	AM 4	2
	AM 5	2
	AM 6	2
	AM 7	2
"HM" hauteurs du Minervois	HM 1	
	HM 2	2
	HM 3	2
	HM 4	
	HM 5	

Pour faciliter les choix de gestion, cette étude lors du précédent aménagement a fait l'objet d'une synthèse permettant la définition de **"groupes stationnels"**. Ils sont au nombre de 6.

(Groupes stationnels = regroupement de stations forestières au potentiel forestier identique ou proche.)

C'est donc sur cette base de cartographie qu'a été réalisée la carte numérisée des stations de l'aménagement actuel

GROUPES STATIONNELS

AVM 1 – Stations catalogue regroupées : AM1 – HM 1 – HM 2 + stations asylvatiques ou production très limitée

Exposition :	Toutes expositions
Substrat :	Toutes roches, en général peu fracturées
PH :	4 à 7.2
Epaisseur du sol :	< 25 cm en versant < 40 cm en haut de versant < 60 cm en crête
Type de sol :	Tous types
Flore :	Espèces xéro et mésoxérophyles
Facteurs limitant :	Faible épaisseur de sol Alimentation en eau déficiente Roche souvent peu fragmentée Lac ou étang

AVM 2 – Stations catalogue regroupées : AM 4

Exposition :	Toutes expositions
Substrat :	Roches carbonatées ou silicatées dures
PH :	5.5 à 7.2
Epaisseur du sol :	20 à 50 cm sur versant 40 à 60 cm en haut de versant, crête ou croupe > 60 cm en haut de versant convexe
Type de sol :	Sol brun acide ou calcaire, rendzine
Flore :	Présence des espèces calciclinales Absence ou rareté des espèces acides et mésoacidiphiles
Facteurs limitants :	Faible épaisseur du sol Alimentation en eau faible Localisation assez fréquente en crête, croupes Présence de calcaire actif sur certains profils

AVM 3 – Stations catalogue regroupées : AM2. AM3. AM5. HM3. VE1

Exposition :	Toutes expositions
Substrat :	Roche silicatées, dures, parfois en mélange avec des altérites de calcaire
PH :	< 5.4
Epaisseur du sol :	25 à 70 cm sur versants et croupes < 40 cm en combe, bas de versant ou roche fragmentée
Types de sols :	Tous types, majoritairement sol brun,
Flore :	Présence voir abondance des espèces acidiphiles
Facteurs limitants :	Alimentation en eau modérée Faible richesse chimique et épaisseur de sol

AVM 4 – Stations catalogue regroupées : HM4, HM5

Exposition :	Exposition nord dominante
Substrats :	Roches silicatées dures
Epaisseur du sol :	> 60 cm en versant, souvent + de 80 cm > 40/50 en combe ou sur roche très fragmentée
Types de sol :	Sol brun, sol colluvial
Flore :	Espèces calciclinales et acidiphiles suivant la roche mère
Facteurs limitants :	Peu de facteurs limitants, sauf en matière de richesse chimique sur roche silicatée

AVM 5 – Stations catalogue regroupées : VE2, AM6

Exposition :	Toutes expositions
Substrats :	Roches silicatées dures
PH :	4.5 < Ph < 5.2
Epaisseur du sol :	> 60 cm sur versant > 50 en combe, bas de versant ou sur roche fragmentée
Type de sol :	Sol brun lessivé ou podzolique
Flore :	Abondance d'espèces acidiphiles Espèces neutrophiles sur anciennes cultures
Facteurs limitants :	Néant

AVM 6 – Stations catalogue regroupées : AM7, VE3, VE4

Exposition :	Toutes expositions
Substrat :	Toutes roches
PH :	De 4.5 à 6.8
Epaisseur du sol :	> 60 cm sur versant, souvent + de 80 cm > 40/50 en combe, bas de versant ou sur roche fragmentée
Type de sol :	Sol brun à brun calcaire
Flore :	Espèces calciclinales ou acidiphiles en fonction de la roche mère
Facteurs limitants :	Hors pente forte, absence de facteur limitant

L'étude de stations « Catalogue de stations pour le choix des essences forestières (J-M.. SAVOIE - année 2000) » est consultable au service de gestion.

Les codes stationnels ayant été redéfinis au niveau de l'agence pour les harmoniser avec ceux de la DRA, le tableau suivant fait correspondance entre les codes de l'étude portés sur la carte des stations annexée et ceux de la DRA de référence.

Tableau de correspondance entre codes du précédent aménagement et les codes normalisés de la DRA de référence

Groupes stationnels suivant étude portés sur la carte des stations	Correspondance aux stations Agence 30/34 et DRA de référence
AVM1	AS (non référencé par la DRA en général hors production) (Tout étage et substrat très sec)
AVM2	SMcs/SMss (Supraméditerranéen siliceux et calcaire sec)
AVM3	SMsp Supraméditerranéen siliceux peu sec)
AVM4	SMsf (Supraméditerranéen siliceux frais)
AVM5	Mlsp (Montagnard inférieur siliceux peu sec)
AVM6	Mlsf (Montagnard inférieur siliceux frais)

Proposition d'essences objectif en fonction des groupes stationnels :

Groupes stationnels (étude et cartographie des stations)	Correspondance codes agence (définition de la DRA)	Surface occupée par la station (% surface totale)	Essences objectif
AVM1	AS <i>(Très faible réserve utile tout substrat conifère non prévu par la DRA)</i>	425,59 (13%)	Toute essence présente (production faible à très faible)
AVM2	SMcs/SMss <i>(Supra méditerranéen calcaire et siliceux sec à très sec)</i>	94,37 (3%)	Chêne vert et pubescent Pin Noir d'Autriche Pin de Salzmann
AVM3	SMsp <i>(Supra méditerranéen siliceux peu sec)</i>	1356,83 (41%)	Cèdre de l'Atlas Sapin de Nordmann Pin laricio de Corse Chêne pubescent Pin noir d'Autriche
AVM4	SMsf <i>(Supra méditerranéen siliceux frais)</i>	198,7 (6%)	Douglas Sapin de Nordmann Cèdre de l'Atlas Pin laricio de Corse Chêne sessile
AVM5	Mlsp <i>(Montagnard inférieur siliceux peu sec)</i>	926,2 (28%)	Sapin pectiné Hêtre Douglas Sapin de Nordmann
AVM6	Mlsf <i>(Montagnard inférieur siliceux frais)</i>	321 (10%)	Douglas Sapin pectiné Hêtre

A ces essences principales assurant l'objectif de production des essences d'enrichissement présentes dans les peuplements principaux seront à maintenir pour la richesse floristique du massif. Sans être exhaustif nous pouvons citer :

- L'alisier, les érables, le merisier, le frêne, le cormier (naturels), le chêne rouge et le noyer à bois (introduits), sans oublier les divers petits feuillus du sous-étage de la futaie.

Remarques :

-Les propositions d'essences objectif du tableau précédent font référence à celles de la DRA confirmées par les observations faites lors des descriptions des peuplements du massif.

En gras les bonnes adaptations, en caractère normal les adaptations moyennes ou restant à confirmer.

Pour le groupe stationnel AVM2 qui regroupe les codes Supra méditerranéen calcaire et siliceux sec à très sec de la DRA, c'est la faible disponibilité en eau qui justifie ce regroupement pour des stations à faible potentialité, tous substrats confondus.

Pour les essences présentes portées par la DRA mais absentes du tableau:

Le pin sylvestre : l'essence en mélange dans de faibles proportions est proposée par la DRA dans les étages supraméditerranéen et montagnard inférieur. En raison de sa faible croissance et de la médiocre qualité de ses produits il est retenu que très ponctuellement comme essence objectif.

Le châtaignier : Il constitue des parquets ou se trouve en mélange avec le chêne pubescent. Atteint par le chancre et produisant des produits de faible qualité il n'est sauf exception pas retenu comme essence objectif. Sur station à fortes contraintes il sera laissé en repos, l'évolution naturelle devant permettre son évolution vers la chênaie pubescente quand l'essence est présente.

Pour des peuplements économiquement exploitables (coupes commercialisables) ces peuplements pourront être transformés au bénéfice d'essences résineuses plus productives (principalement le cèdre, le sapin de Nordmann ou le pin Laricio suivant les stations)

Tableau des potentialités forestières en fonction des stations

Unités stationnelles		Surface arrondie (ha)		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code étude des stations	Libellé et correspondance DRA	ha	%		
AVM1	Groupe stationnel non porté dans la DRA. (Tout substrat et étage de végétation)	425,59	13	Potentialité très faible à nulle	Pour les essences introduites leur adaptation à l'objectif de production ou simplement leur pérennité restent en grande partie incertaine à long terme.
AVM2	Supra-méditerranéen siliceux et calcaire sec	94,37	3	Potentialité faible	Si présents cèdre et sapin de Nordmann en principe inadaptés ou en limite d'adaptation
AVM3	Supra-méditerranéen siliceux peu sec	1356,83	41	Potentialité moyenne	Compte tenu de la surface importante de cette unité stationnelle le douglas est présent. Suivant sa réaction aux évolutions climatiques attendues sa substitution pourrait être envisagée au bénéfice du pin Laricio de Corse ou du sapin de Nordmann.
AVM4	Supraméditerranéen siliceux frais	198,7	6	Potentialité moyenne à bonne	En principe aucune réserve pour les essences présentes
AVM5	Montagnard inférieur et moyen siliceux peu sec.	926,2	28	Potentialité bonne	Le douglas n'est pas porté par la DRA, mais suivant contexte du massif cette essence est jugée adaptée.
AVM6	Montagnard inférieur et moyen siliceux frais	321,73	10	Potentialité élevée pour toutes les essences objectif retenues	En principe aucune réserve pour les essences présentes.

- **Carte des unités stationnelles**

En annexe est reportée la carte des groupes stationnels sur la forêt suivant la codification des groupes issus de la typologie de l'étude de stations, avec mise en cohérence avec la DRA de référence. Considérant que sur une durée de 15 ans les données stationnelles n'ont pas vocation à varier c'est la cartographie du précédent aménagement qui a servi de référence pour la carte portée en annexe.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Pour sa surface boisée la forêt des Avant-Monts présente deux types de structures.

A / Une structure futaie régulière pour 2640,71 ha dont les unités de gestion sont des sous-parcelles de taille très variable.

Ces futaies sont issues pour la plus part de reboisements du siècle dernier (résineux et chêne sessile) ou de conversion de taillis (hêtre) sur la même période.

C'est donc pour sa partie productive une forêt de première génération où les références en matière d'adaptation, de régénération et de niveaux de production ne sont pas connues avec précision.

Pour cette structure il est à noter une hétérogénéité au sein des parcelles ainsi qu'au sein même des unités élémentaires de peuplements.

La phase de description a permis d'identifier 29 types de peuplements caractérisés par leur structure, l'essence principale et les mélanges.

En ne retenant que la structure et l'essence dominante ce nombre se réduit à 19 types auxquels il faut ajouter les deux types de vides (vides génériques boisables ou non boisables).

C'est donc une forêt très diversifiée caractérisée par une dispersion des unités de peuplements, eux-mêmes pouvant présenter un mélange d'essences.

B / Une structure taillis : Ces formations se répartissent généralement sur des unités de surface plus importante.

Sur 521,04 de ce type, seuls 75,23 ha sont classés en production dont 17,35 ha sont prévus en transformation et 9,08 ha en coupes de taillis sur la durée de l'aménagement.

Leur production est faible : 1,5 à 2 m³/ha/an pour les taillis de chênes, 4 m³/ha/an pour le châtaignier (essence qui devrait être la plus concernée par les transformations compte tenu de son avenir compromis par le chancre).

Type : FUTAIES FEUILLUES

- FHET : Futaie de hêtre (13,95 % de la surface totale des types)

Ce type se caractérise par une dominance du hêtre qui représente en moyenne plus de 75 % du couvert sur chaque unité de description. L'essence secondaire la plus représentée est le chêne sessile (10 % sur l'ensemble du type).

La classe d'âge la plus importante est 80/100 ans ce qui justifie l'effort de régénération retenu 103 ha supérieur de 11 ha à celui d'équilibre (Référence à l'effort théorique pour un âge d'exploitabilité fixé à 110 ans, $Se = 92$ ha).

La production moyenne retenue sur le massif est celle de référence de la DRA soit **4,3 m³/ha/an** pour des produits de qualité moyenne (palette, coffrage, bois bûche).

L'essence semble adaptée aux conditions stationnelles qu'elle occupe, et sa régénération peut être assurée de façon naturelle dans la majorité des cas.

FCHS/CHY : Futaie de chêne sessile et chêne pubescent (15,06 % de la surface totale des types)

Remarque : L'identification entre chêne sessile et chêne pubescent est assez difficile, compte tenu des nombreuses hybridations entre les deux espèces.)

La futaie c'est le chêne sessile qui est très largement majoritaire (98 % des deux essences)

Les deux essences secondaires les plus représentées sont le hêtre pour 9 % et le châtaignier pour 5 %.

En grande partie issu de plantations anciennes (+ de 80 ans) ou de conversion de taillis, ce type occupe une surface importante sur la forêt.

Les deux classes d'âge les plus représentées sont 60_80 et 80_100 ans ce qui pour son âge optimum d'exploitabilité de 150 ans permet de fixer un objectif de renouvellement proche de Se , soit 33 ha.

Sans référence de gestion (peuplement de première génération), le niveau de production de cette essence sur le massif reste à ce jour à confirmer.

A ce jour elle peut être estimée à **2,5 m³/ha/an** (données de la DRA comprises entre 1 et 3,5)

Les produits ligneux sont à ce jour le bois bûche et secondairement palettes et coffrage dans le meilleur des cas.

Ces commentaires peuvent être repris pour le chêne pubescent qui restera une essence secondaire en matière de production sur le massif.

L'observation des peuplements actuels, tant en matière de qualité de la production que des aptitudes à la régénération naturelle restera un des objectifs du gestionnaire afin qu'il puisse déterminer la place définitive que cette essence devrait occuper à long terme sur le massif.

- FAF : Futaie d'autres feuillus et châtaignier (4,01% de la surface totale des types se répartissant pour CHT : 1,89 % et AF: 2,12 %)

Les essences les plus représentées sont le châtaignier, le frêne, le merisier, les érables, le cormier, l'alisier et le chêne rouge.

Le merisier, érables, alisier et autres petits feuillus spontanés se trouvent majoritairement en mélange pied à pied, le frêne, chêne rouge et le châtaignier constituant des bouquets.

Ces essences secondaires en futaie n'occupent qu'une très faible part en matière de production, leur valorisation devra prendre en compte d'autres facteurs tels que la biodiversité (diversité végétale), leur valeur faunistique ou paysagère.

Type : FUTAIES RESINEUSES

- FDOU : Futaie de douglas (13,07% de la surface totale des types)

Futaies issues de plantation, les mélanges sont généralement peu présents dans ce type. Les essences secondaires les plus représentées sont le sapin et l'épicéa (1,5 % du type).

Comme l'illustre le record national de production du canton des Verreries-de-Moussans, c'est une essence très productive lorsqu'elle se trouve sur sa station.

Si l'on se réfère aux tables de production du Guide Douglas ainsi qu'aux hauteurs dominantes relevées, les trois classes de fertilité sont présentes :

- Classe de fertilité n° 1 pour une production moyenne réelle de **17 m3/ha/an** (*)
- Classe de fertilité n° 2 pour une production moyenne réelle de **14 m3/ha/an** (*)
- Classe de fertilité n° 3 pour une production moyenne réelle de **8 m3/ha/an** (*)

(*) La modulation des productions théoriques des normes fait référence à la remarque portée dans le Référentiel sylvicole FR correctif de 2012: "La production théorique des normes doit être rectifiée à 0,85 % pour tenir compte de l'irrégularité des peuplements et des vides diffus".

Sans tenir compte de conditions stationnelles localisées, un gradient de fertilité s'observe d'ouest en est, en fonction des influences atlantiques ;

- la classe 1 se situant majoritairement à l'ouest du massif (parcelles en 3000)
- la classe 2 sur la partie centrale (parcelles en 2000)
- la classe 3 sur la partie est (parcelles en 1000)

Sur le massif la différence étant graduelle entre les trois classes de fertilité, en matière de production nous nous référerons pour l'ensemble des peuplements à une classe moyenne avec un **niveau de production** de **14 m3/ha/an**.

L'histogramme des classes d'âge de l'essence montre une prédominance des classes 40/80 ans ce qui explique l'effort de renouvellement prévu de 190 ha (Se = 128 ha. Référence à l'effort d'équilibre pour âge d'exploitabilité fixé à 65 ans,).

- FSN + FSP : Futaies de sapin de Nordmann et pectiné (14,67 % de la surface totale des types)

Le sapin de Nordmann, essence relativement plastique sur le plan édaphique a été largement utilisé lors des 50 dernières années en matière de reboisement, principalement sur la partie centrale des Avant-Monts et celle plus à l'Est de Ferrières-Poussarou.

Comme pour le douglas, ce sont généralement des peuplements purs (excepté pour les peuplements en bandes).

Malgré un démarrage lent, ces plantations forment aujourd'hui de jeunes peuplements complets.

Le sapin de Nordmann, dont la croissance et l'adaptation sont très satisfaisantes, pourrait représenter dans l'avenir une des principales essences objectif du massif. Ce jugement doit être modulé en fonction de la jeunesse des peuplements dont l'adaptation aux conditions climatiques attendues reste à confirmer dans l'avenir.

Le sapin pectiné plus faiblement présent, pour l'essentiel à l'Ouest du massif, est issu de plantations plus anciennes.

Cette essence présente une dynamique forte en matière de régénération, son renouvellement pouvant donc être assuré par voie naturelle sur l'ensemble des stations du massif qu'elle occupe.

Pour ces deux essences le niveau de production (référence DRA : 5,8 m3) peut être fixé à une moyenne de **6m3/ha/an** où il est retenu comme objectif.

Reste à mentionner que certains peuplements de Nordmann introduits en bandes dans des feuillus posent problème en matière de commercialisation des premières éclaircies (faible volume /ha récoltable et difficulté d'exploitation).

En matière d'âge l'essentiel des classes se situent entre 20 et 60 ans, ce qui justifie un effort de renouvellement faible fixé à 42 ans (Référence à l'effort théorique pour âge d'exploitabilité de 110 ans, $Se = 96$ ha).

- FEPC : Futaie d'épicéa commun (0,39 % de la surface totale des types)

Peu présent, l'épicéa a été introduit en mélange, principalement dans les reboisements de douglas ou de pins.

Les DRA du Languedoc-Roussillon limite très fortement la place de l'épicéa sur la région, principalement en fonction de risques sanitaires (Fomes, dendroctrone), ou de sa sensibilité à certains facteurs climatiques (neige lourde, vents).

En fonction des stations, sa substitution se fera par des essences comme le douglas, le pin laricio de Corse, le hêtre ou le sapin de Nordmann.

A terme elle ne devrait représenter qu'un pourcentage infime et n'être considérée que comme une essence très secondaire en association avec le douglas sur certains parquets où l'essence déjà présente se régénérerait naturellement.

- FPS : Futaie de pin sylvestre (2.44% de la surface totale des types)

De production faible, tant en volume que pour la qualité des produits, sa substitution est souhaitable sur station productive.

Par contre en présence de fortes contraintes d'exploitation, ces peuplements pourront être laissés en l'état sans intervention, constituant des plages de vieillissement au sein de la forêt.

- FPO : Futaie de pin noir (5,76 % de la surface totale des types)

Essence frugale et de production moyenne à faible, elle sera maintenue sur des stations à faible productivité. Sur 105 ha de peuplements en production, 6,4 ha (6 %) seront reconduits pour cette essence. La différence soit 98,6 ha devraient, suivant les mises en régénération et le potentiel des stations être transformée au bénéfice d'essences plus productives (pin laricio de Corse, cèdre et sapin de Nordmann).

- FPL : Futaie de pin laricio de Corse (6,72 % de la surface totale des types)

Introduit sur l'ensemble des trois secteurs biogéographiques, il s'adapte très bien sur bon nombre de stations.

Sa croissance (5m³/ha/an, moyenne DRA) ainsi que la qualité de ses produits nous incitent à le privilégier à d'autres essences chaque fois qu'une incertitude face aux conditions climatiques est à craindre.

- FCEA : Futaie de cèdre de l'Atlas (3,4. % de la surface totale des types)

Faiblement représenté à ce jour, le cèdre pourrait devenir une des essences d'avenir.

Sa longévité, ses facteurs de production (accroissement et valeur des produits), sa faible sensibilité au feu permettent de le proposer comme essence objectif, en association avec le pin laricio ou le sapin de Nordmann, trois essences aux exigences stationnelles proches.

Dans l'hypothèse faite à ce jour il pourrait à terme représenter 9 % de la surface productive.

Type : TAILLIS

- THET : Taillis de hêtre (1,67 % de la surface totale des types)

Associé aux chênes sessile et pubescent pour 7 %, ce type est bien représenté sur les Verreries, secteur bioclimatique le plus favorable au hêtre. La conversion en futaie pourra être poursuivie chaque fois que les conditions stationnelles seront favorables au hêtre. Dans le cas contraire il sera laissé en vieillissement.

- TCHS : Taillis de chêne sessile (0,25% de la surface totale des types)

Le plus souvent associé au hêtre (30% de hêtre sur le type), très peu de peuplements sont dans l'état valorisables.

Une faible surface de 0,93 ha sera traitée en taillis, le reste sera laissé en repos définitif.

- TCHY : Taillis de chêne pubescent (1,91% de la surface totale des types)

En satisfaisant de conditions plus xériques que le chêne sessile, il prédomine sur la partie centrale et la zone Est des Avant-Monts sur des stations à dominance calcaire et plus xériques.

Peu apte à supporter le régime taillis le traitement retenu sera la conversion en futaie pour 28 % de la surface qu'il occupe.

Le reste sur station difficilement exploitable ou de faible productivité sera laissé en repos définitif.

- TCHT : Taillis de châtaigner (4,27 % de la surface totale des types)

Cette essence est fortement affectée par le chancre.

Participant à richesse floristique du massif cette essence est retenue comme essence objectif sur une faible surface.

Pour ces peuplements et sur la durée de l'aménagement 18,7 ha sont prévus en transformation (soit 14 % de la surface totale du type) et 10,41 ha en conversion avec comme objectif dans les peuplements mélangés, de favoriser le chêne.

Le reste de la surface sur stations à fortes contraintes sera laissé en évolution naturelle.

- TCHV : Taillis de chêne vert (7,5% de la surface totale des types)

Il occupe majoritairement des stations à faible productivité et à très fortes contraintes topographiques où l'objectif de production est exclu.

Sur station exploitable c'est le régime du taillis qui sera reconduit pour 9,08 ha. Le reste de la surface sera laissé en évolution naturelle, sa durée de survie élevée permettant de garantir la protection des sols et des paysages.

- Type : VIDES FORESTIERS

Les zones non boisées inventoriés comportent différents types, chacun se rattachant :

- soit à des utilisations particulières (infrastructures, zones d'accueil du public, prés, cultures à gibier, etc.),
- soit à des formations que l'on pourrait qualifier de "naturelles" (landes, zones humides, plans d'eau, formations semi-arborées au couvert < 25 %, pour les taillis et < 10 % pour les futaies etc...).

Ils ont été regroupés en deux grands types génériques :

-Type VB: Vides à potentiel forestier affirmé = **vides boisables** (0,48 % de la surface totale des types)
Le faible % de ce type illustre entre autre la gestion passée du massif où l'essentiel des stations productives ont été reboisées à des fins de production.

-Type VNB : Vides sans potentiel forestier affirmé ou d'infrastructure = **vides non boisables et/ou à maintenir non boisés.** (4,38 % de la surface totale des types)

A ces types individualisés (unités d'analyse), s'ajoutent les vides diffus non cartographiables (surface < 0,5 ha). Ils ont été estimés en pourcentage de la surface des peuplements dans lesquels ils sont présents.

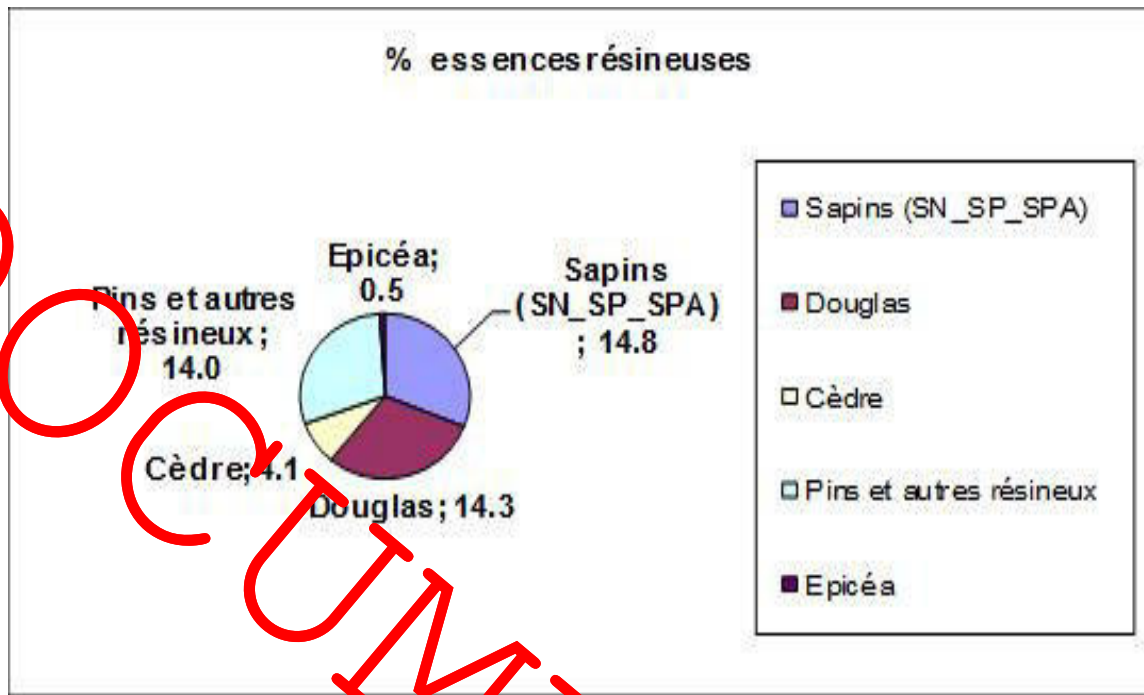
Essences présentes

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%/ surface boisée
Épines (Nordmann, pectiné et autres)	442,74	14,8
Douglas	428,34	14,3
Cèdre de l'Atlas	121,24	4,1
Pin Lancia de Corse	201,6	6,7
Pin noir d'Autriche et autres pins noirs	144,83	4,8
Pin sylvestre	74,21	2,5
Epicéa commun	15,48	0,5
Hêtre	487,79	16,3
Chêne sessile	447,37	15,0
Chêne vert	225,9	7,6
Châtaignier	210,7	7,0
Chêne pubescent	85,1	3,0
Autres feuillus (*)	102,5	3,4
Total	2991,99	100%

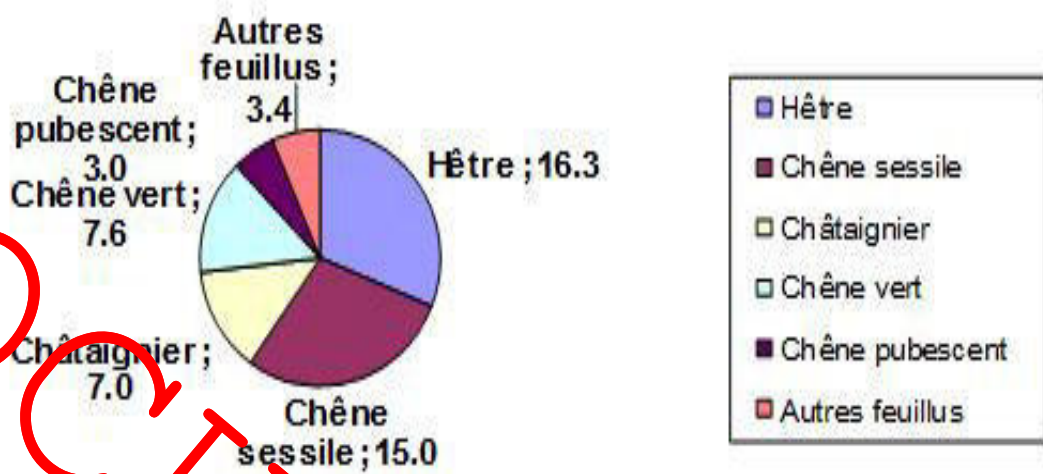
Nota : Les données du tableau précédent font référence à la couverture boisée (surface boisée) en excluant les vides diffus estimés en % sur les unités de description. Ils tiennent compte des mélanges au sein des peuplements.

(*)Le pourcentage élevé de 3,4 % des autres feuillus doit être pris avec prudence, ces essences ayant été notifiées principalement à dire d'expert dans des peuplements hors production sans parcours général des unités de description.

Représentations graphiques de l'importance des essences sur le massif en % de la surface boisée



% essences feuillues



DOCUMENT

- Répartition des types de peuplement

Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Futaie résineuse		
Futaie régulière de douglas	434,22	13,07
Futaie régulière de sapins de Nordmann	418,57	12,59
Futaie régulière de pins Laricio de Corse	223,27	6,72
Futaie régulière de pins Noir d'Autriche	191,57	5,76
Futaie régulière de cèdre de l'Atlas	113,03	3,4
Futaie régulière de pins sylvestre	80,97	2,44
Futaie régulière de sapin pectiné	68,86	2,08
Futaie régulière d'épicéa commun	12,94	0,39
Sous total futaie résineuse	1543,43	46,45%
Futaie feuillue		
Futaie régulière de chêne sessile	488,33	14,69
Futaie régulière de hêtre	463,58	13,95
Futaie régulière d'autres feuillus	70,34	2,12
Futaie régulière de châtaignier	62,83	1,89
Futaie régulière de chêne pubescent	12,20	0,37
Sous total futaie de feuillus	1097,28	33,02
Taillis feuillus		
Taillis de chêne vert	249,32	7,5
Taillis de châtaignier	141,82	4,27
Taillis de chêne pubescent	63,56	1,91
Taillis de hêtre	55,34	1,67
Taillis de chêne sessile	8,38	0,25
Taillis d'autres feuillus	2,62	0,08
Sous total taillis	521,04	15,68
Vides boisables (décrit en UD)	15,96	0,48
Vides non boisables (décrit en UD)	145,71	4,38
Total général	3323,42	100%

Nota : Contrairement aux surfaces des essences qui se réfèrent aux surfaces boisées (vides diffus exclus) les surfaces et les pourcentages du précédent tableau font référence à la surface totale des unités de description (vides diffus compris.)

- Répartition des essences principales au sein des types de peuplements

Essences	Futaie													% surface boisée futaie
	FDOU	FCNS	FHET	FCHY	FA.F	FCNT	FP.O	FP.L	FS.P	FCEA	S.N	FEP	FP.S	
S.N	3.81	1.27	13.93		0.84		0.94	7.37		2.08	359,70	2.97		14,76
DOU	424.29	0.12	0.70		0.32			3.25	0.27	0.61	2.97			16,38
CEA	1.25	0.29	0.59				2.29	7.04	1.70	107.02	3.37	0.05		4,67
P.L	0.86	0.10	0.26					189.62	0.15	3.02	8.50	1.60	0.42	8,00
P.O		7.17	1.75				157.59	0.06			2.90		0.41	6,44
P.S		1.64	2.55	1.60	0.49		8.54	1.91		0.30	0.48		63.41	3,06
S.P+SPA	0.69	0.91	3.11				0.05	1.78	65.12					2,72
EPC	2.41	2.65										10.42		0,59
HET		42.49	384.77			3.55	0.53		0.90		11.36	0.74		16,83
CHS		381.78	49.20		0.10	12.08	1.35	4.49	0.30		10.12		8.00	17,70
A.F	0.33	23.22	3.26	1.00	66.46	2.68	1.77	3.67	0.42		0.89			3,93
CHT	0.48	25.51	3.31	1.81	1.19	43.76	0.08	2.97			9.83	0.18	0.26	3,38

CHV							5.29				5.23			0.40
CHY	0.10	1.18	0.15	7.79	0.94	0.76	13.14	1.11			3.22		1.82	1.14
Surface/type	434,22	488,33	463,58	12,20	70,34	62,83	191,57	223,27	68,86	113,03	418,57	12,94	80,97	100,00

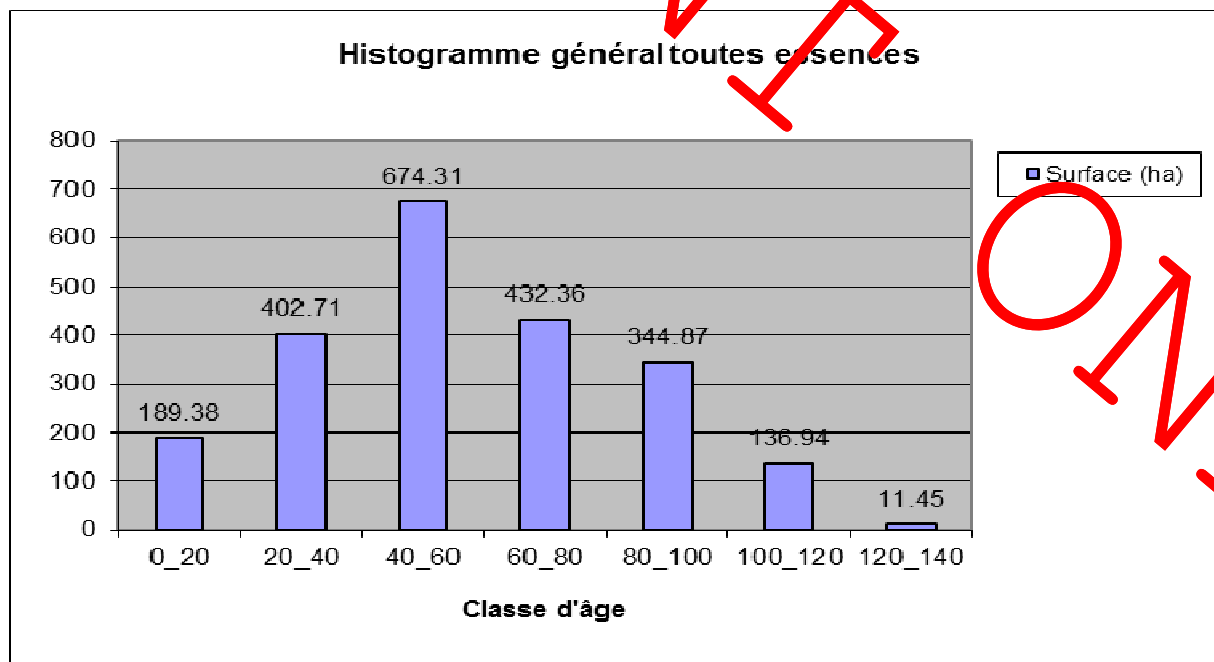
Taillis							
Essences	TA.F	TCHS	TCHT	TCHV	TCHY	THET	% surface boisée taillis
HET	2.62	2.45	0.30			51.74	10.96
CHS		5.93	5.68			0.58	2.34
CHV			28.51	216.38			47.00
CHT			101.69	26.89	4.40		25.52
CHY			4.57	1.54	59.16	3.02	13.11
A.F			1.07	3.20			0.82
A.R				1.31			0.25
Surface/type	2,62	8,38	141,82	249,32	63,56	55,34	100,00

Precision : Les données des précédents tableaux font référence aux surfaces totales des essences et types de peuplements (vidés diffus compris)

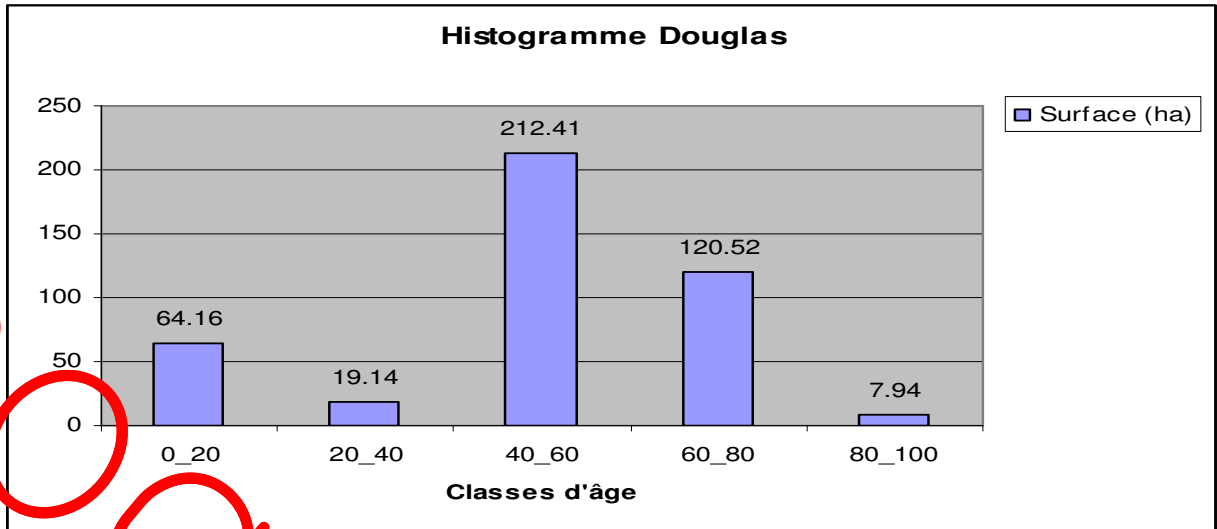
Tableau synthétique par grands types de peuplements

Grandes types de peuplements	Surface (ha)
Types futaies	2640,71
Types taillis	521,04
Types vides	161,67
Total surface de la forêt	3323,42

Histogrammes des peuplements en futaie sur la surface en production excepté le groupe d'attente

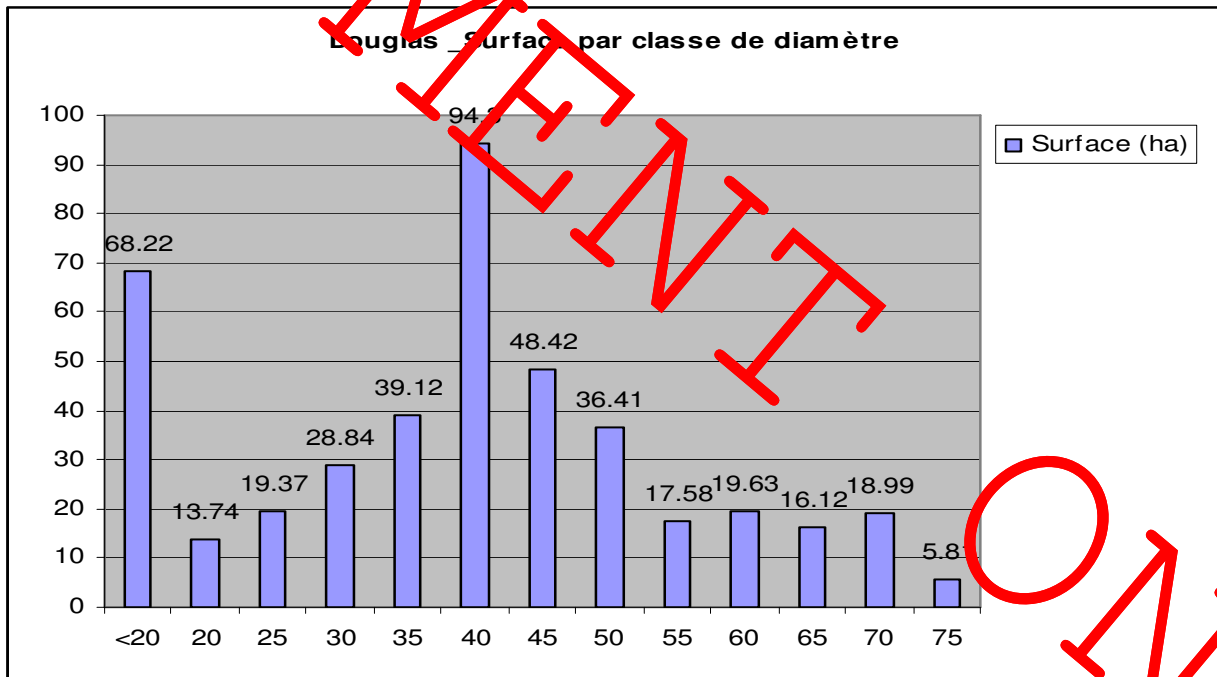


Détail : Histogramme pour les principales essences objectif

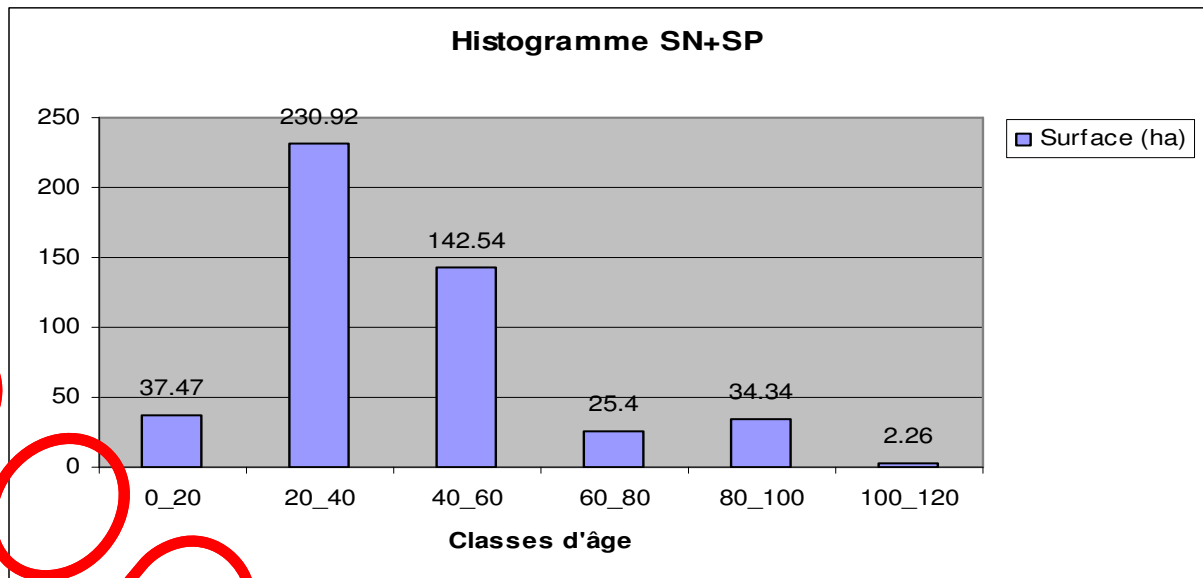


Age optimum d'exploitabilité : 60/65 ans

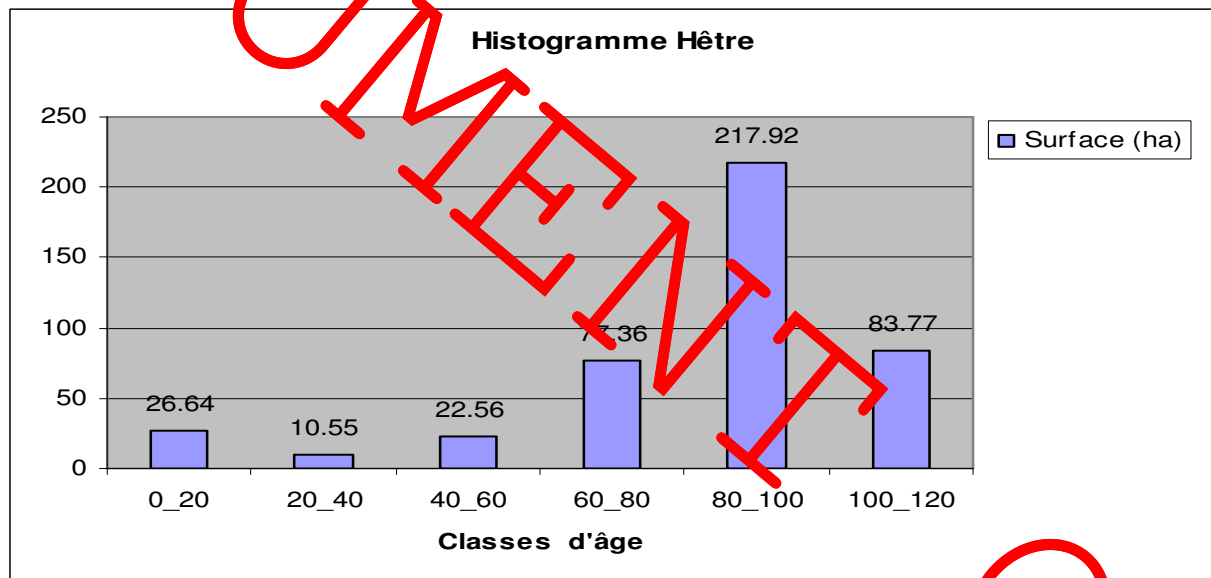
Pour le douglas essence la plus productive : détail par classe de diamètre



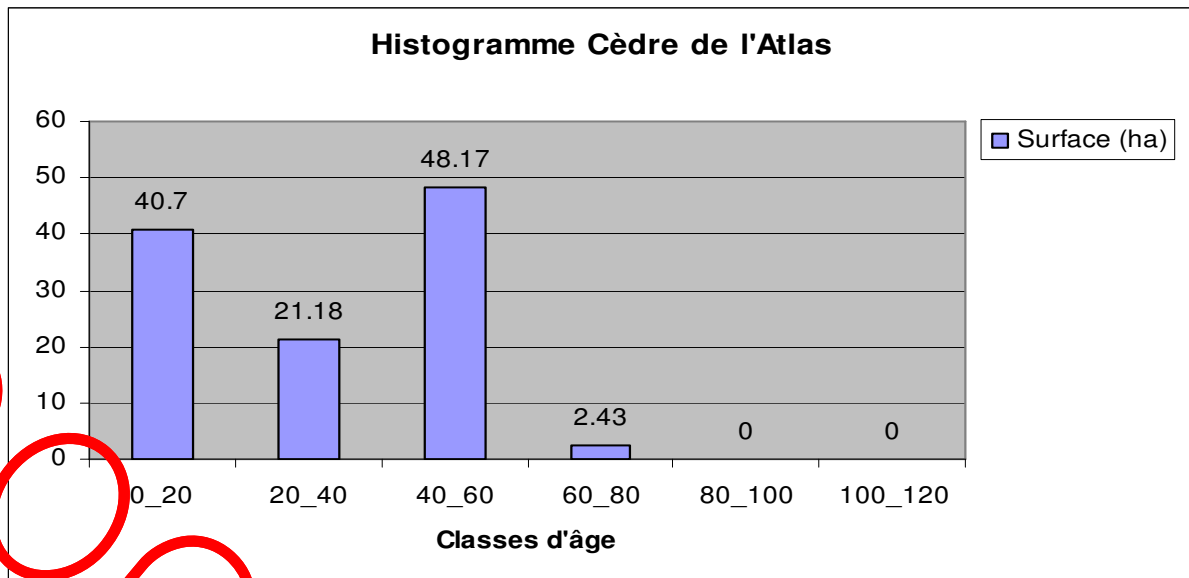
Diamètre optimum d'exploitabilité : 55/60 cm



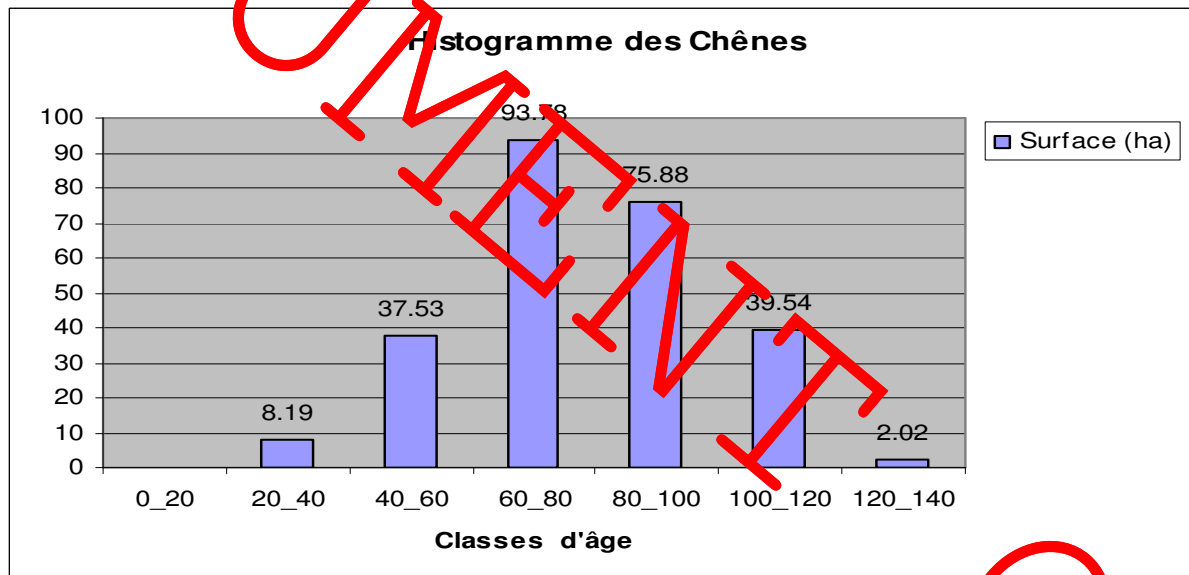
Age optimum d'exploitabilité : 110 ans



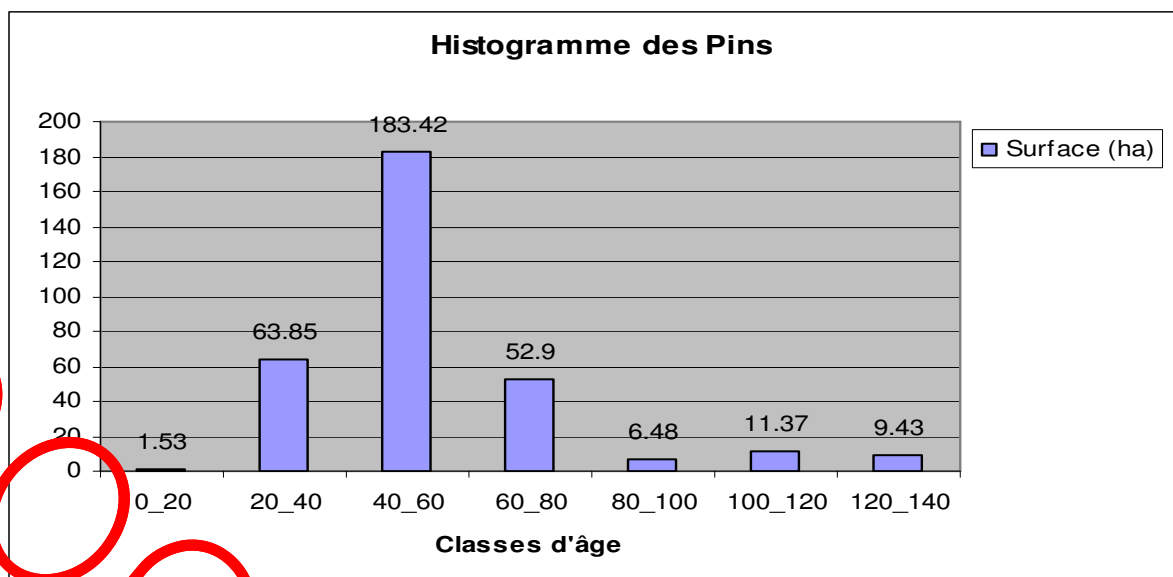
Age optimum d'exploitabilité : 110 ans



Age optimum d'exploitabilité : 110 ans



Age optimum d'exploitabilité : 150 ans



Âges optimum d'exploitabilité :
 90 ans (Pin Laricio de Corse)
 110 ans pour les autres pins (PS/PO)

- **Carte des peuplements**

Les cartes suivantes des peuplements sont reportées en annexes :

- A) Carte des peuplements par essences dominantes et structures
- B) Carte du capital sur pied par classe de surface terrière (G)

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivre surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	477 ha
Surface effectivement régénérée	210 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	ha

La totalité des surfaces impactées par la tempête de 2009, exceptées les surfaces inférieures à 0,5 ha ont fait à ce jour l'objet de plantation.

Le précédent aménagement ne précisait pas de critère fixant un seuil de hauteur ou de développement pour la régénération acquise.

Si l'on considère que la régénération effectivement régénérée sur la durée de l'aménagement comprend les stades actuels de la BDR 2a (0,5m<h<1,5m) à BDR 3a (3m<h<6m) la surface est de 210 ha.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive, rase ou enlèvement d'abri réalisé)	148	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	141	Correspond aux régénérations naturelles en cours (régénération incomplète, semis < 50 cm ou coupe rase non replantée en 2015)
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	62	Tempête Klaus en majorité
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	104	Stade BDR 3a

Commentaire :

Le bilan entre surface acquise prévue par le précédent aménagement et celle constatée à ce jour est difficile à faire pour plusieurs raisons :

- Le contour et donc les surfaces des unités de gestion ainsi que leur classement en groupes ont été fortement modifiés entre le précédent et l'actuel aménagement.
- Excepté pour le groupe de transformation par plantation que l'on peut supposer devant être réalisé sur la durée de l'aménagement (Surface du groupe = 305 ha), le précédent aménagement ne portait pas de précision sur les différents stades de régénération à obtenir en fin d'aménagement en matière de régénération naturelle (Surface du groupe en régénération naturelle = 172 ha).

Malgré ces imprécisions une analyse globale nous permet d'énumérer les différentes causes de ce déficit en matière d'effort de régénération :

En matière de transformation l'important effort prévu (305 ha soit 64 % de l'effort total de régénération prévu) n'a été réalisé que très partiellement (28 % de réalisation).

Les raisons suivantes peuvent être avancées :

- impossibilité de commercialisation des coupes rases prévues (valeur marchande faible associée à des difficultés d'exploitation)
- Volonté du gestionnaire de ne pas réaliser des coupes rases anticipées sur peuplements résineux évalués par le précédent aménagement comme inadaptés aux stations (particulièrement le douglas jugé comme présentant un mauvais phénotype)
- Abandon partiel de l'important effort de transformation par enrésinement pour valorisation de l'essence en place (feuillus en particulier).

En matière de régénération naturelle :

- Difficulté d'acquisition sur régénération prévue et celle convertie de la régénération artificielle en régénération naturelle.
- Report d'engagement de régénération sur cantons impactés par la tempête Klaus (impact paysager jugé trop important)

Stock de régénération

Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem ^t limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	Observations
36 ha (stade 1b + vides suivant coupe à reboiser)	104 ha (stades 2a et 2b)	La surface de la classe 1 correspond en grande partie à des parcelles ouvertes présentant des difficultés d'installation de la régénération naturelle

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

Non concerné

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

La description des peuplements s'est faite par des placettes circulaires temporaires implantées dans chaque unité de description préalablement zonées sur photo aérienne correspondant à des peuplements homogènes.

Pour les peuplements très ouverts en phase terminale de régénération où cette méthode n'était pas applicable on a réalisé un comptage en plein sur les UD concernées

Le tableau suivant fait état de cet inventaire.

Unités de description : (Pelle + n° UD)	Peuplement	Surface (ha)	Volume total (m3)
2074 -1	FDOU	1,64	155
2076-9		0,58	49
3136-9		5,42	395
3138-2		6,3	365
3167-1		2,77	235
3180-2		5,3	461
3181-2		4,37	398
3207-1		7,84	1074
3209-2		2,65	238

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1074,66	359,38	1532,5	356,88	3323,42

A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en volume (m3/ha/an données IFN de la région pour la référence)	Production en volume retenue (m3/ha/an par rapport aux tables de production disponibles)
Douglas	7,2	14 m3/ha/an (*)
Sapin (Nordman et pectiné)	5,8 à 7	6 m3/ha/an
Pin laricio de Corse	5,2 à 6,8	5 m3/ha/an
Cèdre de l'Atlas	2,9 à 3,3	6 m3/ha/an
Hêtre	4 à 5,5	4 m3/ha/an
Chêne rouvre	2,1 à 4,3	3 m3/ha/an
Chêne pubescent et vert	1 à 1,5	1,5 ha/an
Moyenne ramenée aux surfaces productives de chaque essence	4,8 m3/ha/an	6,53 m3/ha/an

Soit ramené à la surface boisée en production et en se référant aux productions retenues un potentiel productif moyen annuel théorique de 13920 / m3/ha/an

(*) Pour le douglas références prises en matière de production en fonction du guide de sylviculture et des préconisations du correctif 2012 page 37 :

- 20,8 m3/ha/an en accroissement courant pour classe de fertilité 1 (17,8 m3/ha/an en intégrant les vides diffus)
- 15,6 m3/ha/an en accroissement courant pour la classe de fertilité 2 (13,26 m3/ha/an en intégrant les vides diffus)
- 8,9 m3/ha/an en accroissement courant pour la classe de fertilité 3 (7,5 m3/ha/an en intégrant les vides diffus)

La moyenne retenue sur le massif visant à intégrer la variabilité au sein des unités de gestion tant en matière de fertilité que de taux de couvert forestier est fixée à 14 /m3/ha/an.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période : 2001 /2015)											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		PA : produits accidentels	Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé					Tous groupes	prévu	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement											
150048	35014	175894	98273					15678	314 942	148965	40290
										Ecart	
										-53 %	
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)											
4,13	1,4	1,2	3						9,33	4,4	3,6

Les volumes du précédent tableau font référence au volume commercial houppier compris (fiche des récoltes 1^{er} et 2^{ème} série de l'aménagement précédent)

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le commentaire que l'on pourrait faire est identique à celui porté dans le chapitre traitant de l'effort de régénération réalisé auquel nous pouvons ajouter :

- Une surestimation des volumes mobilisables principalement sur jeunes les peuplements. Surestimation des croissances donc des passages en coupes et des volumes récoltables sur les plantations de sapin de Nordmann ou de cèdre en particulier
- Incapacité de commercialiser des peuplements en bandes à faible volume récoltable et difficulté d'exploitation.
- Par l'utilisation du logiciel AIDAM, affectation de normes théoriques de prélèvement inadaptées à des unités de gestion regroupant des peuplements hétérogènes dont certains moins productifs que le peuplement principal dictant la norme.
- Non prise en compte des % de vides diffus dans les volumes des normes de référence (sur le massif compter de 10 à 20 % suivant les peuplements)

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

Non concerné

- **Forêts non domaniales : modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).**

Non concerné

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long totales (km)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi- fonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégétique
			km/100 ha	Suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	0,48	2,89	oui	Réfection partielle à prévoir	Non	Exploitation, DFCI, cynégétique, touristique
	empierrées	15,46					
	terrain naturel	80,27					
Routes accessibles aux VA et petits camions	terrain naturel	96,29	2,9				
Routes publiques participant à la desserte	revêtues	6,99				Non	
Tires de débardage	terrain naturel	70,87	2,13	A compléter			Exploitation

La densité actuelle du réseau de desserte peut être jugée comme suffisante pour les besoins de gestion. Les travaux prévisibles à ce jour sont :

- La réfection partielle de routes à grumiers pour 28,3 km
- La création de tires de débardage pour 13,98 km

- **Principales difficultés d'exploitation :**

En matière de transport des bois :

Sur la forêt des Avants-Monts la qualité des sols, les topographies permettent de s'affranchir dans la majorité des cas d'empierrement ou de création de fossé.

Seul l'entretien régulier ou la réfection partielle de la chaussée sont des impératifs dans les conditions climatiques d'un climat méditerranéen ou des précipitations courtes et violentes peuvent survenir.

Débardage des bois :

Malgré un important réseau de tires de débardage existant à ce jour des compléments restent à réaliser principalement sur des zones occupées par de jeunes peuplements productifs qui seront à passer en premières éclaircies.

- **Schémas de desserte existants**

Il existe un schéma de desserte de la partie héraultaise du PNR HL réalisé en septembre 2012 par l'ONF et le CRPF. Suivant ce schéma et l'analyse faite à ce jour il n'existe pas de besoin en matière de complément pour les dessertes principales sur le massif domaniale.

- **Carte de la desserte**

La qualification de la desserte a été réalisée en 2014 par le service gestion suivant un protocole établie par l'agence.

Les données portées dans la base ont permis d'établir une carte de la desserte reportée en annexe sur laquelle figure également la localisation des tirs de débardage à réaliser en complément de celles existantes.

Nota : Les équipements DFCI font l'objet d'une cartographie particulière annexée.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		3151,42	172 ha	0 ha	3323,42

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	0		
Cœur de parc national	0		
Réserves naturelles nationales	0		
Réserves naturelles régionales	0		
Réserve biologique intégrale	0		
Réserve biologique dirigée	0		
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0		
Zones humides stratégiques	0		
Eléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional	3323,42ha		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	34 ha	<i>Chiroptères</i>	ZSC n° FR 9101429 : "Grotte de la Rivière Morte" DOCOB approuvé en 2000 Opérateur : FN du Haut Jura Pas de charte signée
ZNIEFF de type I	78 ha	<i>Intérêt floristique</i>	ZNIEFF n° 34033080 Fiche ZNIEFF du "Bois de Rabanège"
ZNIEFF de type I	94 ha	<i>Chiroptères (idem ZSC)</i>	ZNIEFF n° 34033068 Fiche ZNIEFF de "La Grotte de la Rivière Morte" dont le périmètre englobe la ZSC

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Présence d'espèces invasives :

Il est noté la présence de Buddleia espèce invasive dans la parcelle 3103.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Flore remarquable			
Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation (parcelles)	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	3128	Maintenir les milieux ouverts, les lisières	Oui (CCB)
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	2217_2218_3146_2091_3128_2129_3158	Maintenir les milieux ouverts, les lisières	Oui (CCB)
<i>Clematis recta</i>	Proche parcelle 3101	Conserver des bois clairs	Non (DZ)
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Sw., 1892	3128	Maintenir les milieux ouverts, les lisières	Oui (CCB)
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	2074_3111_3128	Maintenir le sous bois, les lisières	Oui (CCB)
<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	1029	Maintenir le sous bois, les lisières	Oui (CCB)
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw. subsp. <i>abortivum</i>	2091_3144	Maintenir le sous bois, les lisières	Oui (CCB)
<i>Myosotis balbisiana</i>	3126	Maintenir les milieux ouverts, schistoux voire pelés	Non (DZ)
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	3128	Maintenir les milieux ouverts, les lisières	Oui (CCB)
<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	2217_3146_2091	Maintenir les milieux ouverts, les lisières	Oui (CCB)
<i>Orchis mascula</i> (L.) L. subsp. <i>mascula</i>	3130_3123_3158	Maintenir les milieux ouverts, les lisières	Oui (CCB)
<i>Orchis morio</i> L. subsp. <i>morio</i>	3130	Maintenir les milieux ouverts, les lisières	Oui (CCB)
<i>Osmunda regalis</i>	1028	Maintenir les milieux de mégaphorbiaies	Non (DZ)
<i>Paeonia officinalis</i> L., 1753	2218_2220_2099	Maintenir le sous bois, les lisières	Oui (NV2/DZ)
<i>Paeonia officinalis</i> subsp. <i>microcarpa</i> Nyman, 1878	2217_2218_3146_2091	Maintenir le sous bois, les lisières	Oui (NV2/DZ)
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	3128	Maintenir les milieux ouverts, les lisières	Oui (CCB)
<i>Silene viridiflora</i> L., 1762	2218_2219	Maintenir les milieux ouverts, les lisières	Oui (NV2/DZ)

Faune remarquable			
<i>Lucanus cervus</i> Lucane cerf volant	2075	Maintenir des arbres sénescents et/ou morts isolés et/ou en ilots	Oui PN/CDH2/DZ
<i>Myotis blythii</i> Petit Murin	3109_2010_3114_3115_3118	Parcelles à proximité d'un site d'hibernation ; veiller à la tranquillité du site d'octobre à mars et à maintenir les habitats de chasse dans le secteur délimité par le site Natura 2000 et la ZNIEFF du même nom	Oui PN/CDH2 et 4 Cbo/DZ
<i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échancrées			
<i>Myotis myotis</i> Grand Murin			
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe			
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand Rhinolophe			
<i>Busard Saint Martin</i>	2064	Individu en chasse - Zone d'alimentation maintenir les milieux ouverts	Oui DO1/PN
<i>Circaète Jean Le Blanc</i>	2068_2091	Observation d'un couple en chasse en juillet 2013 ; potentiellement nicheur Zone d'alimentation maintenir les milieux ouverts	Oui DO1/PN

Milan royal <i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	2094	Individu en chasse - Zone d'alimentation maintenir les milieux ouverts	Oui DO1/PN
Vautour fauve	3125	Individu en vol (transit) observé en 2007 au dessus du Roc de Saint Bauzille	Oui DO1/PN

Source flore : ONF, Base de Données naturalistes, 2014 & 2015

BDD Silene - Conservatoire Botanique National Méditerranéen - extrait 2014

Source faune : ONF, Base de Données naturalistes, 2014

Base de données ZNIEFF via Silene_Faune (CEN LR pour DREAL LR), 2006-2007 et 2011

Légende Faune	P ou PN = Protection nationale
	CBe = Convention de Berne
	CBo = Convention de Bonn
	CDHx = Directive Habitats Faune Flore x=numéro de l'annexe concernée
	DZ = Déterminante strict pour les ZNIEFF LR
	DZC = Déterminante à critères pour les ZNIEFF LR
	RZ = Remarquable pour les ZNIEFF LR

Légende Flore	NV1(2) = Protection nationale annexe 1(2)
	LR1(2) = Liste rouge nationale Tome 1(2)
	CCB = Protection à échelle communautaire (européenne)
	CDH5 = Directive Habitats Faune Flore Annexe 5
	DZ = Déterminante strict pour les ZNIEFF LR
	RZ = Remarquable pour les ZNIEFF LR
	RV9 = Protection régionale Languedoc Roussillon

On veillera à ne pas détruire ces espèces protégées et leurs habitats et toute nouvelle observation devra être saisie dans la Base de Données Naturalistes (BDN) - Cf. N°9-09-G-1606.

- Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Pelouses à Agrostide et Fétuques	Oui	*6230	35.12	A maintenir ouvertes	Surf < 1 ha (Pelles 3114)
Forêts rivulaires sub- atlantiques de Frênes communs	Oui	*91E0	44.311	Maintenir les essences caractéristiques, ne pas boiser à moins de 5m du bord de la Salesses	Surf < 1 ha (Pelle 3109)
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune	Non	4030	31.22	A maintenir ouvertes	Surf < 3ha (Pelles 3110_3114_3118)
Fruticées à Buis	Non	5110	31.82	A priori stables, ne pas détruire ni boiser	Surf < 1 ha (Pelle 3109)
Forêts de Chênes verts des collines catalo- provençales	Non	9340	45.312	Conserver les peuplements	Sur = 8,3 ha (Pelles 3109_3110)

Autres Habitats					
Chênaies acidiphiles xero-thermophiles	Non		41.572	Conserver les peuplements	11 ha
Bois de châtaigniers	Non		41.9	Conserver les peuplements autant que possible	5 ha

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

La carte des statuts de protection réglementaires ou contractuelle concernant la forêt est reportée en annexe

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Sans inventaire cartographique des habitats seul le tableau précédent porte mention de la localisation et de la surface approximative de ceux présents en forêt.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		2973,76	349,66	0	3323,42

A - Accueil et paysage

Observations préalables

La démarche d'aménagement n'a pas pour vocation de générer des études de fréquentation ou des études paysagères. Celles-ci doivent être réalisées dans d'autres démarches (Charte Forestière de Territoire, initiatives de Collectivités territoriales, projets partenariaux...) et être prévues dans le plan d'action

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

La forêt est incluse dans la zone n° 29 de l'Atlas Régional des Paysages. « Les Avants-Monts »

Extrait de la qualification sur le site de la DREAL :

Localisation et importance :

Limitée au sud par la plaine viticole et au nord par les sillons du Jaur et de l'Orb, elle présente une ambiance très variée par sa couverture forestière, allant du chêne vert au hêtre en altitude en passant par le chêne pubescent et le châtaignier C'est une zone fortement boisée où l'activité agricole est peu présente se limitant aux vallons et aux bordures d'habitations.

Objectif de préservation et de mise en valeur:

- Maintenir les ouvertures occupées par l'agriculture en bordure du bâti, des axes de circulation et les fonds de vallons.
- Favoriser en matière forestière la diversité des essences et leur traitement.
- Amélioration ou création de sites d'accueil.
- Intégration du bâti agricole récent

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

Paysage :

Lors du précédent aménagement une étude paysagère n'a pas fourni d'élément probant pouvant être intégré au document de gestion.

Malgré cela le précédent document a défini une série particulière de protection paysagère et de production sans que soit édicté de mesure particulière de gestion (traitement dérogeant à la futaie régulière préconisé sur les deux séries de production).

L'analyse faite à ce jour a limité cette surface qualifiée d'enjeu « reconnu » aux bordures de la départementale menant du col de Sainte Colombe aux Verreries de Moussan et au canton de la Bacoulette.

Le traitement par unités de gestion de taille réduite assorti d'adaptations locales en matière de mises en régénération paraît suffisant pour répondre aux contraintes paysagères identifiées à ce jour.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La forêt est globalement peu fréquentée par le public. La saison des champignons et de la chasse attire plus de monde, mais cette présence reste discrète par rapport à la surface du massif.

Quelques sites particuliers font l'objet d'une fréquentation particulièrement en saison estivale :

- ▶ Croix du Jubilé (fréquentée en toutes saisons)
- ▶ Col de Ste Colombe
- ▶ Cuve de Pardailhan
- ▶ GR de Ferrières-Poussarou
- ▶ Route forestière de Teussines jusqu'à la maison forestière
- ▶ Retenue d'eau des Escampats

- **Description succincte des équipements structurants**

Le massif n'est pas équipé en sites d'accueil visant à orienter ou canaliser la fréquentation (circuit à thème, sites d'information à l'usage du public).

Seuls trois points sont équipés d'infrastructures légères (table-bancs)

- **Classements réglementaires**

La forêt n'est pas concernée par un classement réglementaire ; site inscrit, classé au titre du paysage ou d'aire de protection de monument historique.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

La forêt excentrée des grands itinéraires touristiques et des grandes agglomérations de l'Hérault est dans son ensemble faiblement fréquentée pour plusieurs raisons :

- Faible nombre de sites équipés pour l'accueil
- Absence d'information visant à favoriser la fréquentation (panneaux d'information, circuits à thèmes)
- Réseau de pistes forestières en partie fermées à la fréquentation motorisée,
- Absence de site emblématique connu ou/et faisant l'objet d'information touristique dans les communes concernées ou les organismes de tourisme.

Un seul site mémoriel peut-être cité :

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Plô de Mailhac	Stèle à la mémoire du camp de Harkis	Faible en général mais forte lors des commémorations	Manifestation à la mémoire des Harkis

• **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements Adaptation (oui/non)
Croix du Jubilé	Tables –bancs	Aucun	Etat moyen, à renouveler sur la durée de l'aménagement
Saint de Colombe	Tables –bancs	Aucun	
Retenue d'eau des Escampat	Tables –bancs	Aucun	
Réseau vert du département	13 km	Aucun	Entretien assuré par le Conseil Départemental 34
Sentiers inscrits au PDIPR	4,9 km	Aucun	

• **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Bordure de la RD menant du col de Sainte Colombe aux Verreries de Moussan	Visions rapprochées, gauches et droites depuis la départementale.
	Canton de la Bacoulette	Visions éloignées depuis la RD de la vallée du Jaur entre Olargues et Hérépiant.
Intermédiaire	Reste du massif	

• **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Compte tenu de sa faible fréquentation ou de l'absence de projet visant à la favoriser, la forêt n'a jamais bénéficié d'étude particulière, tant en attente du public que de satisfaction.

En absence d'étude on se basera sur la perception du service gestionnaire:

- pas d'attente formulée par les utilisateurs actuels, principalement les habitants locaux qui sont les principaux utilisateurs du massif (chasseurs, ramasseurs de champignons, agriculteurs).
- jusqu'à ce jour les coupes et travaux forestiers n'ont pas soulevé d'opposition particulière, la plus grande partie des utilisateurs ayant intégré les contraintes et impératifs de la gestion forestière.
- compte tenu de la surface importante, de sa dispersion, les actions visant à favoriser la fréquentation devraient intégrer l'augmentation possible du risque d'incendie et des moyens à mettre en œuvre pour répondre à cette menace,
- à ce jour les seules oppositions en matière de paysage portent sur les parcs éoliens réalisés ou en cours d'instruction sur les terrains domaniaux.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Opportunité en matière d'accueil :

Comme évoqué précédemment les équipements en matière d'accueil sont peu présents. Un seul site supplémentaire est proposé par le service gestionnaire sur la partie Est (en bordure du GR parcelle 1011).

La réunion d'information faite avec les parties intéressées (communes, utilisateurs du massif) a permis d'évoquer cette activité. A ce jour il est à noter l'absence de projet en cours qui pourrait concerner le massif ou pour lequel il servirait de support.

L'ONF restera à l'écoute des partenaires et Co financeurs potentiels afin de porter son aide en la matière.

Menaces ou impacts en matière de qualité paysagère :

Parcs éoliens

Les parcs éoliens ont généralement un impact paysager. Cet impact est étudié dans le cadre des dossiers réglementaires qui constituent les porteurs de projet.

Pour les coupes concernant le canton de La Bacoulette : L'enlèvement des pins adultes sur les perchis de sapins n'aura qu'un impact limité et transitoire en matière de paysage, les jeunes peuplements du sous-étage venant occuper les surfaces concernées par les coupes rases d'abri.

Pour les coupes en bordure de départementale D907 :

La régénération naturelle des essences objectif sera retenue, avec un étalement raisonné des mises en régénération.

Pour le long terme cette mesure pourra être complétée par le maintien ou l'implantation de bouquets d'essences secondaires à longue révolution (ou à l'inverse traités en taillis) en bordure de la route : hêtre ou chênes en bordure des peuplements de résineux concernés par les mises en régénération.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

Comme évoqué précédemment pas d'opportunité ni de projet en cours.

La carte portée en annexe qui intègre l'ensemble de l'enjeu lié aux fonctions sociales intègre les deux zones jugées comme devant être prises en compte au titre du paysage :

- Les bordures de la départementale menant du col de Sainte Colombe aux Verreries de Mousan
- Le canton de la Bacoulette

B - Ressource en eau potable

• Captages d'eau potable non réglementés

Le tableau suivant porte les captages sans donnée de protection connue à ce jour par nos services (avis d'hydrogéologue, DUP, périmètres de protection)

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Sources de Font d'Abram amont et aval	En forêt (pelles 3119 et 3120)
Source Aupignon	Hors périmètre mais proches du massif
Source Caneyrac	
Source Font Froide	
Source des Combe des Horts	
Source de Marc	

• Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.

Ils peuvent se manifester sous des formes diverses:

- * la pollution lors des exploitations forestières (à base de carburants, huile...),
- * la dégradation des équipements et canalisations d'adduction par les engins de débusquage,
- * la pollution par les éléments fins pouvant se retrouver lessivés sous l'effet des pluies,

En complément des préconisations édictées par l'arrêté préfectoral, les règles générales suivantes seront appliquées dans le **périmètre rapproché** lors des exploitations forestières:

- les engins de chantier ou d'exploitation seront garés à l'extérieur,
- utilisation de lubrifiants biodégradables,
- pas de stockage prolongé des bois en tas bord de route (maximum 2 semaines).

• Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage	Surface concernée par PPR (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Source des Contentes (n° 34284_001841)	24,74	oui (en forêt)	oui	oui	Pas de DUP. Pour prescriptions de protection voir avis de l'hydrogéologue en date du 31/10/2005
Source de Malibert (n°34021_000526)	43,20	non (hors forêt)	oui	oui	En matière de gestion forestière maintien de l'état boisé. Pour les autres mesures voir DUP du 19/11/1993 consultable au service gestion de l'ONF
Source de Combélaubert (n° 34284_000966)	2,40	non (hors forêt)	oui	oui	Pas de notification portant sur la gestion forestière. Pour les autres mesures voir DUP du 19/07/1962 consultable au service gestion de l'ONF

Source de Font Frège (n° 34100_000195)	4,65	non (hors forêt)	oui	oui	Pas de DUP. Pour prescriptions de protection voir avis de l'hydrogéologue en date du 30/11/2007
Source du Plot de Maillac (n° 34284_003000)	18,75	oui (en forêt)	oui	oui	Pas de DUP. Pour prescriptions de protection voir avis de l'hydrogéologue en date du 22/04/2010
Pour information : Autres périmètres éloignés concernant la forêt					
Captage de Borie Crémade	0	non	non	oui pour 94 ha	
Captage au fil de l'eau Féals	0	non	non	oui pour 2412 ha	

Voir carte en annexe : Carte des captages d'eau potable et de leurs périmètres (données sensibles donc non diffusables)

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		3323,43	0	0	3323,43

Rappel :

Il est rappelé que la notion de « risque naturel » est issue de la présence simultanée sur le même territoire (ou à proximité):

- d'un ou plusieurs aléas (chutes de blocs, avalanches, glissements de terrain, crues torrentielles, érosion, phénomènes dunaires...);
- d'enjeux socio-économiques (habitations, voies de communication, équipements ou zone d'importance économique...).

La démarche d'aménagement n'a pas pour vocation de générer des acquisitions de connaissance et expertises en matière de risques naturels. Celles-ci, demandant une forte technicité, doivent être réalisées dans d'autres démarches (plans de prévention contre les risques naturels prévisibles, Charte Forestière de Territoire, initiatives de Collectivités territoriales, projets partenariaux...) et être prévues dans le plan d'action.

Pour la forêt des Avant-Monts :

En matière d'aléas et de risques les données actuelles permettent de juger que le niveau d'enjeu est faible donc à classer en "enjeu ordinaire".

Sans étude particulière nous pouvons citer, que lors d'épisodes pluvieux intenses et durables, le débit conjugué des ruisseaux du massif (affluents du Jaur et de l'Orb) pourraient contribuer, pour partie, à des phénomènes d'inondation sur les zones situées en aval du massif.

Dans ce contexte le maintien d'un fort taux de couverture forestière est la seule mesure à prôner afin de limiter ce phénomène d'ordre général et qui dépasse très largement le périmètre domanial.

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Sans objet : La forêt n'est concernée par un classement réglementaire au titre du RTM

- **Expertises réalisées**

En absence de niveau de risque reconnu aucune expertise n'a été réalisée.

- **Equipements et ouvrages de protection existants**

Absence d'équipement ou ouvrage de protection à citer.

- **Maîtrise des aléas par les peuplements forestiers**

(Remarque: A traiter uniquement pour les enjeux de forêts domaniales RTM)

- Sans objet dans le cas présent

À noter : pour la forêt domaniale le maintien du couvert boisé est une mesure qui contribue à la maîtrise générale des aléas et des risques sur l'ensemble des bassins versant de cette région du département.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Le précédent aménagement était le premier aménagement global pour lequel le potentiel de production n'était pas pleinement connu.</p> <p>L'analyse actuelle a permis d'évaluer plus précisément la surface affectable à la production</p>	<p>La surface en production a été diminuée de 424 ha en fonction de l'expérience du gestionnaire en matière de possibilité de mobilisation.</p> <p>Ce nouvel état vise à proposer un programme de gestion plus cohérent, principalement en matière de possibilité de récolte et d'effort de renouvellement.</p>
<p>La forêt d'origine récente présente un potentiel de production qui reste à optimiser.</p>	<p>L'effort de transformation du groupe de régénération proposé devrait permettre d'augmenter raisonnablement ce potentiel en introduisant des essences plus productives (croissances et valeurs des produits)</p>
<p>Les changements climatiques attendus excluent l'épicéa comme essence objectif et nous incitent à la vigilance sur certaines essences récemment introduites.</p>	<p>Le douglas et le sapin de Nordmann introduits sur un grand nombre de stations devront faire l'objet d'un suivi particulier pour permettre au gestionnaire d'évaluer plus précisément leur faculté d'adaptation définitive.</p>
<p>Difficulté d'acquisition en matière de régénération sur certaines essences.</p>	<p>Principalement c'est l'effort de régénération du douglas, essence à courte révolution et forte production, qui devra faire l'objet de mesures visant à ne pas prolonger la durée du cycle de renouvellement. La prévision d'un complément de régénération par plantation est la mesure retenue afin que soit assurée la surface prévue.</p>
Fonction écologique	
<p>Augmenter ou maintenir la valeur écologique du massif</p>	<p>D'une façon générale la gestion par unités de surface inférieure à la parcelle (parquets d'essences et formations variées) assure le fait une plus grande variété des milieux forestiers.</p> <p>Un effort de transformation par enrésinement diminué par rapport au précédent aménagement est une mesure retenue visant à valoriser les essences indigènes feuillues.</p> <p>En complément la constitution d'un groupe d'ilots de sénescence et le marquage d'arbres bio sont des mesures particulières visant à assurer une trame de surfaces en vieillissement à haute valeur écologique.</p>
<p>Zone Natura 2000 : Aspect réglementaire</p>	<p>Les actions de gestion portant sur la zone concernée n'auront pas d'impact significatif sur les espèces de chiroptères concernées.</p>

	Le document d'aménagement devra obtenir la validation des services de l'Etat afin qu'il soit compatible avec les mesures de gestion préconisées par le DOCOB approuvé.
Valeur floristique du massif.	La poursuite de prises de données alimentant la Banque de Données Naturalistes (BDN) permettra d'augmenter la connaissance écologique et préconiser les mesures conservatoires si nécessaire.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Paysage : Une petite surface du massif est qualifiée de sensibilité reconnue	Sans référence à une étude paysagère valide des adaptations locales aux interventions sylvicoles permettront de diminuer l'impact des mises en régénération prévues.
Protection des périmètres de captage et mesures en faveur des ripisylves	<u>Mesures prévues :</u> a/ Respect des mesures de protection édictées par les Arrêtés préfectoraux pour les captages connus b/ Les mesures du cahier des charges ONF pour les exploitations et travaux seront à respecter sur les lits de ruisseaux et leur ripisylve.
Massif faiblement fréquenté et équipé en sites d'accueil	Les collectivités locales (Parc Régional du Haut Languedoc, communautés de communes et CD 34) seront sollicités afin d'engager une réflexion dans ce domaine et si possible pouvoir aboutir à des actions communes (ONF/ collectivités) visant à valoriser cette fonction sur le massif.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Sensibilité du massif aux incendies	a/ Poursuite du maintien en viabilité des équipements de défense existants b/ Tournées DFCI assurées par l'ONF et les services de l'Etat en période sensible

2.2 Traitements, essences objectif, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	2192,02	2673
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple	9,08	
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini	47,66	
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	2248,76	2673
Hors sylviculture de production	1074,66	655,5
Total : surface retenue pour la gestion	3323,42	3328,5

Commentaires :

La nouvelle surface en production s'explique par l'analyse faite à ce jour de deux principaux facteurs pouvant se conjuguer

- Valeur des produits aboutissant à des invendus répétés
- Impossibilité de récolte par investissement en desserte inadapté aux volumes et valeur commerciale des produits à récolter.

Les actions de gestion se concentrent donc sur une surface inférieure où les croissances observées, la valeur des produits et les équipements (existants ou prévisibles), permettent d'espérer une sylviculture pérenne et économiquement supportable.

Reste à préciser qu'elle s'accompagne d'un effort de transformation inférieur au précédent (305 ha) mais restant important ; changement d'essences ou de traitement pour 138 ha, effort visant à augmenter la fonction productive du massif.

Ligne "Attente sans traitement défini" : situation d'attente à n'utiliser que lorsqu'aucun traitement ne peut être défini. Ces surfaces sont comprises dans la surface "en sylviculture de production". Elles sont soustraites des surfaces sur lesquelles des objectifs de renouvellement sont fixés.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions (références)	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement ou en mélange < 30 %	Groupes stationnels concernés (code)
		ha	m ²				
Douglas	Référence moyenne retenue : Classes 2 du guide douglas	424,4	18,87	60/65	55/60	Feuillus précieux (1)	SMsf Mlsp
Sapin de Nordmann et pectiné	Données DRA	537,77	23,91	100/100	45/55	Hêtre + feuillus divers (1)	Mlsp Mlsp SMsf
Pin laricio de Corse	Données DRA	252,62	11,23	80/100	40/50	Pin noir et sylvestre + feuillus divers (1)	Mlsp SMsf SMsp
Pin noir d'Autriche et pin sylvestre	Données DRA	14,38	0,63	110/120	35/40	Feuillus divers	
Cèdre de l'Atlas	Données DRA	197,4	8,78	100/120	50/55	Pin laricio de Corse + feuillus divers (1)	SMsf SMsp
Hêtre	Données DRA	468,35	20,83	100/140	45/55	Chêne sessile + feuillus divers (1)	Mlsp SMsf
Chêne sessile	Données DRA	243,45	10,83	150/180	40/45	Hêtre + feuillus divers	Mlsp SMsf
Autres feuillus et châtaignier	Sans référence DRA ni locale	53,04	2,36	70/80	30/45	Feuillus divers	SMsf Mlsp
Chêne vert	Régime taillis	10,54	0,48	50	15/20		

Chêne pubescent (2)	Données DRA	46,81	2,08	150/180	30/35	Feuillus divers	SMsf SMsp
Total surface en sylviculture de production		2248,76	100%				

Remarques ou précisions :

Excepté pour le douglas dont les critères d'exploitabilité font référence au guide récent de sylviculture, pour l'ensemble des autres essences les données fournies par la DRA sont reprises car jugées comme des valeurs moyennes valides sur le massif.

Pour cohérence entre les surfaces en production des différents chapitres, pour les peuplements classés en attente c'est l'essence principale actuelle qui est retenue comme essence objectif.

- (1) Les "essences d'accompagnement" ou secondaires (pourcentage < 25 %) leur âge et diamètre d'exploitabilité resteront subordonnés à la sylviculture de l'essence principale.
- (2) Pour le chêne pubescent le traitement en futaie restera marginal, limité aux meilleures stations. Sur les stations moins productives et souvent difficilement valorisables, en mélange avec le chêne vert ou le châtaignier il sera laissé en évolution naturelle.

Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme

Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Epicéa commun	Risques phytosanitaires et sensibilité aux changements climatiques attendus	12,94	60/7	40/45		Toutes

- **Carte des essences objectifs**

La carte des essences objectif est reportée en annexe.

2.3 Objectif de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement
Surface disponible (Sd)	498,28 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)	347 ha
Surface d'équilibre (Se)	452 ha
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	461,04 ha

Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	320,26 ha	159,98 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	388,47 ha	194,23 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		388,47 ha	

Situation : Sd>Se>Sv

Malgré des déséquilibres constatés pour certaines essences (jeunesse des peuplements de sapin de Nordmann et de cèdre), la variété des essences et de leur âge d'exploitabilité sur le massif permettent de compenser ces déséquilibres.

Pour la forêt des Avant-Monts nous sommes donc dans une situation d'équilibre global où la surface du groupe de régénération (461,04 ha) ainsi que celle prévue à être acquise (388,47 ha) se situent entre Sd et Sv.

Critères d'exploitabilité retenus pour les surfaces portées en régénération :

La DRA de référence ne mentionne que les diamètres et âges d'exploitabilité optimum.

Les critères optimum, minimum et maximum concernant l'âge et le diamètre d'exploitabilité, par essence, que nous avons retenus pour le calcul des différentes surfaces figurent dans le tableau ci-dessous :

Essences	âge optimum d'exploitabilité	âge minimum d'exploitabilité	âge maximum d'exploitabilité	diamètre optimum d'exploitabilité	diamètre minimum d'exploitabilité	diamètre maximum d'exploitabilité
DOU	65	55	75	60	50	70
SN et SP	110	90	140	55	50	75
CEA	110	90	140	55	50	75
HET	110	100	140	45	40	55
PL	90	80	130	45	40	60
PO	110	100	130	45	40	50
PS	110	100	130	40	35	50
CHS et CHY	150	130	170	40	35	50
CHT	70	60	80	35	35	50
AF	70	60	80	40	35	50

Se : se calcule de la manière suivante:

* Se essence objectif DOU :	421,99 / 65x20 =	129,84ha
* Se essence objectif SN / SP :	527,32 / 110x20 =	95,99 ha
* Se essence objectif CEA :	194,80 / 110x20 =	35,40 ha
* Se essence objectif HET :	462,35 / 110x20 =	84,06 ha
* Se essence objectif CHS / CHY :	284,20 / 150x20 =	37,89 ha
* Se essence objectif PL :	251,00 / 90x20 =	55,77 ha
* Se essence objectif PO :	6,40 / 110x20 =	1,16 ha
* Se essence objectif PS :	7,98 / 110x20 =	1,45 ha
* Se essence objectif AF :	27,44 / 70x20 =	7,84 ha
* Se essence objectif CHT :	8,54 / 70x20 =	2,44ha

Total surface en production (*) = : **2192,02 ha**

La surface d'équilibre globale est donc égale à **451,84ha** (arrondie à 452 ha)

(*) Ce calcul ne prend pas en compte la surface placée en **attente** ou le traitement et les essences objectif ne sont pas définis, ainsi que les surfaces dont le traitement est le **taillis**. (Soit 56,74 ha)

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface (ha)
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	18,52
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	78,13
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	321,05
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	80,58
Total	498,28

La surface de Sd : 498,28 ha représente la surface minimale résultant de l'analyse sur deux périodes d'aménagement période 1 : 498,28 ha et période 2 : 509,62 ha). Elle est donc supérieure à Se (452 ha)

Justification :

Dans le cadre d'optimisation de la production ligneuse l'effort de renouvellement de cet aménagement comprend une surface en transformation par plantation de 138 ha suivant coupe rase ce qui impliquera des investissements importants.

Afin d'étaler cet effort la faible contrainte de vieillissement nous permettra la recherche de l'équilibre sur la durée de deux aménagements sans sacrifice d'exploitabilité.

A noter :

Le précédent aménagement prévoyait 305 ha de transformation par investissement (20,3 ha/an sur les 15 ans) objectif très ambitieux qui n'a été que très partiellement réalisé.

Notre analyse actuelle reste dans cette logique (amélioration des facteurs de production), tout en proposant un effort plus modéré que l'on peut penser réalisable. (138 ha = 6,9 ha/an sur 20 ans).

Afin d'assurer la réalisation de l'effort global de renouvellement prévu et suivant les difficultés d'acquisition de l'essence douglas constatées lors du précédent aménagement, à cet effort pour transformation viendront s'ajouter 63 ha de complément de régénération sur les régénérations naturelles de douglas (50 % de la surface en coupe définitive, soit une moyenne de 3,15 ha/an sur la durée de l'aménagement).

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Surface (ha)
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	140,7
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	18,52
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	37,83
Total	197,13

Sv : La surface 347 ha représente la surface maximale de Sv résultant de l'analyse sur deux périodes d'aménagement (période 1 : 197,13 ha et période 2 : 347 ha)

La contrainte de vieillissement est faible sur la forêt car inférieure à Se (452 ha)

Ce constat s'explique par des surfaces importantes de jeunes peuplements (cèdre et sapin de Nordmann) ainsi que la surface occupée par les chênes dont les âges actuels sont éloignés des critères d'exploitabilité.

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Non concerné

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Non concerné

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	0 ha	0 ha
Taillis fureté	0 ha	0 ha
Taillis sous futaie	0 ha	0 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha	0 ha

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S taillis)**

La surface des taillis jugés exploitables dans un régime taillis est jugée faible.

Sur les stations productives l'essentiel de ces formations ont été transformées ou sont proposées en transformation.

Pour l'actuel aménagement cette surface a été arrêtée à **9,08 ha** de chêne vert.

- **Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S TSF)**

Non concerné

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- **Classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Groupes de régénération

Libellé groupe <i>Précisions sur les actions à mener</i>	Code groupe	Pelle	Unité de gestion	Surf totale (ha)	Surf en sylviculture (ha)	Surf à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
Régénération		Unités de gestion à ouvrir et prévues à terminer							461,04
	REG	1015	r	1.30	1.30	1.30	1.30	CEA	
	REG	1031	r	1.78	1.78	1.78	1.78	P.L	
	REG	1033	r	0.52	0.52	0.52	0.52	CEA	
	REG	1034	r	2.04	2.04	2.04	2.04	DOU	
	REG	1035	r	0.61	0.61	0.61	0.61	S.N	
	REG	1039	r	5.80	5.80	5.80	5.80	P.L	
	REG	2039	r	0.29	0.29	0.29	0.29	DOU	
	REG	2042	r	0.96	0.96	0.96	0.96	DOU	
	REG	2050	r	6.45	6.45	2.01	2.01	DOU	
	REG	2050	r	6.45	6.45	1.74	1.74	HET	
	REG	2051	r	6.79	6.79	2.92	2.92	HET	
	REG	2066	r	7.14	7.14	4.66	4.66	S.N	
	REG	2067	r	1.68	1.68	1.68	1.68	P.L	
	REG	2069	r	19.83	19.83	1.61	1.61	CEA	
	REG	2069	r	19.83	19.83	18.22	18.22	HET	
	REG	2073	r	8.14	8.14	8.14	8.14	CEA	
	REG	2075	r	12.54	2.54	5.77	5.77	S.N	
	REG	2075	r	12.54	12.54	6.77	6.77	HET	
	REG	2076	r	13.95	13.95	9.59	9.59	P.L	
	REG	2080	r	3.48	3.48	0.96	1.76	DOU	
	REG	2080	r	3.48	3.48	1.15	1.72	S.P	
	REG	2081	r	0.61	0.61	0.43	0.43	P.O	
	REG	2082	r	0.68	0.68	0.68	0.68	HET	
	REG	2083	r	0.84	0.84	0.84	0.84	DOU	
	REG	2084	r	3.89	3.89	3.89	3.89	DOU	
	REG	2085	r	3.23	3.23	2.72	2.72	DOU	
	REG	2087	r	1.85	1.85	1.85	1.85	S.N	
	REG	2088	r	1.35	1.35	1.35	1.35	S.N	
	REG	2090	r	1.72	1.72	0.37	0.37	DOU	
	REG	2090	r	1.72	1.72	1.35	1.35	S.N	
	REG	2094	r	3.87	3.87	3.87	3.87	DOU	
	REG	2095	r	12.00	12.00	12.00	12.00	CEA	
REG	2097	r	11.39	11.39	11.39	11.39	DOU		
REG	2221	r	5.50	5.50	5.50	5.50	CEA		
REG	3113	r	2.94	2.94	2.94	2.94	DOU		
REG	3125	r	3.90	3.90	3.90	3.90	HET		
REG	3126	r	14.12	14.12	0.83	0.83	HET		
REG	3130	r	10.85	10.85	10.85	10.85	HET		

Libellé groupe <i>Précisions sur les actions à mener</i>	Code groupe	Pelle	Unité de gestion	Surf totale (ha)	Surf en sylviculture (ha)	Surf à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)	
	REG	3131	r	4.17	4.17	2.55	2.55	S.N		
	REG	3133	r	11.36	11.36	11.36	11.36	DOU		
	REG	3134	r	0.84	0.84	0.84	0.84	DOU		
	REG	3135	r	2.54	2.54	0.47	0.47	DOU		
	REG	3137	r	7.71	7.71	5.75	5.75	DOU		
	REG	3144	r	1.15	1.15	1.15	1.15	CEA		
	REG	3145	r	4.01	4.01	4.01	4.01	CEA		
	REG	3146	r	5.10	5.10	5.10	5.10	CEA		
	REG	3153	r	1.38	1.38	1.38	1.38	A.F		
	REG	3155	r	3.85	3.85	3.85	3.85	DOU		
	REG	3158	r	3.79	3.79	3.79	3.79	A.F		
	REG	3159	r	1.06	1.06	1.06	1.06	DOU		
	REG	3161	r	5.67	5.67	1.25	1.25	S.P		
	REG	3164	r	2.79	2.79	2.79	2.79	P.L		
	REG	3167	r	5.28	5.28	2.51	2.51	DOU		
Régénération	REG	3168	r	5.44	5.44	3.18	3.18	DOU		
	REG	3171	r	1.40	1.40	1.40	1.40	DOU		
	REG	3172	r	5.84	5.84	1.62	1.62	DOU		
	REG	3178	r	0.39	0.39	0.39	0.39	DOU		
	REG	3183	r	3.46	3.46	3.46	3.46	S.P		
	REG	3184	r	2.89	2.89	2.89	2.89	S.P		
	REG	3185	r	3.53	3.53	3.53	3.53	S.P		
	REG	3192	r	1.00	1.00	1.00	1.00	S.N		
	REG	3195	r	2.25	2.25	2.25	2.25	DOU		
	REG	3198	r	5.25	5.25	1.52	1.52	S.N		
	REG	3198	r	5.25	5.25	3.73	3.73	DOU		
	REG	3202	r	3.59	3.59	3.59	3.59	DOU		
	REG	3204	r	3.42	3.42	1.61	1.61	DOU		
	REG	3208	r	5.01	5.01	5.01	5.01	DOU		
	REG	3209	r	6.43	6.43	3.27	3.27	S.P		
	REG	3211	r	13.02	13.40	7.09	7.09	DOU		
	REG	3212	r	4.30	4.30	4.30	4.30	P.L		
	REG	3213	r	5.34	5.34	5.34	5.34	P.L		
		Total à ouvrir et prévu à terminer					247.69			
		Unités de gestion prévues à ouvrir mais à ne pas terminer								
Régénération	REG	1003	r	6.93	6.93	6.93	0.00	S.N		
	REG	2038	r	5.65	5.65	5.41	0.00	DOU		
	REG	2050	r	6.45	6.45	2.70	0.00	DOU		
	REG	2051	r	6.79	6.79	3.87	0.00	HET		
	REG	2066	r	7.14	7.14	2.48	0.00	CHS		
	REG	2076	r	13.95	13.95	3.78	0.00	HET		
	REG	3126	r	14.12	14.12	1.57	0.00	DOU		
	REG	3131	r	4.17	4.17	1.62	0.00	DOU		

Libellé groupe <i>Précisions sur les actions à mener</i>	Code groupe	Pelle	Unité de gestion	Surf totale (ha)	Surf en sylviculture (ha)	Surf à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)	
	REG	3132	r	1.07	1.07	1.07	0.00	DOU		
	REG	3137	r	7.71	7.71	1.96	0.00	HET		
	REG	3142	r	0.89	0.89	0.89	0.00	DOU		
	REG	3143	r	3.71	3.71	3.71	0.00	DOU		
	REG	3150	r	0.16	0.16	0.16	0.00	DOU		
	REG	3161	r	5.67	5.67	4.42	0.00	DOU		
	REG	3168	r	5.44	5.44	2.26	0.00	HET		
	REG	3169	r	3.21	3.21	3.21	0.00	S.N		
	REG	3181	r	4.71	4.71	0.34	0.00	DOU		
	REG	3182	r	6.60	6.60	6.10	0.00	S.P		
	REG	3196	r	7.29	7.29	7.29	0.00	DOU		
	REG	3201	r	3.35	3.35	3.35	0.00	DOU		
	REG	3204	r	3.42	3.42	1.81	0.00	DOU		
	REG	3206	r	7.64	7.64	2.88	0.00	S.P		
	REG	3206	r	7.64	7.64	4.76	0.00	DOU		
	Total à ouvrir mais prévu à ne pas terminer						72.57			
Régénération	REG	Unités de gestion ouvertes prévues à terminer								
	REG	1010	r	0.87	0.87	0.00	0.87	S.N		
	REG	1011	r	2.02	2.02	0.00	2.02	CEA		
	REG	1014	r	1.26	1.26	0.00	1.26	CEA		
	REG	1030	r	0.72	0.72	0.00	0.72	CEA		
	REG	2038	r	5.65	5.65	0.00	0.24	DOU		
	REG	2062	r	0.83	0.83	0.00	0.83	CEA		
	REG	2074	r	1.65	1.65	0.00	1.65	DOU		
	REG	2076	r	13.95	13.95	0.00	0.58	DOU		
	REG	2081	r	0.61	0.61	0.00	0.18	CEA		
	REG	2085	r	0.51	0.51	0.00	0.51	DOU		
	REG	2099	r	0.95	0.95	0.00	0.95	CEA		
	REG	2100	r	3.07	3.07	0.00	3.07	HET		
	REG	2216	r	5.2	5.2	0.00	5.2	CEA		
Régénération	REG	3062	r	0.83	0.83	0.00	0.83	CEA		
	REG	3116	r	4.92	4.92	0.00	1.0	S.P		
	REG	3116	r	4.92	4.92	0.00	1.51	CHS		
	REG	3116	r	4.92	4.92	0.00	2.40	HET		
	REG	3117	r	4.14	4.14	0.00	4.14	DOU		
	REG	3119	r	1.64	1.64	0.00	1.64	HET		
	REG	3120	r	10.87	10.87	0.00	10.87	HET		
	REG	3121	r	2.36	2.36	0.00	2.36	S.N		
	REG	3126	r	14.12	14.12	0.00	11.72	HET		
	REG	3135	r	2.54	2.54	0.00	1.93	DOU		
	REG	3135	r	2.54	2.54	0.00	0.14	HET		
	REG	3136	r	5.42	5.42	0.00	5.42	DOU		
	REG	3138	r	6.30	6.30	0.00	6.30	DOU		

Libellé groupe <i>Précisions sur les actions à mener</i>	Code groupe	Pelle	Unité de gestion	Surf totale (ha)	Surf en sylviculture (ha)	Surf à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
	REG	3141	r	0.51	0.51	0.00	0.51	S.P	
	REG	3167	r	5.28	5.28	0.00	2.77	DOU	
	REG	3172	r	5.84	5.84	0.00	4.22	HET	
	REG	3179	r	5.97	5.97	0.00	5.97	DOU	
	REG	3180	r	5.30	5.30	0.00	5.30	DOU	
	REG	3181	r	4.71	4.71	0.00	4.37	DOU	
	REG	3182	r	6.60	6.60	0.00	0.50	DOU	
	REG	3189	r	6.03	6.03	0.00	6.03	HET	
	REG	3190	r	5.35	5.35	0.00	5.35	HET	
	REG	3191	r	6.22	6.22	0.00	6.22	HET	
	REG	3193	r	8.89	8.89	0.00	8.89	S.P	
	REG	3199	r	2.40	2.40	0.00	2.40	DOU	
	REG	3207	r	7.84	7.84	0.00	7.84	DOU	
	REG	3209	r	6.43	6.43	0.00	3.16	DOU	
	REG	3210	r	2.97	2.97	0.00	2.97	DOU	
	REG	3211	r	13.02	13.02	0.00	5.93	S.N	
Total ouvert et prévu à terminer							140.78		
Total général des surfaces prévues en régénération							461.04		

Groupes d'amélioration

Groupe d'amélioration jeunesse

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (231,78ha)	
Amélioration jeunesse : Mise en œuvre des ITTS prévus dans les guides de sylviculture des essences objectif pour peuplements au stades de semis, fourré, gaulis ou bas perchis (avant 1ère éclaircie)	AMEj : Amélioration jeunesse							
		1002	aj		15.26	15.26	0	
		1005	aj		0.71	0.71	0	
		1006	aj		4.7	4.7	0	
		1007	aj		11.8	11.8	0	
		1008	aj		11.1	11.1	0	
		1009	aj		3.5	3.5	0	
		1020	aj		1.5	1.5	0	
		1033	aj		2.57	2.57	0	
		1037	aj		1.4	1.4	0	
		1038	aj		9.71	9.71	0	
		2039	aj		1.17	1.17	0	
		2043	aj		3.39	3.39	0	
		2047	aj		6.79	6.79	0	

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (231,78ha)
		2062	aj	2.35	2.35	0	
		2066	aj	1.5	1.5	0	
		2067	aj	1.46	1.46	0	
		2071	aj	6.95	6.95	0	
		2075	aj	4.75	4.75	0	
		2076	aj	0.2	0.2	0	
		2077	aj	0.21	0.21	0	
		2079	aj	0.81	0.81	0	
		2080	aj	1.49	1.49	0	
		2081	aj	8.14	8.14	0	
		2082	aj	4.63	4.63	0	
		2083	aj	2.82	2.82	0	
		2085	aj	6.85	6.85	0	
		2086	aj	0.53	0.53	0	
		2087	aj	1.02	1.02	0	
		2094	aj	1.1	1.1	0	
		2095	aj	8.3	8.3	0	
		2096	aj	12.75	12.75	0	
		2101	aj	0.22	0.22	0	
		221	aj	1.07	1.07	0	
		221	aj	1.79	1.79	0	
		2219	aj	0.86	0.86	0	
		3100	aj	6.21	6.21	0	
		3102	aj	0.38	0.38	0	
		3106	aj	5.92	5.92	0	
		3108	aj	4.79	4.79	0	
		3115	aj	3.05	3.05	0	
		3116	aj	4.86	4.86	0	
		3117	aj	1	1	0	
		3121	aj	0.69	0.69	0	
		3122	aj	6.13	6.13	0	
		3123	aj	2.03	2.03	0	
		3125	aj	3.64	3.64	0	
		3127	aj	10.2	10.2	0	
		3132	aj	8.63	8.63	0	
		3137	aj	2.04	2.04	0	
		3144	aj	1.07	1.07	0	
		3147	aj	3.65	3.65	0	
		3152	aj	2.28	2.28	0	
		3153	aj	1.81	1.81	0	
		3154	aj	0.21	0.21	0	
		3155	aj	3.45	3.45	0	
		3156	aj	1.74	1.74	0	
		3159	aj	1.53	1.53	0	
		3181	aj	1.61	1.61	0	
		3194	aj	5.83	5.83	0	
		3196	aj	5.63	5.63	0	
						Total groupe	231,78

Groupe d'amélioration petits bois

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (825,97 ha)
Amélioration petits bois : jeunes futaies à partir de la première éclaircie correspondant aux diamètres 20-25 cm : Rotations conformes aux guides de sylviculture des différentes essences objectif. Phase d'implantation des cloisonnements d'exploitation de largeur 4m tous les 14 m d'axe en axe	AMEp: Amélioration petits bois						
		1001	ap	5.52	5.52	6 à 10 ans	
		1005	ap	9.87	9.87	6 à 10 ans	
		1006	ap	10.01	10.01	6 à 10 ans	
		1007	ap	5.68	5.68	6 à 10 ans	
		1008	ap	2.59	2.59	6 à 10 ans	
		1009	ap	2.01	2.01	6 à 10 ans	
		1010	ap	9.06	9.06	6 à 10 ans	
		1011	ap	3.57	3.57	6 à 10 ans	
		1012	ap	11.9	11.9	6 à 10 ans	
		1013	ap	12.02	12.02	6 à 10 ans	
		1014	ap	2.2	2.2	6 à 10 ans	
		1015	ap	11.52	11.52	6 à 10 ans	
		1016	ap	9.84	9.84	6 à 10 ans	
		1017	ap	9.26	9.26	6 à 10 ans	
		1018	ap	10.12	10.12	6 à 10 ans	
		1019	ap	14.61	14.61	6 à 10 ans	
		1020	ap	12.65	12.65	6 à 10 ans	
		1021	ap	12.91	12.91	6 à 10 ans	
		1022	ap	4.1	4.1	6 à 10 ans	
		1023	ap	12.17	12.17	6 à 10 ans	
		1024	ap	1.44	1.44	6 à 10 ans	
		1025	ap	6.72	6.72	6 à 10 ans	
		1026	ap	2.86	2.86	6 à 10 ans	
		1027	ap	9.34	9.34	6 à 10 ans	
		1029	ap	0.84	0.84	6 à 10 ans	
		1030	ap	4.77	4.77	6 à 10 ans	
		1031	ap	7.87	7.87	6 à 10 ans	
		1033	ap	0.85	0.85	6 à 10 ans	
		1035	ap	9.12	9.12	6 à 10 ans	
1037	ap	6.83	6.83	6 à 10 ans			
1041	ap	1.79	1.79	6 à 10 ans			
2040	ap	0.62	0.62	6 à 10 ans			
2042	ap	3.48	3.48	6 à 10 ans			
2043	ap	2.58	2.58	6 à 10 ans			
2044	ap	1.07	1.07	6 à 10 ans			

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (825,97 ha)
		2045	ap	1.03	1.03	6 à 10 ans	
		2046	ap	1.04	1.04	6 à 10 ans	
		2048	ap	13.96	13.96	6 à 10 ans	
		2051	ap	2.9	2.9	6 à 10 ans	
		2052	ap	2.89	2.89	6 à 10 ans	
		2053	ap	1.91	1.91	6 à 10 ans	
		2054	ap	3.09	3.09	6 à 10 ans	
		2055	ap	8.49	8.49	6 à 10 ans	
		2056	ap	2.43	2.43	6 à 10 ans	
		2058	ap	2.33	2.33	6 à 10 ans	
		2062	ap	8.23	8.23	6 à 10 ans	
		2063	ap	11.58	11.58	6 à 10 ans	
		2064	ap	8.93	8.93	6 à 10 ans	
		2065	ap	5.7	5.7	6 à 10 ans	
		2066	ap	2.76	2.76	6 à 10 ans	
		2067	ap	7.52	7.52	6 à 10 ans	
		2068	ap	10.98	10.98	6 à 10 ans	
		2069	ap	2.43	2.43	6 à 10 ans	
		2074	ap	3.79	3.79	6 à 10 ans	
		2076	ap	3.89	3.89	6 à 10 ans	
		2077	ap	6.83	6.83	6 à 10 ans	
		2078	ap	2.6	2.6	6 à 10 ans	
		2079	ap	7.22	7.22	6 à 10 ans	
		2080	ap	12.96	12.96	6 à 10 ans	
		2081	ap	3.14	3.14	6 à 10 ans	
		2082	ap	3.04	3.04	6 à 10 ans	
		2083	ap	2.57	2.57	6 à 10 ans	
		2087	ap	9.92	9.92	6 à 10 ans	
		2088	ap	7.55	7.55	6 à 10 ans	
		2089	ap	5.61	5.61	6 à 10 ans	
		2090	ap	3.16	3.16	6 à 10 ans	
		2091	ap	13.21	13.21	6 à 10 ans	
		2092	ap	19.34	19.34	6 à 10 ans	
		2093	ap	10.27	10.27	6 à 10 ans	
		2094	ap	11.13	11.13	6 à 10 ans	
		2096	ap	1.02	1.02	6 à 10 ans	
		2097	ap	6.43	6.43	6 à 10 ans	
		2098	ap	3.06	3.06	6 à 10 ans	
		2099	ap	9.78	9.78	6 à 10 ans	
		2101	ap	10.86	10.86	6 à 10 ans	
		2220	ap	11.17	11.17	6 à 10 ans	
		2221	ap	11.9	11.9	6 à 10 ans	
		3101	ap	5.27	5.27	6 à 10 ans	
		3102	ap	11.51	11.51	6 à 10 ans	
		3105	ap	0.69	0.69	6 à 10 ans	
		3106	ap	4.46	4.46	6 à 10 ans	
		3111	ap	12.21	12.21	6 à 10 ans	
		3112	ap	8.62	8.62	6 à 10 ans	
		3115	ap	4.48	4.48	6 à 10 ans	
		3117	ap	4.75	4.75	6 à 10 ans	
		3119	ap	1.96	1.96	6 à 10 ans	

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (825,97 ha)
		3122	ap	10.21	10.21	6 à 10 ans	
		3123	ap	10.14	10.14	6 à 10 ans	
		3126	ap	0.46	0.46	6 à 10 ans	
		3127	ap	1.87	1.87	6 à 10 ans	
		3131	ap	2.25	2.25	6 à 10 ans	
		3132	ap	4.17	4.17	6 à 10 ans	
		3135	ap	0.93	0.93	6 à 10 ans	
		3138	ap	4.55	4.55	6 à 10 ans	
		3139	ap	3.55	3.55	6 à 10 ans	
		3142	ap	10.31	10.31	6 à 10 ans	
		3143	ap	7.66	7.66	6 à 10 ans	
		3149	ap	8.56	8.56	6 à 10 ans	
		3150	ap	4.12	4.12	6 à 10 ans	
		3151	ap	2.74	2.74	6 à 10 ans	
		3152	ap	4.12	4.12	6 à 10 ans	
		3153	ap	11.95	11.95	6 à 10 ans	
		3154	ap	11.47	11.47	6 à 10 ans	
		3158	ap	2.7	2.7	6 à 10 ans	
		3160	ap	1.28	1.28	6 à 10 ans	
		3161	ap	13.48	13.48	6 à 10 ans	
		3162	ap	13.97	13.97	6 à 10 ans	
		3163	ap	16.54	16.54	6 à 10 ans	
		3164	ap	7.99	7.99	6 à 10 ans	
		3165	ap	6.47	6.47	6 à 10 ans	
		3171	ap	4.27	4.27	6 à 10 ans	
		3174	ap	4.82	4.82	6 à 10 ans	
		3175	ap	6.85	6.85	6 à 10 ans	
		3179	ap	2.49	2.49	6 à 10 ans	
		3180	ap	1.46	1.46	6 à 10 ans	
		3181	ap	0.46	0.46	6 à 10 ans	
		3192	ap	6.12	6.12	6 à 10 ans	
		3193	ap	1.8	1.8	6 à 10 ans	
		3194	ap	1.99	1.99	6 à 10 ans	
		3195	ap	12.29	12.29	6 à 10 ans	
		3196	ap	1.69	1.69	6 à 10 ans	
		3197	ap	3.58	3.58	6 à 10 ans	
		3200	ap	5.5	5.5	6 à 10 ans	
		3201	ap	1.74	1.74	6 à 10 ans	
		3202	ap	0.87	0.87	6 à 10 ans	
		3206	ap	3.15	3.15	6 à 10 ans	
		3209	ap	2.05	2.05	6 à 10 ans	
		3210	ap	3.3	3.3	6 à 10 ans	
		3211	ap	1.93	1.93	6 à 10 ans	
		3212	ap	9.03	9.03	6 à 10 ans	
		3213	ap	2.1	2.1	6 à 10 ans	
		3214	ap	10.07	10.07	6 à 10 ans	
		3216	ap	12.53	12.53	6 à 10 ans	
						Total groupe	825,97

Groupe amélioration bois moyens

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (631,96ha)
Amélioration bois moyens Futures de diamètre compris entre 30 et 40 cm. Rotations et prélèvements conformes aux guides de sylviculture des différentes essences objectif	AMEm: amélioration bois moyen	1011	am	6.75	6.75	8 à 12 ans	
		1014	am	0.97	0.97	8 à 12 ans	
		1015	am	4.81	4.81	8 à 12 ans	
		1016	am	0.34	0.34	8 à 12 ans	
		1017	am	2.98	2.98	8 à 12 ans	
		1022	am	1.87	1.87	8 à 12 ans	
		1023	am	2.41	2.41	8 à 12 ans	
		1029	am	19.61	19.61	8 à 12 ans	
		1030	am	2.12	2.12	8 à 12 ans	
		1031	am	3.04	3.04	8 à 12 ans	
		1033	am	5.68	5.68	8 à 12 ans	
		1034	am	6.54	6.54	8 à 12 ans	
		1035	am	0.82	0.82	8 à 12 ans	
		1036	am	5.05	5.05	8 à 12 ans	
		2039	am	6.79	6.79	8 à 12 ans	
		2040	am	11.83	11.83	8 à 12 ans	
		2041	am	9.19	9.19	8 à 12 ans	
		2042	am	1.61	1.61	8 à 12 ans	
		2043	am	5.85	5.85	8 à 12 ans	
		2044	am	8.9	8.9	8 à 12 ans	
		2045	am	3.7	3.7	8 à 12 ans	
		2046	am	2.39	2.39	8 à 12 ans	
		2047	am	0.8	0.8	8 à 12 ans	
		2049	am	6.02	6.02	8 à 12 ans	
		2051	am	2.38	2.38	8 à 12 ans	
		2052	am	3.59	3.59	8 à 12 ans	
		2053	am	15.23	15.23	8 à 12 ans	
		2055	am	0.94	0.94	8 à 12 ans	
		2056	am	6.07	6.07	8 à 12 ans	
		2057	am	13.24	13.24	8 à 12 ans	
		2059	am	11.78	11.78	8 à 12 ans	
		2060	am	10.04	10.04	8 à 12 ans	
		2061	am	2.41	2.41	8 à 12 ans	
		2063	am	0.99	0.99	8 à 12 ans	
2067	am	0.44	0.44	8 à 12 ans			
2074	am	2.37	2.37	8 à 12 ans			
2076	am	1.11	1.11	8 à 12 ans			
2077	am	0.23	0.23	8 à 12 ans			
2078	am	10.95	10.95	8 à 12 ans			
2079	am	1.38	1.38	8 à 12 ans			
2081	am	1.07	1.07	8 à 12 ans			
2083	am	2.39	2.39	8 à 12 ans			
2084	am	5.14	5.14	8 à 12 ans			
2085	am	5.04	5.04	8 à 12 ans			

OINTE

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (631,96ha)
		2086	am	2.38	2.38	8 à 12 ans	
		2088	am	1.87	1.87	8 à 12 ans	
		2089	am	2.76	2.76	8 à 12 ans	
		2090	am	1.25	1.25	8 à 12 ans	
		2093	am	1.38	1.38	8 à 12 ans	
		2096	am	0.28	0.28	8 à 12 ans	
		2097	am	0.2	0.2	8 à 12 ans	
		2101	am	0.4	0.4	8 à 12 ans	
		3099	am	1.09	1.09	8 à 12 ans	
		3100	am	0.32	0.32	8 à 12 ans	
		3101	am	4.87	4.87	8 à 12 ans	
		3105	am	0.28	0.28	8 à 12 ans	
		3106	am	5.07	5.07	8 à 12 ans	
		3110	am	7	7	8 à 12 ans	
		3112	am	5.72	5.72	8 à 12 ans	
		3113	am	1.41	1.41	8 à 12 ans	
		3115	am	1.06	1.06	8 à 12 ans	
		3117	am	1.84	1.84	8 à 12 ans	
		3120	am	5.01	5.01	8 à 12 ans	
		3122	am	1.54	1.54	8 à 12 ans	
		3124	am	8	8	8 à 12 ans	
		3128	am	13	13	8 à 12 ans	
		3129	am	10.55	10.55	8 à 12 ans	
		3131	am	2.34	2.34	8 à 12 ans	
		3132	am	1.81	1.81	8 à 12 ans	
		3133	am	1.12	1.12	8 à 12 ans	
		3134	am	9.53	9.53	8 à 12 ans	
		3135	am	5.41	5.41	8 à 12 ans	
		3139	am	1.7	1.7	8 à 12 ans	
		3140	am	5.57	5.57	8 à 12 ans	
		3141	am	10.44	10.44	8 à 12 ans	
		3142	am	1.03	1.03	8 à 12 ans	
		3144	am	13.54	13.54	8 à 12 ans	
		3147	am	1.8	1.8	8 à 12 ans	
		3148	am	3.09	3.09	8 à 12 ans	
		3149	am	7.3	7.3	8 à 12 ans	
		3150	am	5.83	5.83	8 à 12 ans	
		3151	am	7.82	7.82	8 à 12 ans	
		3153	am	3.83	3.83	8 à 12 ans	
		3154	am	0.75	0.75	8 à 12 ans	
		3155	am	3.48	3.48	8 à 12 ans	
		3156	am	11.5	11.5	8 à 12 ans	
		3157	am	7.97	7.97	8 à 12 ans	
		3158	am	1.26	1.26	8 à 12 ans	
		3159	am	16.62	16.62	8 à 12 ans	
		3160	am	10.01	10.01	8 à 12 ans	
		3162	am	1.95	1.95	8 à 12 ans	
		3165	am	8.72	8.72	8 à 12 ans	
		3166	am	9.19	9.19	8 à 12 ans	
		3167	am	0.89	0.89	8 à 12 ans	

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (631,96ha)
		3168	am	6.9	6.9	8 à 12 ans	
		3169	am	5.36	5.36	8 à 12 ans	
		3170	am	14.2	14.2	8 à 12 ans	
		3171	am	6.26	6.26	8 à 12 ans	
		3173	am	9.55	9.55	8 à 12 ans	
		3174	am	4.22	4.22	8 à 12 ans	
		3175	am	2.5	2.5	8 à 12 ans	
		3176	am	6.65	6.65	8 à 12 ans	
		3177	am	9.75	9.75	8 à 12 ans	
		3178	am	2.66	2.66	8 à 12 ans	
		3179	am	1.34	1.34	8 à 12 ans	
		3182	am	0.23	0.23	8 à 12 ans	
		3183	am	3.28	3.28	8 à 12 ans	
		3184	am	4.4	4.4	8 à 12 ans	
		3185	am	3.31	3.31	8 à 12 ans	
		3186	am	12.79	12.79	8 à 12 ans	
		3187	am	11	11	8 à 12 ans	
		3188	am	12.4	12.4	8 à 12 ans	
		3189	am	4.22	4.22	8 à 12 ans	
		3190	am	2.99	2.99	8 à 12 ans	
		3191	am	2.62	2.62	8 à 12 ans	
		3192	am	5.33	5.33	8 à 12 ans	
		3194	am	1.18	1.18	8 à 12 ans	
		3196	am	2.11	2.11	8 à 12 ans	
		3197	am	4.44	4.44	8 à 12 ans	
		3198	am	4.05	4.05	8 à 12 ans	
		3199	am	4.82	4.82	8 à 12 ans	
		3200	am	3.05	3.05	8 à 12 ans	
		3201	am	10.25	10.25	8 à 12 ans	
		3202	am	7.29	7.29	8 à 12 ans	
		3203	am	2.09	2.09	8 à 12 ans	
		3206	am	3.89	3.89	8 à 12 ans	
		3207	am	1.51	1.51	8 à 12 ans	
		3209	am	0.99	0.99	8 à 12 ans	
		3210	am	0.78	0.78	8 à 12 ans	
		3212	am	3	3	8 à 12 ans	
		3213	am	1.91	1.91	8 à 12 ans	
						Total groupe	631.96

Groupe amélioration gros bois

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (ha)
Amélioration gros bois : Futaies de diamètre compris entre 40cm et + . Rotations et prélèvements conformes aux guides de sylviculture des différentes essences objectif	AMEg : Amélioration gros bois	2039	ag	2.45	2.45	10 à 15 ans	41.27
		2042	ag	11.45	11.45	10 à 15 ans	
		3111	ag	5.44	5.44	10 à 15 ans	
		3113	ag	6.96	6.96	10 à 15 ans	
		3128	ag	0.35	0.35	10 à 15 ans	
		3141	ag	1.83	1.83	10 à 15 ans	
		3149	ag	1.68	1.68	10 à 15 ans	
		3151	ag	2.8	2.8	10 à 15 ans	
		3154	ag	1.19	1.19	10 à 15 ans	
		3169	ag	1.51	1.51	10 à 15 ans	
		3178	ag	5.61	5.61	10 à 15 ans	
		Total groupe					

Groupe d'attente

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (ans)	Surface groupe (47,66ha)
Groupe d'attente : Unités de gestion aux peuplements et stations hétérogènes dont le potentiel et le traitement sont incertains . Sans intervention sur l'aménagement sauf évolution forte et imprévisible de contexte	ATT : groupe d'attente	1005	x	4.37	4.37	0	
		1011	x	2.05	2.05	0	
		1013	x	3.2	3.2	0	
		1017	x	1.62	1.62	0	
		1018	x	1.01	1.01	0	
		1019	x	1.47	1.47	0	
		1020	x	7.32	7.32	0	
		1037	x	0.66	0.66	0	
		2061	x	0.55	0.55	0	
		2065	x	2.86	2.86	0	
		2077	x	4.05	4.05	0	
		2088	x	1	1	0	
		2098	x	2.41	2.41	0	
		2219	x	13.14	13.14	0	
		3127	x	1.95	1.95	0	
Total groupe							47,66

Groupe taillis

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (an)	Surface groupe (9,08 ha)
Taillis simple : Traité en coupe rase à révolution de 50 ans en intégrant les mesures répondant aux impératifs paysagers	TAIS : Taillis simple	1038	t	2.17	2.17	50	
	TAIS : Taillis simple	1039	t	2.3	2.3	50	
	TAIS : Taillis simple	2054	t	0.88	0.88	50	
	TAIS : Taillis	2085	t	2.71	2.71	50	

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (an)	Surface groupe (9,08 ha)
	simple						
	TAIS : Taillis simple	2088	t	1.02	1.02	50	

Groupes hors sylviculture

Groupe hors sylviculture en évolution naturelle sans intervention de gestion

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface groupe (989,03 ha)
Hors sylviculture en évolution naturelle : Unités de gestion sans coupe ni travaux sur la durée de l'aménagement	HON : Evolution naturelle	1000	n	0.56	0	
		1001	n	3.41	0	
		1002	n	6.95	0	
		1003	n	10.52	0	
		1004	n	25.28	0	
		1009	n	1.33	0	
		1010	n	2.94	0	
		1011	n	1.02	0	
		1013	n	2.3	0	
		1014	n	2.27	0	
		1016	n	0.85	0	
		1017	n	0.61	0	
		1018	n	1.15	0	
		1019	n	3.57	0	
		1020	n	0.96	0	
		1022	n	7.3	0	
		1023	n	1.63	0	
		1024	n	30.99	0	
		1025	n	12.72	0	
		1026	n	12.48	0	
		1027	n	7.7	0	
		1028	n	17.64	0	
		1029	n	3.72	0	
		1030	n	0.25	0	
		1032	n	11.99	0	
		1033	n	3.98	0	
		1034	n	2.33	0	
		1035	n	1.35	0	
		1036	n	0.73	0	
		1037	n	13.04	0	
		1038	n	68.9	0	
		1039	n	80.62	0	
	1040	n	20.38	0		
	1041	n	7.4	0		
	2000	n	4.62	0		
	2038	n	4.28	0		
	2041	n	1.43	0		
	2043	n	2.62	0		
	2044	n	5.45	0		

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface groupe (989,03 ha)
		2045	n	2.37	0	
		2046	n	9.6	0	
		2047	n	2.57	0	
		2048	n	3.26	0	
		2049	n	4.54	0	
		2050	n	6.96	0	
		2052	n	2.71	0	
		2055	n	6.72	0	
		2056	n	5.63	0	
		2058	n	60.96	0	
		2059	n	1.67	0	
		2061	n	6.99	0	
		2064	n	1.57	0	
		2065	n	7.08	0	
		2067	n	1.43	0	
		2070	n	20.98	0	
		2071	n	7.55	0	
		2072	n	11.82	0	
		2074	n	3.74	0	
		2075	n	0.39	0	
		2076	n	6.63	0	
		2077	n	3.3	0	
		2079	n	1.77	0	
		2082	n	2.04	0	
		2083	n	1.72	0	
		2084	n	12.09	0	
		2086	n	2.88	0	
		2087	n	0.57	0	
		2088	n	2.23	0	
		2089	n	4.14	0	
		2090	n	12.26	0	
		2091	n	1.11	0	
		2092	n	1.33	0	
		2096	n	5.32	0	
		2099	n	1.16	0	
		2100	n	0.9	0	
		2217	n	13.77	0	
		3000	n	1.49	0	
		3001	n	0.79	0	
		3099	n	8.65	0	
		3100	n	10.21	0	
		3101	n	2.5	0	
		3102	n	2.42	0	
		3103	n	11.51	0	
		3104	n	14.09	0	
		3105	n	9.7	0	
		3106	n	2.66	0	
		3107	n	19.3	0	
		3108	n	18.6	0	
		3109	n	13.92	0	
		3110	n	2.9	0	

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface groupe (989,03 ha)
		3112	n	2.52	0	
		3113	n	1	0	
		3114	n	10.03	0	
		3115	n	4.69	0	
		3116	n	2.51	0	
		3118	n	14.32	0	
		3119	n	6.45	0	
		3120	n	0.71	0	
		3122	n	9.77	0	
		3125	n	2.73	0	
		3126	n	1.71	0	
		3130	n	0.23	0	
		3131	n	0.4	0	
		3134	n	1.6	0	
		3135	n	1.53	0	
		3136	n	4.21	0	
		3143	n	3.26	0	
		3144	n	0.33	0	
		3145	n	8.57	0	
		3146	n	11.74	0	
		3147	n	8.1	0	
		3148	n	9.99	0	
		3149	n	0.89	0	
		3150	n	4.29	0	
		3151	n	0.88	0	
		3152	n	1.41	0	
		3153	n	1.59	0	
		3154	n	8.45	0	
		3160	n	7.1	0	
		3167	n	6.12	0	
		3168	n	2.59	0	
		3182	n	0.92	0	
		3199	n	4.82	0	
		3200	n	1.9	0	
		3203	n	5.78	0	
		3204	n	7.44	0	
		3205	n	7.13	0	
		3206	n	3.7	0	
		3209	n	5.85	0	
		3210	n	5.64	0	
		3214	n	2.98	0	
		Total groupe			989,03	

Groupe hors sylviculture avec intervention

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface groupe (36,71 ha)
Hors sylviculture avec interventions : Unités de gestion hors sylviculture mais avec interventions pour travaux essentiellement DFCI, sylvo-pédagogie, d'accueil du public ou gestion d'emprises	HSY : Hors sylviculture avec interventions	1005	y	0.17	0	
		1008	y	0.38	0	
		1011	y	0.29	0	
		1015	y	0.22	0	
		1026	y	0.45	0	
		1027	y	0.32	0	
		1030	y	0.72	0	
		1031	y	1.15	0	
		1032	y	0.15	0	
		1033	y	0.44	0	
		1034	y	0.15	0	
		1035	y	0.1	0	
		1038	y	4.42	0	
		1039	y	3.78	0	
		2041	y	0.2	0	
		2052	y	0.52	0	
		2053	y	1.05	0	
		2057	y	1.12	0	
		2074	y	1.96	0	
		2076	y	0.07	0	
		2077	y	0.15	0	
		2079	y	0.22	0	
		2085	y	2.7	0	
		2089	y	0.06	0	
		2098	y	0.36	0	
		3106	y	1.39	0	
		3144	y	0.18	0	
		3148	y	0.13	0	
		3150	y	2.39	0	
		3153	y	0.89	0	
		3164	y	0.61	0	
		3165	y	0.91	0	
		3171	y	1.12	0	
3194	y	1.64	0			
3211	y	0.38	0			
3215	y	5.92	0			
Total groupe						36,71

Groupe d'îlots de sénescence

Libellé groupe précision sur la nature des actions à mener	Code groupe	Pelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface groupe (48,92ha)
Îlots de sénescence : Peuplement portés en vieillissement sans intervention même à long terme	ILS : Hors sylviculture laissé en vieillissement	1010	z	0.51	0	
		1011	z	0.55	0	
		1015	z	0.3	0	
		1031	z	2.08	0	
		1035	z	3.34	0	
		2042	z	0.53	0	
		2052	z	2.95	0	
		2054	z	4.33	0	
		2056	z	0.59	0	
		2059	z	2.81	0	
		2062	z	1.06	0	
		2063	z	0.41	0	
		2066	z	0.83	0	
		2069	z	1.02	0	
		2074	z	0.39	0	
		2078	z	0.5	0	
		2210		9.86	0	
		3110	z	0.61	0	
		3119	z	6.06	0	
		3120	z	0.99	0	
		3130	z	0.9	0	
		3137	z	0.64	0	
		3140	z	2.14	0	
		3142	z	0.38	0	
		3163	z	0.22	0	
		3171	z	0.8	0	
		3191	z	1.69	0	
3192	z	1.2	0			
3199	z	0.23	0			
3213	z	0.7	0			
Total groupe					48,92	

- **Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement portée en annexe localise les groupes d'aménagement suivant la convention cartographique portée au n° 6 de la NDS-13-G-1833.

L'indication des essences objectif figure au § 222 sous forme cartographique.

- Constitution des séries

Non concerné.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Non concerné

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Non concerné.

2.5 Programme d'actions pour la période 2016-2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Lever et matérialisation du périmètre sur tronçons inconnus ou incertains	20 km sur tronçons litigieux	En priorité les parcelles concernées par actions de gestion	20 000
Entretien du périmètre et parcellaire (limites et plaques de parcelles)	144 km de périmètre + 233 parcelles	15 km/an pour périmètre et 15km/an pour parcellaire	205 000
Opérations foncières pour simplification du périmètre	Parcelles forestières excentrées de faible surface classées en réserve foncière : n° 1000,2000,3000, 3001	Suivant opportunités foncières	Non chiffrée
		Coût total FONCIER (€) :	225 000
		Coût moyen annuel FONCIER (€) :	11 250

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Deux projets de parcs éoliens sont en cours :

- Canton de Ferrière Poussarou pour 14 éoliennes dont le permis de construction est obtenu (revenu attendu 200 000 euros/an)
- Canton de Verreries de Moussan pour 4 éoliennes, projet en cours d'étude

Pour le premier projet les revenus attendus entre les années 2017 et 2035 sont intégrés dans le bilan financier.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Pour une forêt comportant un nombre important d'essences objectif, il n'est pas possible de développer tous les guides qui devront être pris en référence.

Le tableau suivant fait état des guides de sylviculture applicables pour les principales essences objectif.

Essences objectif	Guides de sylviculture applicables
Douglas	Guide ONF des douglasaies françaises, paru en 2007 accompagné de ses correctifs sur les référentiels sylvicoles (n°9300-13-GUI-SAM-016) ainsi que sur les travaux sylvicoles et itinéraires techniques de travaux sylvicoles (n°9300-13-GUI-SAM-017) publié en 2012.
Pins (laricio de Corse et autres pins)	Guide ONF des sylvicultures des Pineraias des plaines du Centre et du Nord-Ouest paru en 2009
Cèdre de l'Atlas	Guide ONF de la sylviculture du cèdre de l'Atlas en zone méditerranéenne française publié en 2008 et les ITTS associés
Hêtre	Guide ONF Hêtraies et hêtraies sapinières des Pyrénées (9200-13-GUI-SAM-027) publié en 2013
Sapin	Guide ONF de sylviculture des sapinières des Pyrénées (9200-13-GUI-TEC-004) et les Référentiels sylvicoles Sapinières des Pyrénées (9200-13-SAM-031-) publiés en 2011 et 2013
Chênes (sessile et pubescent)	Guide des sylvicultures de Montagne (GSM)-Alpes du Sud françaises servira de référence aux gestionnaires, ITTS "conversion du taillis et conduite en futaie régulière" par régénération naturelle.

Compte tenu du constat fait en matière d'acquisition de l'essence, nous ferons un rappel sur les phases et techniques de régénération du Douglas (référence Guide de sylviculture des Douglasaies françaises page 80 à 81)

Pour la classe de fertilité moyenne retenue comme applicable à la totalité des peuplements (classe de fertilité 2 du guide Douglas) l'entrée en régénération s'effectue à un âge moyen de 65 ans, pour un diamètre moyen de 50/60 cm.

Suivant le guide la durée de la phase d'acquisition de la régénération est fixée entre 6 et 7 ans.

Elle comporte une coupe d'ensemencement qui permettra d'atteindre une surface terrière de 30 m²/ha après coupe.

Dès que les semis ont atteint 20 à 30 cm de hauteur selon une densité suffisante (cf. annexe 10 du guide) soit 3 à 4 ans suivant la coupe d'ensemencement, réalisation d'une coupe secondaire permettant d'atteindre une surface terrière de 18 à 20 m²/ha après coupe.

Lorsque les semis atteignent 50 cm de haut (en principe 3 ans après la coupe secondaire), pour éviter les dégâts d'exploitation on réalisera la coupe définitive.

En suivant, un diagnostic fait par l'outil Régénat, (référence à l'annexe 10 du Guide du douglas) : si nécessaire il sera réalisé un complément par plantation suivant les préconisations fixées par le guide.

Afin d'augmenter la résilience des formations forestières et devant la sensibilité de l'essence aux changements climatiques attendus ce complément se fera prioritairement au bénéfice d'autres essences adaptées au potentiel des stations présentes (en théorie et suivant besoin en complément, 30% d'essences secondaires).

Dans toute la vie du peuplement le gestionnaire aura pour objectif de maintenir ce pourcentage d'essences secondaires pour constituer à terme des peuplements mélangés.

Pour les autres essences on se référera aux guides sylvicoles précédemment cités.

Principe général en matière de durée du cycle des régénérations :

Dans tous les cas on portera une attention particulière aux durées des phases d'acquisition de l'ensemble du groupe de régénération afin d'atteindre la surface fixée par l'aménagement. Cet objectif pouvant si nécessaire, passer par des compléments par plantation, qui comme précédemment signalé, seront préférentiellement réalisés par introduction d'essences secondaires d'exigences sylvicoles proches.

B – Coupes

Types de commercialisation des coupes :

1) - Vente en bloc et sur pied

Le contrat de vente porte sur des bois vendus en bloc et sur pied, à charge pour l'acheteur d'en payer le prix, d'exploiter l'ensemble des bois marqués ou désignés conformément aux prescriptions des clauses particulières, de les retirer et de remettre en état la coupe dans les délais convenus.

2) - Vente à la mesure

Le contrat de vente porte sur des bois vendus sur pied à charge pour l'acheteur de les exploiter, de les façonner conformément aux prescriptions des clauses particulières, d'en payer le prix après dénombrement, de les retirer et de remettre en état la coupe dans les délais convenus.

3) - Vente en bloc et façonnés

Le contrat de vente porte sur des bois vendus en bloc et façonnés, à charge pour l'acheteur de les payer et de les enlever, en totalité et dans les délais convenus.

Ces types de coupes devraient concerner

- les coupes hétérogènes en diamètre et essences, mélange avec plus d'un tiers de feuillus et résineux, qui s'adresse à deux types d'acheteurs,
- les coupes invendues en raison d'une concurrence trop faible,
- les coupes supportant des clauses techniques nombreuses et /ou des délais très court (coupe d'emprise, coupe sur régénération acquise à préserver, recone de chablis, coupe avec clauses "accueil du public".

4) – Alimentation de contrats d'approvisionnement de bois façonnés

Coupes sélectionnées pour être exploitées en régie et participer à l'approvisionnement de contrats bois façonnés conclus avec l'ONF.

- Programme de coupes annuelles

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2016	1029	a	AME	20.5	19.6	FDOU	ABM	Se référer aux différents guides de sylviculture
2016	1030	a	AME	6.9	2.1	FDOU	ABM	
2016	1031	a	AME	10.9	3.0	FDOU	ABM	
2016	1033	a	AME	9.1	5.7	FDOU	ABM	
2016	1034	a	AME	6.5	6.5	FDOU	ABM	
2016	2040	a	AME	12.5	10.7	FSNM	ABM	
2016	2043	a	AME	11.8	7.1	FCEM	ABM	
2016	2051	a	AME	5.3	2.9	THET	APB	
2016	2066	a	AME	4.3	0.5	FP.O	APB	
2016	2080	a	AME	14.5	10.3	FCHS	APB	
2016	2084	a	AME	7.7	5.2	FSNM	APB	
2016	2085	a	AME	11.9	1.3	FP.L	ABM	
2016	3110	a	AME	7.0	7.0	FCHT	ABM	
2016	3115	a	AME	8.6	1.1	FHET	ABM	
2016	3134	a	AME	9.5	9.5	FCHM	ABM	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2016	3149	a	AME	17.5	5.7	FCHM	ABM	
2016	3154	a	AME	13.6	1.2	FS.P	AGB	
2016	3163	a	AME	16.5	10.4	FS.N	APB	
2016	3164	a	AME	8.0	6.2	FHET	APB	
2016	3170	a	AME	14.2	13.3	FCHM	ABM	
2016	3174	a	AME	9.0	4.8	FS.N	APB	
2016	3175	a	AME	9.4	6.9	FS.N	APB	
2016	3179	a	AME	3.8	1.3	FDOM	ABM	
2016	2066	r	REG	7.1	4.4	FAFM	RA	
2016	2067	r	REG	1.7	1.7	FP.O	RA	
2016	2069	r	REG	19.8	1.6	FSNM	RA	
2016	2076	r	REG	14.0	3.8	FHET	ABM	
2016	2080	r	REG	3.5	0.9	FDOU	RA	
2016	2082	r	REG	0.7	0.7	FHET	RE	
2016	2085	r	REG	3.2	2.7	FS.N	RA	
2016	2095	r	REG	12.0	12.0	FCHM	RA	
2016	3113	r	REG	2.9	2.9	FAFM	RA	
2016	3130	r	REG	10.9	10.9	FHET	RE	
2016	3131	r	REG	4.2	2.6	FDOM	RE	
2016	3135	r	REG	2.5	1.9	FDOU	RS	
2016	3137	r	REG	7.7	5.8	FDOM	AGB	
2016	3153	r	REG	1.4	1.4	FEPC	RA	
2016	3172	r	REG	3.8	1.6	FDOU	RE	
2016	3178	r	REG	0.4	0.4	FDOU	RE	
total 2016					197.4			
2017	1025	a	AME	6.7	4.1	FS.N	APB	
2017	1027	a	AME	9.3	9.3	FS.N	APB	
2017	2039	a	AME	10.4	2.2	FP.L	ABM	
2017	2040	a	AME	12.5	1.2	FP.L	ABM	
2017	2042	a	AME	16.5	3.6	FP.L	ABM	
2017	2048	a	AME	14.0	14.0	FPLM	APB	
2017	2054	a	AME	3.1	2.4	FP.L	APB	
2017	2080	a	AME	14.5	1.1	FDOU	APB	
2017	2097	a	AME	6.6	1.0	FPLM	APB	
2017	2221	a	AME	11.9	11.9	FA.F	APB	
2017	3142	a	AME	11.3	10.3	THETM	APB	
2017	3160	a	AME	11.3	10.0	FHET	ABM	
2017	3166	a	AME	15.7	9.2	FHET	ABM	
2017	3173	a	AME	9.6	9.6	FHEM	ABM	
2017	3186	a	AME	12.8	12.8	FHET	ABM	
2017	3187	a	AME	11.0	11.0	FHET	ABM	
2017	3192	a	AME	11.5	5.3	FHEM	ABM	
2017	2050	r	REG	6.5	1.7	FHET	RE	
2017	2051	r	REG	6.8	2.9	FHET	RE	
2017	2080	r	REG	3.5	1.2	FS.P	RE	
2017	2080	r	REG	3.5	0.9	FPSM	RA	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2017	2081	r	REG	0.6	0.4	FP.O	RE	
2017	2090	r	REG	1.7	1.4	FP.S	RA	
2017	2097	r	REG	11.4	10.8	FDOU	ABM	
2017	2097	r	REG	11.4	0.6	FP.S	RA	
2017	3117	r	REG	4.1	3.0	FP.S	RA	
2017	3117	r	REG	4.1	1.1	FDOM	RE	
2017	3182	r	REG	6.6	0.5	FDOU	RD	
2017	3204	r	REG	3.4	1.6	FDOU	RE	
2017	3206	r	REG	7.6	2.9	FS.P	AGB	
2017	3209	r	REG	6.4	0.5	FDOU	RD	
2017	3210	r	REG	3.0	1.0	FDOU	RD	
2017	3211	r	REG	13.4	7.1	FDOU	AGB	
Total 2017					156.5			
2018	1015	a	AME	16.3	4.8	FDOU	APB	
2018	1016	a	AME	10.2	0.3	FDOU	APB	
2018	1018	a	AME	10.1	4.8	FDOU	APB	
2018	1019	a	AME	14.6	9.9	FDOU	APB	
2018	1020	a	AME	14.2	3.4	FDOU	APB	
2018	1022	a	AME	6.0	1.9	FDOU	ABM	
2018	1023	a	AME	14.6	4.7	FDOU	ABM	
2018	2044	a	AME	10.9	4.3	FDOU	ABM	
2018	2045	a	AME	4.7	3.7	FDOU	AGB	
2018	2046	a	AME	3.4	2.4	FDOU	ABM	
2018	2047	a	AME	7.6	1.8	FDOU	ABM	
2018	2052	a	AME	6.5	5.5	FDOM	ABM	
2018	2079	a	AME	9.4	1.4	FDOU	APB	
2018	2085	a	AME	11.9	0.0	FDOM	ABM	
2018	2088	a	AME	9.4	1.9	FDOU	ABM	
2018	2093	a	AME	11.7	1.4	FDOU	ABM	
2018	2094	a	AME	12.2	5.6	FDOM	APB	
2018	2097	a	AME	6.6	4.9	FSNM	APB	
2018	3121	a	AME	5.7	5.0	FHET	ABM	
2018	3139	a	AME	5.3	0.4	FP.L	APB	
2018	3139	a	AME	5.3	1.7	FDOU	ABM	
2018	3153	a	AME	17.6	9.5	TCHY	APB	
2018	3199	a	AME	4.8	4.8	FHET	ABM	
2018	3203	a	AME	2.1	2.1	FCHS	ABM	
2018	3207	a	AME	1.5	1.5	FPLM	ABM	
2018	3210	a	AME	4.1	3.3	FHET	APB	
2018	3212	a	AME	12.0	7.7	FHET	APB	
2018	2050	r	REG	6.5	2.7	FDOU	AGB	
2018	2050	r	REG	6.5	1.4	TCHT	RA	
2018	2073	r	REG	8.1	8.1	FP.O	RA	
2018	2075	r	REG	12.5	5.0	FCHM	RA	
2018	2075	r	REG	12.5	0.8	FP.O	RA	
2018	2094	r	REG	3.9	3.9	FDOU	AGB	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2018	3121	r	REG	2.4	2.4	FP.O	RA	
2018	3145	r	REG	4.0	4.0	FDOU	AGB	
2018	3146	r	REG	5.1	5.1	FDOU	AGB	
2018	3155	r	REG	3.9	3.9	FDOM	RE	
2018	3159	r	REG	1.1	1.1	FDOU	RE	
2018	3172	r	REG	5.8	4.2	FHEM	RD	
2018	3202	r	REG	3.6	3.0	FDOU	AGB	
2018	3208	r	REG	5.0	5.0	FDOU	RA	
Total 2018					149.7			
2019	2039	a	AME	10.4	4.6	FS.N	ABM	
2019	2041	a	AME	9.2	9.2	FP.O	ABM	
2019	2042	a	AME	16.5	0.5	FS.N	APB	
2019	2053	a	AME	17.1	0.5	FS.N	APB	
2019	2060	a	AME	10.0	10.0	FPLM	ABM	
2019	2077	a	AME	7.3	2.1	FSNM	APB	
2019	3126	a	AME	0.5	0.5	FA.F	APB	
2019	3157	a	AME	8.0	8.0	FHET	ABM	
2019	3158	a	AME	4.0	1.3	FS.P	ABM	
2019	3164	a	AME	8.0	1.8	FP.O	APB	
2019	3165	a	AME	8.7	8.3	FP.O	ABM	
2019	3178	a	AME	8.9	8.3	FS.P	ABM	
2019	1031	r	REG	1.8	1.8	FP.S	RA	
2019	1033	r	REG	0.5	0.5	FPSM	RA	
2019	1034	r	REG	2.0	2.0	FP.S	RA	
2019	1035	r	REG	0.6	0.6	FP.S	RA	
2019	2069	r	REG	19.8	8.2	FHET	RE	
2019	2074	r	REG	1.7	1.7	FDOU	RD	
2019	2076	r	REG	14.0	0.6	FDOU	RD	
2019	2221	r	REG	5.5	5.5	TCHT	RA	
2019	3126	r	REG	14.1	11.1	FPLM	RS	
2019	3135	r	REG	2.5	0.5	FDOU	RE	
2019	3135	r	REG	2.5	1.9	FDOU	RD	
2019	3158	r	REG	3.8	3.8	FDOU	RA	
2019	3164	r	REG	2.8	0.6	FS.P	ABM	
2019	3172	r	REG	5.8	1.6	FDOU	RS	
2019	3178	r	REG	0.4	0.4	FDOU	RS	
2019	3193	r	REG	8.9	8.9	FS.P	RD	
2019	3199	r	REG	2.4	2.4	FDOU	RA	
2019	3207	r	REG	7.8	7.8	FDOU	RD	
2019	3209	r	REG	6.4	2.7	FDOM	RD	
Total 2019					127.6			
2020	1008	a	AME	13.7	1.7	FCEA	APB	
2020	1013	a	AME	12.0	7.3	FCEA	APB	
2020	1015	a	AME	16.3	10.1	FCEA	APB	
2020	1016	a	AME	10.2	1.9	FCEA	APB	
2020	1017	a	AME	12.2	2.0	FCEA	APB	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2020	1018	a	AME	10.1	4.5	FCEA	APB	
2020	1037	a	AME	8.2	1.7	FCEA	APB	
2020	2044	a	AME	10.0	5.7	FS.N	APB	
2020	2045	a	AME	4.7	1.0	FSNM	APB	
2020	2046	a	AME	3.4	1.0	FS.N	APB	
2020	2053	a	AME	17.1	2.7	FDOU	ABM	
2020	2056	a	AME	8.5	2.4	FDOU	ABM	
2020	2059	a	AME	11.8	1.9	FDOU	ABM	
2020	2063	a	AME	12.6	3.0	FCHS	ABM	
2020	2066	a	AME	4.3	1.0	FCHS	APB	
2020	2074	a	AME	6.2	2.4	FDOM	ABM	
2020	2077	a	AME	7.3	0.2	FDOU	ABM	
2020	3105	a	AME	1.0	0.7	FP.L	APB	
2020	3106	a	AME	15.5	4.8	FSPM	ABM	
2020	3121	a	AME	17.9	11.8	FCHM	APB	
2020	3123	a	AME	12.2	2.0	FHET	APB	
2020	3128	a	AME	13.4	0.4	FDOM	AGB	
2020	3129	a	AME	10.6	0.3	FDOU	ABM	
2020	3131	a	AME	4.6	2.3	FSNM	APB	
2020	3132	a	AME	14.6	2.8	FDOM	APB	
2020	3139	a	AME	7.3	2.3	TCHM	APB	
2020	3143	a	AME	7.7	1.3	FP.O	APB	
2020	3144	a	AME	4.6	9.6	FP.O	ABM	
2020	3150	a	AME	10.0	1.6	TCHY	APB	
2020	3151	a	AME	3.4	2.7	FCHM	APB	
2020	3152	a	AME	6.4	4.0	FP.S	APB	
2020	3162	a	AME	15.9	2.0	FDOU	ABM	
2020	3165	a	AME	8.7	0.4	FDOU	ABM	
2020	3174	a	AME	9.0	0.6	FHET	ABM	
2020	3175	a	AME	9.4	1.4	FHET	ABM	
2020	3196	a	AME	9.4	1.7	FA.F	APB	
2020	3202	a	AME	8.2	1.7	FCEM	ABM	
2020	3202	a	AME	8.2	6.5	FHEM	ABM	
2020	3206	a	AME	7.0	1.0	FHEM	APB	
2020	2075	r	REG	12.5	6.8	FHET	RE	
2020	2084	r	REG	3.9	3.9	TCHT	RA	
2020	3116	r	REG	4.9	2.4	FHET	RD	
2020	3116	r	REG	4.9	1.0	FS.P	RD	
2020	3116	r	REG	4.9	1.5	FCHS	RD	
2020	3117	r	REG	4.1	1.1	FDOM	RS	
2020	3119	r	REG	1.6	1.6	FHET	RD	
2020	3120	r	REG	10.9	10.9	FHET	RD	
2020	3126	r	REG	14.1	0.8	FHET	RE	
2020	3131	r	REG	4.2	2.6	FDOM	RS	
2020	3131	r	REG	4.2	1.6	FDOU	AGB	
2020	3132	r	REG	1.1	1.1	FDOM	AGB	
2020	3136	r	REG	5.4	5.4	FDOU	RD	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2020	3138	r	REG	6.3	6.3	FDOU	RD	
2020	3144	r	REG	1.2	1.2	FP.L	RA	
2020	3161	r	REG	5.7	4.4	FDOU	AGB	
2020	3164	r	REG	2.8	2.2	FDOU	ABM	
2020	3167	r	REG	5.3	2.8	FDOU	RD	
2020	3167	r	REG	5.3	2.5	FDOM	RE	
2020	3171	r	REG	1.4	1.4	FDOU	RE	
2020	3180	r	REG	5.3	5.3	FDOU	RD	
2020	3181	r	REG	4.7	4.4	FDOU	RD	
2020	3181	r	REG	4.7	0.3	FS.P	AGB	
2020	3183	r	REG	3.5	3.5	FS.P	RE	
2020	3184	r	REG	2.9	2.9	FS.P	RE	
2020	3185	r	REG	3.5	3.5	FS.P	RE	
2020	3201	r	REG	3.4	3.4	FDOM	AGB	
2020	3202	r	REG	3.6	0.6	FDOU	RE	
2020	3206	r	REG	7.6	4.8	FDOU	AGB	
2020	1039	t	TAI	2.3	2.3	TCHV	TS	
Total 2020					206.6			
2021	1001	a	AME	5.5	5.5	FP.O	APB	
2021	1013	a	AME	12.0	3.2	FP.L	APB	
2021	1015	a	AME	16.5	0.3	FP.L	APB	
2021	1016	a	AME	10.2	7.9	FP.L	APB	
2021	1017	a	AME	2.2	6.5	FP.L	APB	
2021	1020	a	AME	14.2	2.7	FP.L	APB	
2021	1023	a	AME	4.6	2.8	FP.L	APB	
2021	1031	a	AME	10.0	7.9	FP.L	APB	
2021	2039	a	AME	10.4	2.2	FDOU	AGB	
2021	2042	a	AME	16.5	1.5	FDOU	AGB	
2021	2058	a	AME	2.3	2.3	FS.N	APB	
2021	2059	a	AME	11.8	9.9	FS.N	ABM	
2021	2062	a	AME	10.6	8.2	FS.N	APB	
2021	2063	a	AME	12.6	9.6	FS.N	APB	
2021	2064	a	AME	8.9	8.9	FSNM	APB	
2021	2065	a	AME	5.7	2.3	FS.N	APB	
2021	2066	a	AME	4.3	1.2	FSNM	APB	
2021	2067	a	AME	9.4	4.1	FS.N	APB	
2021	2068	a	AME	11.0	11.0	FSNM	APB	
2021	2069	a	AME	2.4	2.4	FS.N	APB	
2021	2077	a	AME	7.3	4.7	FPLM	APB	
2021	2083	a	AME	5.2	2.4	FDOU	ABM	
2021	2084	a	AME	7.7	2.6	FDOU	ABM	
2021	2085	a	AME	11.9	3.2	FDOU	ABM	
2021	3111	a	AME	17.7	5.4	FCHS	AGB	
2021	3112	a	AME	14.3	14.2	FCHM	ABM	
2021	3129	a	AME	10.6	10.2	FHEM	AGB	
2021	3131	a	AME	4.6	2.3	FCHS	ABM	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2021	3140	a	AME	5.6	5.6	FHET	ABM	
2021	3142	a	AME	11.3	1.0	FP.L	ABM	
2021	3143	a	AME	7.7	0.6	FP.L	APB	
2021	3147	a	AME	5.5	0.1	FP.L	ABM	
2021	3148	a	AME	3.1	3.1	FP.L	ABM	
2021	3151	a	AME	13.4	1.8	FP.L	ABM	
2021	3159	a	AME	18.2	16.6	FHEM	ABM	
2021	3170	a	AME	14.2	1.0	FDOU	ABM	
2021	3171	a	AME	10.5	1.9	FDOU	ABM	
2021	3194	a	AME	9.0	2.1	FDOM	APB	
2021	3200	a	AME	8.6	0.8	FP.L	APB	
2021	3201	a	AME	12.0	1.7	FP.L	APB	
2021	3206	a	AME	7.0	2.1	FP.L	APB	
2021	2038	r	REG	5.7	5.4	FDOU	AGB	
2021	2039	r	REG	0.7	0.7	FHET	RS	
2021	2083	r	REG	0.8	0.8	FDOU	AGB	
2021	3125	r	REG	3.9	3.9	FHEM	RE	
2021	3130	r	REG	10.9	10.9	FHET	RS	
2021	3135	r	REG	2.5	0.5	FDOU	RS	
2021	3155	r	REG	3.9	3.9	FDOM	RS	
2021	3204	r	REG	5.1	1.6	FDOU	RS	
Total 2021					219.7			
2022	1002	a	AME	15.3	9.6	FS.N	RA	
2022	1008	a	AME	13.7	1.9	FP.L	APB	
2022	1011	a	AME	10.3	7.3	FS.NM	ABM	
2022	2049	a	AME	6.0	6.0	FSNM	ABM	
2022	2057	a	AME	13.2	3.3	FSNM	ABM	
2022	2076	a	AME	5.2	1.1	FDOU	ABM	
2022	2078	a	AME	13.6	0.6	FDOU	ABM	
2022	2086	a	AME	2.9	2.4	FDOU	ABM	
2022	2089	a	AME	8.4	2.8	FDOU	ABM	
2022	2090	a	AME	4.4	1.3	FDOU	ABM	
2022	2096	a	AME	14.1	0.3	FDOU	ABM	
2022	2099	a	AME	9.8	9.8	FCHS	APB	
2022	3111	a	AME	17.7	7.0	FCHS	APB	
2022	3112	a	AME	14.3	0.2	FDOU	ABM	
2022	3113	a	AME	8.4	8.4	FDOM	AGB	
2022	3138	a	AME	4.6	4.6	FHEM	APB	
2022	3139	a	AME	5.3	0.8	FHET	APB	
2022	3144	a	AME	14.6	3.9	FDOU	ABM	
2022	3160	a	AME	11.3	1.3	FP.O	APB	
2022	3161	a	AME	13.5	2.5	FP.O	APB	
2022	3161	a	AME	13.5	11.0	FHET	APB	
2022	3162	a	AME	15.9	3.1	FP.O	APB	
2022	3163	a	AME	16.5	6.1	FP.O	APB	
2022	3167	a	AME	0.9	0.9	FHET	ABM	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2022	3182	a	AME	0.2	0.2	FDOU	ABM	
2022	3183	a	AME	3.3	3.3	FDOU	AGB	
2022	3184	a	AME	4.4	4.4	FDOU	ABM	
2022	3185	a	AME	3.3	3.3	FDOU	AGB	
2022	3206	a	AME	7.0	3.9	FPLM	ABM	
2022	3209	a	AME	3.0	1.0	FDOU	ABM	
2022	3210	a	AME	4.1	0.8	FDOU	ABM	
2022	3212	a	AME	12.0	3.0	FP.L	APB	
2022	3213	a	AME	4.0	1.9	FP.L	ABM	
2022	1003	r	REG	6.9	6.9	FP.O	RE	
2022	2050	r	REG	6.5	1.7	FHET	RS	
2022	2051	r	REG	6.8	2.9	FHET	RS	
2022	2066	r	REG	7.1	2.5	FCHS	ABM	
2022	2080	r	REG	3.5	1.2	FS.P	RS	
2022	2090	r	REG	0.6	0.4	FP.O	RS	
2022	2090	r	REG	1.7	0.4	FDOU	RE	
2022	3126	r	REG	14.1	1.6	FDOU	AGB	
2022	3133	r	REG	11.4	11.4	FDOU	RE	
2022	3134	r	REG	0.8	0.8	FDOU	RE	
2022	3142	r	REG	0.9	0.9	FDOU	AGB	
2022	3143	r	REG	3.7	3.7	FDOU	AGB	
2022	3159	r	REG	1.1	1.1	FDOU	RS	
2022	3161	r	REG	3.7	1.3	FSPM	RE	
2022	3189	r	REG	6.0	6.0	FHET	RS	
2022	3190	r	REG	3.4	3.4	FHET	RS	
2022	3191	r	REG	6.2	6.2	FHET	RS	
2022	3212	r	REG	4.3	4.3	FECM	AGB	
2022	3213	r	REG	5.3	5.3	FECM	ABM	
Total 2022					190.6			
2023	1014	a	AME	3.2	3.2	FCEM	APB	
2023	1015	a	AME	16.3	1.2	FCEM	APB	
2023	1017	a	AME	12.2	3.8	FP.L	ABM	
2023	2053	a	AME	17.1	13.9	FPLM	ABM	
2023	2056	a	AME	8.5	3.7	FP.L	ABM	
2023	2074	a	AME	6.2	3.8	FCHM	APB	
2023	2078	a	AME	13.6	12.9	FPLM	APB	
2023	2079	a	AME	9.4	7.2	FSNM	ABM	
2023	2087	a	AME	10.9	2.1	FSNM	APB	
2023	2087	a	AME	10.9	5.9	FP.L	ABM	
2023	2088	a	AME	9.4	0.9	FP.L	APB	
2023	2220	a	AME	11.2	11.2	FCHM	APB	
2023	3124	a	AME	8.0	8.0	FHEM	ABM	
2023	3141	a	AME	12.3	12.3	FHEM	ABM	
2023	3143	a	AME	7.7	5.8	FHEM	APB	
2023	3149	a	AME	17.5	1.7	FCEA	AGB	
2023	3149	a	AME	17.5	1.6	FA.F	ABM	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2023	3150	a	AME	10.0	4.1	FDOU	ABM	
2023	3150	a	AME	10.0	1.3	FCEA	ABM	
2023	3151	a	AME	13.4	8.9	FCEM	AGB	
2023	3153	a	AME	17.6	3.2	FPLM	APB	
2023	3154	a	AME	13.6	5.8	FPSM	APB	
2023	3154	a	AME	13.6	5.7	FPLM	APB	
2023	3155	a	AME	6.9	3.5	FHET	ABM	
2023	3156	a	AME	13.2	11.5	FHET	ABM	
2023	3169	a	AME	6.9	5.4	FHET	ABM	
2023	3171	a	AME	10.5	4.4	FHEM	ABM	
2023	3195	a	AME	12.3	1.2	FP.L	APB	
2023	3196	a	AME	9.4	2.1	FSPM	ABM	
2023	3197	a	AME	8.0	3.6	FDOM	ABM	
2023	3200	a	AME	8.6	3.1	FS.P	ABM	
2023	1025	r	REG	1.3	1.3	FPLM	ABM	
2023	2087	r	REG	1.9	1.9	FCYM	RA	
2023	3137	r	REG	7.7	2.0	FHEM	AGB	
2023	3150	r	REG	0.2	0.2	FDOU	AGB	
2023	2137	r	REG	5.3	2.5	FDOM	RS	
2023	3171	r	REG	1.4	1.4	FDOU	RS	
2023	3172	r	REG	1.8	1.6	FDOU	RD	
2023	3178	r	REG	0.4	0.4	FDOU	RD	
2023	3195	r	REG	2.3	2.3	FDOU	RE	
2023	3196	r	REG	7.3	1.3	FDOU	AGB	
2023	3198	r	REG	3.3	1.7	FDOU	RE	
2023	3198	r	REG	5.3	1.5	FCEM	ABM	
2023	3202	r	REG	3.6	0.6	FDOU	RS	
2023	3209	r	REG	6.4	3.3	FS.P	RE	
2023	3210	r	REG	3.0	2.0	FDOU	RE	
Total 2023					194.5			
2024	1010	a	AME	9.1	0.4	FS.N	APB	
2024	1011	a	AME	10.3	1.8	FS.N	APB	
2024	1026	a	AME	2.9	2.9	FDOU	APB	
2024	1030	a	AME	6.9	2.3	FDOU	APB	
2024	1035	a	AME	9.9	3.1	FDOU	APB	
2024	2051	a	AME	5.3	2.4	FS.N	ABM	
2024	2054	a	AME	3.1	0.7	FS.N	APB	
2024	2055	a	AME	9.4	9.4	FSNM	APB	
2024	2056	a	AME	8.5	2.4	FSNM	APB	
2024	2076	a	AME	5.2	2.9	FHET	APB	
2024	2080	a	AME	14.5	1.6	FS.N	APB	
2024	3099	a	AME	1.1	1.1	FCHS	ABM	
2024	3100	a	AME	6.5	0.3	FCHS	ABM	
2024	3101	a	AME	6.5	4.9	FCHS	ABM	
2024	3102	a	AME	11.9	6.4	FCHS	APB	
2024	3128	a	AME	13.4	13.0	FHEM	ABM	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2024	3133	a	AME	1.1	1.1	FHET	ABM	
2024	3135	a	AME	6.3	5.4	FHEM	ABM	
2024	3147	a	AME	5.5	1.7	FP.L	ABM	
2024	3150	a	AME	10.0	0.9	FPLM	APB	
2024	3153	a	AME	17.6	3.1	FPSM	APB	
2024	3162	a	AME	15.9	10.9	FHEM	APB	
2024	2069	r	REG	19.8	18.2	FHET	RS	
2024	3117	r	REG	4.1	1.1	FDOM	RD	
2024	3126	r	REG	14.1	11.1	FHEM	RD	
2024	3131	r	REG	4.2	2.6	FDOU	RD	
2024	3168	r	REG	5.4	3.2	FDOU	RE	
2024	3179	r	REG	6.0	6.0	FDOU	RS	
2024	3204	r	REG	3.4	1.8	FP.L	ABM	
Total 2024					122.7			
2025	1025	a	AME	20.5	0.8	FS.N	APB	
2025	1030	a	AME	6.9	2.5	FS.N	APB	
2025	1033	a	AME	9.1	0.9	FS.N	APB	
2025	1035	a	AME	9.9	6.8	FSNM	APB	
2025	1036	a	AME	5.1	5.1	FP.L	ABM	
2025	1037	a	AME	8.2	5.1	FS.N	APB	
2025	2080	a	AME	14.5	1.1	FDOU	ABM	
2025	2081	a	AME	12.4	3.8	FSNM	APB	
2025	2087	a	AME	10.9	1.9	FS.N	APB	
2025	2089	a	AME	8.4	1.9	FDOU	APB	
2025	2090	a	AME	4.4	3.2	FSNM	APB	
2025	2092	a	AME	19.3	9.3	FCHS	APB	
2025	2098	a	AME	3.1	3.1	FDOU	APB	
2025	3101	a	AME	6.5	5.3	FPLM	APB	
2025	3102	a	AME	11.9	5.1	FS.N	APB	
2025	3105	a	AME	1.0	0.3	FDOU	APB	
2025	3106	a	AME	15.5	2.8	FSNM	ABM	
2025	3106	a	AME	15.5	1.9	FCHS	APB	
2025	3111	a	AME	17.7	1.5	FS.N	APB	
2025	3117	a	AME	7.6	4.8	FHEM	APB	
2025	3117	a	AME	7.6	1.8	FEPC	ABM	
2025	3119	a	AME	2.0	2.0	FHEM	APB	
2025	3123	a	AME	12.2	8.2	FHET	APB	
2025	3149	a	AME	17.5	8.6	FCHM	APB	
2025	3166	a	AME	15.7	4.1	FDOU	APB	
2025	3168	a	AME	6.9	6.9	FHEM	ABM	
2025	3171	a	AME	10.5	3.4	FDOU	APB	
2025	3176	a	AME	6.7	6.7	FCHM	ABM	
2025	3177	a	AME	9.8	9.8	FCHM	ABM	
2025	3188	a	AME	12.4	5.6	FHEM	ABM	
2025	3192	a	AME	11.5	6.1	FCHS	APB	
2025	3193	a	AME	1.8	1.8	FCHS	APB	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2025	3197	a	AME	8.0	4.4	FHEM	APB	
2025	3198	a	AME	4.1	4.1	FHEM	ABM	
2025	3201	a	AME	12.0	10.3	FHEM	ABM	
2025	1039	r	REG	5.8	5.8	FPSM	RA	
2025	2075	r	REG	12.5	6.8	FHET	RS	
2025	2090	r	REG	1.7	0.4	FDOU	RS	
2025	3126	r	REG	14.1	0.8	FHET	RS	
2025	3134	r	REG	0.8	0.8	FDOU	RS	
2025	3155	r	REG	3.9	3.9	FDOU	RD	
2025	3168	r	REG	5.4	2.3	FHET	AGB	
2025	3182	r	REG	6.6	6.1	FS.P	AGB	
2025	3183	r	REG	3.5	3.5	FS.P	RS	
2025	3184	r	REG	2.9	2.9	FS.P	RS	
2025	3185	r	REG	3.5	3.5	FS.P	RS	
2025	3202	r	REG	3.6	0.6	FDOU	RD	
2025	3204	r	REG	3.4	1.6	FDOU	RD	
Total 2025					200.3			
2026	1015	a	AME	16.3	4.8	FDOU	ABM	
2026	1016	a	AME	10.2	0.3	FDOU	ABM	
2026	1018	a	AME	10.1	4.8	FDOU	APB	
2026	1019	a	AME	14.1	9.9	FDOU	APB	
2026	1020	a	AME	14.2	3.4	FDOU	APB	
2026	1021	a	AME	2.9	9.1	FP.O	APB	
2026	1023	a	AME	14.6	8.8	FP.O	APB	
2026	1029	a	AME	20.5	19.6	FDOU	AGB	
2026	1030	a	AME	6.0	2.1	FDOU	AGB	
2026	1031	a	AME	10.9	3.3	FDOU	AGB	
2026	1033	a	AME	9.1	5.7	FDOU	AGB	
2026	1034	a	AME	6.5	6.5	FDOU	AGB	
2026	2040	a	AME	12.5	10.7	FS.M	AGB	
2026	2043	a	AME	11.8	7.1	FCEM	AGB	
2026	2061	a	AME	2.4	2.4	FS.N	ABM	
2026	2065	a	AME	5.7	3.4	FP.L	APB	
2026	2079	a	AME	9.4	1.4	FDOU	APB	
2026	2082	a	AME	7.7	2.5	FSNM	APB	
2026	2084	a	AME	7.7	5.2	FSNM	APB	
2026	2085	a	AME	11.9	1.3	FP.L	ABM	
2026	2089	a	AME	8.4	2.8	FS.N	APB	
2026	3110	a	AME	7.0	7.0	FCHT	AGB	
2026	3154	a	AME	13.6	1.2	FS.P	AGB	
2026	3163	a	AME	16.5	10.4	FS.N	APB	
2026	3174	a	AME	9.0	4.8	FS.N	APB	
2026	3175	a	AME	9.4	6.9	FS.N	APB	
2026	3179	a	AME	3.8	1.3	FDOM	AGB	
2026	3189	a	AME	4.2	4.2	FHET	ABM	
2026	3190	a	AME	3.0	3.0	FHET	ABM	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2026	3191	a	AME	2.6	2.6	FHET	ABM	
2026	2076	r	REG	14.0	3.8	FHET	RE	
2026	3125	r	REG	3.9	3.9	FHEM	RS	
2026	3130	r	REG	10.9	10.9	FHET	RD	
2026	3133	r	REG	11.4	11.4	FDOU	RS	
2026	3135	r	REG	2.5	0.5	FDOU	RD	
2026	3137	r	REG	7.7	5.8	FDOM	RE	
2026	3159	r	REG	1.1	1.1	FDOU	RD	
2026	3195	r	REG	2.3	2.3	FDOU	RS	
2026	3198	r	REG	5.3	3.7	FDOU	RS	
2026	3210	r	REG	3.0	2.0	FDOU	RS	
Total 2026					197.6			
2027	1005	a	AME	10.6	3.3	FS.N	APB	
2027	1006	a	AME	14.7	8.0	FS.N	APB	
2027	1011	a	AME	10.3	1.2	FS.N	APB	
2027	1025	a	AME	6.7	4.1	FS.N	APB	
2027	1027	a	AME	9.3	9.3	FS.N	APB	
2027	2039	a	AME	10.4	2.2	FP.L	ABM	
2027	2040	a	AME	12.5	1.2	FP.L	ABM	
2027	2042	a	AME	16.5	3.6	FP.L	ABM	
2027	2048	a	AME	14.0	14.0	FPLM	APB	
2027	2054	a	AME	3.1	2.4	FP.L	APB	
2027	2093	a	AME	11.7	5.0	FSNM	APB	
2027	2094	a	AME	12.2	1.5	FCHM	APB	
2027	2097	a	AME	6.6	1.0	FP.M	APB	
2027	2101	a	AME	11.5	9.2	FSNM	APB	
2027	2221	a	AME	11.9	1.1	FA.F	APB	
2027	3169	a	AME	6.9	1.5	FS.P	APB	
2027	3174	a	AME	9.0	3.6	FHET	ABM	
2027	3175	a	AME	9.4	1.1	FHET	ABM	
2027	1003	r	REG	6.9	6.9	FP.O	RS	
2027	2097	r	REG	11.4	10.8	FDOU	RE	
2027	3161	r	REG	5.7	1.3	FSPM	RS	
2027	3167	r	REG	5.3	2.5	FDOM	RD	
2027	3168	r	REG	5.4	3.2	FDOU	RS	
2027	3169	r	REG	3.2	3.2	FHEM	ABM	
2027	3171	r	REG	1.4	1.4	FDOU	RD	
2027	3189	r	REG	6.0	6.0	FHET	RD	
2027	3190	r	REG	5.4	5.4	FHET	RD	
2027	3191	r	REG	6.2	6.2	FHET	RD	
2027	3206	r	REG	7.6	2.9	FS.P	RE	
2027	3211	r	REG	13.4	7.1	FDOU	RE	
Total 2027					144.9			
2028	1022	a	AME	6.0	1.9	FDOU	ABM	
2028	1023	a	AME	14.6	4.7	FDOU	ABM	
2028	2044	a	AME	10.0	4.3	FDOU	ABM	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2028	2045	a	AME	4.7	3.7	FDOU	AGB	
2028	2046	a	AME	3.4	2.4	FDOU	AGB	
2028	2047	a	AME	7.6	0.8	FDOU	AGB	
2028	2051	a	AME	5.3	2.9	THET	ABM	
2028	2066	a	AME	4.3	0.5	FP.O	APB	
2028	2077	a	AME	7.3	0.2	FDOU	ABM	
2028	2080	a	AME	14.5	10.3	FCHS	APB	
2028	2085	a	AME	11.9	0.5	FDOM	AGB	
2028	2088	a	AME	9.4	6.7	FCHY	APB	
2028	2088	a	AME	9.4	1.9	FDOU	ABM	
2028	2093	a	AME	11.7	1.4	FDOU	AGB	
2028	2094	a	AME	12.2	5.6	FSNM	ABM	
2028	2097	a	AME	6.6	4.9	FSNM	APB	
2028	3115	a	AME	8.6	1.1	FHET	ABM	
2028	3122	a	AME	14.6	2.8	FDOM	APB	
2028	3134	a	AME	9.5	9.5	FCHM	ABM	
2028	3139	a	AME	5.3	0.4	FP.L	APB	
2028	3139	a	AME	5.3	1.7	FDOU	AGB	
2028	3139	a	AME	17.5	5.7	FCHM	ABM	
2028	3164	a	AME	8.0	6.2	FHET	APB	
2028	3170	a	AME	13.2	13.3	FCHM	ABM	
2028	3195	a	AME	12.3	6.5	FHET	APB	
2028	3207	a	AME	1.5	1.5	FSPM	AGB	
2028	2050	r	REG	6.5	2.7	FHET	RD	
2028	2050	r	REG	6.5	2.7	FDOU	RE	
2028	2082	r	REG	0.7	0.7	FHET	RD	
2028	2088	r	REG	1.4	1.4	TCHT	RA	
2028	2094	r	REG	3.9	3.9	FDOU	RE	
2028	3145	r	REG	4.0	4.0	FDOU	RA	
2028	3146	r	REG	5.1	5.1	FDOU	RA	
2028	3179	r	REG	6.0	6.0	FDOU	RD	
2028	3202	r	REG	3.6	3.0	FDOU	RE	
2028	3209	r	REG	6.4	3.3	FS.P	RS	
2028	2088	t	t	1.0	1.0	TCHT	TS	
Total 2028					133.9			
2029	2039	a	AME	10.4	4.6	FS.N	AGB	
2029	2042	a	AME	16.5	0.5	FS.N	APB	
2029	2053	a	AME	17.1	0.5	FS.N	APB	
2029	2060	a	AME	10.0	10.0	FPLM	ABM	
2029	2077	a	AME	7.3	2.1	FSNM	APB	
2029	3126	a	AME	0.5	0.5	FA.F	APB	
2029	3142	a	AME	11.3	10.3	THETM	APB	
2029	3158	a	AME	4.0	1.3	FS.P	AGB	
2029	3160	a	AME	11.3	10.0	FHET	ABM	
2029	3166	a	AME	15.7	9.2	FHET	ABM	
2029	3173	a	AME	9.6	9.6	FHEM	AGB	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2029	3178	a	AME	8.3	8.3	FS.P	AGB	
2029	3186	a	AME	12.8	12.8	FHET	ABM	
2029	3187	a	AME	11.0	11.0	FHET	ABM	
2029	3192	a	AME	11.5	5.3	FHEM	ABM	
2029	3194	a	AME	9.0	2.1	FDOM	APB	
2029	2039	r	REG	0.3	0.3	FCHT	RA	
2029	2042	r	REG	1.0	1.0	FA.F	RA	
2029	2050	r	REG	6.5	0.7	TCHT	RA	
2029	2052	r	REG	6.8	2.9	FHET	RD	
2029	3133	r	REG	11.4	11.4	FDOU	RD	
2029	3134	r	REG	0.8	0.8	FDOU	RD	
2029	3164	r	REG	2.8	0.6	FS.P	RA	
2029	3210	r	REG	3.0	2.0	FDOU	RD	
Total 2029					117.7			
2030	1008	a	AME	13.7	1.7	FCEA	APB	
2030	1013	a	AME	12.0	7.3	FCEA	APB	
2030	1015	a	AME	16.3	10.1	FCEM	APB	
2030	1016	a	AME	10.2	1.9	FCEA	APB	
2030	1017	a	AME	12.2	2.0	FCEA	APB	
2030	1018	a	AME	10.1	4.5	FCEA	APB	
2030	1019	a	AME	14.1	3.6	FSNM	APB	
2030	1020	a	AME	14.2	8.5	FS.N	APB	
2030	1021	a	AME	2.9	3.8	FS.N	APB	
2030	1022	a	AME	6.0	1.1	FS.N	APB	
2030	1023	a	AME	4.6	2.3	FS.N	APB	
2030	1037	a	AME	8.2	1.7	FCEA	APB	
2030	2044	a	AME	10.0	5.1	FS.N	APB	
2030	2045	a	AME	4.7	1.0	FSNM	APB	
2030	2046	a	AME	3.4	1.0	FS.N	APB	
2030	2052	a	AME	6.5	6.5	FHEM	ABM	
2030	2053	a	AME	17.1	2.7	FDOU	AGB	
2030	2056	a	AME	8.5	2.4	FDOU	AGB	
2030	2059	a	AME	11.8	1.9	FDOU	AGB	
2030	2074	a	AME	6.2	2.4	FDOM	AGB	
2030	2091	a	AME	13.2	13.2	FCHS	APB	
2030	2093	a	AME	11.7	5.3	FCHS	APB	
2030	2096	a	AME	14.1	1.0	FP.L	APB	
2030	3105	a	AME	1.0	0.7	FP.L	APB	
2030	3106	a	AME	15.5	4.8	FSPM	AGB	
2030	3121	a	AME	5.7	5.0	FHET	ABM	
2030	3128	a	AME	13.4	0.4	FDOM	AGB	
2030	3129	a	AME	10.6	0.3	FDOU	AGB	
2030	3131	a	AME	4.6	2.3	FSNM	ABM	
2030	3153	a	AME	17.6	9.5	TCHY	APB	
2030	3162	a	AME	15.9	2.0	FDOU	ABM	
2030	3165	a	AME	8.7	0.4	FDOU	AGB	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2030	3196	a	AME	9.4	1.7	FA.F	APB	
2030	3199	a	AME	4.8	4.8	FHET	AGB	
2030	3202	a	AME	8.2	1.7	FCEM	AGB	
2030	3203	a	AME	2.1	2.1	FCHS	AGB	
2030	3210	a	AME	4.1	3.3	FHET	ABM	
2030	3212	a	AME	12.0	7.7	FHET	ABM	
2030	2080	r	REG	3.5	1.2	FS.P	RD	
2030	2081	r	REG	0.6	0.4	FP.O	RA	
2030	2090	r	REG	1.7	0.4	FDOU	RD	
2030	3131	r	REG	4.2	1.6	FDOU	RE	
2030	3132	r	REG	1.1	1.1	FDOM	RE	
2030	3137	r	REG	7.7	5.8	FDOM	RS	
2030	3137	r	REG	7.7	7.7	FDOM	RD	
2030	3161	r	REG	5.7	4.4	FDOU	RE	
2030	3171	r	REG	2.8	2.2	FDOU	RA	
2030	3181	r	REG	4.7	0.3	FS.P	RE	
2030	3183	r	REG	3.5	3.5	FS.P	RD	
2030	3184	r	REG	2.9	2.9	FS.P	RD	
2030	3185	r	REG	3.5	3.5	FS.P	RD	
2030	3192	r	REG	1.0	1.0	FDOU	RA	
2030	3195	r	REG	2.3	2.3	FDOU	RD	
2030	3198	r	REG	5.3	3.7	FDOU	RD	
2030	3201	r	REG	3.4	3.4	FDOM	RE	
2030	3206	r	REG	7.6	1.8	FDOU	RE	
2030	3211	r	REG	3.4	1.1	FDOU	RS	
2030	3212	r	REG	4.3	4.3	FCEM	RA	
Total 2030					222			
2031	1013	a	AME	12.0	3.2	FP.L	APB	
2031	1015	a	AME	16.3	0.3	FP.L	APB	
2031	1016	a	AME	10.2	7.9	FP.L	APB	
2031	1017	a	AME	12.2	6.5	FP.L	APB	
2031	1020	a	AME	14.2	0.7	FP.L	APB	
2031	1023	a	AME	14.6	2.8	FP.L	APB	
2031	1031	a	AME	10.9	7.9	FP.L	APB	
2031	2039	a	AME	10.4	2.5	FDOU	AGB	
2031	2041	a	AME	9.2	9.2	FP.O	AGB	
2031	2042	a	AME	16.5	11.5	FDOU	AGB	
2031	2058	a	AME	2.3	2.3	FS.N	APB	
2031	2059	a	AME	11.8	9.9	FS.N	ABM	
2031	2062	a	AME	10.6	8.2	FS.N	APB	
2031	2063	a	AME	12.6	9.6	FS.N	APB	
2031	2064	a	AME	8.9	8.9	FSNM	APB	
2031	2065	a	AME	5.7	2.3	FS.N	APB	
2031	2066	a	AME	4.3	1.2	FSNM	APB	
2031	2067	a	AME	9.4	4.1	FS.N	ABM	
2031	2068	a	AME	11.0	11.0	FSNM	APB	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2031	2069	a	AME	2.4	2.4	FS.N	APB	
2031	2077	a	AME	7.3	4.7	FPLM	APB	
2031	2083	a	AME	5.2	2.4	FDOU	AGB	
2031	2084	a	AME	7.7	2.6	FDOU	AGB	
2031	2085	a	AME	11.9	3.2	FDOU	AGB	
2031	3142	a	AME	11.3	1.0	FP.L	AGB	
2031	3143	a	AME	7.7	0.6	FP.L	APB	
2031	3147	a	AME	5.5	0.1	FP.L	AGB	
2031	3148	a	AME	3.1	3.1	FP.L	ABM	
2031	3151	a	AME	13.4	1.8	FP.L	AGB	
2031	3157	a	AME	8.0	8.0	FHET	AGB	
2031	3164	a	AME	8.0	1.8	FP.O	APB	
2031	3165	a	AME	8.7	8.3	FP.O	ABM	
2031	3170	a	AME	14.2	1.0	FDOU	AGB	
2031	3171	a	AME	10.5	1.9	FDOU	AGB	
2031	3200	a	AME	8.6	0.8	FP.L	APB	
2031	3201	a	AME	12.0	1.7	FP.L	ABM	
2031	3206	a	AME	7.0	2.1	FP.L	APB	
2031	2058	r	REG	5.7	5.4	FDOU	RE	
2031	2069	r	REG	19.8	18.2	FHET	RD	
2031	2075	r	REG	7.5	6.8	FHET	RD	
2031	2083	r	REG	0.8	0.8	FDOU	RA	
2031	2094	r	REG	3.9	3.9	FDOU	RS	
2031	2097	r	REG	11.4	8	FDOU	RS	
2031	3168	r	REG	5.4	3.2	FDOU	RD	
Total 2031				266.5				
2032	1008	a	AME	13.7	0	FP.L	APB	
2032	1011	a	AME	10.3	7.3	FPLM	ABM	
2032	1026	a	AME	2.9	2.9	FDOU	APB	
2032	1030	a	AME	6.9	2.3	FDOU	APB	
2032	1035	a	AME	9.9	3.1	FDOU	APB	
2032	2049	a	AME	6.0	6.0	FSNM	ABM	
2032	2057	a	AME	13.2	13.2	FSNM	AGB	
2032	2063	a	AME	12.6	3.0	FCHS	ABM	
2032	2066	a	AME	4.3	1.0	FCHS	APB	
2032	2076	a	AME	5.2	1.1	FDOU	AGB	
2032	2078	a	AME	13.6	0.6	FDOU	AGB	
2032	2086	a	AME	2.9	2.4	FDOU	AGB	
2032	2089	a	AME	8.4	2.8	FDOU	AGB	
2032	2090	a	AME	4.4	1.3	FDOU	AGB	
2032	2096	a	AME	14.1	0.3	FDOU	AGB	
2032	3112	a	AME	14.3	0.2	FDOU	AGB	
2032	3113	a	AME	8.4	8.4	FDOM	AGB	
2032	3122	a	AME	17.9	11.8	FCHM	ABM	
2032	3123	a	AME	12.2	2.0	FHET	APB	
2032	3139	a	AME	5.3	2.3	TCHM	APB	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2032	3143	a	AME	7.7	1.3	FP.O	APB	
2032	3144	a	AME	14.6	9.6	FP.O	AGB	
2032	3144	a	AME	14.6	3.9	FDOU	AGB	
2032	3150	a	AME	10.0	3.6	TCHY	APB	
2032	3151	a	AME	13.4	2.7	FCHM	APB	
2032	3152	a	AME	6.4	4.0	FP.S	APB	
2032	3174	a	AME	9.0	0.6	FHET	ABM	
2032	3175	a	AME	9.4	1.4	FHET	AGB	
2032	3182	a	AME	0.2	0.2	FDOU	AGB	
2032	3183	a	AME	3.3	3.3	FDOU	AGB	
2032	3184	a	AME	4.4	4.4	FDOU	AGB	
2032	3185	a	AME	3.3	3.3	FDOU	AGB	
2032	3202	a	AME	8.2	6.5	FHET	AGB	
2032	3206	a	AME	7.0	1.0	FHEM	APB	
2032	3207	a	AME	7.0	3.9	FPLM	ABM	
2032	3209	a	AME	3.0	1.0	FDOU	AGB	
2032	3210	a	AME	4.1	0.8	FDOU	AGB	
2032	3212	a	AME	12.0	3.0	FP.L	ABM	
2032	3213	a	AME	4.0	1.9	FP.L	AGB	
2032	2051	r	REG	6.8	3.9	FCHM	RE	
2032	2076	r	REG	7.0	6.2	FP.O	RA	
2032	2076	r	REC	14.0	3.4	FCHS	RA	
2032	3126	r	REC	4.1	1.6	FDOU	RE	
2032	3142	r	REG	0.9	0.9	FDOU	RE	
2032	3143	r	REG	3.7	3.7	FDOU	RE	
2032	3202	r	REG	3.6	3.0	FDOU	RS	
2032	3206	r	REG	7.6	2.9	FS.P	RS	
2032	3213	r	REG	5.3	5.3	FECM	RS	
Total 2032					160.1			
2033	1001	a	AME	5.5	5.5	FP.O	APB	
2033	1014	a	AME	3.2	3.2	FCEM	ABM	
2033	1015	a	AME	16.3	1.2	FCEM	ABM	
2033	1017	a	AME	12.2	3.8	FP.L	ABM	
2033	2053	a	AME	17.1	13.9	FPLM	ABM	
2033	2056	a	AME	8.5	3.7	FP.L	ABM	
2033	2076	a	AME	5.2	1.0	FHET	APB	
2033	2078	a	AME	13.6	12.9	FPLM	APB	
2033	2079	a	AME	9.4	7.2	FSNM	ABM	
2033	2080	a	AME	14.5	1.6	FS.N	ABM	
2033	2087	a	AME	10.9	2.1	FSNM	APB	
2033	2087	a	AME	10.9	5.9	FP.L	ABM	
2033	2088	a	AME	9.4	0.9	FP.L	APB	
2033	2089	a	AME	8.4	2.9	FDOU	APB	
2033	2098	a	AME	3.1	3.1	FDOU	APB	
2033	3111	a	AME	17.7	5.4	FCHS	AGB	
2033	3112	a	AME	14.3	14.2	FCHM	ABM	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2033	3117	a	AME	7.6	1.8	FEPC	ABM	
2033	3129	a	AME	10.6	10.2	FHEM	AGB	
2033	3131	a	AME	4.6	2.3	FCHS	AGB	
2033	3140	a	AME	5.6	5.6	FHET	AGB	
2033	3149	a	AME	17.5	1.7	FCEA	AGB	
2033	3149	a	AME	17.5	1.6	FA.F	ABM	
2033	3150	a	AME	10.0	4.1	FDOU	AGB	
2033	3150	a	AME	10.0	1.3	FCEA	AGB	
2033	3151	a	AME	13.4	8.9	FCEM	AGB	
2033	3153	a	AME	17.6	3.2	FPLM	ABM	
2033	3159	a	AME	18.2	16.6	FHEM	ABM	
2033	3166	a	AME	15.7	4.1	FDOU	ABM	
2033	3171	a	AME	10.5	3.4	FDOU	ABM	
2033	3195	a	AME	12.3	1.2	FP.L	APB	
2033	3197	a	AME	9.4	2.1	FSPM	AGB	
2033	3197	a	AME	8.0	3.6	FDOM	AGB	
2033	3200	a	AME	8.6	3.1	FS.P	AGB	
2033	1015	r	REG	1.3	1.3	FPLM	RA	
2033	2070	r	REG	6.5	2.7	FDOU	RS	
2033	2076	r	REG	14.0	3.8	FHET	RS	
2033	3125	r	REG	7.9	3.9	FHEM	RD	
2033	3126	r	REG	14.1	0.8	FHET	RD	
2033	3137	r	REG	7.7	2.0	FHEM	RE	
2033	3150	r	REG	0.2	0.2	FDOU	RE	
2033	3161	r	REG	5.7	1.3	FS.P	RD	
2033	3161	r	REG	5.7	4.4	FDOU	RS	
2033	3196	r	REG	7.3	7.3	FDOU	RE	
2033	3198	r	REG	5.3	1.5	FCEM	RS	
Total 2033					192.3			
2034	1005	a	AME	10.6	6.6	FS.N	APB	
2034	1006	a	AME	14.7	2.0	FS.N	APB	
2034	1007	a	AME	17.5	5.7	FS.N	APB	
2034	1009	a	AME	5.5	2.0	FCEA	APB	
2034	1010	a	AME	9.1	8.7	FCHM	APB	
2034	1010	a	AME	9.1	0.4	FS.N	APB	
2034	1011	a	AME	10.3	1.8	FS.N	APB	
2034	1012	a	AME	11.9	11.9	FS.N	APB	
2034	1013	a	AME	12.0	1.5	FCEA	APB	
2034	1018	a	AME	10.1	4.8	FDOU	ABM	
2034	1019	a	AME	14.6	9.9	FDOU	ABM	
2034	1020	a	AME	14.2	3.4	FDOU	ABM	
2034	1025	a	AME	6.7	2.6	FCEA	APB	
2034	1041	a	AME	1.8	1.8	FSNM	APB	
2034	2051	a	AME	5.3	2.4	FS.N	AGB	
2034	2054	a	AME	3.1	0.7	FS.N	APB	
2034	2055	a	AME	9.4	9.4	FSNM	APB	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2034	2056	a	AME	8.5	2.4	FSNM	APB	
2034	2067	a	AME	9.4	3.8	FHET	APB	
2034	2079	a	AME	9.4	1.4	FDOU	ABM	
2034	2099	a	AME	9.8	9.8	FCHS	APB	
2034	3111	a	AME	17.7	7.0	FCHS	APB	
2034	3115	a	AME	8.6	4.5	FP.L	APB	
2034	3138	a	AME	4.6	4.6	FHEM	APB	
2034	3139	a	AME	5.3	0.8	FHET	APB	
2034	3147	a	AME	5.5	1.7	FP.L	ABM	
2034	3150	a	AME	10.0	0.9	FPLM	APB	
2034	3154	a	AME	13.6	5.7	FPLM	APB	
2034	3160	a	AME	11.3	1.3	FP.O	ABM	
2034	3161	a	AME	13.5	2.5	FP.O	ABM	
2034	3161	a	AME	13.5	11.0	FHET	APB	
2034	3162	a	AME	15.9	3.1	FP.O	ABM	
2034	3162	a	AME	15.9	10.9	FHEM	APB	
2034	3163	a	AME	16.5	6.1	FP.O	ABM	
2034	3167	a	AME	0.9	0.9	FHET	AGB	
2034	3205	r	REG	7.1	2.5	FCHS	RE	
2034	3131	r	REG	4.2	1.6	FDOU	RS	
2034	3132	r	REG	1.1	1.1	FDOU	RS	
2034	3137	r	REG	7.7	5.8	FDOM	RD	
2034	3201	r	REG	3.4	3.4	FDOM	RS	
2034	3204	r	REG	3.4	1.8	FP.L	RE	
2034	3209	r	REG	3.4	1.3	FP.P	RD	
2034	3211	r	REG	13.4	7.1	FDOU	RD	
Total 2034				130	130			
2035	1029	a	AME	20.5	0.8	FS.N	APB	
2035	1030	a	AME	6.9	2.5	FS.N	APB	
2035	1033	a	AME	9.1	0.9	FS.N	APB	
2035	1035	a	AME	9.9	6.8	FSNM	APB	
2035	1036	a	AME	5.1	5.1	FP.L	AGB	
2035	1037	a	AME	8.2	5.1	FS.N	APB	
2035	2074	a	AME	6.2	3.8	FCHM	APB	
2035	2080	a	AME	14.5	1.1	FDOU	ABM	
2035	2081	a	AME	12.4	3.8	FSNM	ABM	
2035	2087	a	AME	10.9	1.9	FS.N	ABM	
2035	2090	a	AME	4.4	3.2	FSNM	APB	
2035	2220	a	AME	11.2	11.2	FCHM	APB	
2035	3101	a	AME	6.5	5.3	FPLM	APB	
2035	3102	a	AME	11.9	5.1	FS.N	APB	
2035	3105	a	AME	1.0	0.3	FDOU	ABM	
2035	3106	a	AME	15.5	2.8	FSNM	AGB	
2035	3111	a	AME	17.7	1.5	FS.N	APB	
2035	3124	a	AME	8.0	8.0	FHEM	AGB	
2035	3132	a	AME	14.6	1.8	FP.O	ABM	

Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe	Recommandation ITTS Précautions
2035	3141	a	AME	12.3	12.3	FHEM	AGB	
2035	3143	a	AME	7.7	5.8	FHEM	ABM	
2035	3153	a	AME	17.6	3.1	FPSM	ABM	
2035	3154	a	AME	13.6	5.8	FPSM	ABM	
2035	3155	a	AME	6.9	3.5	FHET	AGB	
2035	3156	a	AME	13.2	11.5	FHET	AGB	
2035	3166	a	AME	15.7	2.4	FDOU	APB	
2035	3169	a	AME	6.9	5.4	FHET	AGB	
2035	3171	a	AME	10.5	0.9	FDOU	APB	
2035	3171	a	AME	10.5	4.4	FHEM	AGB	
2035	3179	a	AME	3.8	2.5	FDOU	APB	
2035	3180	a	AME	1.5	1.5	FDOU	APB	
2035	3181	a	AME	2.1	0.5	FDOU	APB	
2035	3195	a	AME	12.3	4.6	FDOU	APB	
2035	3209	a	AME	8.6	4.8	FDOU	APB	
2035	3209	a	AME	3.0	2.1	FDOU	APB	
2035	3213	a	AME	4.0	2.1	FDOU	APB	
2035	3216	a	AME	12.5	12.5	FCTM	APB	
2035	2094	r	REG	3.9	3.9	FDOU	RD	
2035	2097	r	REG	11.4	10.8	FDOU	RD	
2035	3168	r	REG	2.4	2.3	FHET	RE	
2035	3169	r	REG	3.2	3.2	FHEM	RE	
2035	3181	r	REG	4.7	0.3	FS.P	RS	
2035	3182	r	REG	6.6	1.1	FS.P	RE	
2035	3202	r	REG	3.6	3.0	FDOU	RD	
2035	3206	r	REG	7.6	4.8	FDOU	RS	
Total 2035					190			
Total des coupes annuelles					3491.8			

Coupes programmables par années

Remarque : La programmation des coupes a tenu compte.

- Des rotations fixées par les normes sylvicoles des différentes essences présentes
- Des dernières années de passage
- Des lotissements possibles en fonction des produits récoltables

Reste à mentionner que ce calendrier prévisionnel sera à adapter en fonction du contexte du marché du bois, des reports de coupes suivant invendus ou de phénomènes accidentels toujours à craindre dans le contexte climatique attendu (dépérissements, tempête , etc .

Coupes conditionnelles :

Coupes programmables par années								Précisions	Condition
Années	Parcelles	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type Peuplement	Code coupe		
2021	1001	a	AME	5.5	5.5	FP.O	APB		Câble
2022	1002	a	AME	15.3	9.6	FS.N	RA	Enlèvement abri de P.O sur S.N	
2033	1001	a	AME	5.5	5.5	FP.O	APB		
Total coupes conditionnelles					20.6				

A ce programme on mentionnera des coupes feuillues de volume et surface unitaire faible, non programmées qui pourront être réalisées pour répondre à une demande locale :

Surface totale (ha)	Volume total (m3)	Parcelles concernées
14,25	637	2040,2042,2043,2056,2079,2082,2085,2097,2101,3132,3158,3212

• **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage, 17,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Groupe Régénération	387	7 737	3404	128080
Groupe Amélioration	704	14 085	6325	126500
Groupe Taillis			10	200
Totaux	1091	21 822	12739	254780

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

Les coefficients de formes pour le calcul de G :

- 6 pour les résineux
- 5 pour les feuillus

Les coefficients de houppier :

- Moyenne résineux/feuillus : 8% (donc volume moyen annuel prévisible hors houppier : 11 720 m³/an)

Remarque : Les éléments du tableau précédent en G et V correspondent aux volumes prévisibles. Ils n'intègrent donc pas le volume de 1659 m³ des coupes conditionnelles pour lequel il n'y a pas de garantie de récolte

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière. Toutefois, le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fait bien entendu aussi l'objet d'un suivi : il permet un affichage clair vis-à-vis du propriétaire et de la filière bois.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

La densité actuelle du réseau de piste ne justifie pas la création de longueur supplémentaire. Seul un complément important en pistes de débardage reste à réaliser sur la durée de l'aménagement. Les réfections partielles de pistes correspondent au programme prévu sur la période des trois prochaines années. L'entretien courant programmé correspond à une estimation basée sur le bilan du précédent aménagement, sans tenir compte de phénomènes exceptionnels toujours à craindre sur une période de 20 ans.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (Km) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Routes forestières						
DES1	1	Réfection partielle (subvention CFM 80 %)	AVA 2 et 3	5 km	25 ha (5300 m3)	37 500
DES2	1	Réfection partielle	Piste Brous	3,5 km	70 ha (1500 m3)	35 000
DES3	1	Réfection partielle	AVM 4	13,0 km	200 ha (5000 m3)	97 500
DES4	1	Réfection partielle	Piste 2069	2,0 km	30 ha (3000 m3)	48 000
DES5	1	Réfection partielle	Plô de Mailloc	4,8 km	149 ha (3000 m3)	50 400
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage, tirs de débardage...)						
DES6	1	Pistes de débardage à créer un an avant exploitation	Voir tableau suivant	13,95 km	200 ha (5000 m3)	83 910
DES7	1	Entretien et renouvellement des panneaux de signalisation et barrières	Total linéaire	35 panneaux 30 barrières	Contrôle circulation et respect réglementation	38 750
Entretien courant du réseau						
DES8	En continu	Nivellement compactage, entretien des revers d'eau, curage des fossés, des passages busés ou radiers,	Pistes accessibles aux grumiers	96 km	Mobilisation des bois et autres fonctions sur l'ensemble de réseau	288 000
Coût total DESSERT (€)						679 160
Coût moyen annuel DESSERT (€/an)						33 853

Détail des tires de débardage par localisation sur parcelles forestières

Parcelles forestières	Linéaire (ml)	Parcelles forestières	Linéaire (ml)
1027	1000	2077	180
2025	470	2080	295
1019	350	2080	220
1015_1017	850	2080	100
1013	320	2081	325
1016	250	2084	390
1025	500	2088	435
2042	200	2089	350
2043_2048	870	2090	150
2051	425	2101	300
2058_2059	350	2221	440
2061	300	3131	220
2062	400	3163	500
2063	500	3164	225
2064	560	3166	225
2066	270	3168	350
2067	220	3171	150
2074	270	3188	375
2076	150	Total	13985
		Coût total estimatif	83 910

Subventions attendues pour les travaux de desserte :

- Pour les routes forestières inscrite au schéma départemental DFCE : subvention à 80 % par le CFM pour un montant de 30 000 euros (projet AVA 2 et 3)
- Pour les tires de débardage: Dans le cadre de la **mesure 4.3.4 du Programme de Développement Rural de la Région Languedoc Roussillon** une demande de subvention a été déposée par l'ONF pour la forêt domaniale (financement Europe/Etat/Région à hauteur de 70 % soit une aide financière espérée de 25 173 euros).

Les cartes des infrastructures en annexes portent la situation des projets :

- **Guide technique de référence**

Dans la réalisation des projets de voiries mentionnés ci-dessus, on respectera les diverses réglementations en vigueur, et notamment la loi sur l'eau. On se référera judicieusement à la fiche technique interne N°1 de l'été 2009.

D'un point de vue plus technique, la gestion de la lame d'eau sur les voiries forestières devra appeler la plus grande vigilance de la part du gestionnaire. L'installation systématique de renvois d'eau en terrain naturel, passages busés, radiers bétonnés ainsi que l'implantation de devers aval seront des points à vérifier pour assurer la pérennité des voiries face à la fréquence des épisodes de forte pluviosité qui peuvent affecter le massif.

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques sylvicoles ou descriptif des travaux	Surface à travailler (ha)	Précaution Observations	Coût unitaire moyen (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€HT)
Dégagement sur régénération acquise en début d'aménagement	23	Toutes essences (coût moyen pour 2 passages)	1500	34 500
Dépessage et cloisonnements sylvicoles sur régénération naturelle acquise en début d'aménagement	52	Toutes essences	1600	83 200
Travaux préparatoires à la régénération naturelle	246	Suivant programmation des RD prévues	1400	344 400
Dépessage et cloisonnement des régénérations naturelles acquises sur durée de l'aménagement	128	Pour peuplements issus de régénération naturelle ayant atteint les (stades 2b et 3a de la BDR *surface indicative en fonction de l'acquisition et de la croissance de la régénération	1600	204 800
Plantation résineuse en plein suivant coupe rase de résineux ou feuillus entretiens compris	138	Toutes essences résineuses	6040	833 520
Complément par plantation sur régénération naturelle de douglas	65	50% de la surface totale	6040	380 520
			Coût total travaux sylvicoles (€)	1 880 940
			Coût moy /an (€/an)	94 047

Les coûts/ha font référence à des moyennes servant à la programmation triennale de l'agence.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

Dans l'aménagement la gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intégrera la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités ;
- mise en place d'îlots de vieux bois ;
- mélanges des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau...

- Pour les forêts domaniales

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	48,92
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	874,82
	Total	

Localisation des îlots de sénescence (1,6 % de la surface boisée totale) :

Venant compléter les surfaces boisées hors production, les îlots de sénescence sont implantés en bordure où au sein des peuplements productifs.

Engagement environnemental de l'ONF (pour information)	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)	La politique retenue est de favoriser les îlots de sénescence afin de minimiser les problèmes de commercialisation de bois sur dimensionnés ou pouvant être sénescents.	
Ilots de sénescence (surface boisée)	Mesure retenue pour 48,92 ha	1,6% de la surface boisée totale
Maintien de milieux ouverts	Milieux ouverts à buts cynégétique, DFCI ou environnemental exclus de la production. Le financement du maintien de ces milieux ouverts devra être assuré par des tiers notamment dans le cadre de mesures compensatoires environnementales	146 ha
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Limiter les reboisements à 10 m du lit des ruisseaux et respect des ripisylves existantes.	
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Mesure retenue mais restant subordonnée à la place réservée aux essences objectif assurant la production.	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Engagement actuellement appliqué par l'ONF dans le cadre général de la gestion en forêt domaniale	
Conservation de bois mort au sol	Mesure assurée en partie par la non valorisation des houppiers ou la non exploitation de chablis sur zones de production et de surface faible	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Mesure pouvant être retenue	

Engagement environnemental de l'ONF (pour information)	Observations	Surface (ha)
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	<u>Pour les rapaces</u> : Maintien des milieux ouverts existants ou ouverture de milieux par mesures compensatoires liées à l'implantation des éoliennes <u>Pour les insectes xylophages</u> : Maintenir des arbres sénescents et/ou morts isolés et/ou en îlots	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Mesure retenue visant à augmenter la résilience des peuplements (stabilité et résistance aux crises sanitaires)	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Mesure retenue mais conditionnée à l'optimisation de la production ligneuse	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Mesure retenue	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Mesure retenue mais restant subordonnée à l'importance globale du phénomène et au traitement fixé de futaie régulière.	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Mesure retenue (objectifs environnemental et paysager)	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Pour les rapaces à ce jour sans lieu de nidification localisé, sur ou en bordure du massif, la vigilance du service gestion sur l'observation de ces espèces restera un objectif prioritaire.	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Hors emprise de la zone Natura 2000, les mesures en faveur de la biodiversité remarquable sont à prendre au chapitre 1.3.2 qui énumère les espèces présentes relevant d'un statut de protection, ainsi que les préconisations de gestion visant à leur préservation.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
BIO1		Délimitation des ILS (Ilots de sénescence le long des UG en coupe ou travaux)	Voir groupe ILS	30 unités pour 49 ha	Respecter les limites de FD et de parcelles matérialisées lors des travaux de maintenance	6 000
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						6 000
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						300

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Non concerné

D – Documents techniques de référence

On se référera utilement aux documents suivants:

- * INS-09-T-71: conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques
- * NDS-09-T-310: îlots de vieux bois
- * NFD-07-G-1443: diffusion des arrêtés de protection des espèces de faune et de leur habitat
- * Fiche technique biodiversité (ONF, automne 2010, n°3)
- * Documents d'objectifs - Site Natura 2000 " Grotte de la Rivière Morte " FR 91011364 – Novembre 2013
- * Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et équipements) intégrera chaque fois que possible la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...)

A ce titre une attention particulière sera portée aux zones jugées comme sensibles.

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Les seuls équipements existants seront entretenus par l'ONF et les organismes partenaires (Conseil Départemental pour les sentiers de randonnée, ONF pour les sites d'accueil équipés en tables-bancs). En absence de sites structurant et sans projet à ce jour, aucune autre mesure de gestion n'est à prévoir.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

En absence de site emblématique équipé pour l'accueil, à ce jour la forêt fait l'objet d'une fréquentation faible et diffuse. La réglementation de circulation sur les pistes forestières est dans l'ensemble respectée par les usagers, excepté lors des périodes des champignons où l'on peut constater certaines infractions, mais sans occasionner de conflits ou problème particulier pour les autres usagers (chasseurs, entreprises forestières, ..)

Pour l'avenir le maintien de la signalisation et sa réglementation est donc la seule mesure à faire respecter par le service gestionnaire.

- **Schéma d'accueil du public**

A traiter pour les enjeux qualifiés de forts.

Le massif ne relevant pas d'un enjeu fort, sans projet d'importance en cours porté par les partenaires locaux, aucun schéma d'accueil n'est prévu à ce jour.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1		Implantation de tables –bancs	en bordure du GR parcelle 1011	2 u		2 000
ACC2		Remplacement et entretien des tables-bancs existants	Sur sites déjà équipés	6 u	Entretien tous les 5 ans	14000
ACC3		Fourniture et pose de panneaux avec nom de la forêt	Entrées pistes forestières	8 u	Information du public	6 400
ACC4		Opérations propreté	Forêt	Total	Annuel	25 400
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						47 800
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						2 390

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

En absence de guide les principes paysagers et clauses techniques applicables seront à prendre dans les documents de référence cités dans le chapitre suivant.

- **Documents techniques de référence**

Pour toutes les actions forestières, on se référera utilement aux documents suivants :

- * Approche paysagère des actions forestières: P BREMAN ONF février 1993
- * Guide de traitement des paysages: ONF 1996
- * Mémo: "le paysage en forêt": ONF-DFRN-C.Gernigon: 21/11/12

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Non concerné

B - Ressource en eau potable

Les prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP (alimentation en eau potable) ou ministériels ont été citées en § 1.3.3.B.

Pour les captages d'eau non encore réglementés, une zone de précaution occupant un cercle d'environ 50 mètres de rayon (situation plane), limitée à la partie amont (situation de pente), peut faire l'objet de prescriptions temporaires (sylviculture, exploitation, création de pistes ou routes).

C – Chasse – Pêche

• Etat des lieux

La longueur totale des cours d'eau permanents est de 10,441 km. L'ensemble des cours d'eau du massif est classé en première catégorie.

Surface des plans d'eau :

Un seul plan d'eau de surface réduite (0.53 ha) : la retenue des Escampats sur le secteur Est du massif.

Poissons recherchés – Modes de pêche :

La truite est la seule espèce pêchée au « toc ». Cette activité est peu présente sur le massif, les ruisseaux sont peu adaptés à la pêche (difficultés d'accès, faible débit en période estivale).

Amodiation de la pêche :

Le droit de pêche pour l'ensemble des cours d'eau domaniaux est loué par l'ONF à la Fédération Départementale de Pêche de l'Hérault pour la période 01/01/2006 au 31/12/2017 au montant annuel de 8248 euros.

En ramenant cette valeur à la forêt des Avant-Monts l'amodiation du droit de pêche peut être évaluée à 420 euros pour le massif.

• Déséquilibre sylvo-cynégétique

D'une manière générale il n'est pas constaté de déséquilibre.

La variété des milieux forestiers avec la diversité écologique des strates arborées ou des sous-bois permet à ce jour de s'abstenir de toute mesure particulière visant à améliorer les biotopes en faveur de la faune sauvage.

• Principales caractéristiques des activités de chasse

La gestion cynégétique s'inscrit dans le **schéma départemental de gestion cynégétique de l'Hérault (SDGC)** dont les orientations couvrent la période 2013/2018

Les terrains domaniaux sur lesquels s'exerce le droit de chasse sont divisés en 8 lots:

Ils sont concédés par voie de baux amiables aux sociétés locales sur lequel le territoire communal est situé.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations
Chasse en équipe pratiquée en battu et tir au poste pour le sanglier en hivers. Pour le chevreuil la chasse se réalise soit en battue, à l'approche ou en affût pour la chasse individuelle d'été.	Chevreuil : sur les 5 dernières années une moyenne annuelle de 50 bracelets ont été réalisés à + de 90% par les associations communales locataires du droit de chasse	Seul le chevreuil fait l'objet d'un plan de chasse arrêté au plan départemental. Le sanglier ne relevant pas d'un plan de chasse, les prélèvements sont difficilement quantifiable avec précision (de 150 à 200 /an)
Le petit gibier sédentaire ou de passage chassé au poste ou au chien d'arrêt.	Prélèvements difficilement quantifiables	Pour information sur la période de chasse 2014/2015, 12 cartes de chasse au petit gibier délivrées.

En 2010 une réactualisation des locations des baux de chasse a permis de revaloriser de 10 à 45 % les différents lots de la forêt domaniale.
 Une réactualisation des baux de chasse est en cours sur l'année 2015.

Revenus de la location du droit de chasse

Lot (abrégé)	Propriétaire du droit de chasse	Revenu annuel pour location du droit de chasse au gros gibier (Moyennes annuelles avant location de 2010/2015)	Revenu annuel pour le tir de chevreuils dans le cadre du plan de chasse départemental (ref : euros de l'année 2015/2016)
AVM*1-5-10	Syndicat de Chasse Verreries de Moussan	(6721) 6767	6 bracelets (105,9)
Avant Monts 2	Association des Chasseurs et Propriétaires de Courniou	(1906) 2283	5 bracelets (88,25)
AVM*3	Syndicat de Chasse de Rieussec	(2319) 2335	6 bracelets (105,9)
Avant Monts 4	Association Groupement Cynégétique du Saint Ponais	(3563) 4619	16 bracelets (282,4)
AVM*7-11	Association Diane Pardalanaise	(1750) 1816	3 bracelets (52,95)
AVM*8	Syndicat de Chasse de Ferrières Poussard	(3941) 4048	3 bracelets (52,95)
AVM*9	ACCA de Mons L. Triville	(412) 415	4 bracelets (70,6)
AVM*6	ACCA de Riols	(6753) 6798	7 bracelets (123,55)
	Totaux (période de chasse 2014/2015)	29 061 euros	882,5 euros
		29963 euros /an	

A noter : A cette chasse en équipe il faut ajouter le revenu des autorisations de chasse aux petits gibiers qui à titre d'exemple pour l'année 2015 s'est monté à 910 euros pour la chasse individuelle à la bécasse délivrée sur le domanial.

Territoire en réserve :

Non concerné

• **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation Parcelles	Surface ou quantité (ha)	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/F
Chasse – Pêche							
CH1	1	Entretien des cultures à gibiers	2041_2089_2085_3211	3,34	A la charge des concessionnaires	0	
Coût total CHASSE PECHE (€)						0	
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						0	

Remarque : Suivant besoin et demande, les chasseurs bénéficiaires des lots réalisent, en complément à celles existantes, des cultures à gibiers sous les emprises de lignes THT.

D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

L'activité pastorale est à considérer comme absente du massif à ce jour.

Dans ce chapitre seul est à noter la mise à disposition sur la parcelle 3215 d'une surface de 1,6 ha (ancienne pépinière) par concession renouvelable au bénéfice de Mme Delfine Sarda (gardiennage de chevaux)

- **Programme d'actions Pastoralisme**

A ce jour pas de projet ni de demande en cours. Dans l'avenir en fonction d'opportunités ou de besoins qui pourraient se présenter cette activité pourrait s'envisager dans le cadre du maintien d'espaces ouverts (mesures compensatoires en autre).

E – Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

La forêt domaniale n'est pas concernée par l'activité d'affouage.

Les ventes de menus produits telles que définies par l'instruction INS-11-T-76 sont très marginales sur cette forêt domaniale.

Par contre les cessions accessoires de bois de chauffage aux particuliers se sont développées ces dernières années pour des lots en moyenne de 2 à 5 stères (un stère = un mètre cube apparent).

Les produits vendus sont des brins de taillis secs ou dépérissant, des fonds de coupe ou des zones à dépresser, mais tous situés à proximité immédiate de la descente forestière.

Ces ventes permettent de répondre localement à une demande sociale et participent à l'amélioration de la gestion forestière.

On prendra en compte les différentes instructions régissant cette activité, à savoir les INS-11-T-76 et INS-11-T-77, ainsi que la fiche de sécurité à remettre au bénéficiaire du lot (9200-12-FOR-BOI-004).

On gardera à l'esprit la nécessité de conserver certains arbres morts sur pied ou chablis, dans le cadre de la biodiversité courante (voir § 2.5.3.A).

Les demandes en bois de chauffage, au regard de l'évolution des tarifs des énergies fossiles, sont appelées à se développer. On privilégiera la vente des fonds de coupes et zones à dépresser.

Ces très faibles recettes marginales et non prévisibles ne sont pas à prendre en compte dans le bilan financier ni les volumes récoltés.

- **Programme d'actions Affouage**

Sans objet sur le massif.

F - Richesses culturelles

Monuments et sites classés ou inscrits :

Sur le massif domanial ou ses abords on notera l'absence de site relevant d'une protection réglementaire par classement ou inscription aux monuments historiques.

Autres données à prendre en compte :

Les terrains de la forêt domaniale des Avant-Monts ont été peu ou pas prospectés car leur couverture forestière s'oppose à la détection des sites enfouis.

Comme l'indique la présence de fermes, hameaux et verreries ruinés, l'occupation humaine est bien attestée pour les périodes du moyen-âge et d'époque moderne.

Suivant informations fournies par la DRAC la liste des sites reconnus d'intérêt patrimonial sur le périmètre domanial.

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation (parcelle)	Précautions à prendre par la gestion forestière
Les Trois bornes	Neolithique (occupation ?)	2068	<i>Si travaux touchant le sol informer les services de la DRAC pour localisation précise et si nécessaire mettre en œuvre les mesures de préservation qui s'imposeraient.</i>
Grottes de la Conférence	Néolithique récent (habitation)	3118	
Grotte des Caussades	Gallo romain (occupation)	3101	
Verrerie de Catalo	Epoque contemporaine (four)	3167	
Incinération de Saint Bauzille	Premier âge du fer (sépulture)	3125	
Ferme de Balagou	Epoque moderne (ferme)	3159	
Verrerie de Balagou	Epoque moderne (ferme)	3159	
Verrerie de Lautie	Epoque moderne (atelier de verriers)	3168	

Conclusion et recommandations des services de la DRAC :

- Tous ces points sont donc à préserver de tous types de travaux pouvant endommager les vestiges encore existants.
- Il conviendrait que toute découverte résultant de travaux soit signalée au service régional de l'archéologie qui prendra toutes les mesures en conséquence.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

En absence de site protégé (inscrit ou classé) les préconisations suivantes seront à mettre en œuvre:

Pour les vestiges enfouis, les données précédentes acquises auprès des services de la DRAC permettent de situer sans les localiser les vestiges connus.

Dans les cas de suspicion les correspondants locaux de la DRAC devront en être informés afin d'établir une expertise et si nécessaire édicter les protections qui s'imposeraient

- **Documents techniques de référence**

Dans le domaine des procédures à respecter en matière de préservation des sites historiques on se référera aux documents suivants:

- Note de service n° NDS -09-T-295 " Patrimoine archéologique"
- Note de service n° NDS -73-D-274 " Ruines historiques ou présentant un caractère archéologique"

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet par absence de risques RTM reconnu.

A - Actions relevant de la sylviculture

Non concerné

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

• Actions programmées

Non concerné

C - Documents techniques de référence

Sans objet

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

A la date d'application de l'aménagement, comme l'ensemble des forêts domaniales, la forêt domaniale des Avant-Monts bénéficie de la certification PEFC

B – Autres actions

Dispositifs de suivis des peuplements :

Le tableau suivant porte les placettes d'expérience où les interventions sylvicoles resteront subordonnées aux suivis des études en cours :

Nature de l'expérimentation	Localisation	Surface concernée (ha)
Adaptation du sapin de Céphalonie	Parcelles 2065 et 1024	2,06
Adaptation du pin de Calabre	Parcelle 3153	0,15
Modes de densité de plantation (Douglas)	Parcelle 2098	2,14
Adaptation des provenances Douglas	Parcelle 3137	2,04
Placette RENECOFOR	Parcelle 3133	0,15

Peuplements classés matériel de reproduction :

Essences	Provenance	Parcelles forestières	Surface (ha)
Châtaignier	CSA741 Région méditerranéenne	3112	4 ha
Douglas vert	PME France basse altitude	3180 et 3179	6,5 ha
Douglas vert	PME France basse altitude	3209	2,72 ha

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Texte relevant d'une réglementation nationale :

- *Code forestier : chapitres du titre III du nouveau code forestier traitant de "La défense et de la lutte contre les incendies de forêts"*

Texte relevant d'une réglementation régionale ou départementale :

- *Plan départemental de Protection des forêts contre l'incendie (période 2013/2019)*

- *Arrêté préfectoral du 11 mars 2013 portant sur la prévention des incendies de forêts :*

"Débroussaillage et maintien en état débroussaillé"

- *Arrêté préfectoral permanent relatif à la réglementation de l'usage du feu dans le cadre de la prévention des incendies de forêt (n° 2002.01.1932 du 25 Avril 2002), ainsi que les mesures particulières fixées par la préfecture en période de risque sévère.*

- **Etat des lieux**

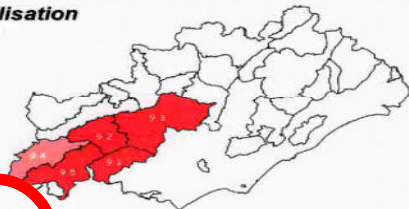
Pour l'évaluation sur le niveau des risques ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette problématique, l'analyse ne peut être faite que par une entité cohérente en matière d'enjeux, de sensibilité et de risques toutes propriétés confondues.

La forêt domaniale est incluse dans les 12 418 ha du massif "Des Avants-Monts -Minervois" entité géographique définie par le schéma stratégique du département de l'Hérault.

La fiche suivant fait état du contexte et du bilan fait entre les années 1993 et 2004.

9- Avants-Monts - Minervois

Localisation



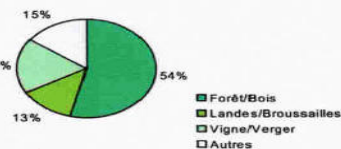
Les grands feux de forêts :

- 14 août 1973 : 720 Ha sur Minerve
- 12 août 1974 : 600 Ha sur Rieussec
- 17 juillet 1986 : 150 Ha sur Azillanet
- 21 juillet 1986 : 229 Ha sur Olargues
- 7 août 2000 : 100 Ha sur Vailhan
- 8 septembre 2001 : 192 Ha sur Oupia
- 8 juillet 2003 : 177 Ha sur Causse-et-Veyran

(source : Prométhée)

Superficie

Massif : 121 118 Ha
 Forêt/bois : 65 447 Ha
 Landes/Broussailles : 17 221 Ha
 Vigne/verger : 21 556 Ha
 Autres : 17 694 Ha



Pente moyenne du massif



Altitude : - moyenne : 323 m
 - maxi : 1.004 m
 - mini : 17 m

Profil du massif

Couverture forestière : Taillis de feuillus denses en continu, pinèdes, reboisement de production.
Espace Naturel Remarquable : Parc Naturel Régional. Sites intégrés au réseau Natura 2000.
Contraintes : Cloisonnement important, relief important.

Enjeux forestiers :

Paysagers et touristiques :



Production :



Vents dominants : très violents (Tramontans).

Sécheresse estivale : marquée : 1-2 mois en moyenne.

Risque météorologique :

-sévère : 26 j/an min : 5; max : 43
 -très sévère : 4 j/an min : 0; max : 12
 -exceptionnel : 0 j/an min : 0; max : 0

Aléa :



Inflammabilité : Très combustible.

Tendances

	1993 -	1999 -	2004 -
Nombre de mises à feu au 10.000 Ha/an	2,4	4,6	3,7
Nombre de feux supérieurs à 100 Ha	0	3	0

Mises à feu



Points d'éclosions des feux en 2001 et 2002
 Points d'éclosions en 2010
 Points d'éclosions en 2009
 Points d'éclosions en 2008
 Points d'éclosions en 2007
 Points d'éclosions en 2006
 Points d'éclosions en 2005
 Points d'éclosions en 2004

Pour la forêt domaniale un bilan feux de forêt sur deux périodes (Source PROMETHEE) pour les seules communes concernées sont données dans les tableaux suivants.

Période du 01/01/1984 au 31/12/1998 (15 ans)						
Communes	Nombre total de feux sur période	Surface totale (ha)	Nombre de feux par surface			
			0ha<surf<1ha	1ha< surf <5 ha	5ha< surf <10 ha	10ha<surf<50 ha
<i>Férierie Poussarou</i>	1	39	0	0	0	1
<i>Mons La Trivalle</i>	3	9	1	1	1	0
<i>Ferrals les Montagnes</i>	5	20	3	1	0	1
<i>Boisset</i>	7	38.6	3	3	0	1
<i>Courniou</i>	9	18.2	6	2	1	0
<i>Pardailhan</i>	7	12.71	3	4	0	0
<i>Rieussec</i>	6	6.8	2	4	0	0
<i>Saint Pons de Thomières</i>	14	28.3	5	8	1	1
<i>Verreries de Moussans</i>	8	17.6	4	3	0	1
Totaux sur période	62	190.21	27	26	3	5

Période du 01/01/1999 au 31/12/2013 (15 ans)						
Communes	Nombre total de feux sur période	Surface totale (ha)	Nombre de feux par surface			
			0ha<surf<1ha	1ha< surf <5 ha	5ha< surf <10 ha	10ha<surf<50 ha
<i>Férierie Poussarou</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Mons La Trivalle</i>	11	3.38	9	2	0	0
<i>Ferrals les Montagnes</i>	30	31.52	25	5	0	0
<i>Boisset</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Courniou</i>	4	12.91	2	0	2	0
<i>Pardailhan</i>	3	3.97	1	2	0	0
<i>Rieussec</i>	4	26.16	1	2	0	1
<i>Saint Pons de Thomières</i>	3	1.62	2	1	0	0
<i>Verreries de Moussans</i>	1	0.5	1	0	0	0
Totaux sur période	56	80.06	41	12	2	1

De ces données sur les deux périodes de 15 ans il est à noter :

- Une diminution sensible de la surface brûlée (surface divisée par 2)
- Une diminution non significative du nombre de feux
- Une diminution des grands feux (surface comprise entre 10 et 50 ha) mais à l'opposé une augmentation du nombre de feux de faible surface (surface < 1 ha)

On serait donc en mesure de conclure :

- Que le nombre des mises à feux ne diminue pas malgré les efforts en matière de prévention et de surveillance
- Un net progrès en matière de lutte ce qui permet de limiter les surfaces brûlées principalement pour les grands incendies.

Synthèse :

Les dégâts des incendies sont très centrés sur la période estivale, mais il y a néanmoins beaucoup de mises à feu en fin d'hiver et au début du printemps.

Les causes de mises à feu sont en effet très liées à la vie rurale en général : travaux agricoles et forestiers (incinération de végétaux coupés ou sur pied), écobuages (surtout en fin d'hiver et à l'ouest), malveillance.

Enfin il est à constater que sur certains cantons de nombreux facteurs sont réunis pour rendre possible un très grand incendie au cours d'une année météorologique exceptionnelle : quantité et continuité du combustible végétal, étés secs, tramontane violente et fréquente, relief accidenté, distance aux centres de secours.....

> Pour la forêt domaniale des Avant-Monts :

Nous retrouvons les mêmes conditions générales évoquées par l'analyse précédente mais certaines particularités sont par contre à citer :

a) Principaux facteurs aggravant les risques :

- Surfaces importantes occupées par de jeunes futaies résineuses
- Fréquence et force des vents sur les hauteurs du relief.
- Absence de coupure stratégique au sein du massif.

b) Principaux facteurs favorables à la défense ou à la diminution des risques sur le massif :

- Maintien en viabilité d'un réseau dense de pistes dimensionnées aux moyens de lutte terrestre.
- Équipement en points d'eau DFCI
- Patrouilles DFCI en période sensible
- Peuplements de hêtre/ sapin (formations peu combustibles, assurant un cloisonnement naturel du massif).

Equipements structurants dédiés à la défense de forêts contre les incendies (DFCI)

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Pistes DFCI classées au schéma stratégique de l'Hérault : 79,68 km	oui	bon	aucun
Citernes DFCI (11 unités)	oui	bon	aucun
Retenue collinaire DFCI (3 unités)	oui	Moyen	aucun
Tours de Guet : 3 unités	oui	bon	aucun

• Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / entretien / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Equipements						
INC1	1	Pistes DFCI : entretien suivant programmation conjointe du CD 34 et de l'ONF	Voir carte des équipements DFCI	Entretien courant : 79 km Réfection prévue : 18,8 km	Priorité 1	Voir projets de réfection de piste (chapitre 2.5.2 /desserte) Pour info chiffrage : 141 000 euros

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / entretien / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)
INC2	1	Débroussaillage des bordures de pistes DFCI		79 km	Priorité 1	Réalisation par APFM
INC3	1	Entretien des points d'eau DFCI		14 unités	Priorité 1	Non chiffré à la charge du Conseil Départemental 34
INC4	1	Entretien et activation des tours de guet DFCI	Tours de guet de Naudech, Pardailhan et des Verreries	3 unités	Priorité 1	
INC5		Entretien du fléchage des pistes et points d'eau DFCI	Totalité du réseau DFCI	Fléchage directionnel actuel	Priorité 1	Non chiffré à la charge du Conseil Départemental 34
Autres actions						
INC6		Tournees de prévention et de surveillance	Totalité du massif	Nombre de journées fixé au niveau départemental	Priorité 1	Non chiffré Assuré par ONF, Forestiers sapeurs et APFM
Coût total DFCI (€)						0
Coût moyen annuel DFCI (€/an)						0

A noter:

A / Dans le contexte de la forêt domaniale l'entretien des pistes pour la mobilisation des bois (classées ou non DFCI) concourent à la viabilité du réseau et donc à la surveillance du massif.

Le chiffrage des travaux de réfection de pistes DFCI est donc celui porté dans le chapitre 2.5.2 C : dessertes :

- pistes AVA 2 et 3 pour 5,8 km = 43 500 euros
- piste AVM 14 pour 13 km = 97 500 euros

B/ En matière de remise aux normes de la desserte un effort doit être fait en matière de coordination entre les différents intervenants (*Programmation conjointe et concertée entre l'ONF et le Conseil Départemental*)

- **Documents techniques de référence**

Les documents de référence pour cette problématique sont :

- Actualisation du Schéma stratégique DFCI du département de l'Hérault (2012)

- Guide du forestier méditerranéen – chapitre "Protection des forêts contre l'incendie". (CEMAGREF 1990)

La carte des équipements DFCI structurant est reportée en annexe.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Contrairement à certains massifs de l'Hérault où de forts déséquilibres sont présents (massif de l'Espinouse avec le mouflon) le massif des Avants Monts ne présente pas de déséquilibre sylvo-cynégétique.

Sans étude mais en se référant à son impact, la population de chevreuils, seule espèce à prendre en compte n'occasionne pas de dégât et ne nécessite donc à ce jour aucune mesure de gestion ou de protection particulière.

Les populations de sanglier qui n'occasionnent pas de dégât aux milieux forestiers sont régulées par la chasse traditionnelle, facteur principal assurant l'équilibre avec les activités agricoles entourant le massif.

C – Crises sanitaires

• Crises sanitaires subies par la forêt

Jusqu'à ce jour les peuplements du massif n'ont pas subi de crise sanitaire significative pouvant remettre en cause les essences objectif, les facteurs de production ou plus généralement leur résilience à court terme.

Les seuls dépérissements très localisés peuvent être imputés à la période de sécheresse de 2003 ainsi qu'à la tempête de 2009, qui par bouquets ont occasionnée des dépérissements diffus (Douglas et Cèdre en particulier)

Liste des problèmes potentiels sur les différentes essences

Essences	Champignons	Insectes	Lutte	Facteurs défavorables
Pins	Sphaeropsis sapinea Maladie des bandes rouges	Scolytes -minor Pissodes Pucerons Chenilles processionnaires	Deltamethrine Bacillus thuringiensis	Stress hydrique Mauvaises stations
Epicéas	Fomes Armillaire	Scolytes : -chalcographe -typographe -dendroctone	Lutte curative : surger et traiter les arbres atteints -Lutte préventive contre les populations par lâchers de Rhizophagus (dendroctone)	Stress hydrique
Douglas	Rouille suisse Fomes	Chermès	Pour le Fomes traitement éventuel des souches après coupe	Sécheresse Coup de foudre
Sapins	Fomes Armillaire	Chermès du tronc et rameaux Scolytes (cryphale) pissodes		Mauvaises stations Stress hydrique
Hêtre Merisier Chêne pubescent	Chancre Cylindrosporiose Oïdium	Puceron laineux, cochenille Pucerons bupreste		Episodes secs (insectes) Print/été humide (champignons)
Jeunes plantations résineuses		Hylobe	Traitement préventif à la plantation	Coupes rases

En conclusion :

A ce jour, l'état sanitaire peut être jugé comme satisfaisant excepté pour les peuplements d'épicéa de l'ensemble de la zone qui sont fortement affectés par le Dendroctone, le Typographe ainsi que le Fomes.

Cette essence étant exclue des essences objectif à ce jour seule une surveillance des dépérissements pouvant survenir devra être menée par les correspondants Santé Forêt de l'ONF.

- **Documents de référence**

NDS-11-G-1694	Gestion des crises sanitaires affectant les forêts publiques
NDS-06-T-248	Définition des situations d'urgence
9200-11-GUI-CRI-003	Guide de gestion des forêts en crise sanitaire

D - Tassement des sols

Documents de référence

Note de service ONF : NDS-09-T-297 du 10/06/2009

9200-12-GUI-STR-008	Fiche technique n°2 - Sensibilité du sol au tassement
9200-12-GUI-STR-018	Fiche technique n°7 - Implanter les cloisonnements d'exploitation

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

D'une manière générale le respect du débordage par les cloisonnements d'exploitation ainsi que l'important réseau de pistes de débordage existantes ou prévues sont des mesures de gestion qui devraient permettre de s'affranchir de toute mesure particulière sur ce massif.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Pour les forêts (ou parties de forêts) comprises dans un site Natura 2000 (ZSC, ZPS, pSIC, SIC) le bénéfice de l'article L. 122-7 (§ 2°) du code forestier doit être demandé par le propriétaire (réf. note de service NDS-12-G-1791).

Pour pouvoir bénéficier de cette dispense, une analyse doit être menée, afin de vérifier que les actions prévues par l'aménagement n'engendrent pas d'effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 : il s'agit de recueillir les éléments d'appréciation nécessaires à la dispense de l'évaluation des incidences (On ne parlera donc pas formellement d' "évaluation des incidences" pour cette analyse, l'aménagement en étant dispensé).

Un DOCOB approuvé existe : l'aménagement forestier doit être compatible avec les objectifs de gestion et de conservation retenus par le DOCOB, lorsque ce dernier est disponible. C'est pourquoi la conclusion sur cette compatibilité apparaît distinctement en dernière ligne du tableau ci-dessous.

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Référence : note de service NDS-12-G-1791 (annexe 3)

Cette analyse doit permettre à l'autorité en charge de l'approbation du document d'aménagement de juger de l'absence d'effet notable dommageable sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire : le propriétaire peut bénéficier des dispositions de l'article L. 122-7 (§ 2°) du code forestier.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. ¹	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ²	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	(ha)		(ha)		
Zone Natura 2000 pour présence de chiroptères	34	Coupes d'amélioration sélective sur peuplements feuillus denses	12,5	Sans objet les coupes n'affectant pas les sites de reproduction ou refuge des espèces.	<i>Positif: ouverture des milieux forestiers mesure favorable à la zone de chasse des chiroptères.</i>
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

surf.¹ : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (si surface connue).

surf.² : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.

La surface de 34 ha du classement réglementaire correspond à l'enveloppe domaniale du site Natura 2000 (ZSC n° FR 9101429 : "Grotte de la Rivière Morte" concernant la protection des chiroptères)

Commentaire :

Il est à noter que le site même de la Grotte de la rivière morte abritant les différentes espèces de chiroptères se situe hors emprise domaniale.

Les chiroptères préférant les milieux ouverts pour leur chasse nocturne nous pouvons croire que la zone fortement boisée de la forêt domaniale concernée par le site Natura 2000 ne représente pas un enjeu fort pour ces espèces.

Les espaces agricoles au nord de la domaniale et en bordure de rivière sembleraient être des milieux plus favorables à leurs zones de chasse.

Les quelques coupes d'amélioration prévues devraient avoir un effet neutre ou légèrement positif par ouverture de la canopée.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Pour les forêts (ou parties de forêts) concernées par les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (alinéa 2) et L. 122-8 du code forestier, le bénéfice des dispositions du 2° de l'article L. 122-7 peut être demandé par le propriétaire.

NB : les sites Natura 2000 sont traités au § 2.5.8

La forêt n'est pas concernée par ces autres réglementations

Signatures et mention des consultations réglementaires

Document

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
--	-------------	----------------------	------------------

Document

Rédigé le : 10/03/2016 **par :** Maurice CHAUTARD



Vérifié le : 14/03/2016 **par :** Bertrand FLEURY



Proposé le : 25/03/2016 **par :** Nicolas KARR



Cas des forêts domaniales

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :
le 17/12/2015

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées
(Bilan portée en annexe de l'aménagement).

DOCUMENT

ONE

Annexe1_ Emargement à la réunion de concertation

Annexe2_ Rapport de la réunion de concertation

C1_ Carte de situation de la forêt

C2_ Carte des fonctions principales : Fonction production ligneuse

C3_ Carte des fonctions principales : Fonction écologique

C4_ Carte des fonctions principales : Fonction protection

C5_ Carte des fonctions principales : Fonctions sociales

C6_ Carte d'aménagement

C7_ Carte des unités de gestion

C8_ Carte des repeuplements

C9_ Cartes des stations forestières

C10_ Carte des essences objectif

C11_ Carte du capital sur pied

C12_ Carte de la desserte forestière

C13_ Carte des travaux sur la desserte

C14_ Carte des périmètres éloignés de captage d'eau potable

C15_ Carte des périmètres rapprochés des périmètres de captage d'eau potable

C16_ Carte des status de protection réglementaire

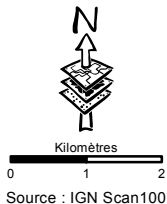
C17_ Carte des équipements DFC structivants

ONLINE



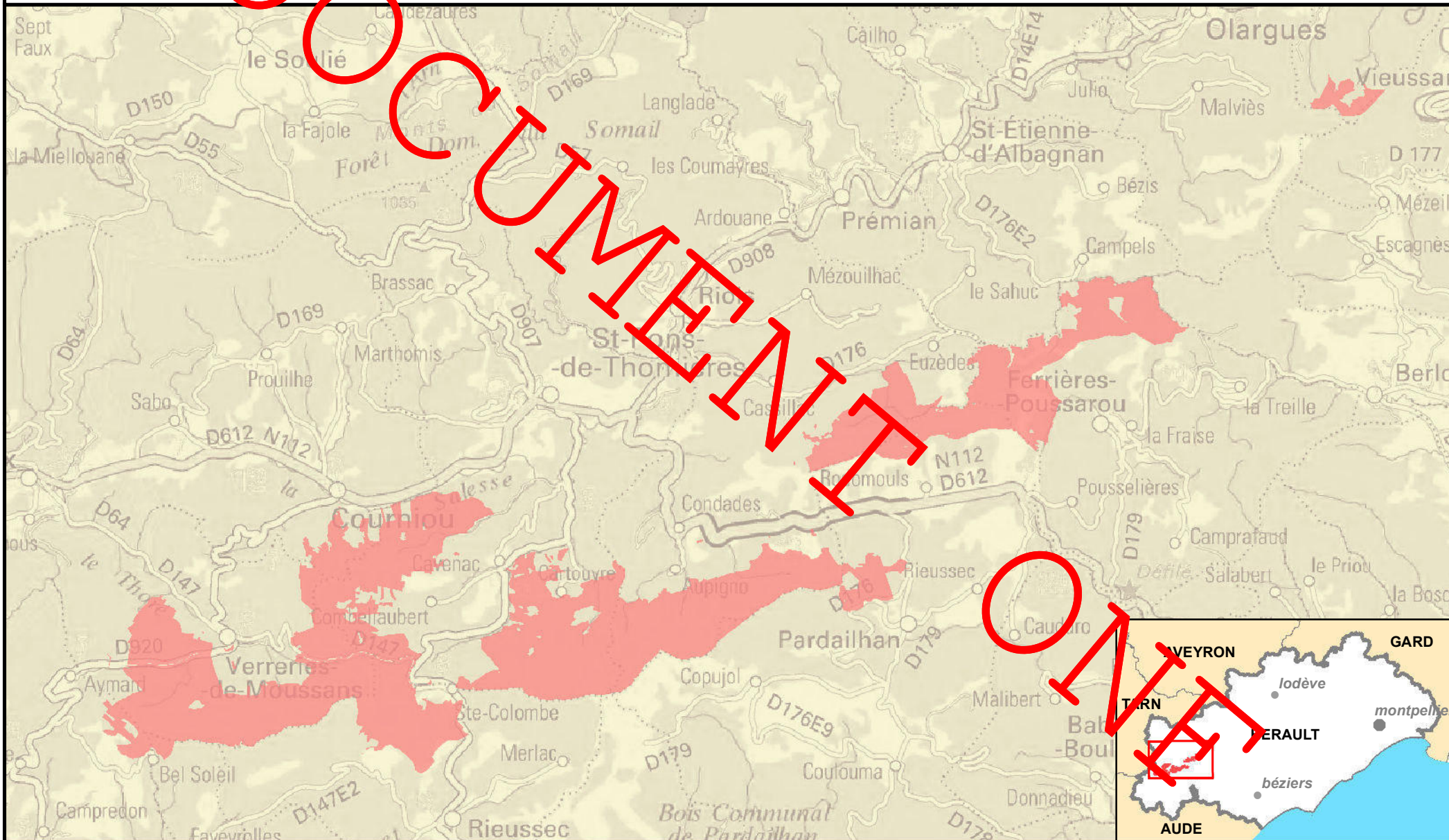
Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
décembre 2015

**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C1

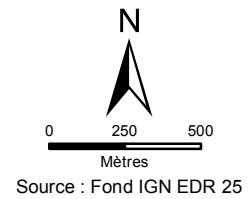
Carte de situation





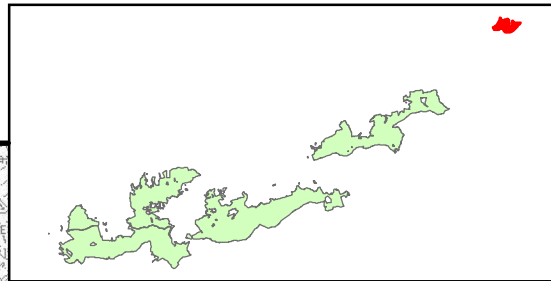
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



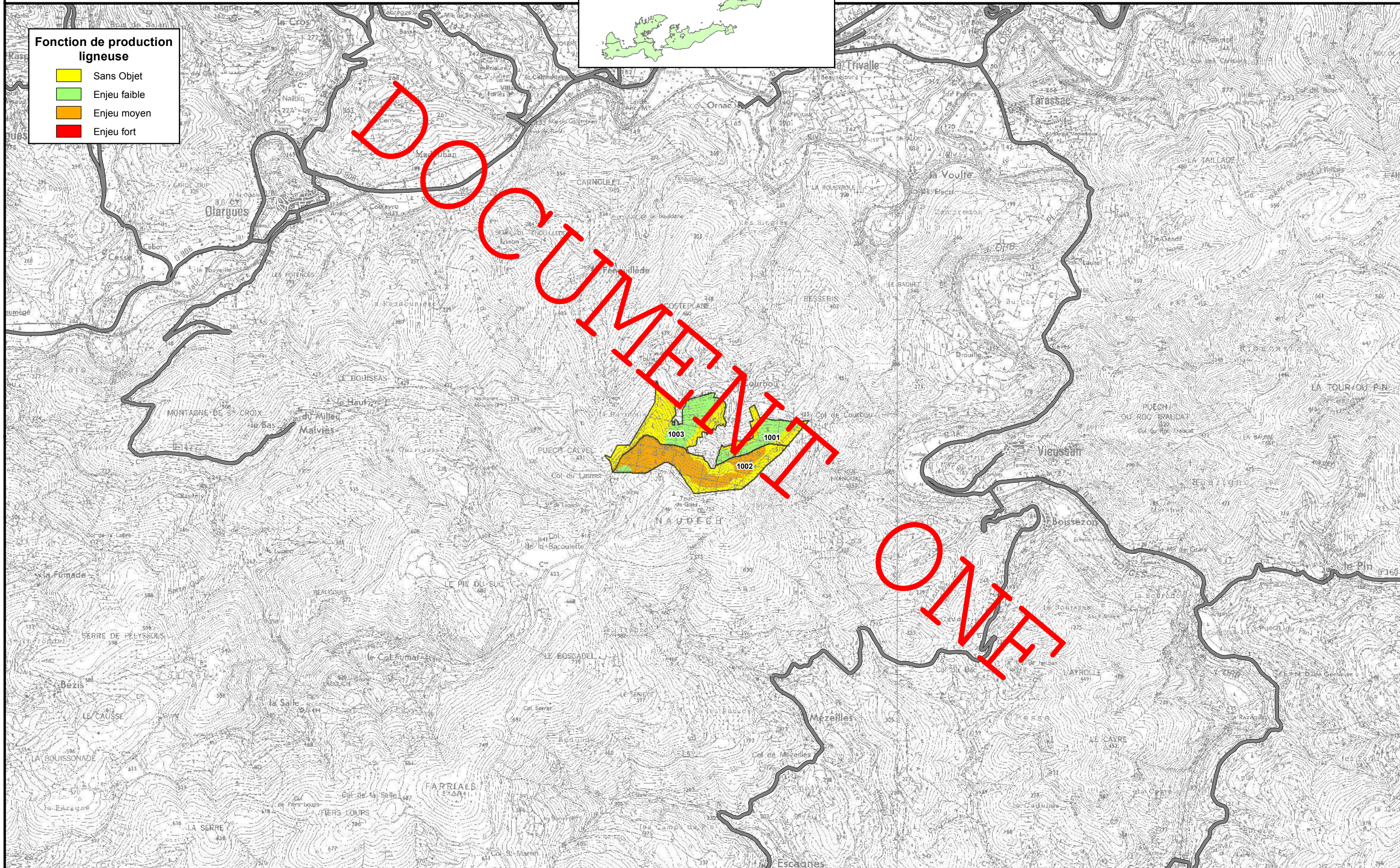
C2-1

Carte des fonctions principales
Production ligneuse



Fonction de production
ligneuse

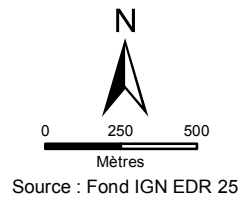
- Sans Objet
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort





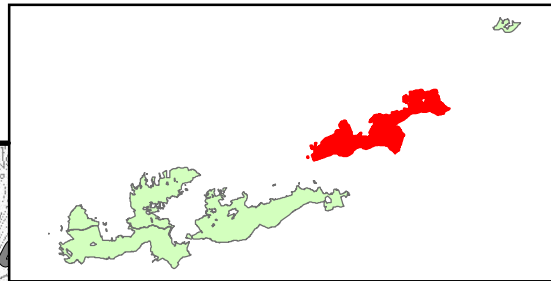
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



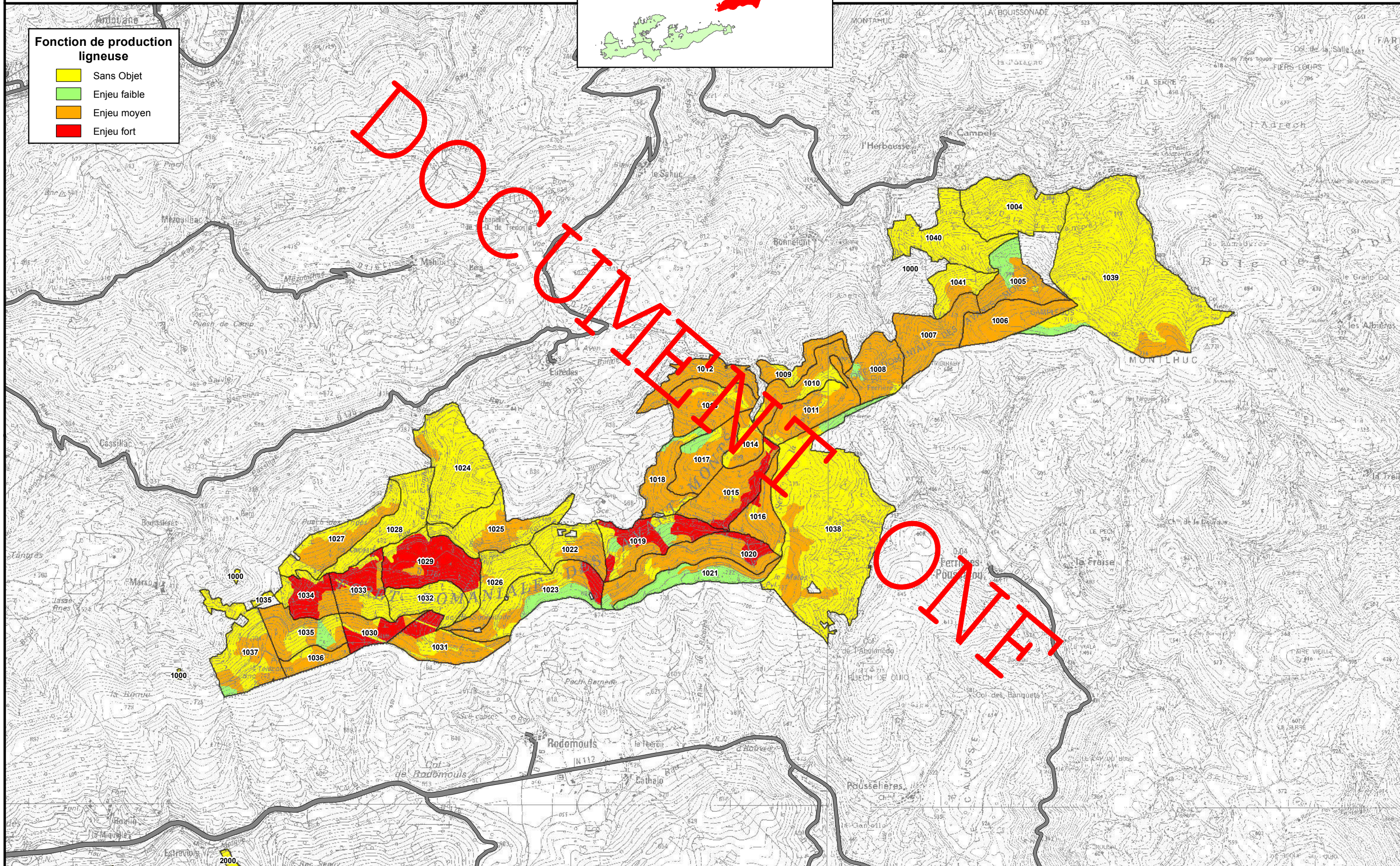
C2-2

Carte des fonctions principales
Production ligneuse



Fonction de production
ligneuse

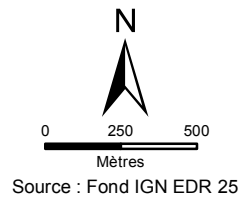
- Sans Objet
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort





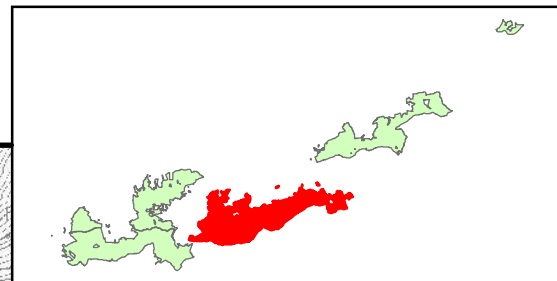
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



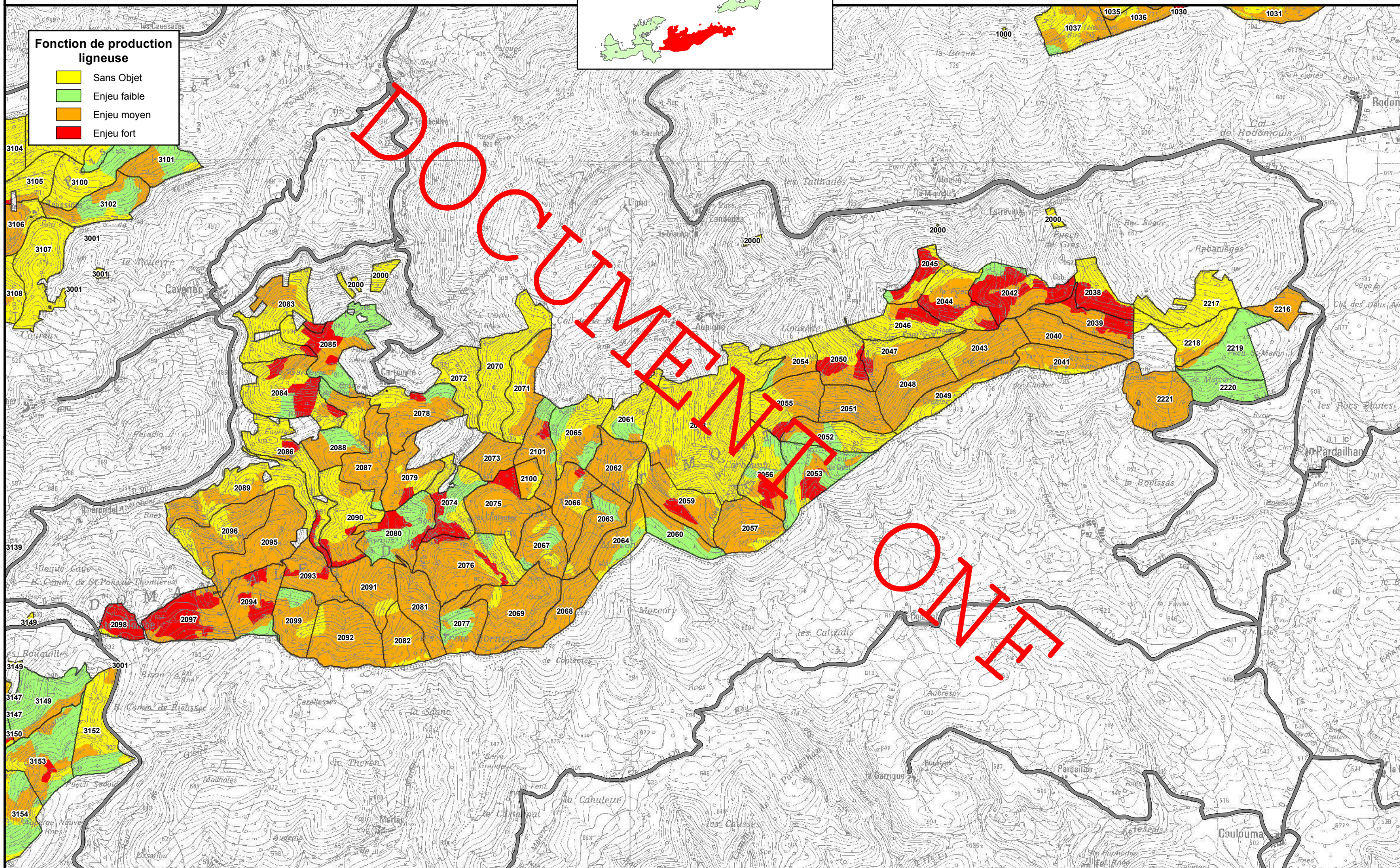
C2-3

Carte des fonctions principales
Production ligneuse



Fonction de production
ligneuse

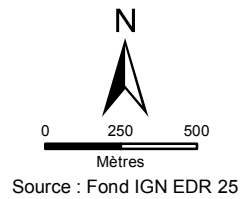
- Sans Objet
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort





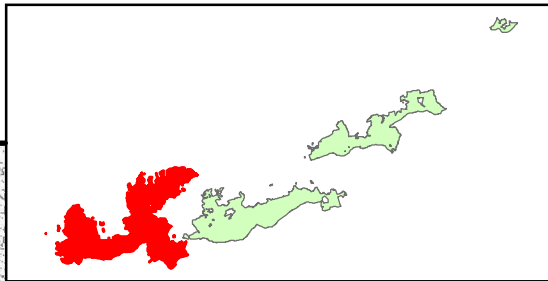
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



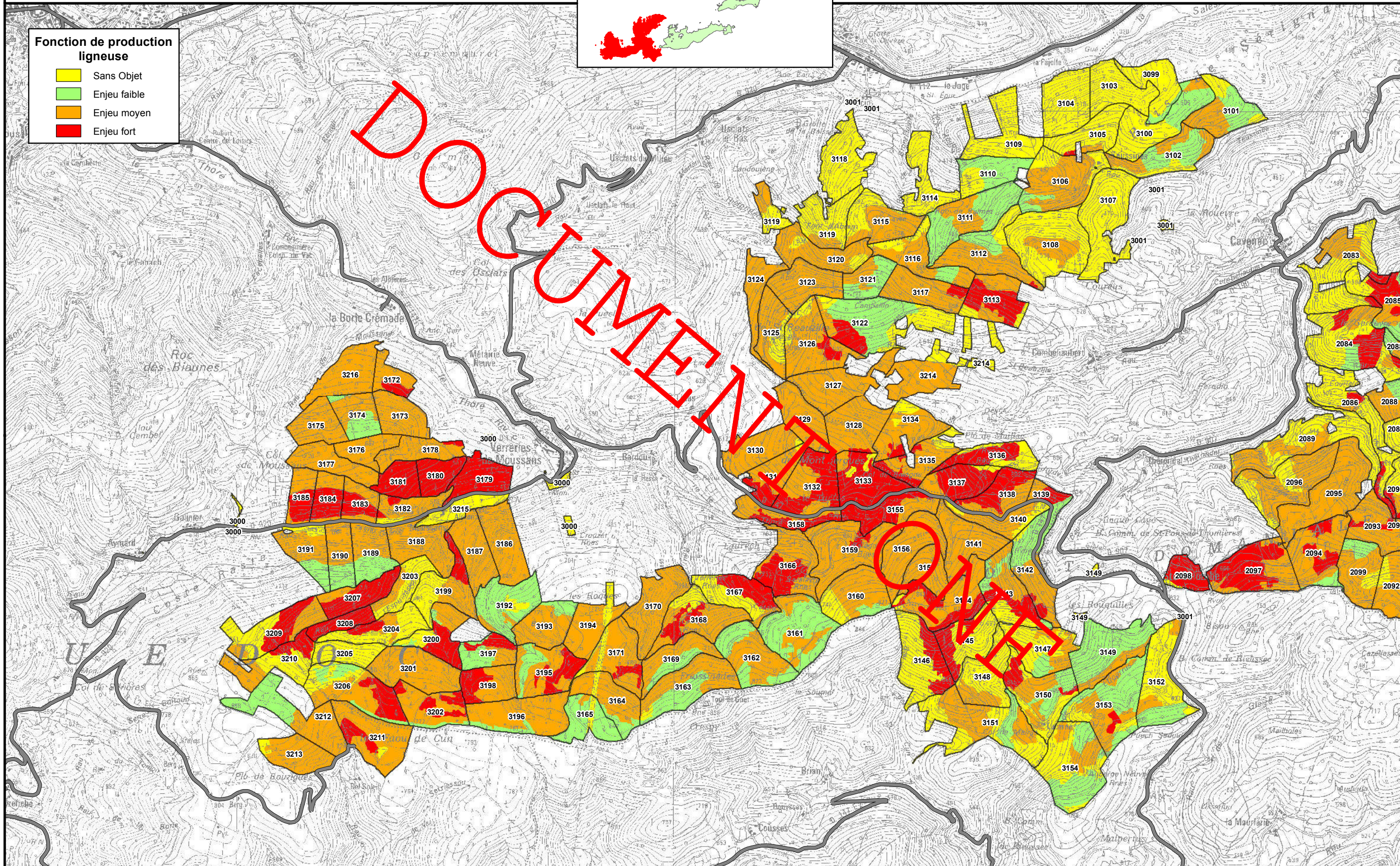
C2-4

Carte des fonctions principales
Production ligneuse



Fonction de production
ligneuse

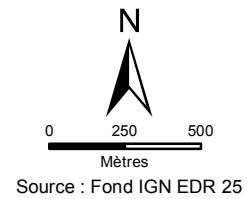
- Sans Objet
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort





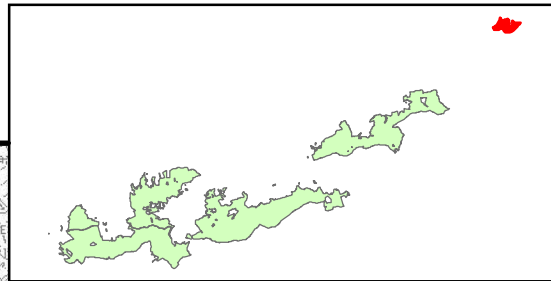
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



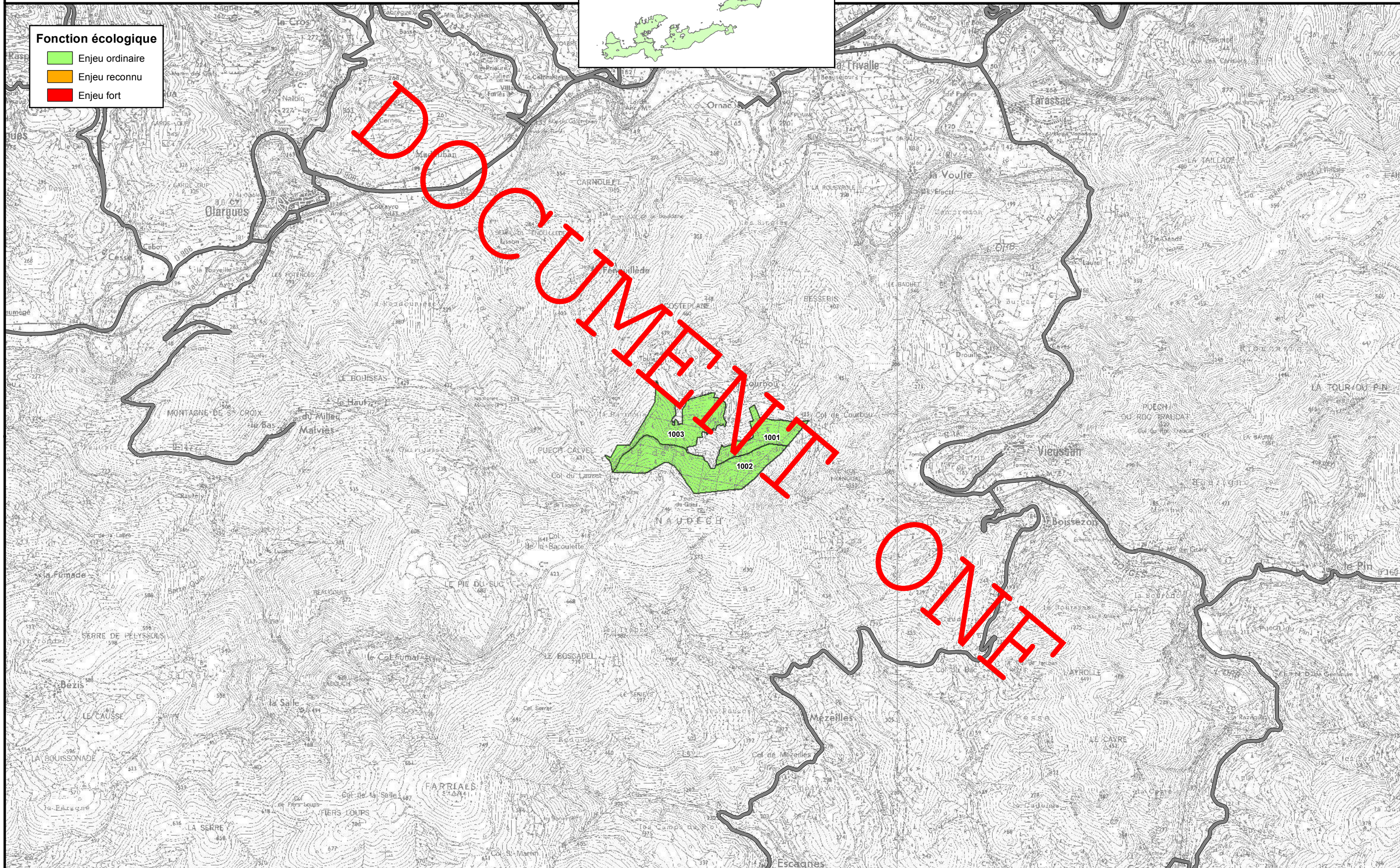
C3-1

Carte des fonctions principales
Fonction écologique



Fonction écologique

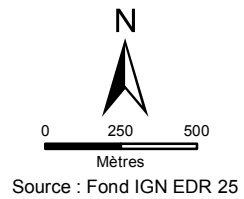
- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort





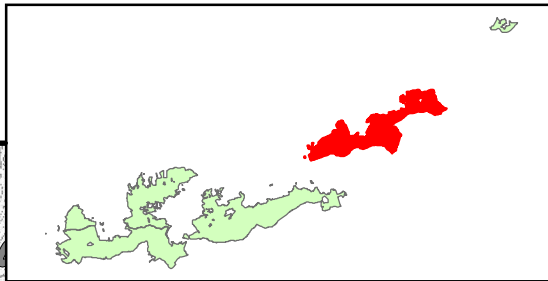
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



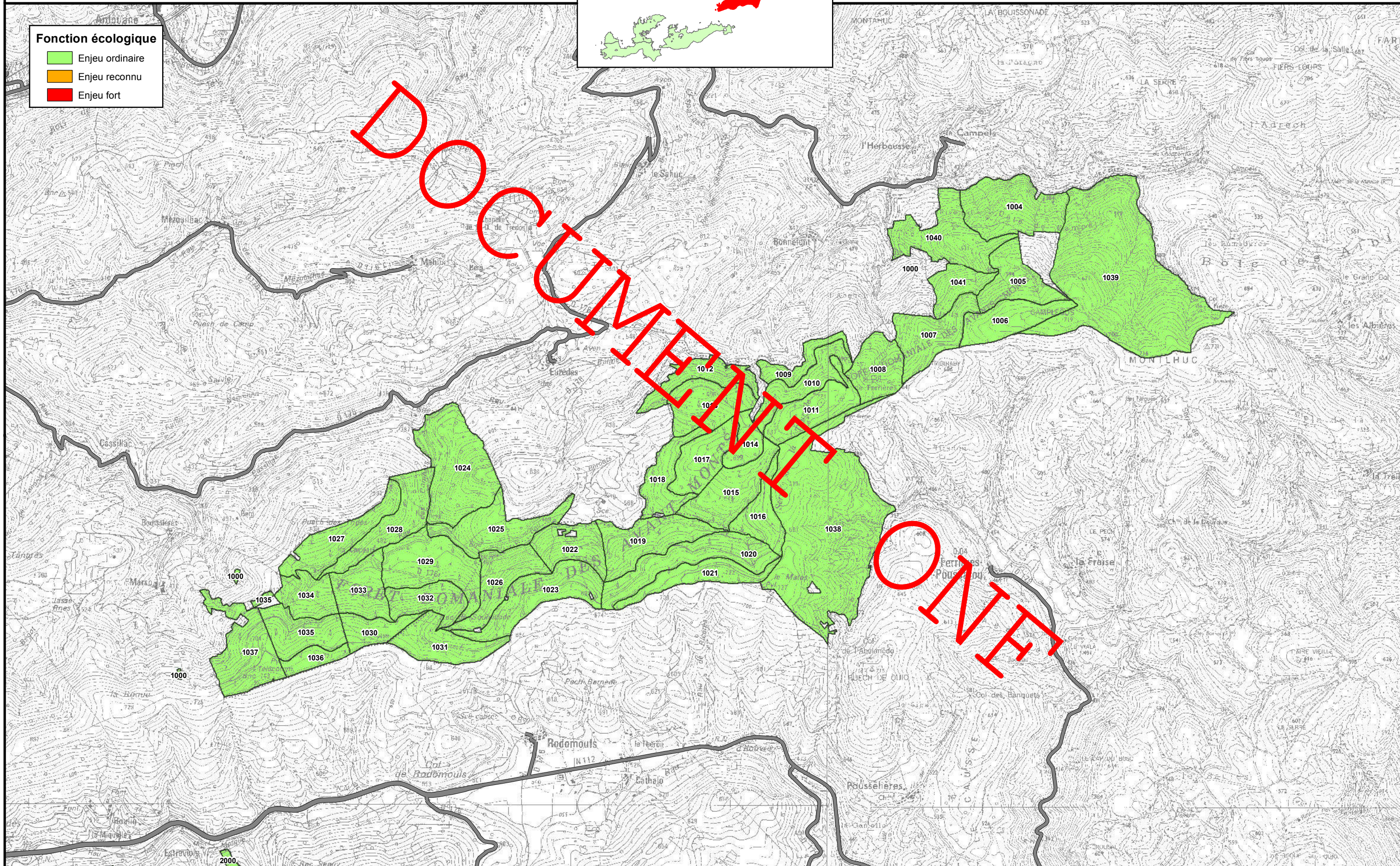
C3-2

Carte des fonctions principales
Fonction écologique



Fonction écologique

- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort



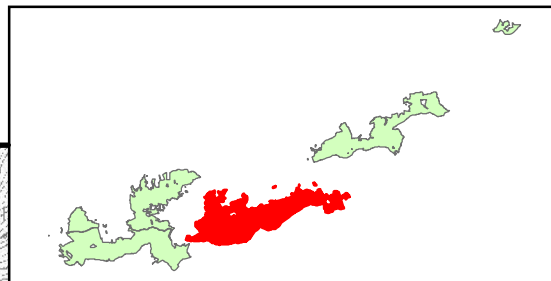
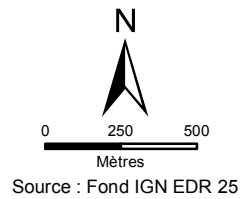


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

Révision d'aménagement 2016 - 2035

Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



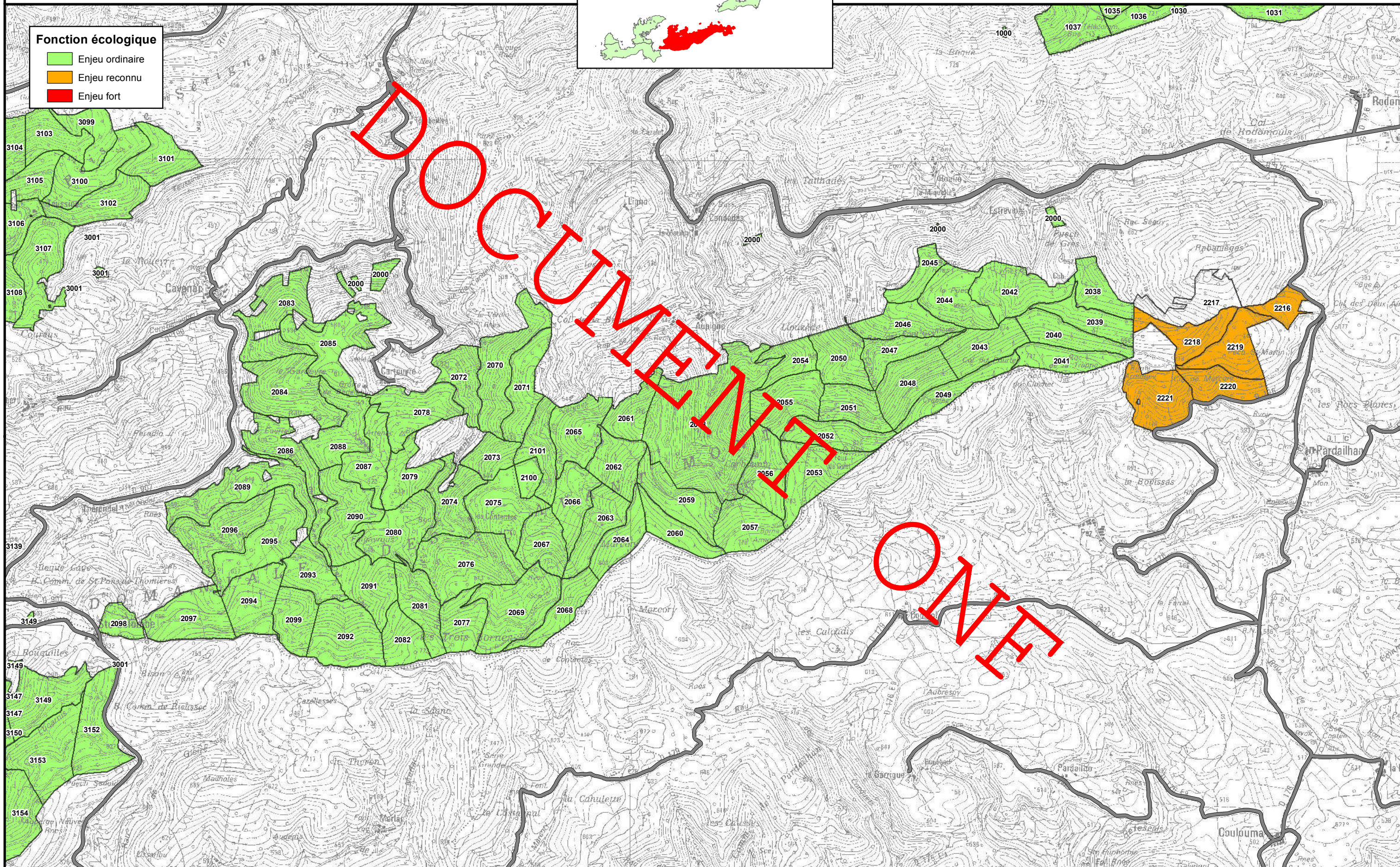
C3-3

Carte des fonctions principales

Fonction écologique

Fonction écologique

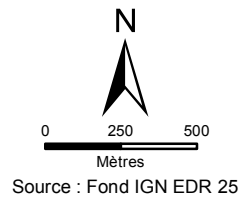
- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort





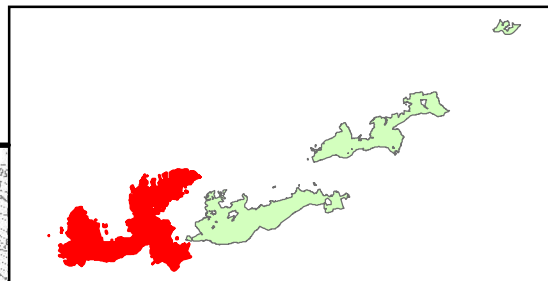
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



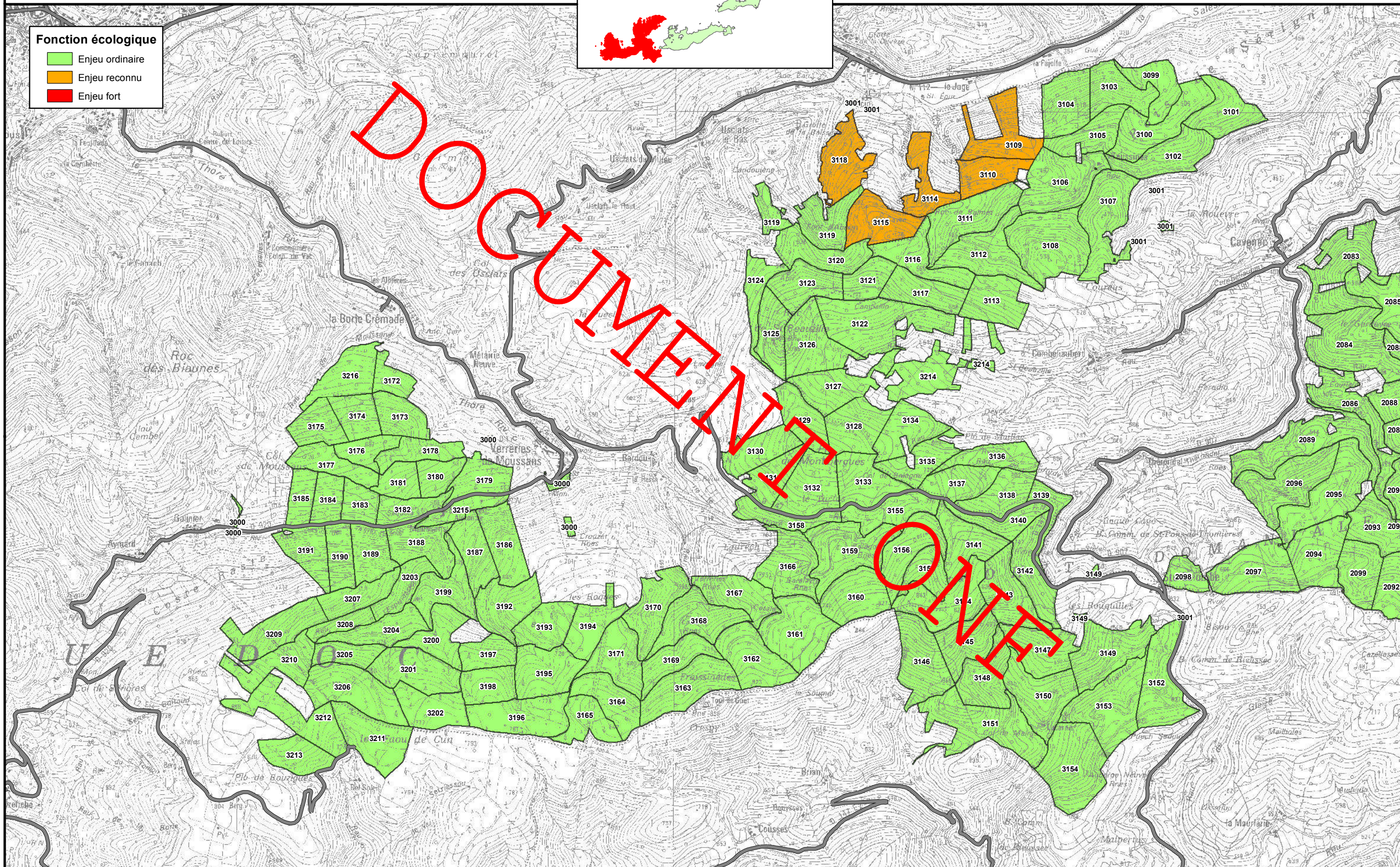
C3-4

Carte des fonctions principales
Fonction écologique



Fonction écologique

- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

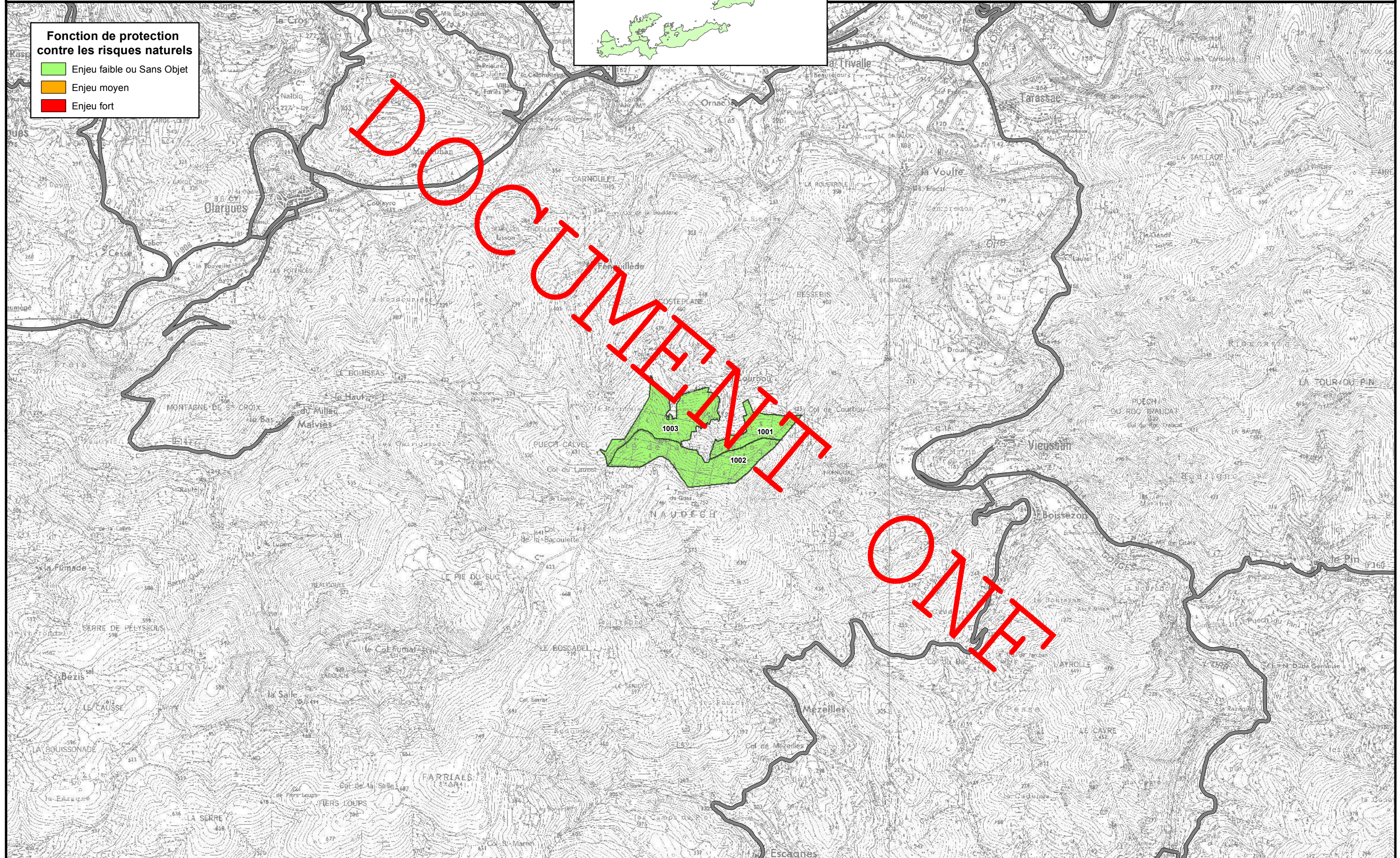
N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

C4-1

Carte des fonctions principales
Fonction de protection

Fonction de protection
contre les risques naturels

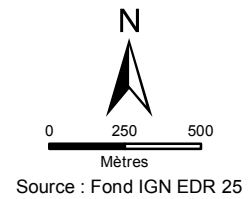
- Enjeu faible ou Sans Objet
- Enjeu moyen
- Enjeu fort





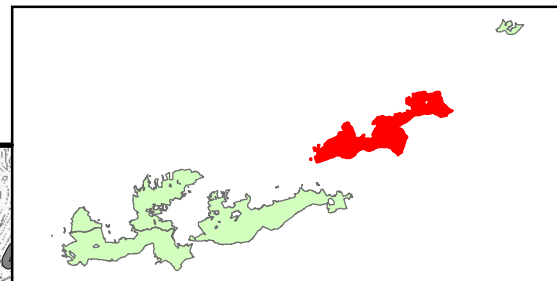
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



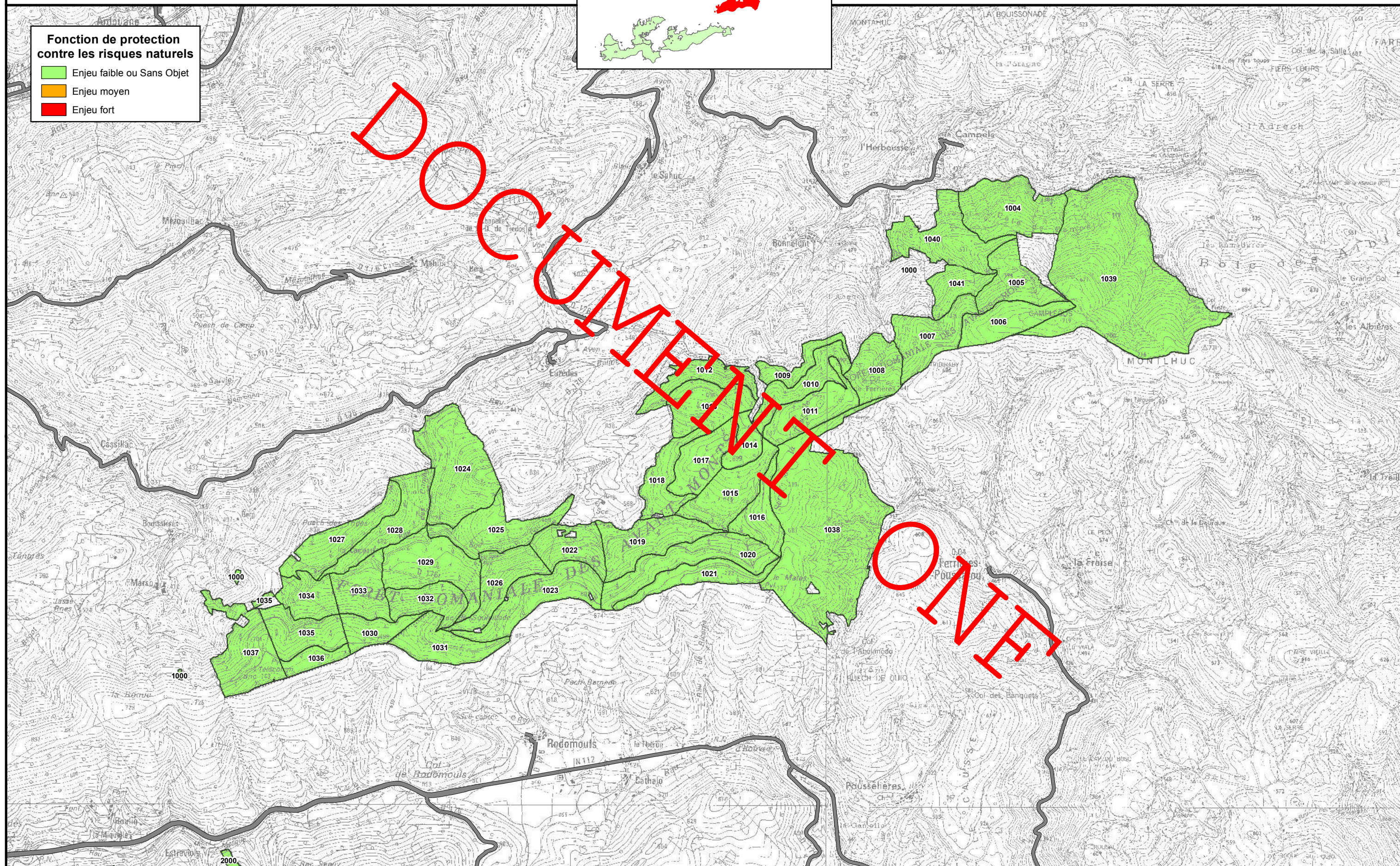
C4-2

Carte des fonctions principales
Fonction de protection



Fonction de protection contre les risques naturels

- Enjeu faible ou Sans Objet
- Enjeu moyen
- Enjeu fort





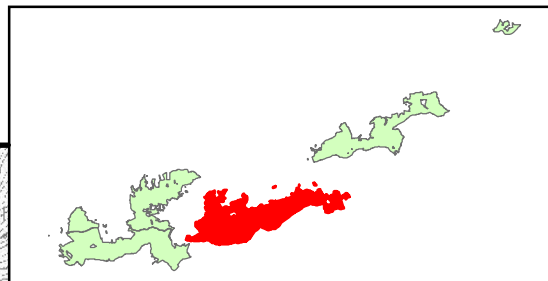
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

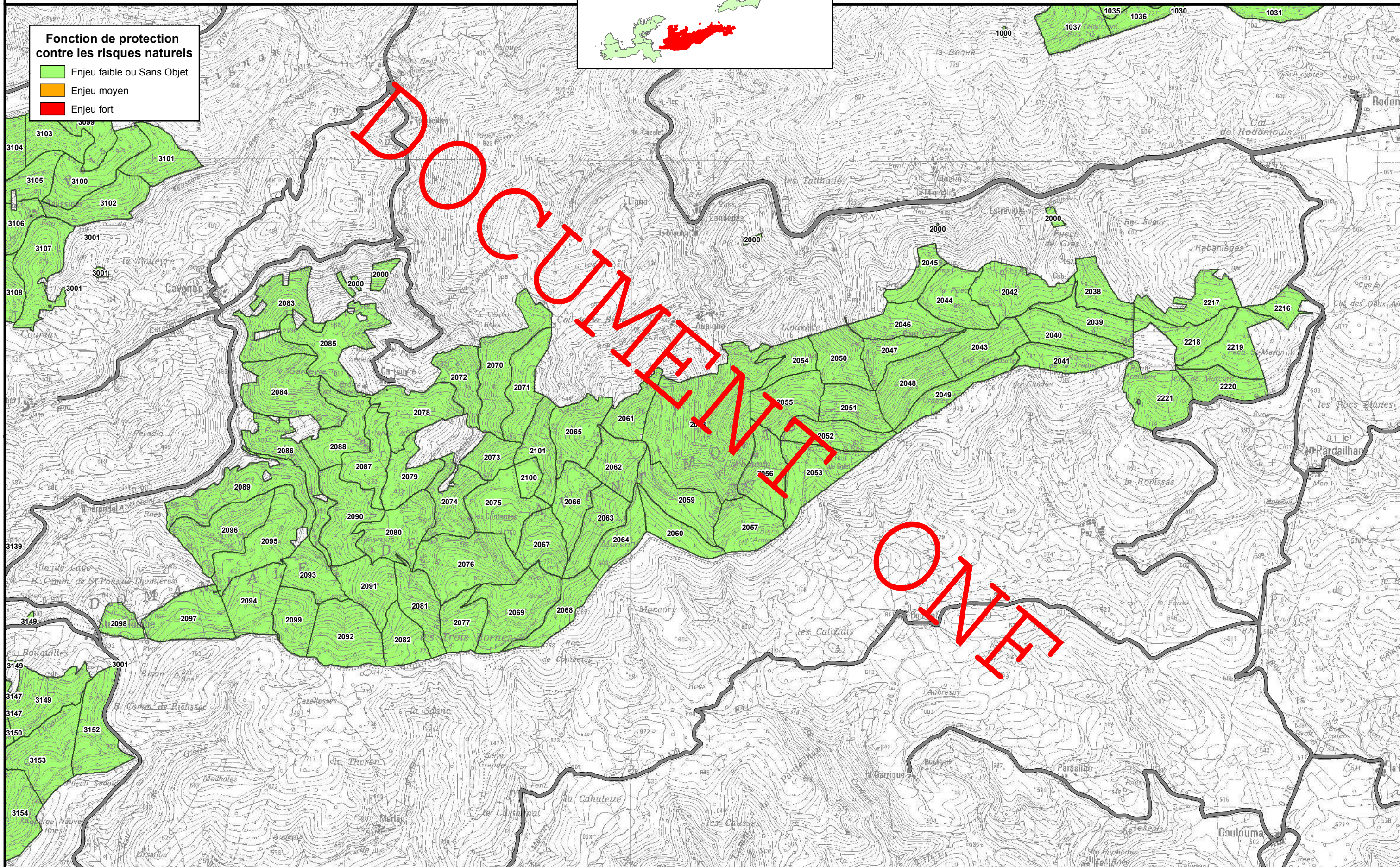
C4-3

Carte des fonctions principales
Fonction de protection



Fonction de protection
contre les risques naturels

- Enjeu faible ou Sans Objet
- Enjeu moyen
- Enjeu fort





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

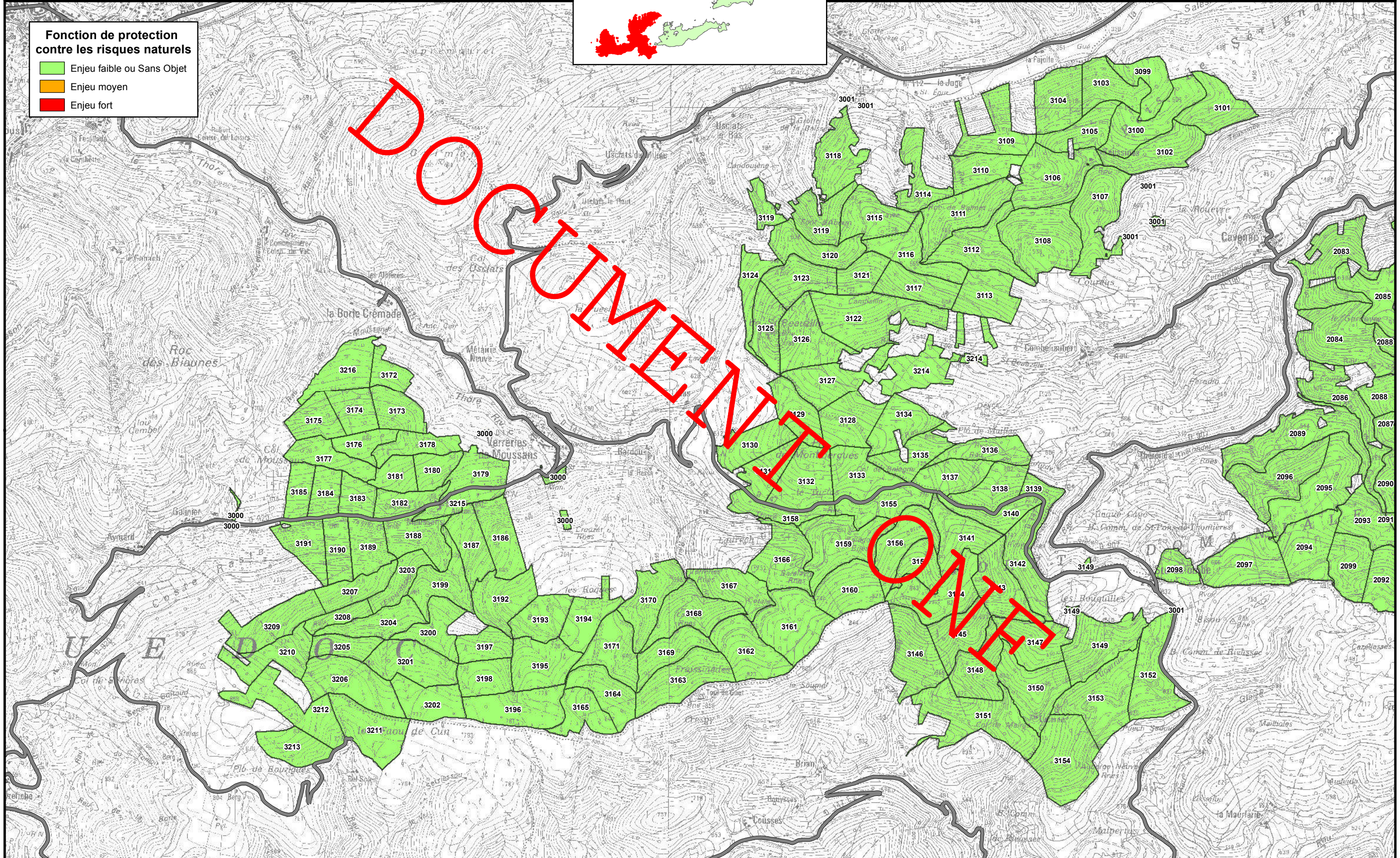
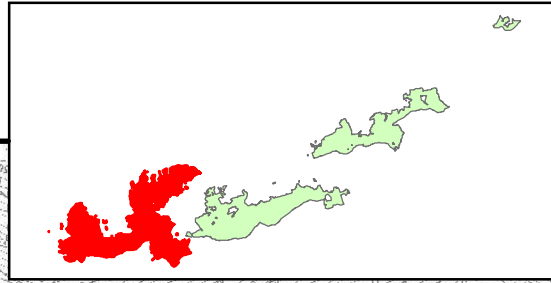
N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

C4-4

Carte des fonctions principales
Fonction de protection

**Fonction de protection
contre les risques naturels**

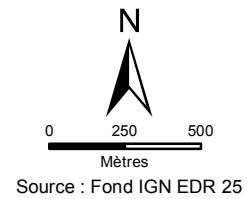
- Enjeu faible ou Sans Objet
- Enjeu moyen
- Enjeu fort





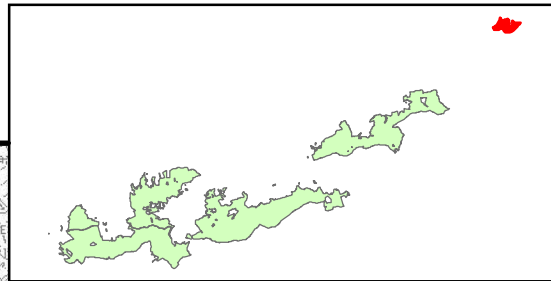
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C5-1

Carte des fonctions principales
Fonction sociale



Fonction sociale
("Accueil et Paysage" ou
"Ressource en eau potable")

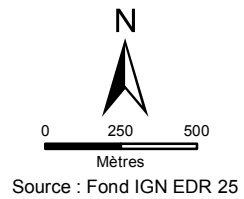
- Enjeu local
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort





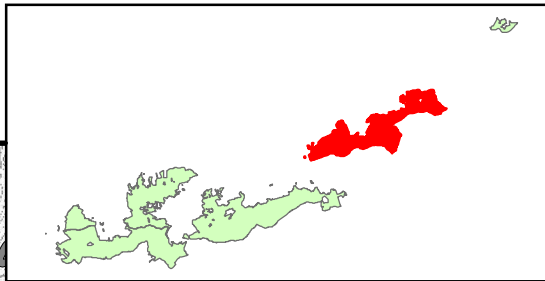
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



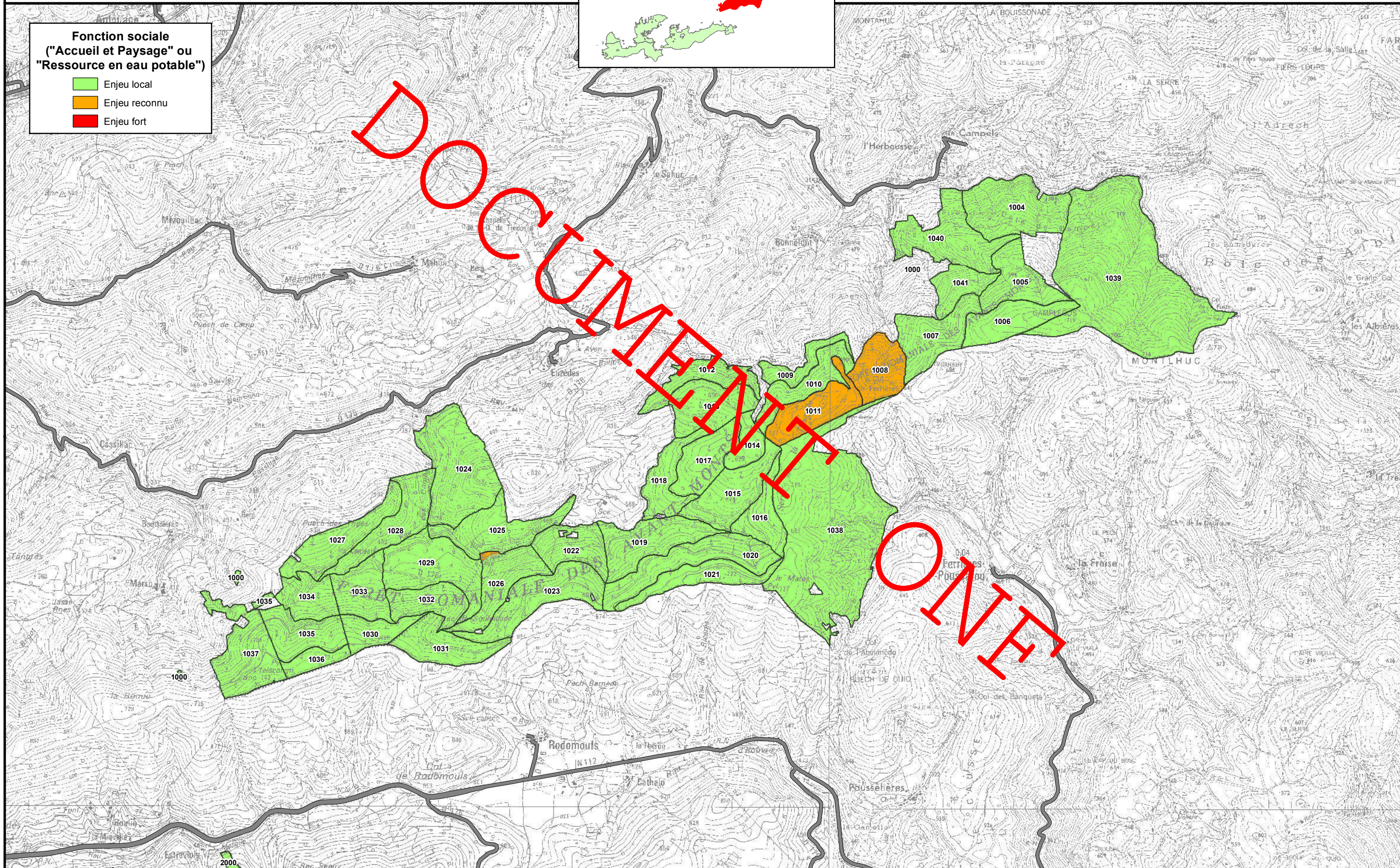
C5-2

Carte des fonctions principales
Fonction sociale



Fonction sociale
("Accueil et Paysage" ou
"Ressource en eau potable")

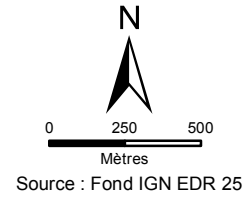
- Enjeu local
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort





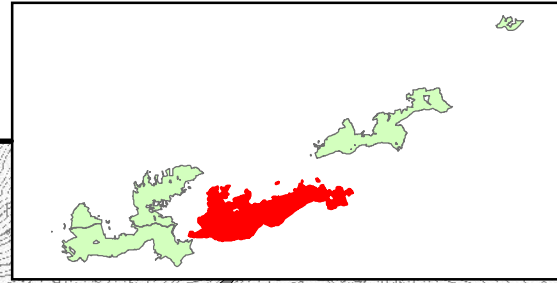
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



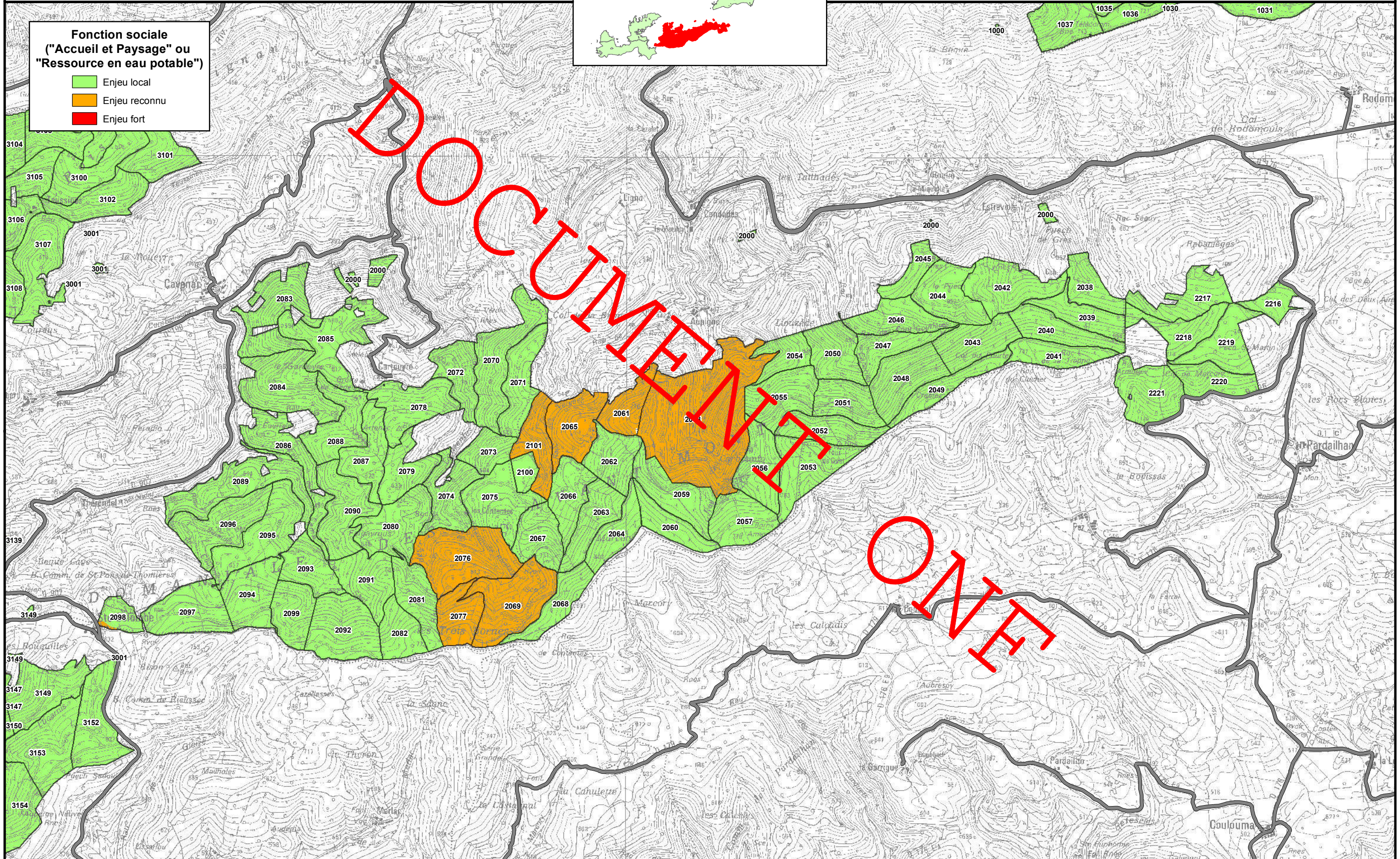
C5-3

Carte des fonctions principales
Fonction sociale



Fonction sociale
("Accueil et Paysage" ou
"Ressource en eau potable")

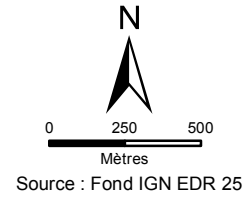
- Enjeu local
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort





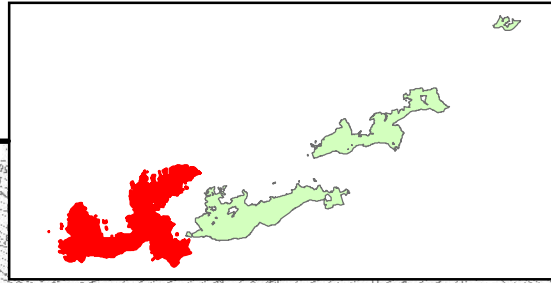
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



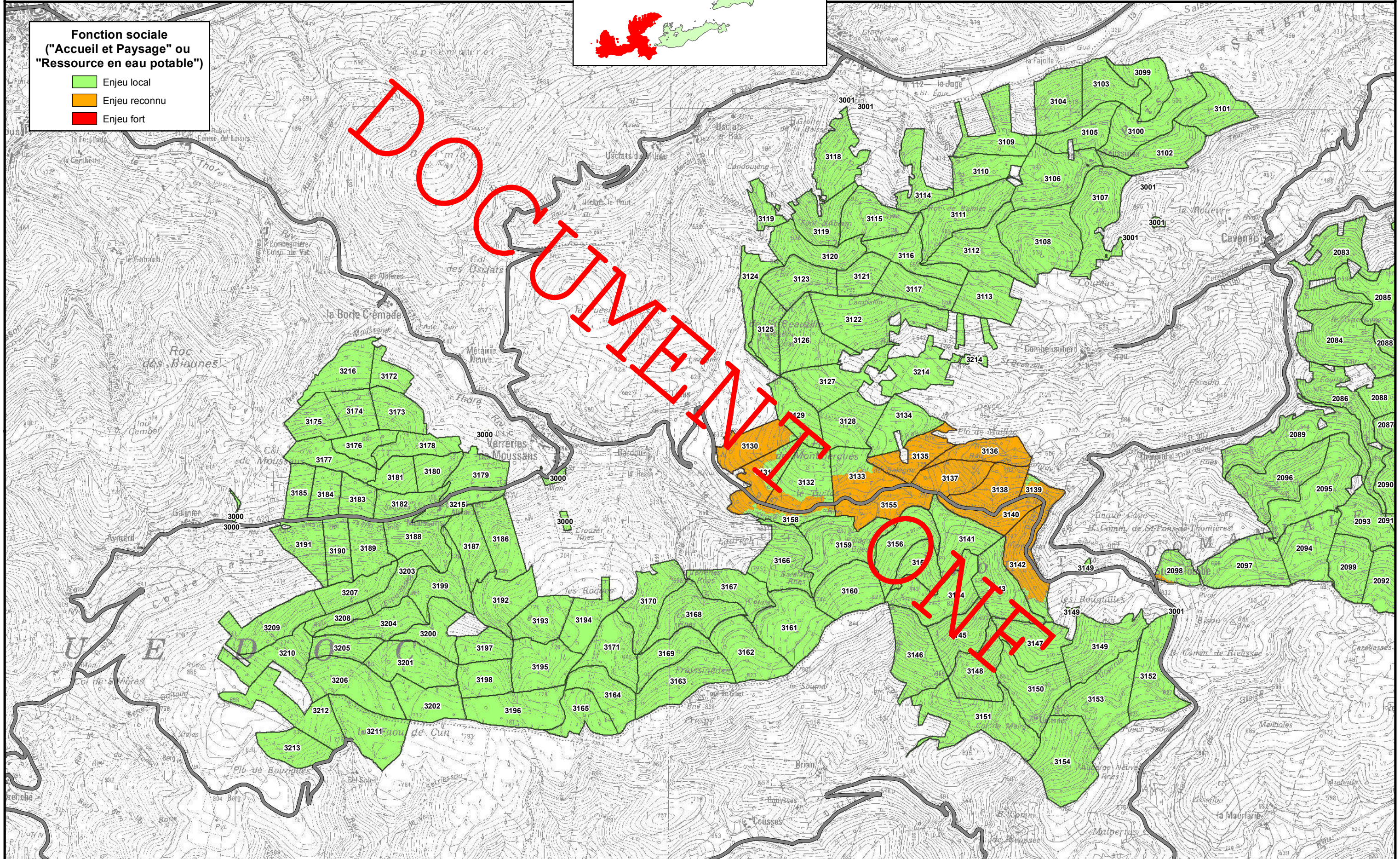
C5-4

Carte des fonctions principales
Fonction sociale



Fonction sociale
("Accueil et Paysage" ou
"Ressource en eau potable")

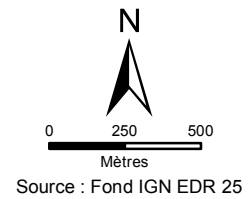
- Enjeu local
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort





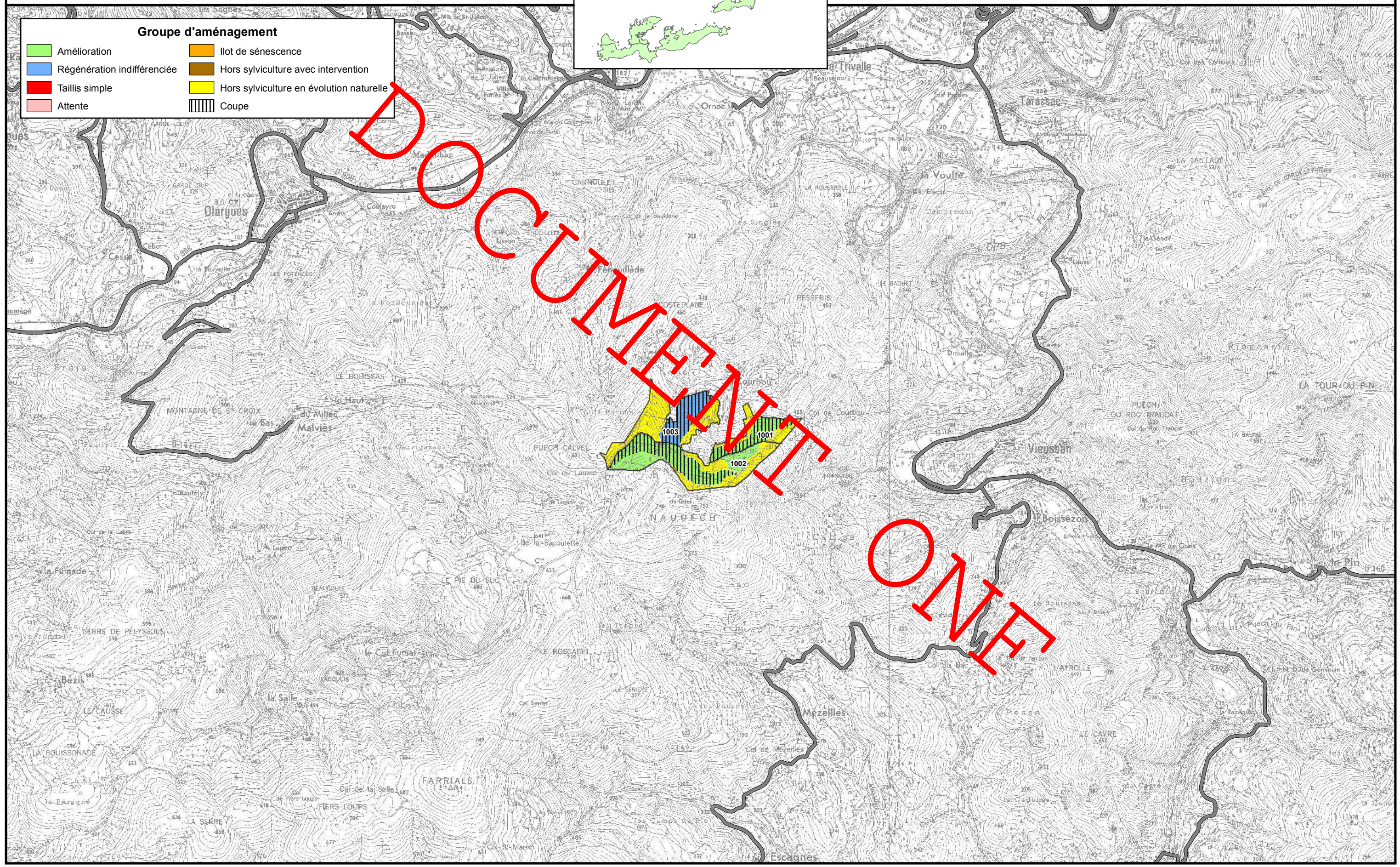
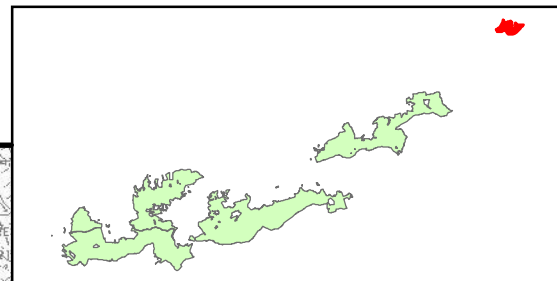
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C6-1
Carte d'aménagement

Groupe d'aménagement	
Amélioration	Ilot de sénescence
Régénération indifférenciée	Hors sylviculture avec intervention
Taillis simple	Hors sylviculture en évolution naturelle
Attente	Coupe



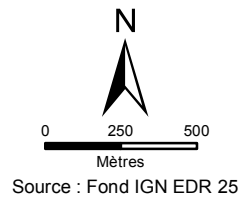


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

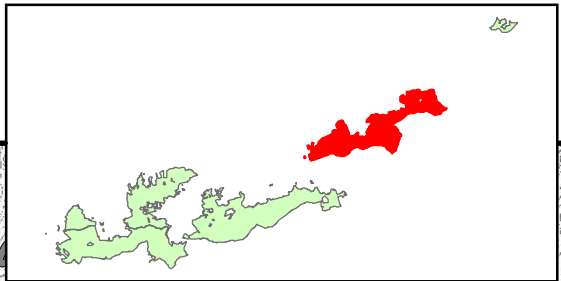
Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

Révision d'aménagement 2016 - 2035

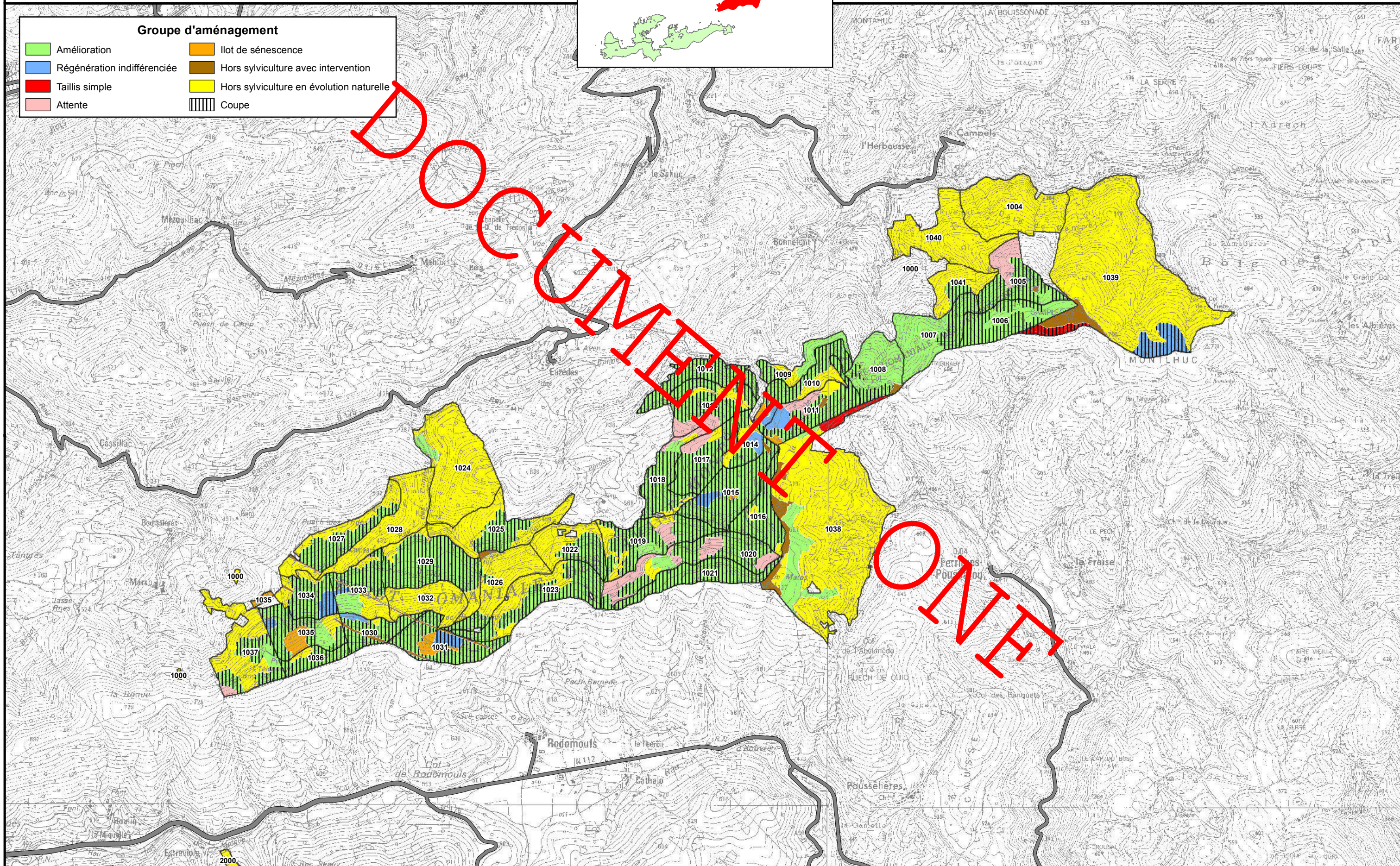
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C6-2
Carte d'aménagement



Groupe d'aménagement	
	Amélioration
	Régénération indifférenciée
	Taillis simple
	Attente
	Ilot de sénescence
	Hors sylviculture avec intervention
	Hors sylviculture en évolution naturelle
	Coupe



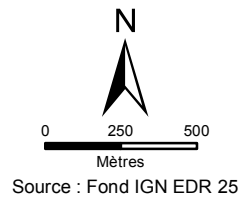


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

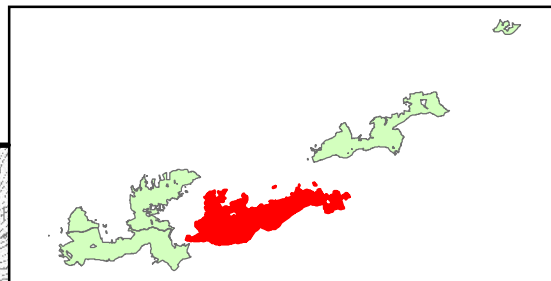
Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

Révision d'aménagement 2016 - 2035

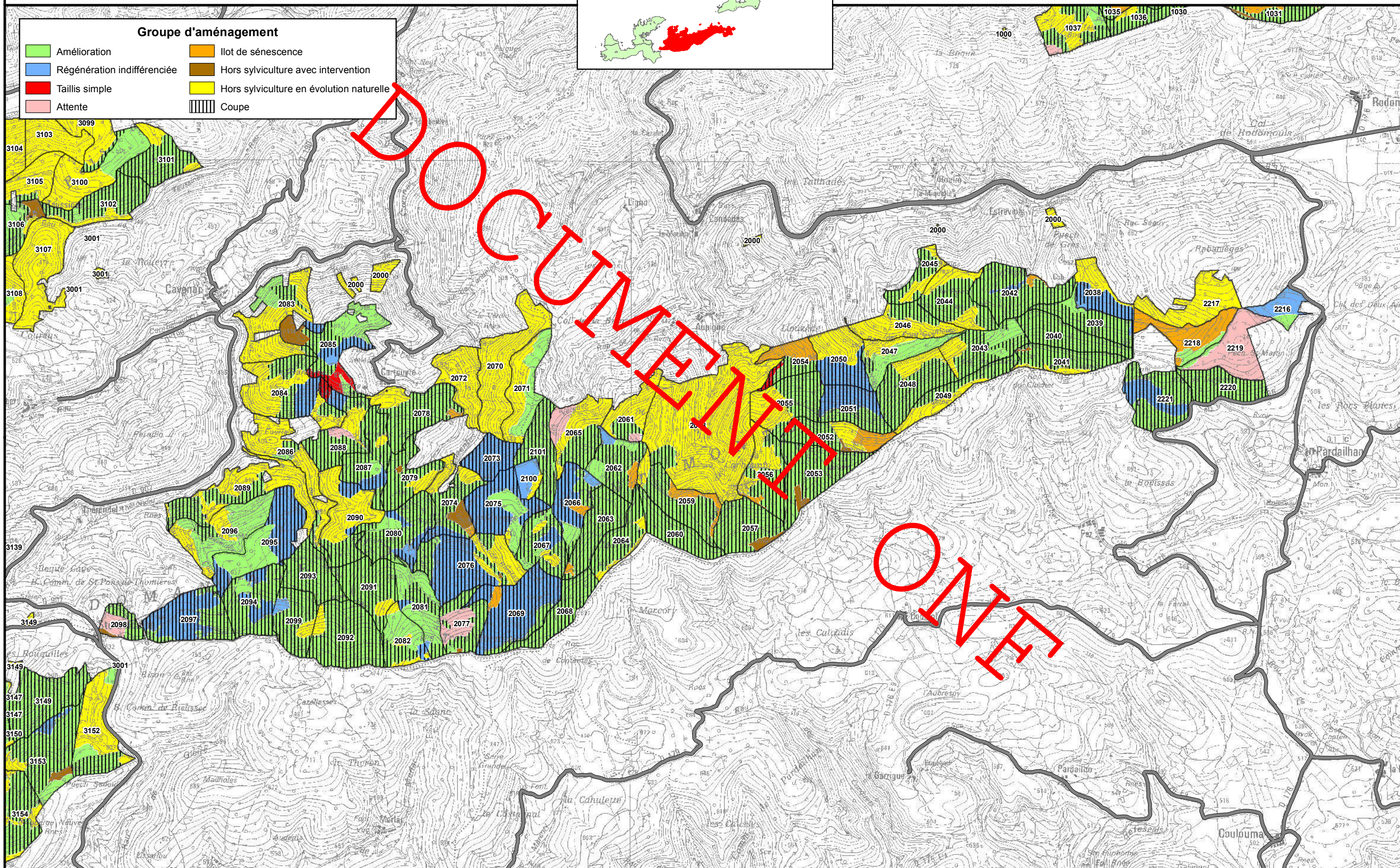
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C6-3
Carte d'aménagement



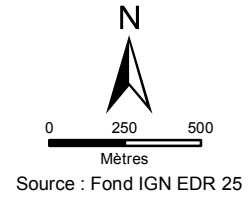
Groupe d'aménagement	
	Amélioration
	Régénération indifférenciée
	Taillis simple
	Attente
	Ilot de sénescence
	Hors sylviculture avec intervention
	Hors sylviculture en évolution naturelle
	Coupe



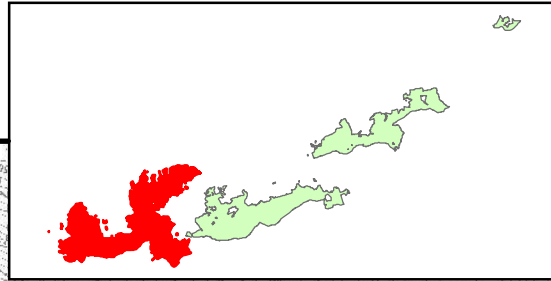


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

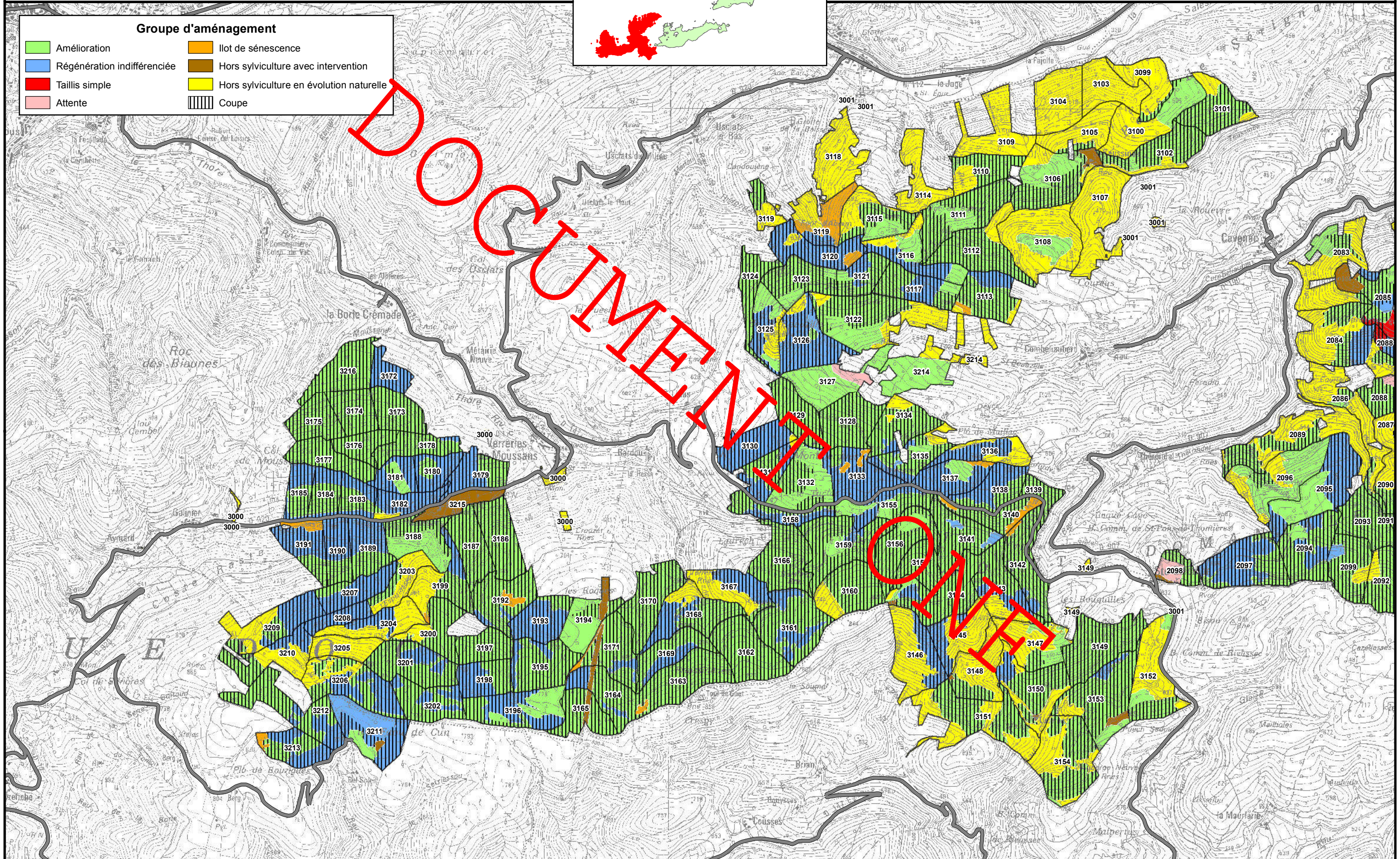
**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C6-4
Carte d'aménagement



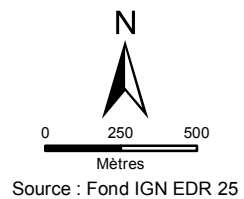
Groupe d'aménagement	
	Amélioration
	Régénération indifférenciée
	Taillis simple
	Attente
	Ilot de sénescence
	Hors sylviculture avec intervention
	Hors sylviculture en évolution naturelle
	Coupe












Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : **3323 Ha 42 a**




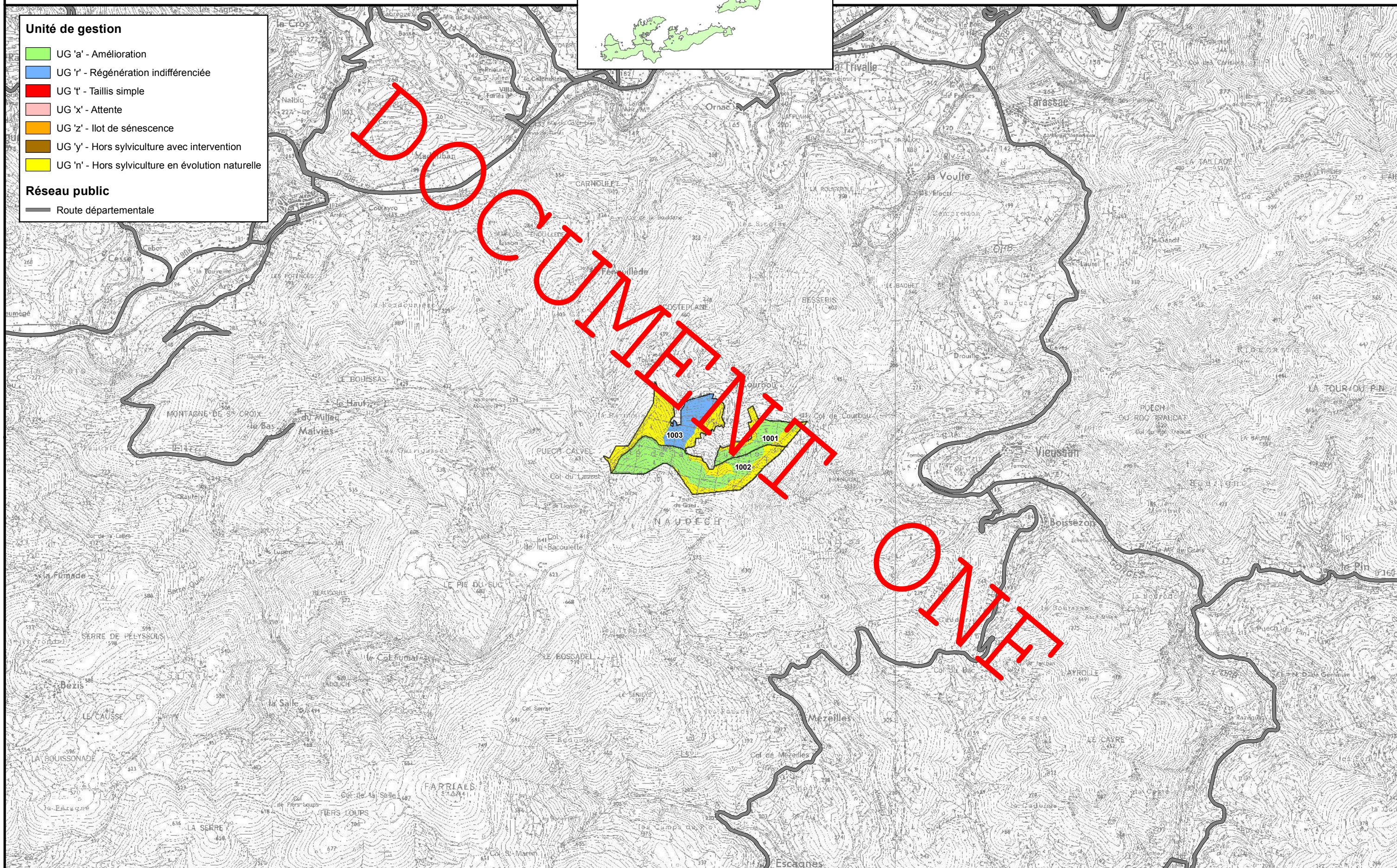
C7-1
Carte des unités de gestion

Unité de gestion

-  UG 'a' - Amélioration
-  UG 'r' - Régénération indifférenciée
-  UG 't' - Taillis simple
-  UG 'x' - Attente
-  UG 'z' - Ilot de sénescence
-  UG 'y' - Hors sylviculture avec intervention
-  UG 'n' - Hors sylviculture en évolution naturelle

Réseau public

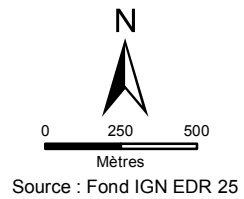
-  Route départementale





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



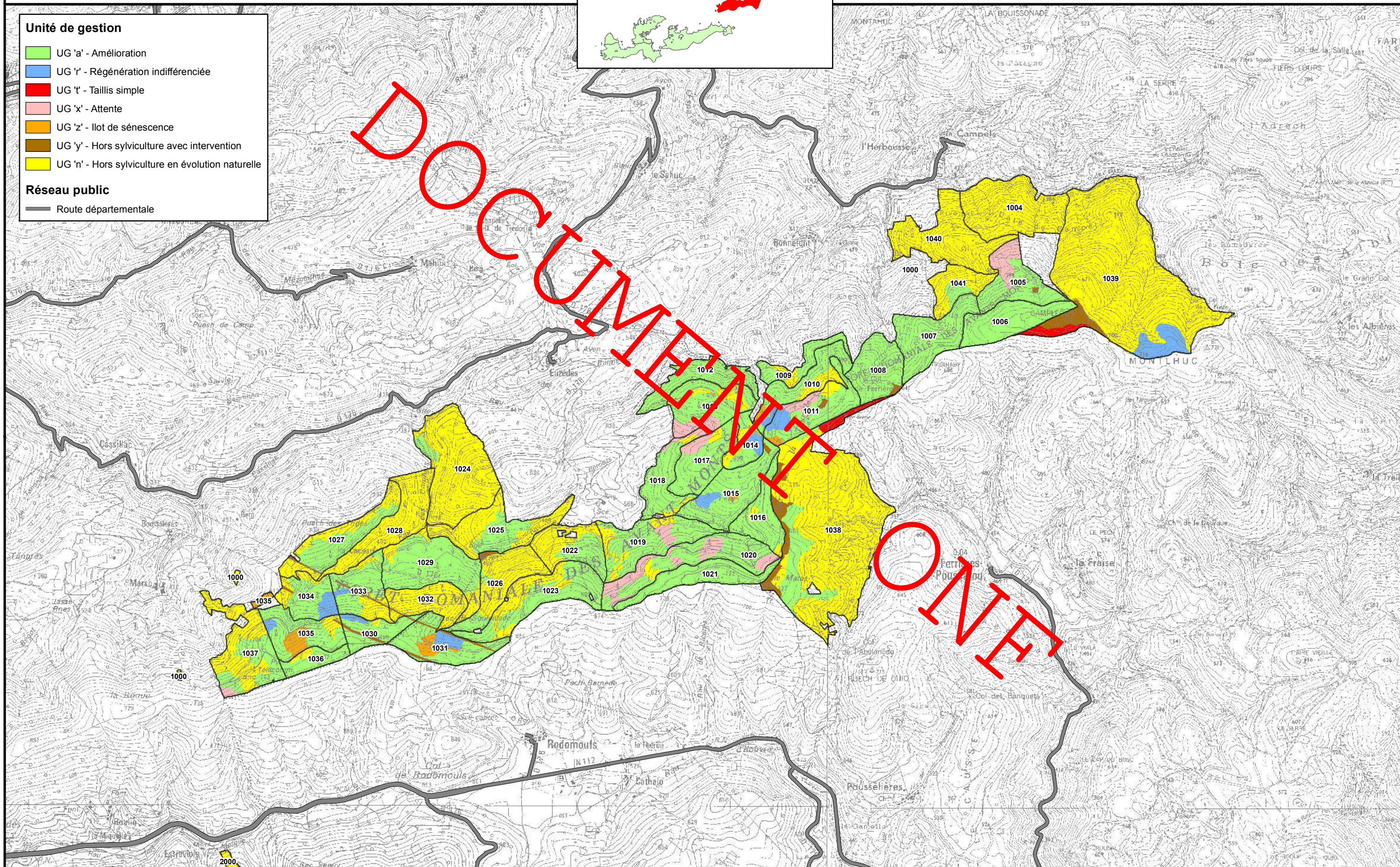
C7-2
Carte des unités de gestion

Unité de gestion

- UG 'a' - Amélioration
- UG 'r' - Régénération indifférenciée
- UG 't' - Taillis simple
- UG 'x' - Attente
- UG 'z' - Ilot de sénescence
- UG 'y' - Hors sylviculture avec intervention
- UG 'n' - Hors sylviculture en évolution naturelle

Réseau public

- Route départementale



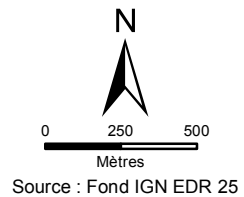


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

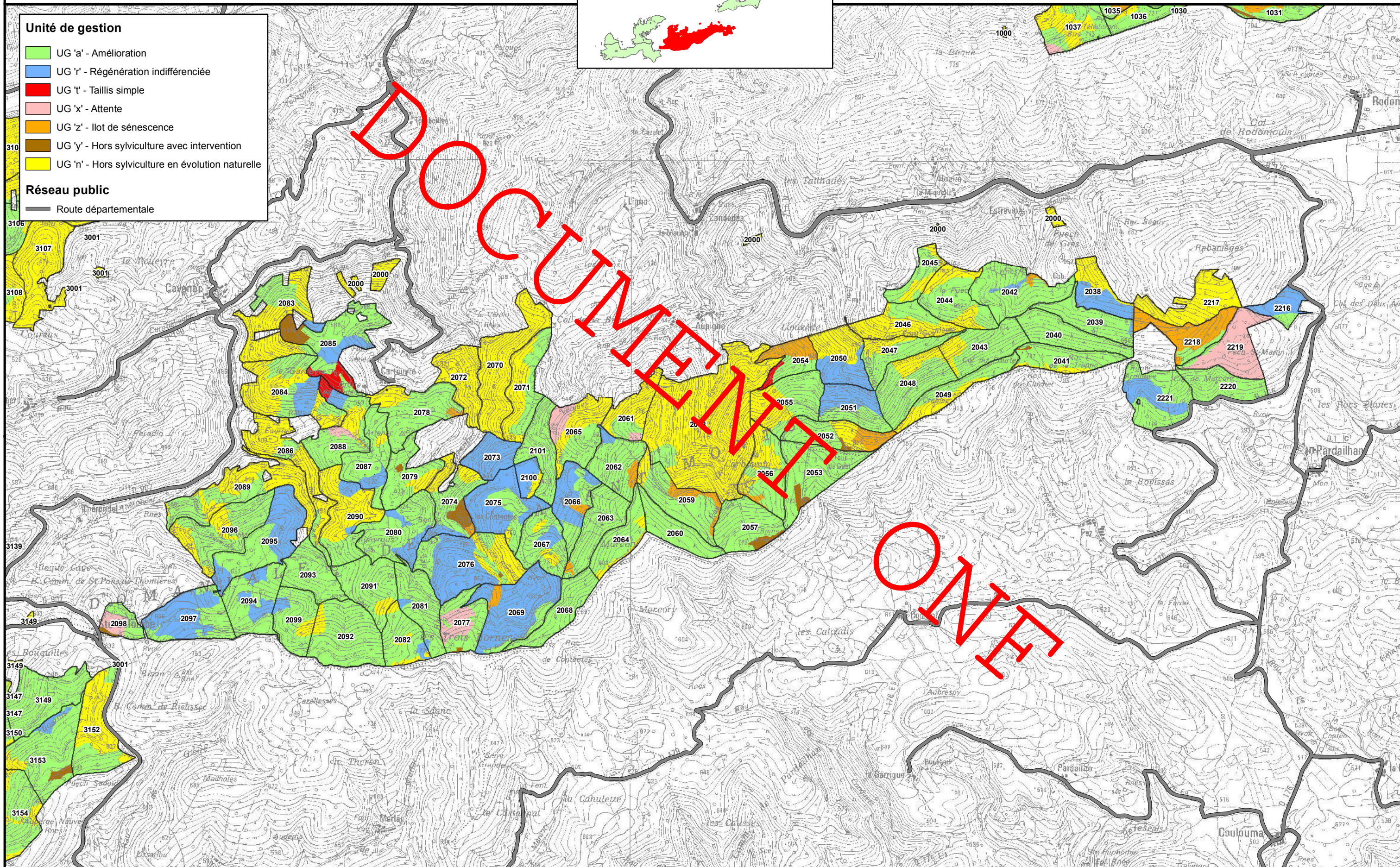
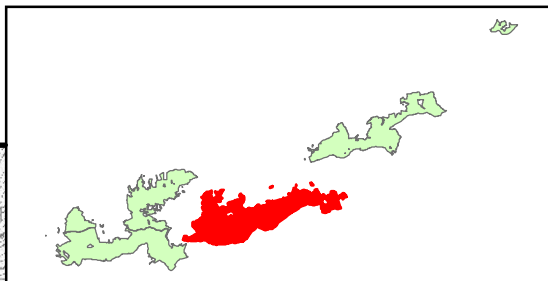
Révision d'aménagement 2016 - 2035

Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C7-3
Carte des unités de gestion

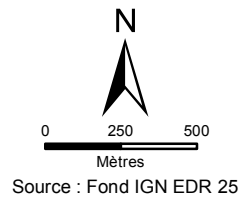
- Unité de gestion**
- UG 'a' - Amélioration
 - UG 'r' - Régénération indifférenciée
 - UG 't' - Taillis simple
 - UG 'x' - Attente
 - UG 'z' - Ilot de sénescence
 - UG 'y' - Hors sylviculture avec intervention
 - UG 'n' - Hors sylviculture en évolution naturelle
- Réseau public**
- Route départementale





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



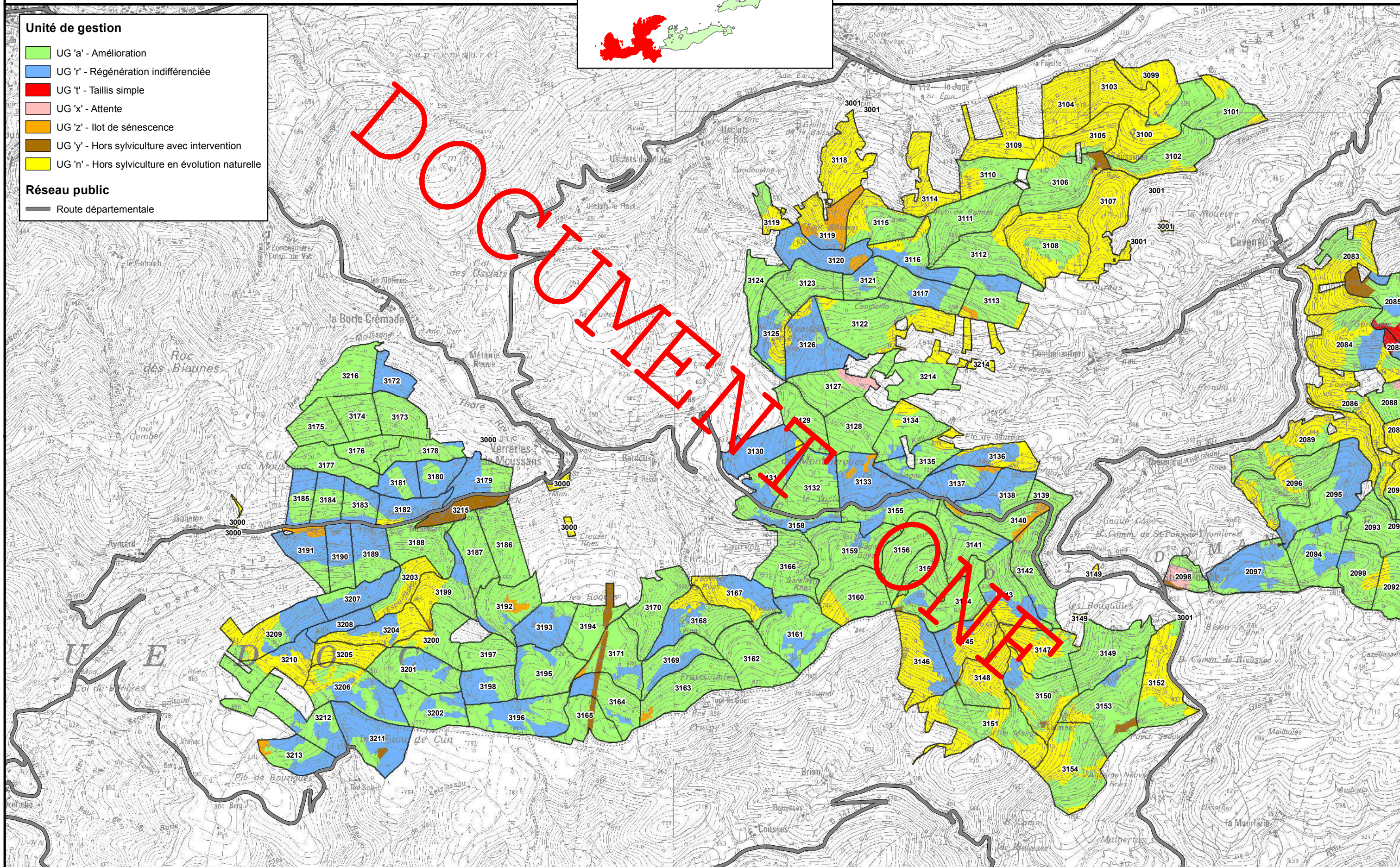
C7-4
Carte des unités de gestion

Unité de gestion

- UG 'a' - Amélioration
- UG 'r' - Régénération indifférenciée
- UG 't' - Taillis simple
- UG 'x' - Attente
- UG 'z' - Ilot de sénescence
- UG 'y' - Hors sylviculture avec intervention
- UG 'n' - Hors sylviculture en évolution naturelle

Réseau public

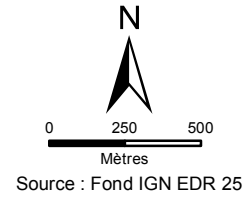
- Route départementale





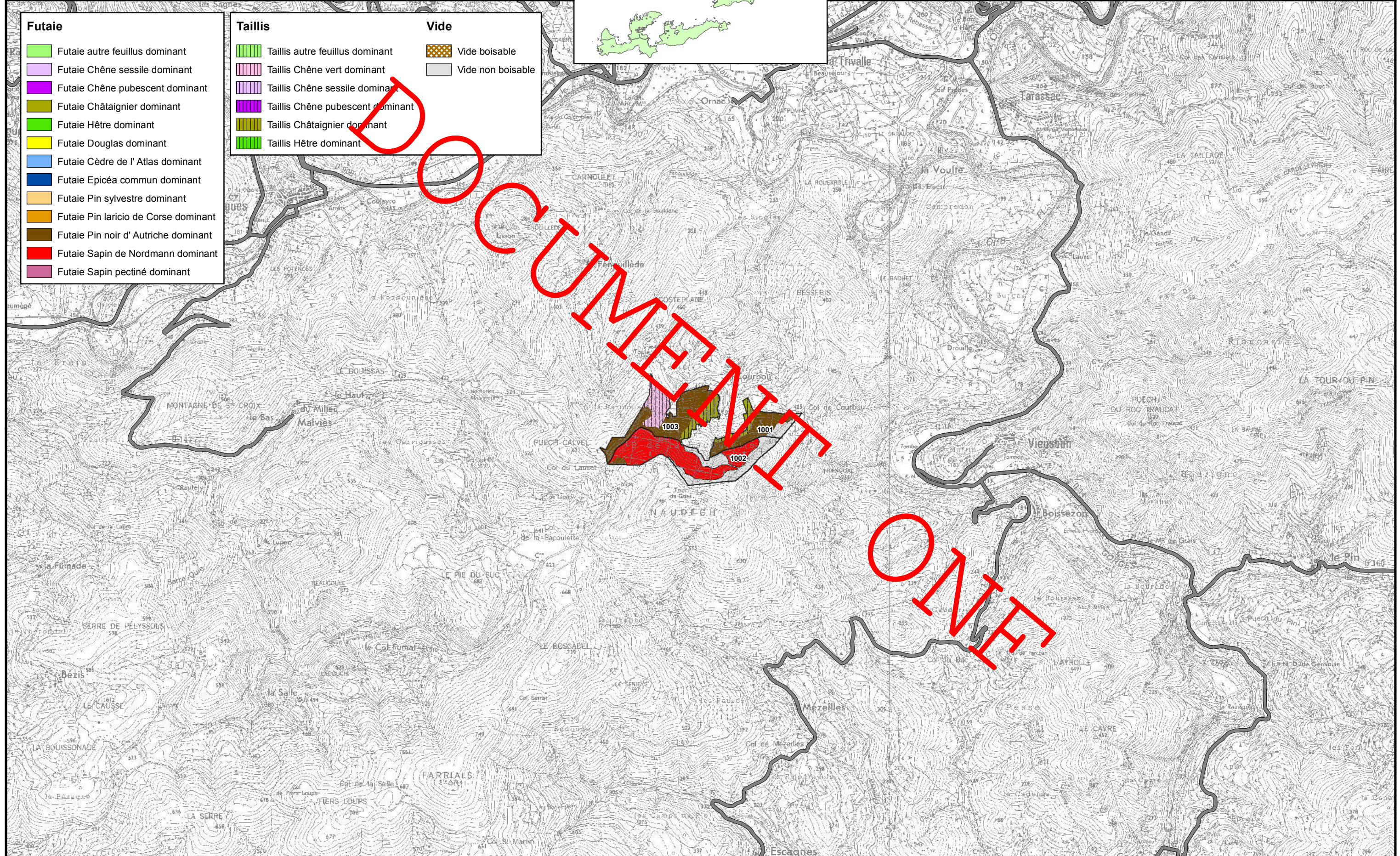
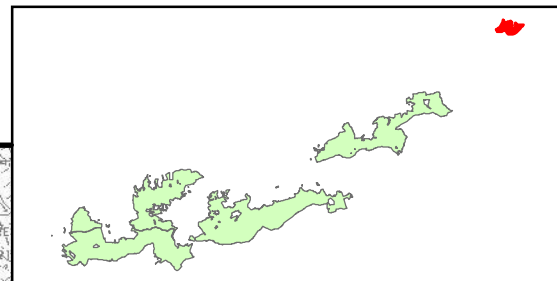
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C8-1
Carte des peuplements

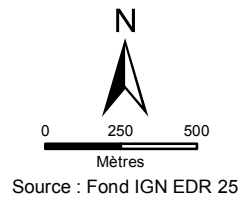
Futaie	Taillis	Vide
Futaie autre feuillus dominant	Taillis autre feuillus dominant	Vide boisable
Futaie Chêne sessile dominant	Taillis Chêne vert dominant	Vide non boisable
Futaie Chêne pubescent dominant	Taillis Chêne sessile dominant	
Futaie Châtaignier dominant	Taillis Chêne pubescent dominant	
Futaie Hêtre dominant	Taillis Châtaignier dominant	
Futaie Douglas dominant	Taillis Hêtre dominant	
Futaie Cèdre de l' Atlas dominant		
Futaie Epicéa commun dominant		
Futaie Pin sylvestre dominant		
Futaie Pin laricio de Corse dominant		
Futaie Pin noir d' Autriche dominant		
Futaie Sapin de Nordmann dominant		
Futaie Sapin pectiné dominant		





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

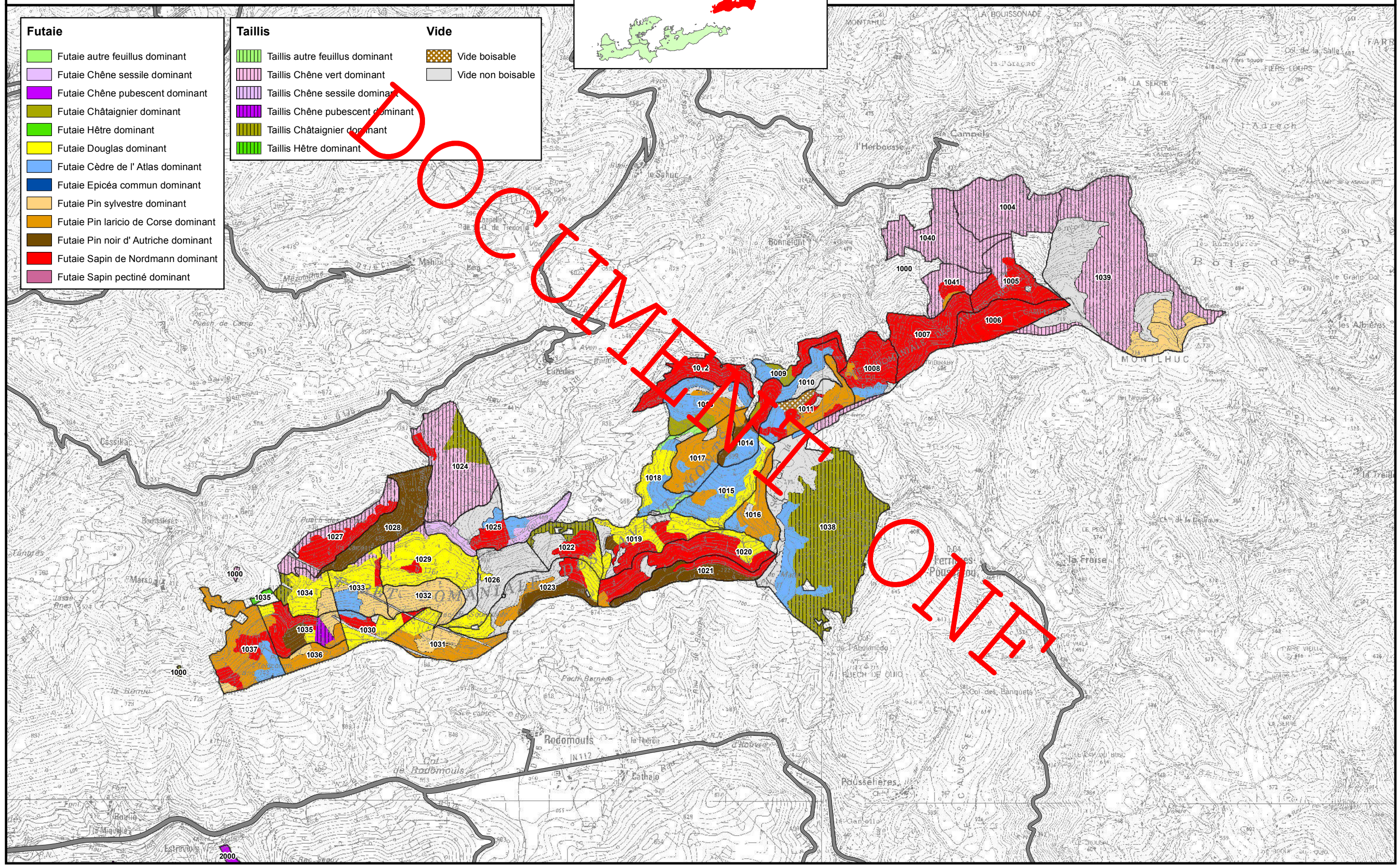
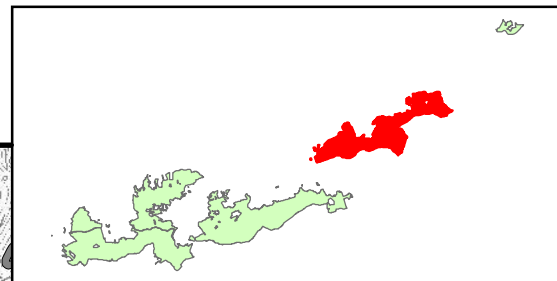


C8-2
Carte des peuplements

- Futaie**
- Futaie autre feuillus dominant
 - Futaie Chêne sessile dominant
 - Futaie Chêne pubescent dominant
 - Futaie Châtaignier dominant
 - Futaie Hêtre dominant
 - Futaie Douglas dominant
 - Futaie Cèdre de l' Atlas dominant
 - Futaie Epicéa commun dominant
 - Futaie Pin sylvestre dominant
 - Futaie Pin laricio de Corse dominant
 - Futaie Pin noir d' Autriche dominant
 - Futaie Sapin de Nordmann dominant
 - Futaie Sapin pectiné dominant

- Taillis**
- Taillis autre feuillus dominant
 - Taillis Chêne vert dominant
 - Taillis Chêne sessile dominant
 - Taillis Chêne pubescent dominant
 - Taillis Châtaignier dominant
 - Taillis Hêtre dominant

- Vide**
- Vide boisable
 - Vide non boisable



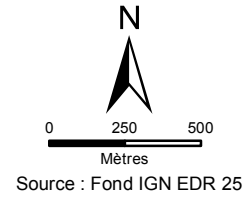


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

Révision d'aménagement 2016 - 2035

Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

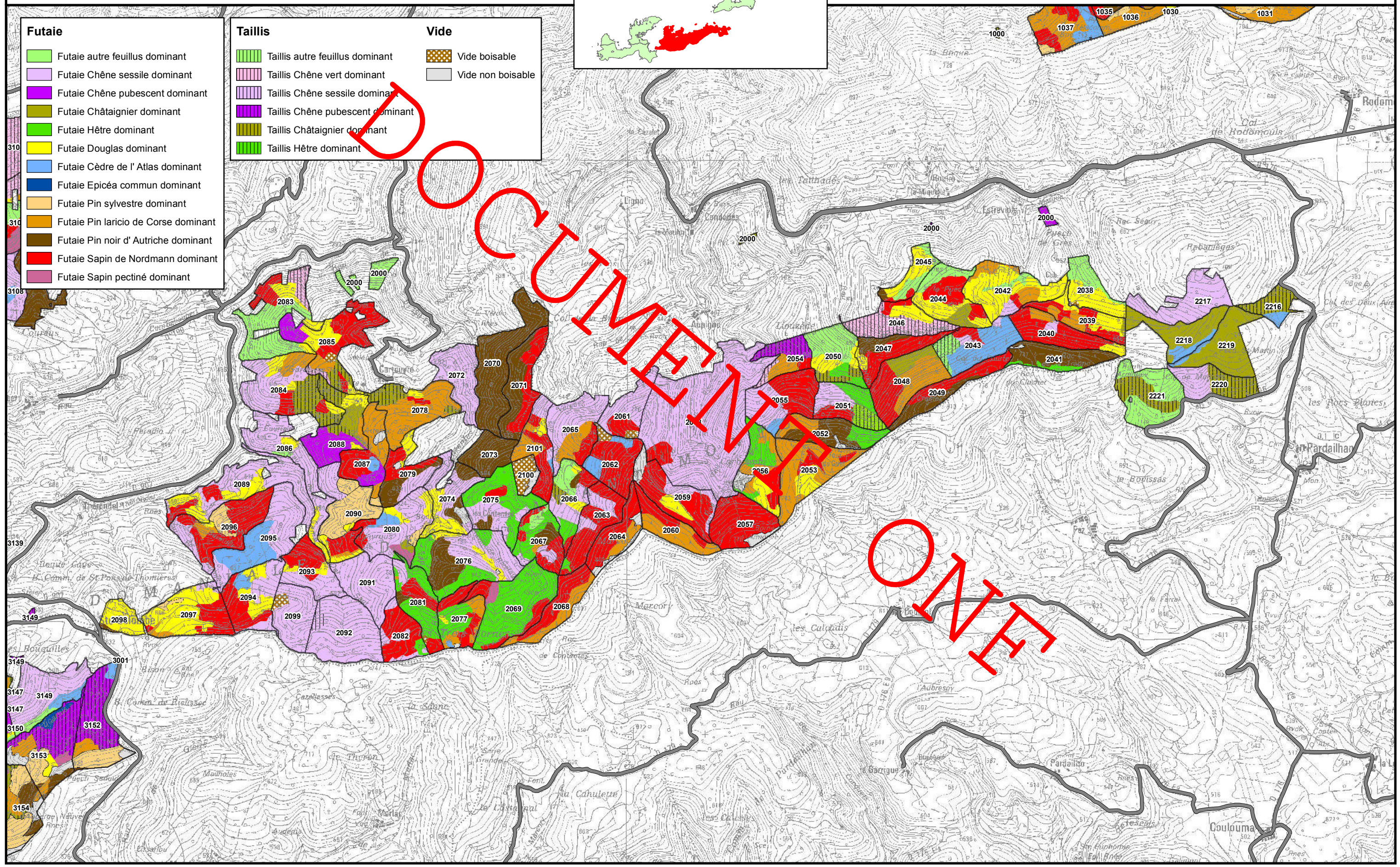
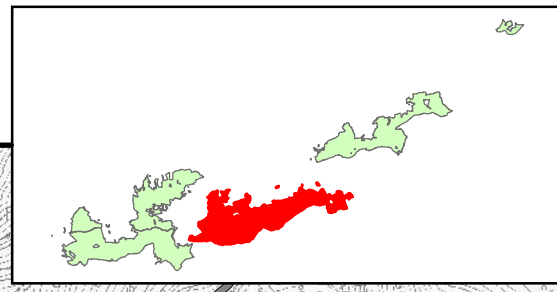


C8-3
Carte des peuplements

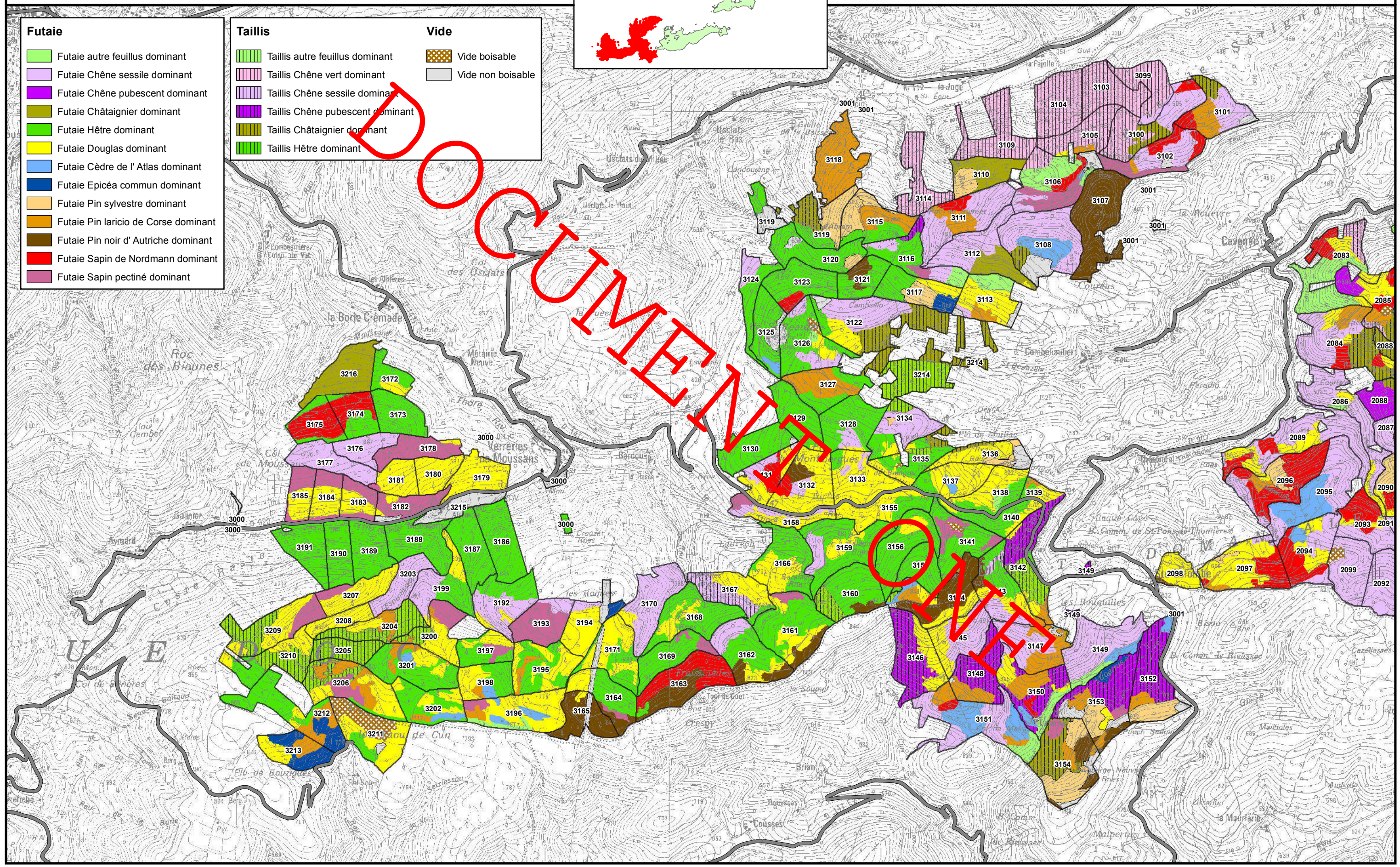
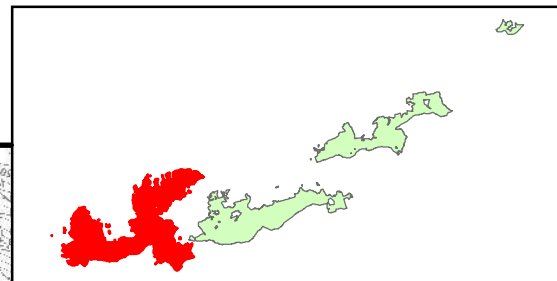
- Futaie**
- Futaie autre feuillus dominant
 - Futaie Chêne sessile dominant
 - Futaie Chêne pubescent dominant
 - Futaie Châtaignier dominant
 - Futaie Hêtre dominant
 - Futaie Douglas dominant
 - Futaie Cèdre de l' Atlas dominant
 - Futaie Epicéa commun dominant
 - Futaie Pin sylvestre dominant
 - Futaie Pin laricio de Corse dominant
 - Futaie Pin noir d' Autriche dominant
 - Futaie Sapin de Nordmann dominant
 - Futaie Sapin pectiné dominant

- Taillis**
- Taillis autre feuillus dominant
 - Taillis Chêne vert dominant
 - Taillis Chêne sessile dominant
 - Taillis Chêne pubescent dominant
 - Taillis Châtaignier dominant
 - Taillis Hêtre dominant

- Vide**
- Vide boisable
 - Vide non boisable



Futaie	Taillis	Vide
Futaie autre feuillus dominant	Taillis autre feuillus dominant	Vide boisable
Futaie Chêne sessile dominant	Taillis Chêne vert dominant	Vide non boisable
Futaie Chêne pubescent dominant	Taillis Chêne sessile dominant	
Futaie Châtaignier dominant	Taillis Chêne pubescent dominant	
Futaie Hêtre dominant	Taillis Châtaignier dominant	
Futaie Douglas dominant	Taillis Hêtre dominant	
Futaie Cèdre de l' Atlas dominant		
Futaie Epicéa commun dominant		
Futaie Pin sylvestre dominant		
Futaie Pin laricio de Corse dominant		
Futaie Pin noir d' Autriche dominant		
Futaie Sapin de Nordmann dominant		
Futaie Sapin pectiné dominant		



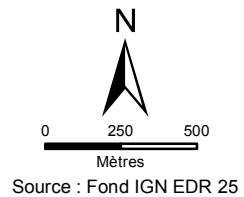


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

Révision d'aménagement 2016 - 2035

Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C9-1

Carte des stations

Groupes stationnels issus du regroupements des stations à potentiels identique ou proche

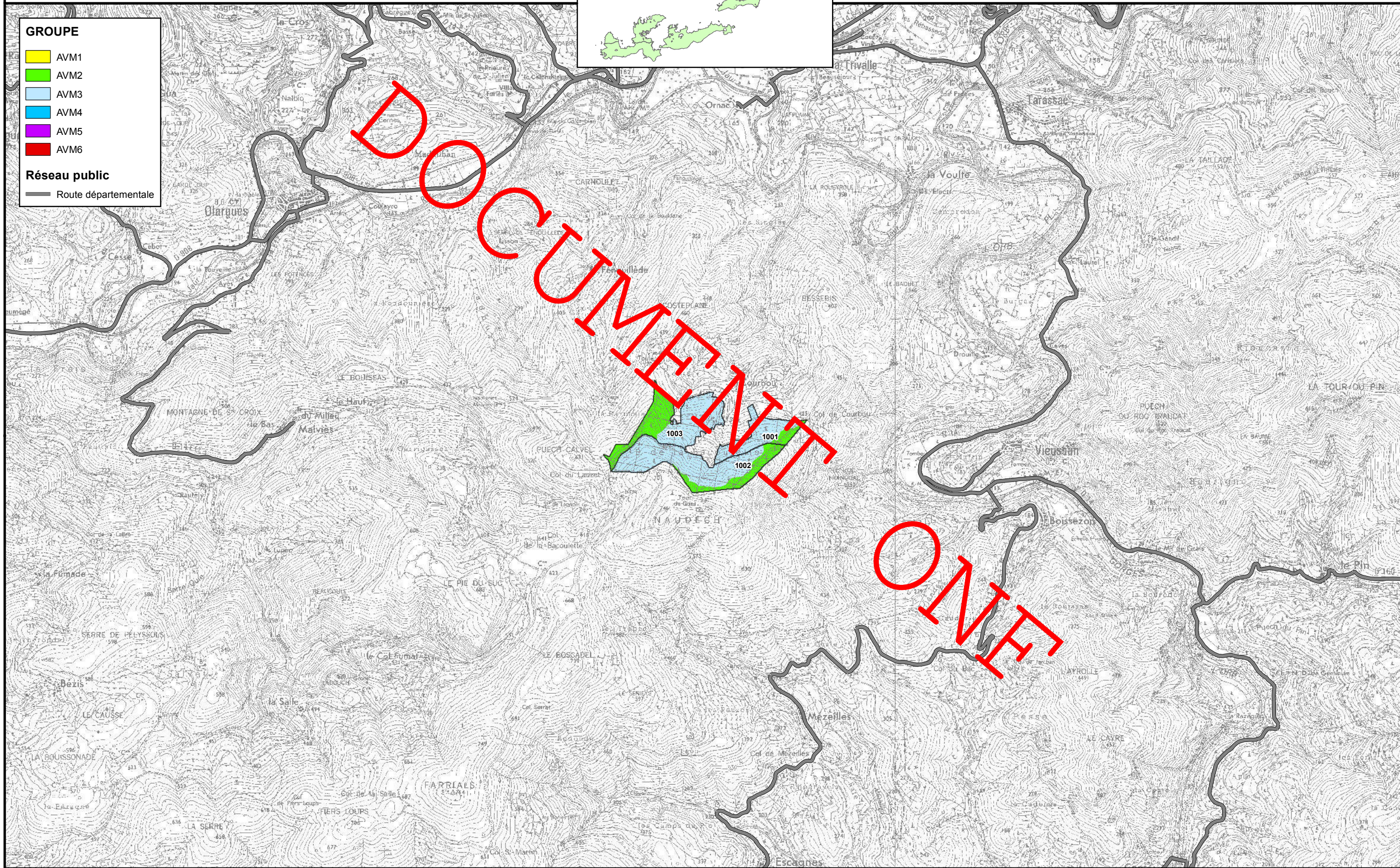
(Référence : Catalogue des stations des Avants-Monts Lodevois - J.M SAVOIE)

GRUPE

- AVM1
- AVM2
- AVM3
- AVM4
- AVM5
- AVM6

Réseau public

- Route départementale



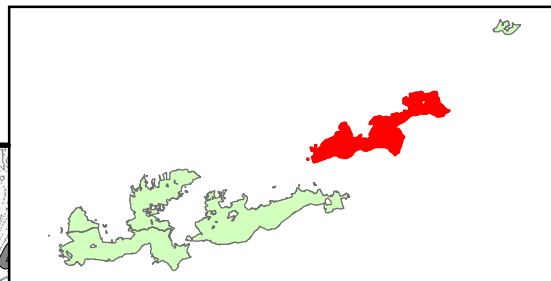
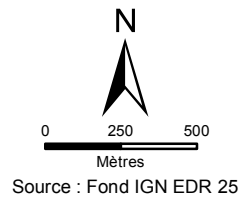


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

Révision d'aménagement 2016 - 2035

Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C9-2

Carte des stations

Groupes stationnels issus du regroupements des stations à potentiels identique ou proche

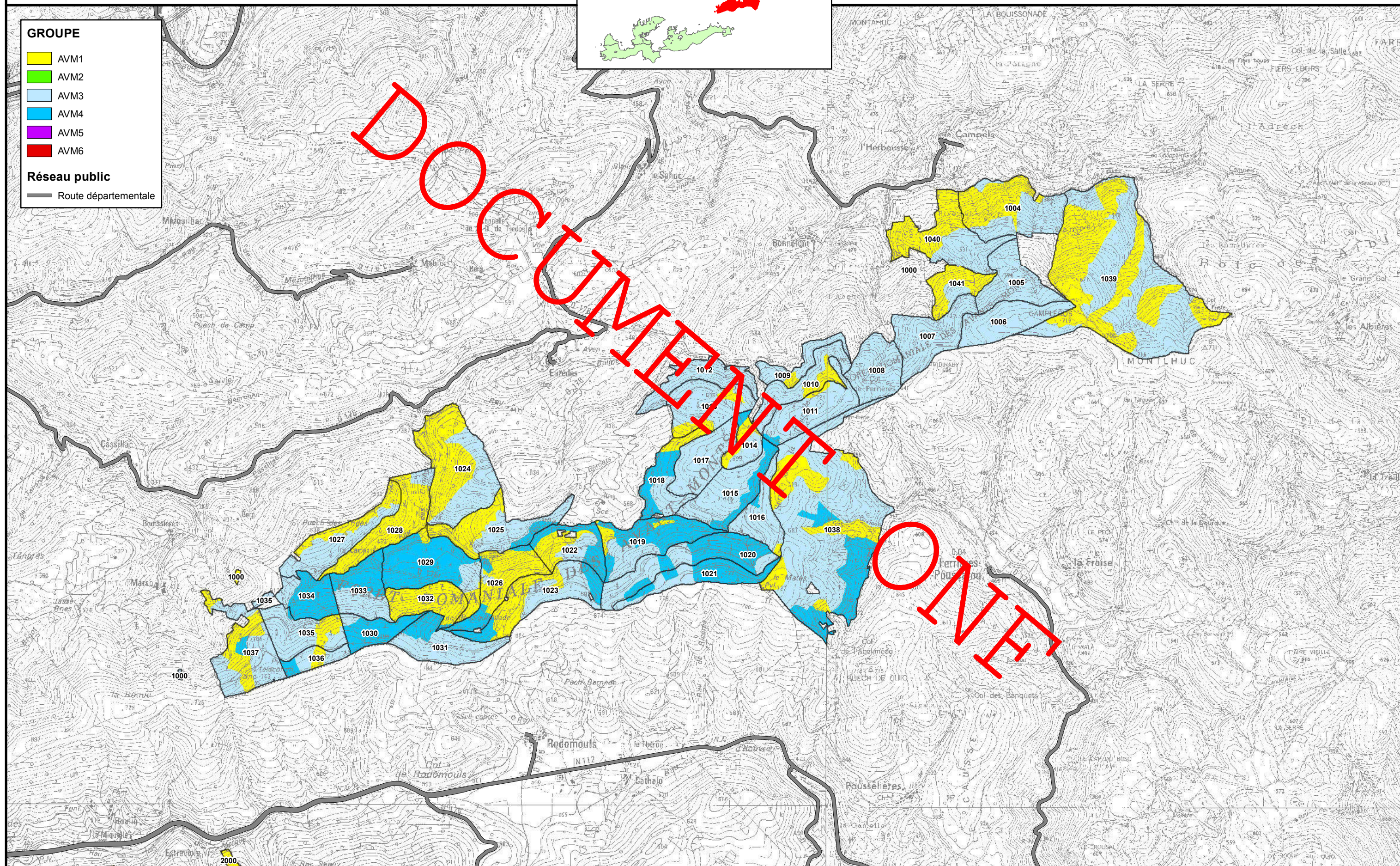
(Référence : Catalogue des stations des Avants-Monts Lodevois - J.M SAVOIE)

GRUPE

- AVM1
- AVM2
- AVM3
- AVM4
- AVM5
- AVM6

Réseau public

- Route départementale



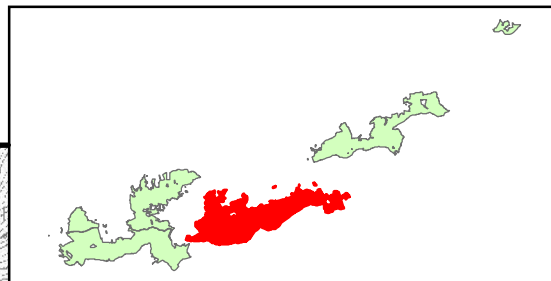
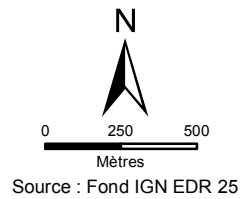


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

Révision d'aménagement 2016 - 2035

Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C9-3

Carte des stations

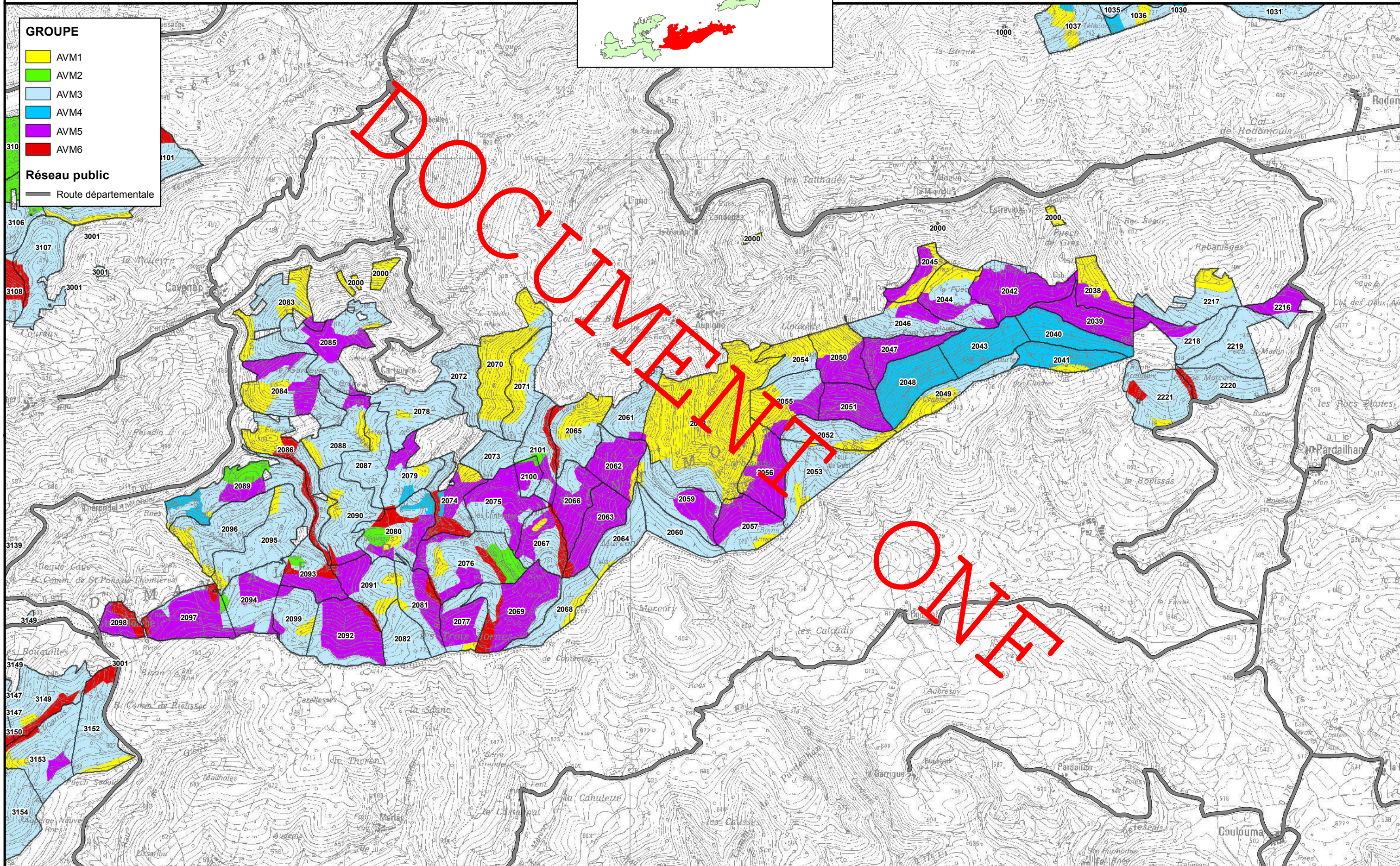
Groupes stationnels issus du regroupements des stations à potentiels identique ou proche
(Référence : Catalogue des stations des Avants-Monts Lodevois - J.M SAVOIE)

GRUPE

- AVM1
- AVM2
- AVM3
- AVM4
- AVM5
- AVM6

Réseau public

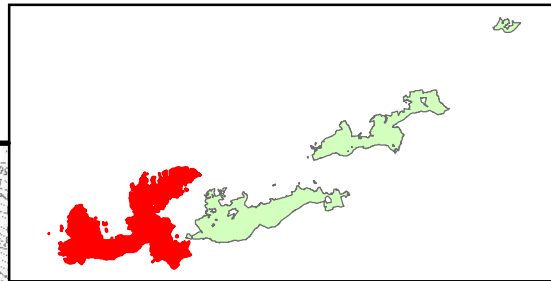
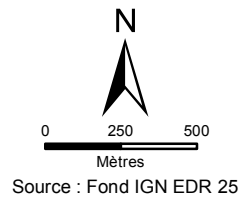
- Route départementale





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



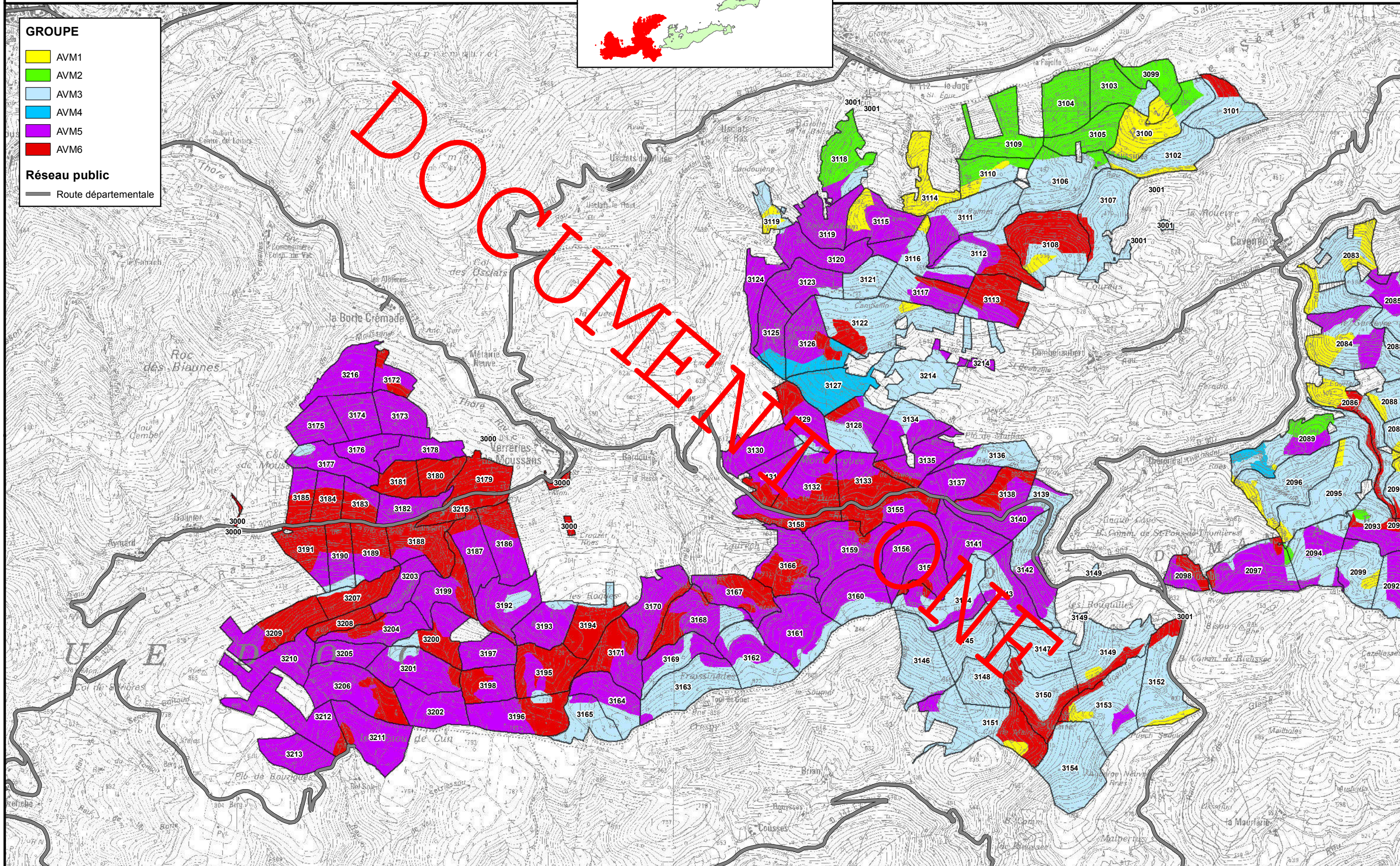
C9-4

Carte des stations

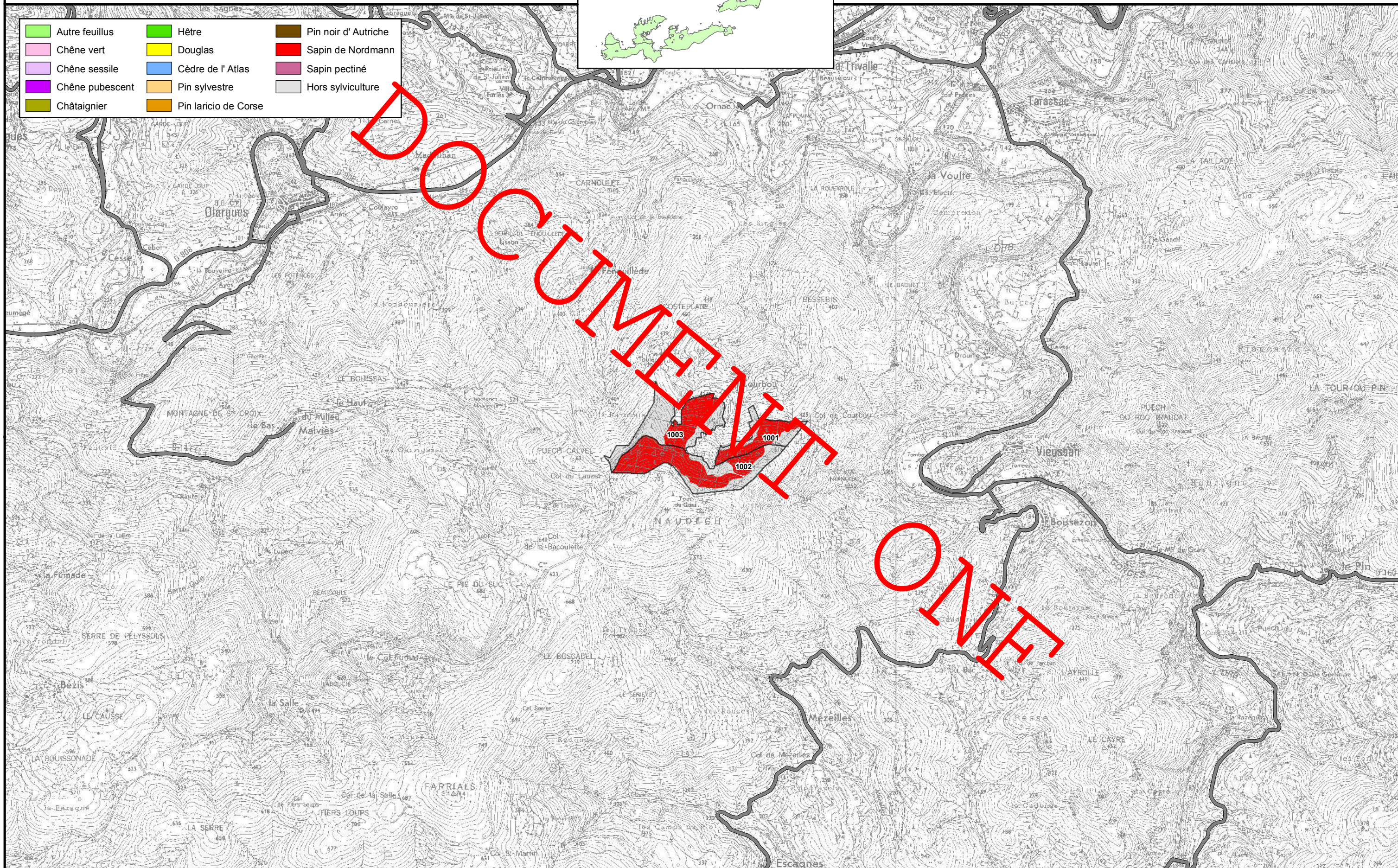
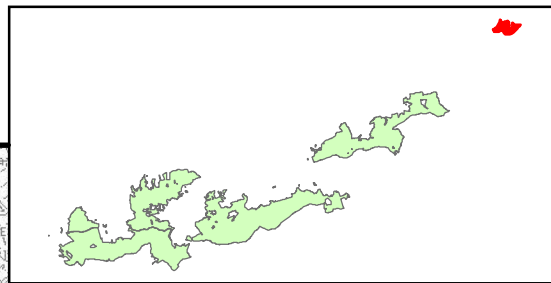
Groupes stationnels issus du regroupements des stations à potentiels identique ou proche

(Référence : Catalogue des stations des Avants-Monts Lodevois - J.M SAVOIE)

- GRUPE**
- AVM1
 - AVM2
 - AVM3
 - AVM4
 - AVM5
 - AVM6
- Réseau public**
- Route départementale



Autre feuillus	Hêtre	Pin noir d'Autriche
Chêne vert	Douglas	Sapin de Nordmann
Chêne sessile	Cèdre de l'Atlas	Sapin pectiné
Chêne pubescent	Pin sylvestre	Hors sylviculture
Châtaignier	Pin laricio de Corse	



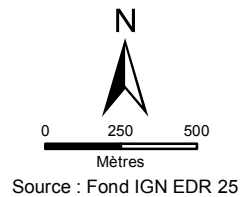


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

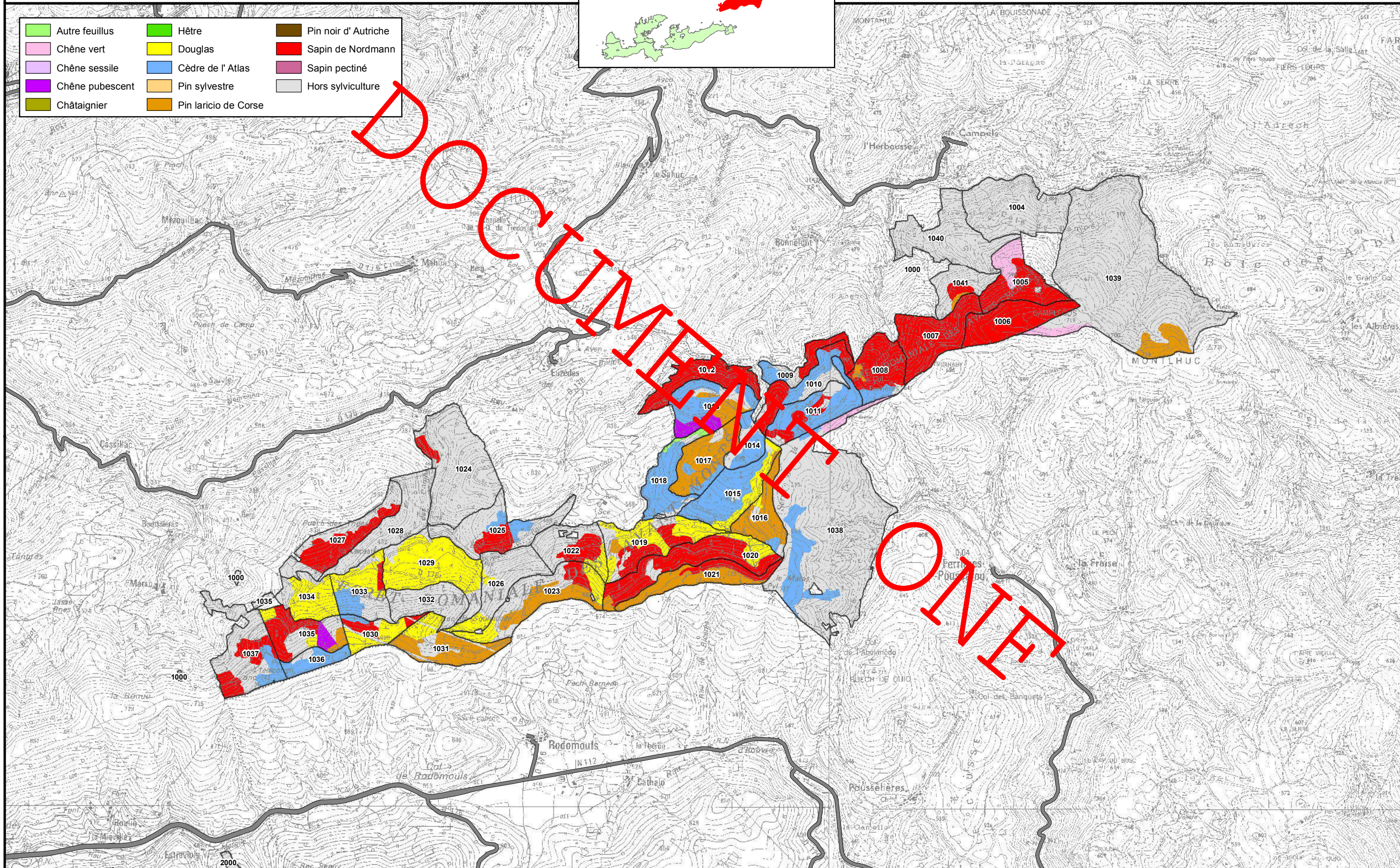
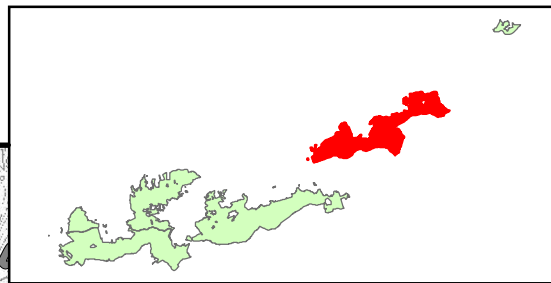
Révision d'aménagement 2016 - 2035

Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C10-2
Carte des essences objectives

	Autre feuillus		Hêtre		Pin noir d'Autriche
	Chêne vert		Douglas		Sapin de Nordmann
	Chêne sessile		Cèdre de l'Atlas		Sapin pectiné
	Chêne pubescent		Pin sylvestre		Hors sylviculture
	Châtaignier		Pin laricio de Corse		



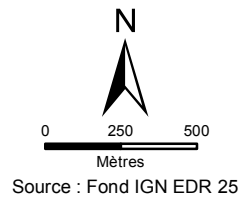


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

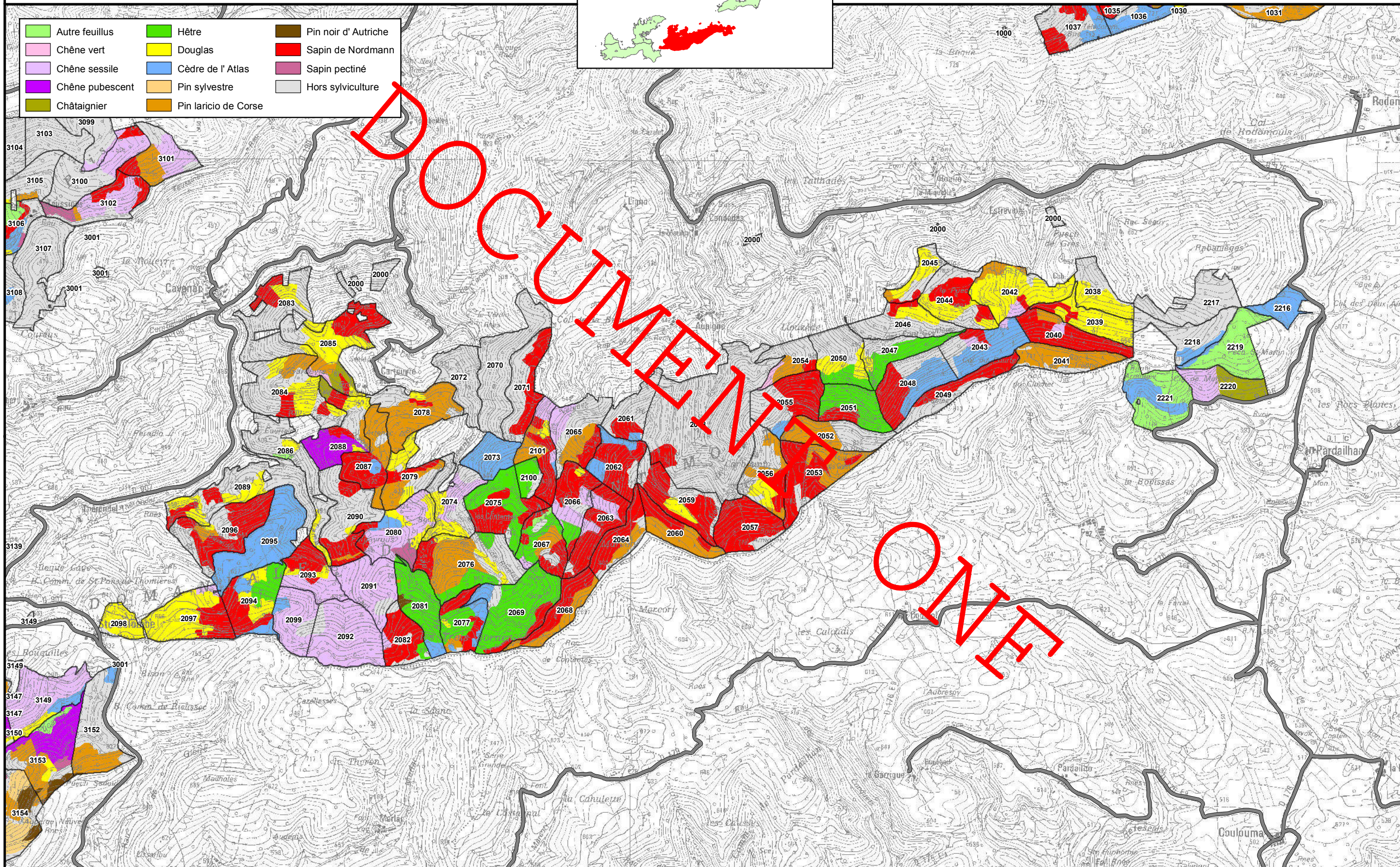
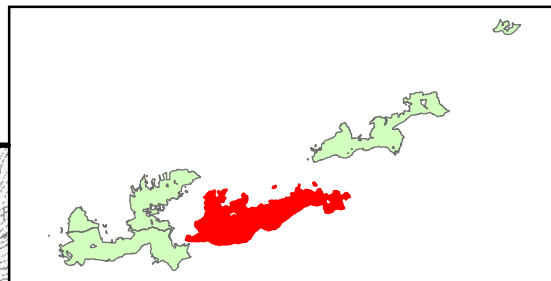
Révision d'aménagement 2016 - 2035

Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

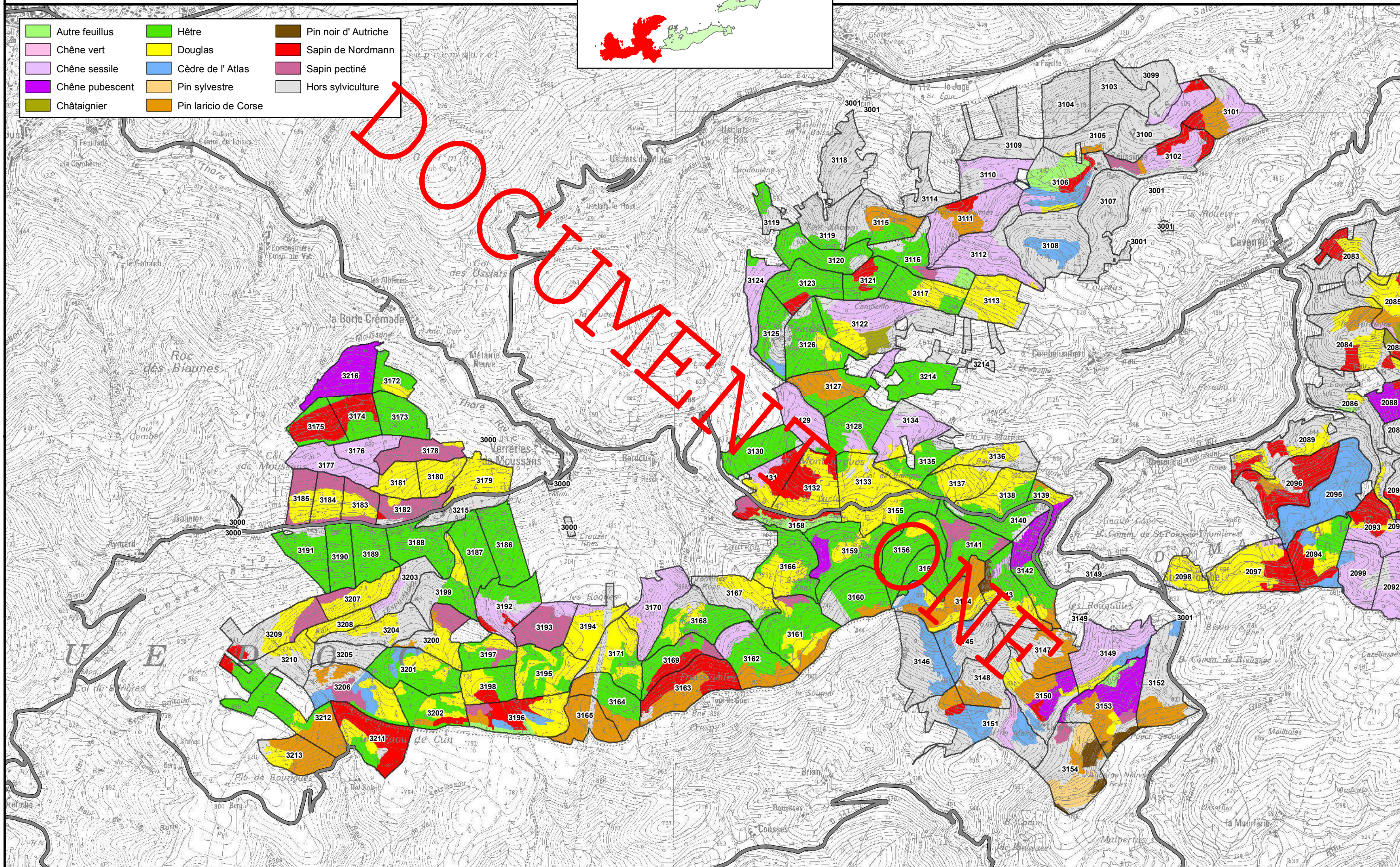
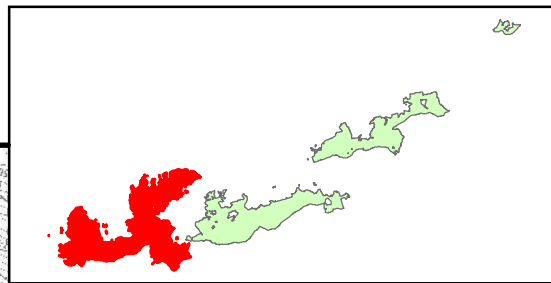


C10-3
Carte des essences objectives

Autre feuillus	Hêtre	Pin noir d'Autriche
Chêne vert	Douglas	Sapin de Nordmann
Chêne sessile	Cèdre de l'Atlas	Sapin pectiné
Chêne pubescent	Pin sylvestre	Hors sylviculture
Châtaignier	Pin laricio de Corse	



Autre feuillus	Hêtre	Pin noir d'Autriche
Chêne vert	Douglas	Sapin de Nordmann
Chêne sessile	Cèdre de l'Atlas	Sapin pectiné
Chêne pubescent	Pin sylvestre	Hors sylviculture
Châtaignier	Pin laricio de Corse	





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
mars 2016

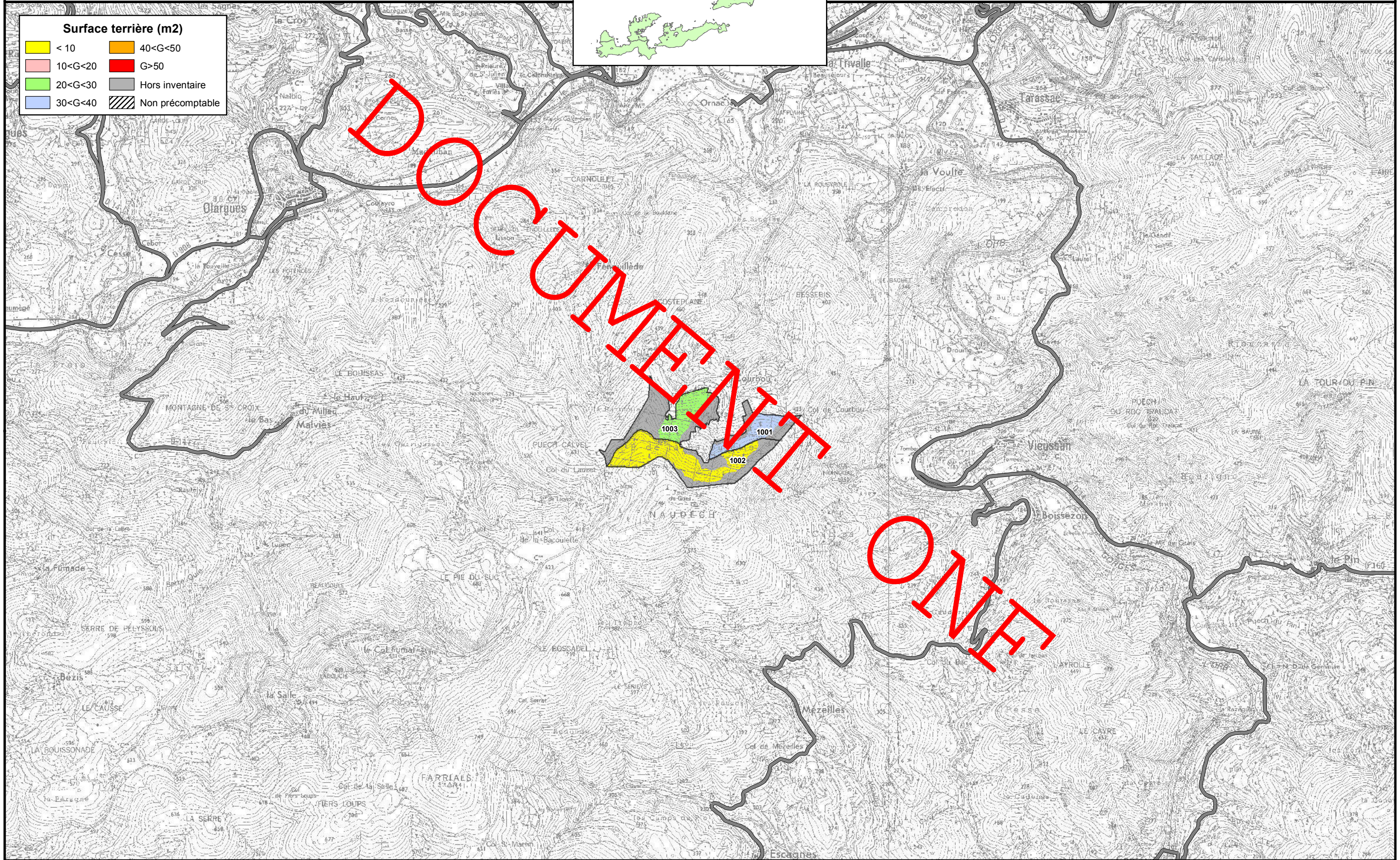
**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

C11.1

**Carte du capital sur pied
en Gm2 (surface terrière)**

Surface terrière (m2)	
	< 10
	40<G<50
	10<G<20
	G>50
	20<G<30
	Hors inventaire
	30<G<40
	Non précomptable





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
mars 2016

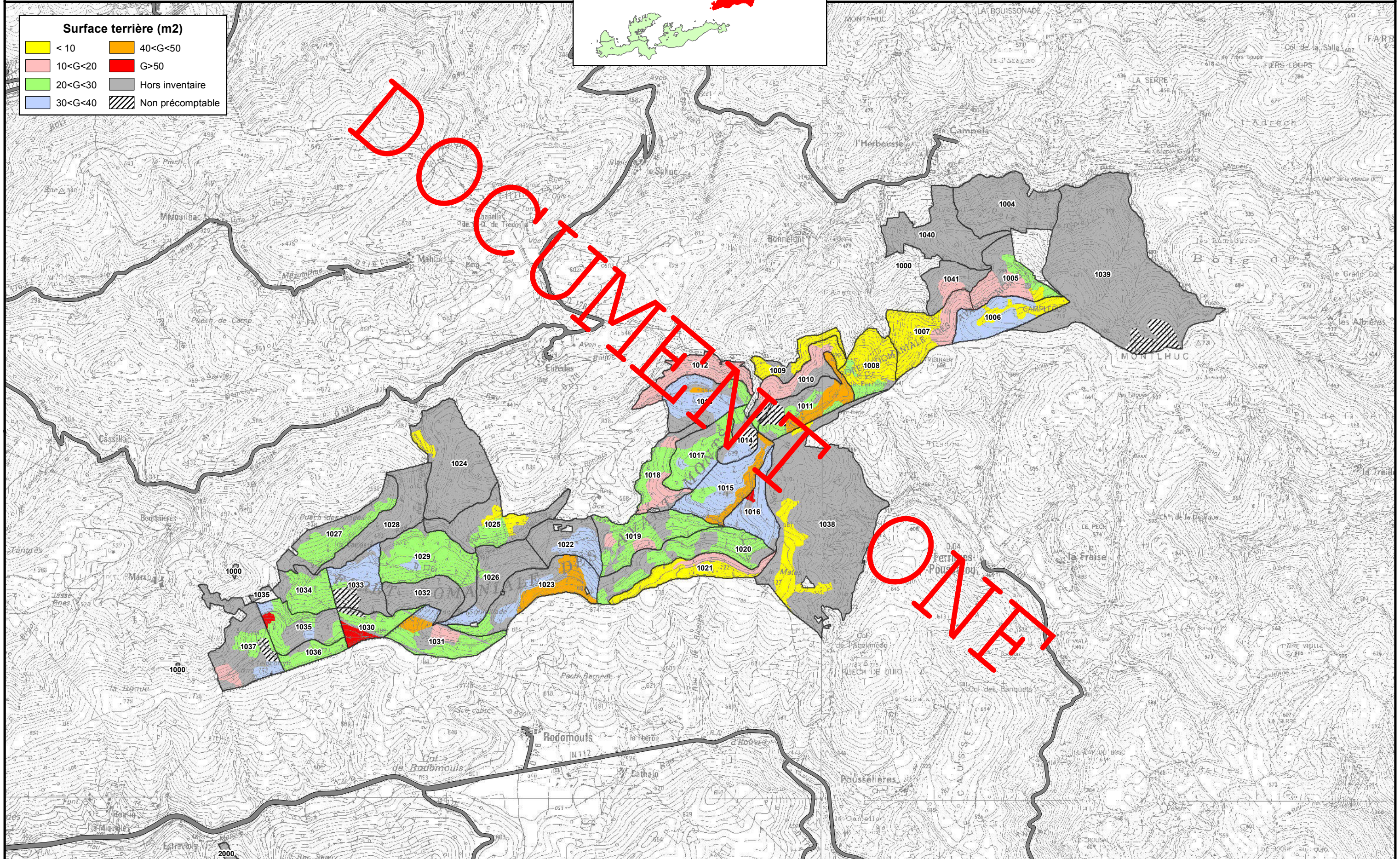
Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

C11.2

Carte du capital sur pied
en Gm2 (surface terrière)

Surface terrière (m2)	
	< 10
	10<G<20
	20<G<30
	30<G<40
	40<G<50
	G>50
	Hors inventaire
	Non précomptable





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
mars 2016

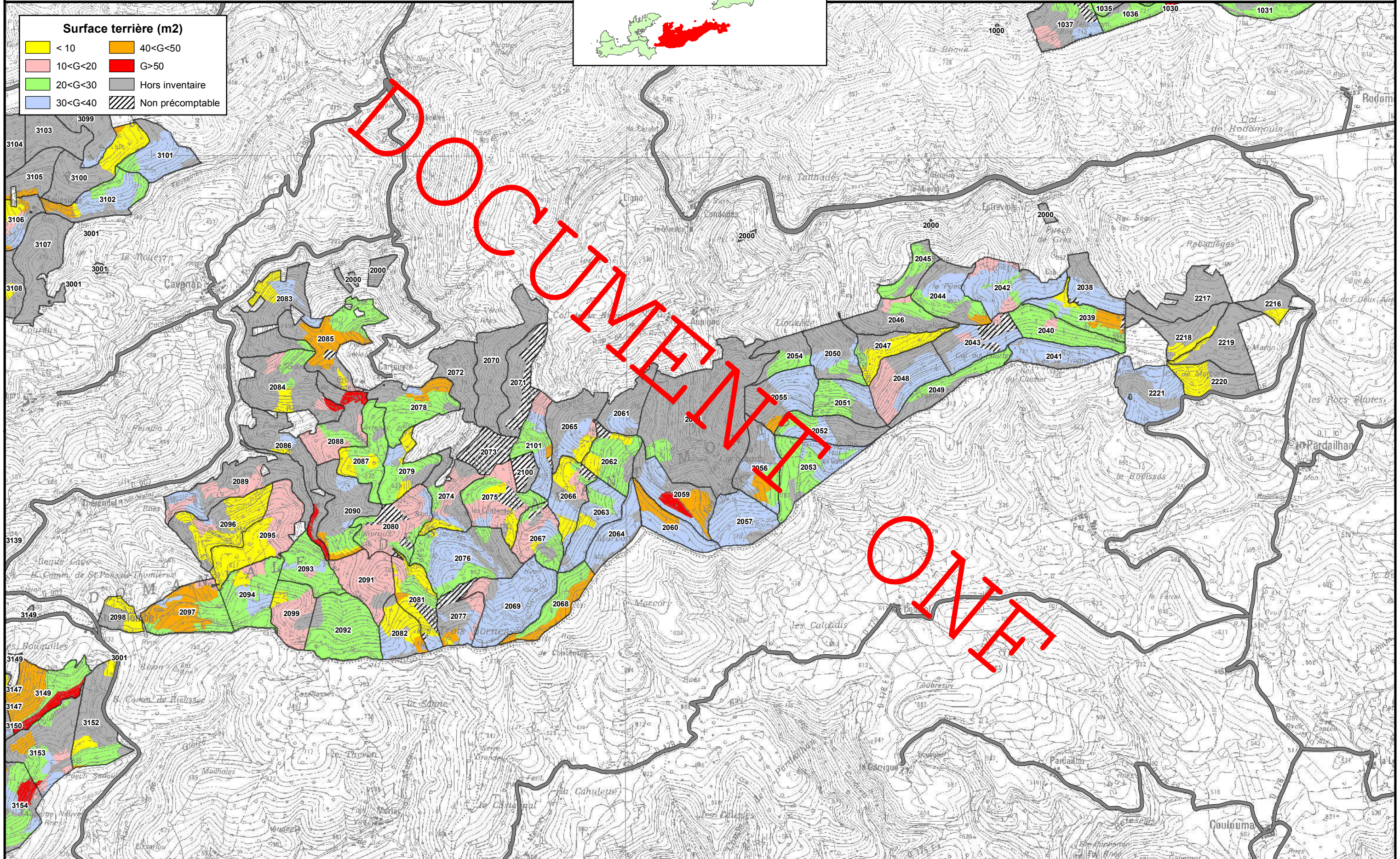
**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

C11-3

Carte du capital sur pied
en Gm2 (surface terrière)

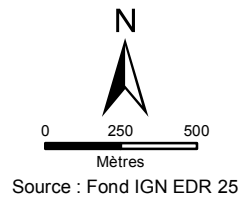
Surface terrière (m2)	
	< 10
	10<G<20
	20<G<30
	30<G<40
	40<G<50
	G>50
	Hors inventaire
	Non précomptable



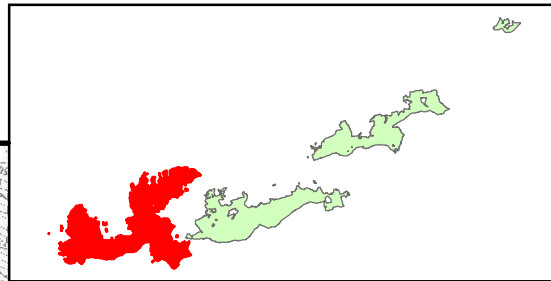


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
mars 2016

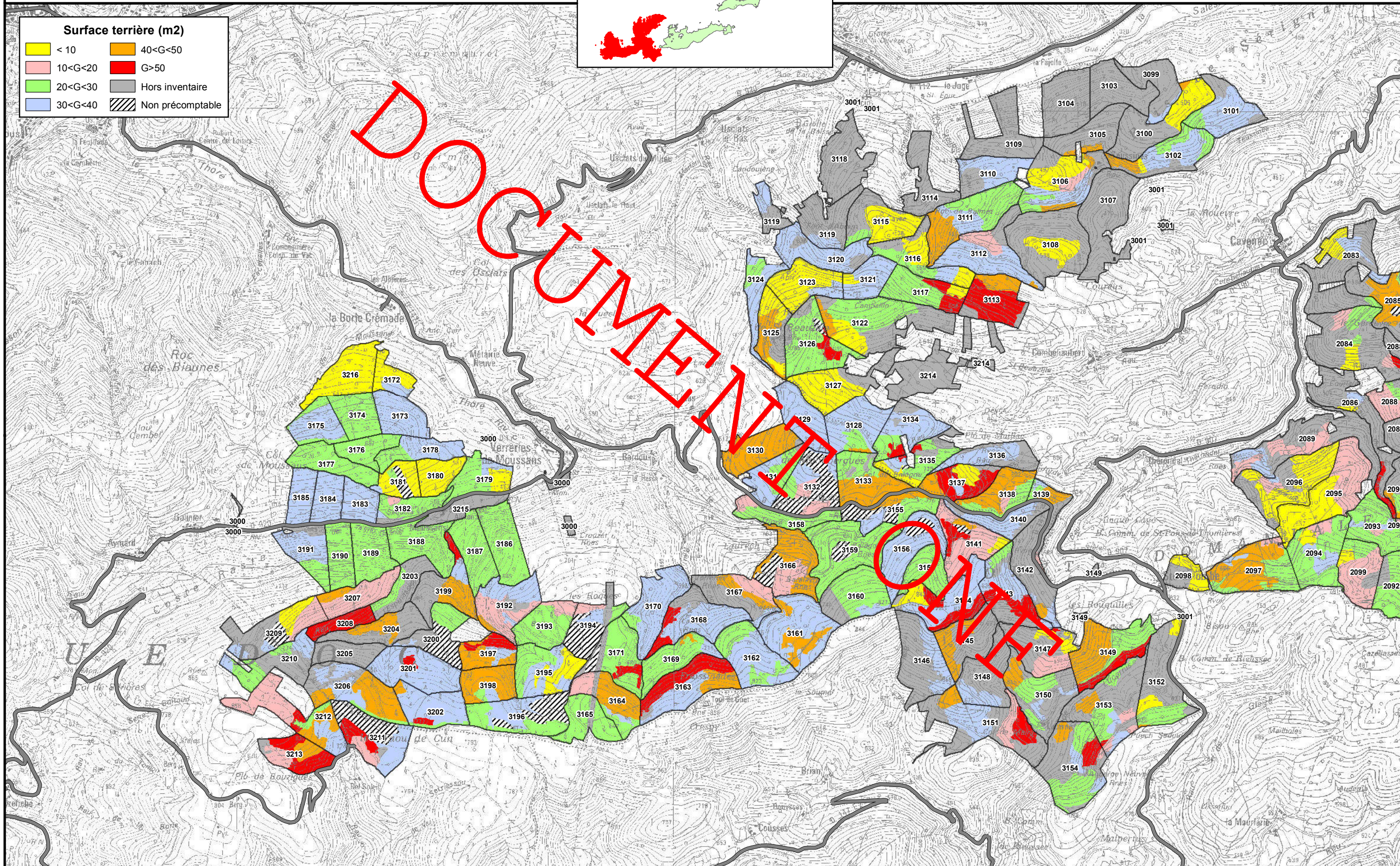
Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C11-4
Carte du capital sur pied
en Gm2 (surface terrière)



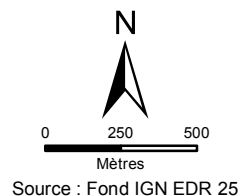
Surface terrière (m2)	
	< 10
	10<G<20
	20<G<30
	30<G<40
	40<G<50
	G>50
	Hors inventaire
	Non précomptable





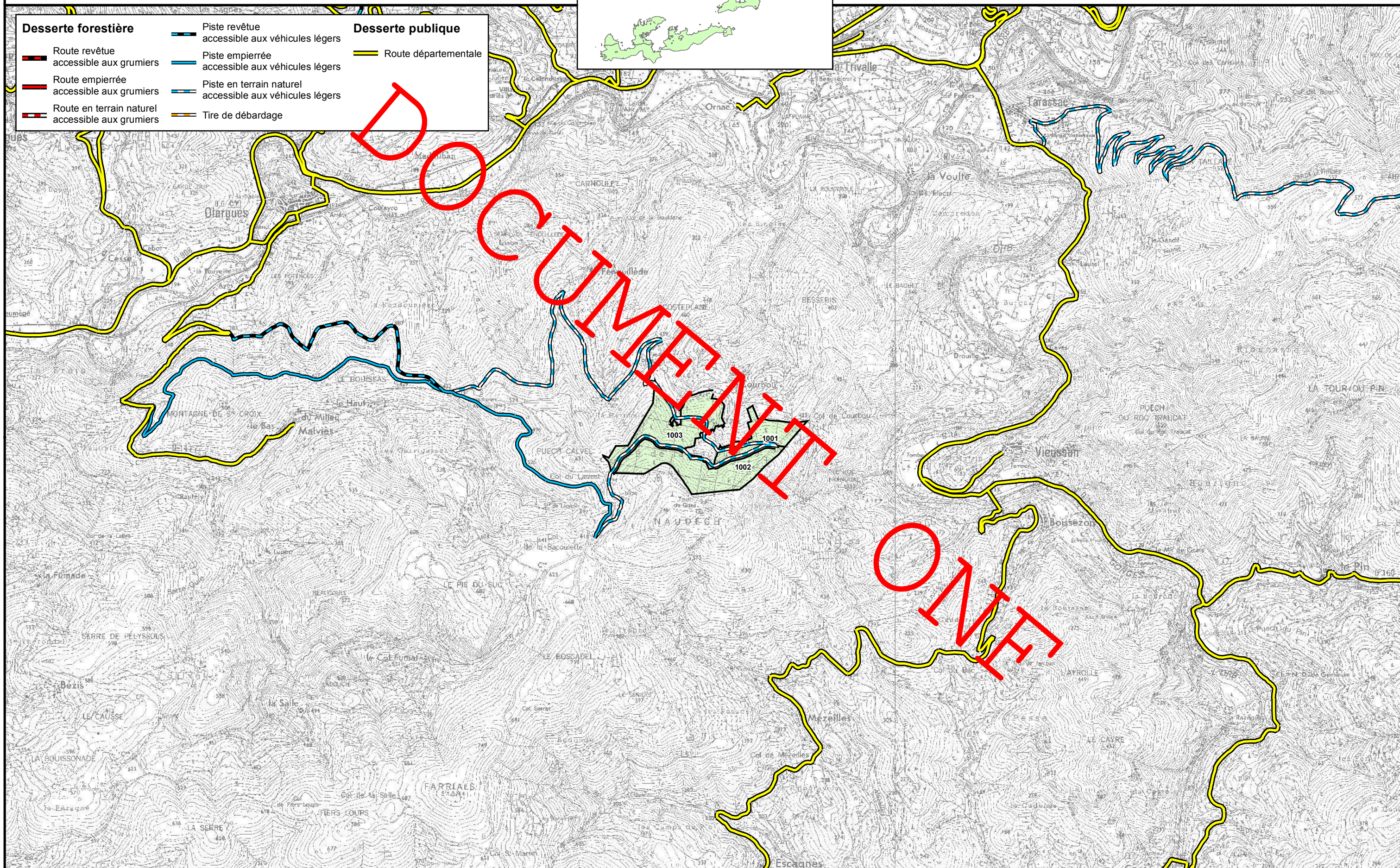
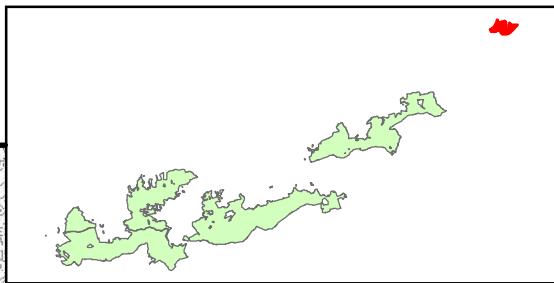
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C12-1
Carte de la desserte forestière

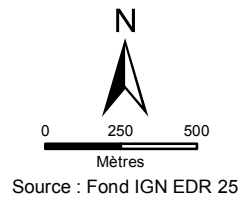
Desserte forestière		Desserte publique	
	Route revêtue accessible aux grumiers		Piste revêtue accessible aux véhicules légers
	Route empierrée accessible aux grumiers		Piste empierrée accessible aux véhicules légers
	Route en terrain naturel accessible aux grumiers		Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
			Route départementale
			Tire de débardage





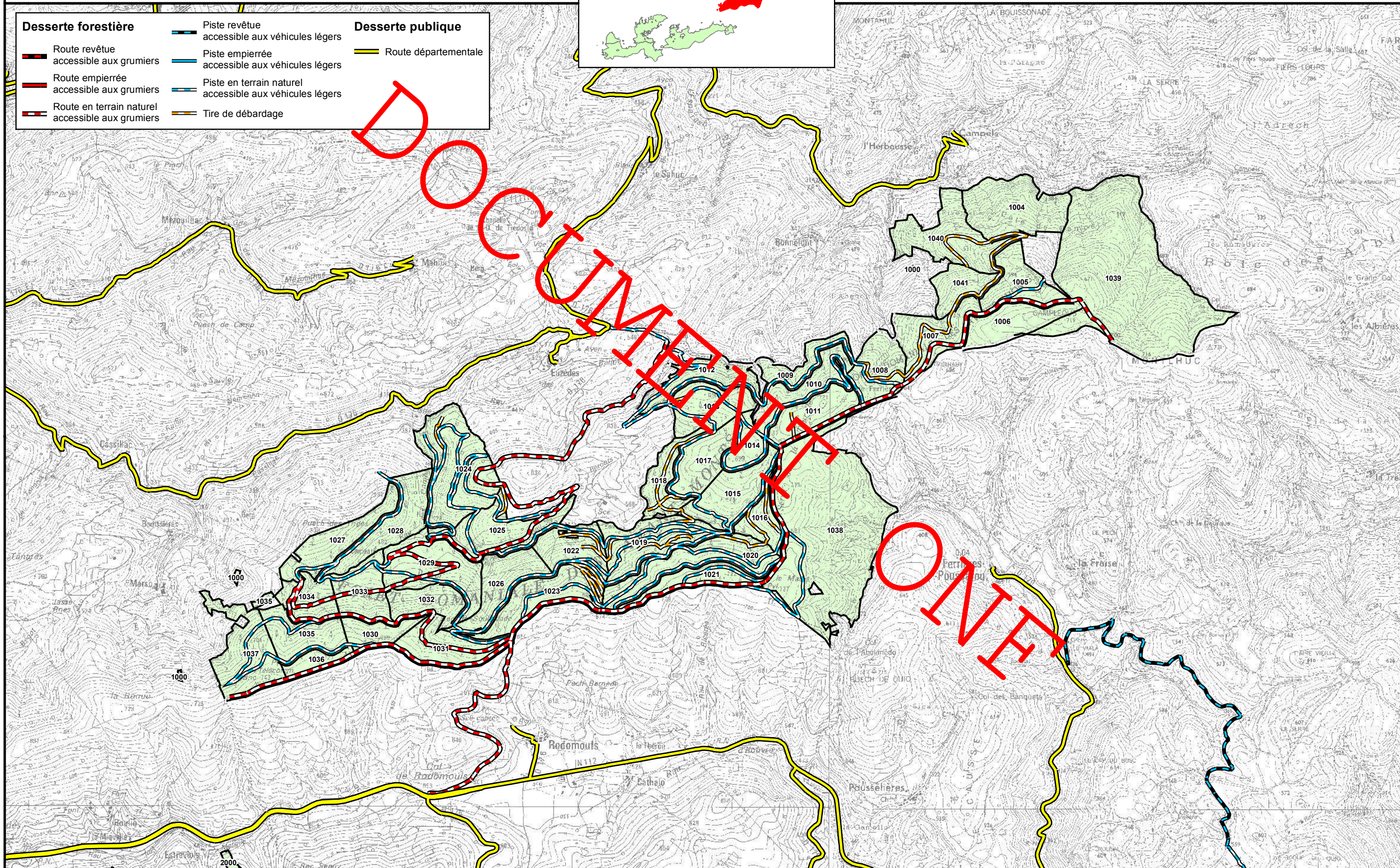
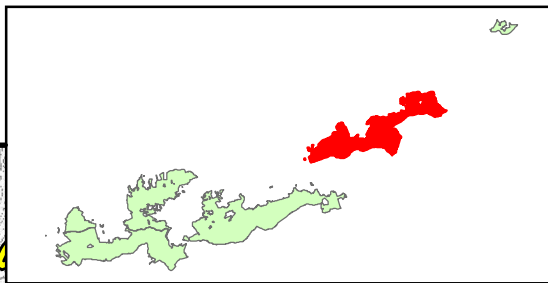
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C12-2
Carte de la desserte forestière

Desserte forestière		Desserte publique	
	Route revêtue accessible aux grumiers		Piste revêtue accessible aux véhicules légers
	Route empierrée accessible aux grumiers		Piste empierrée accessible aux véhicules légers
	Route en terrain naturel accessible aux grumiers		Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
			Route départementale
			Tire de débardage





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

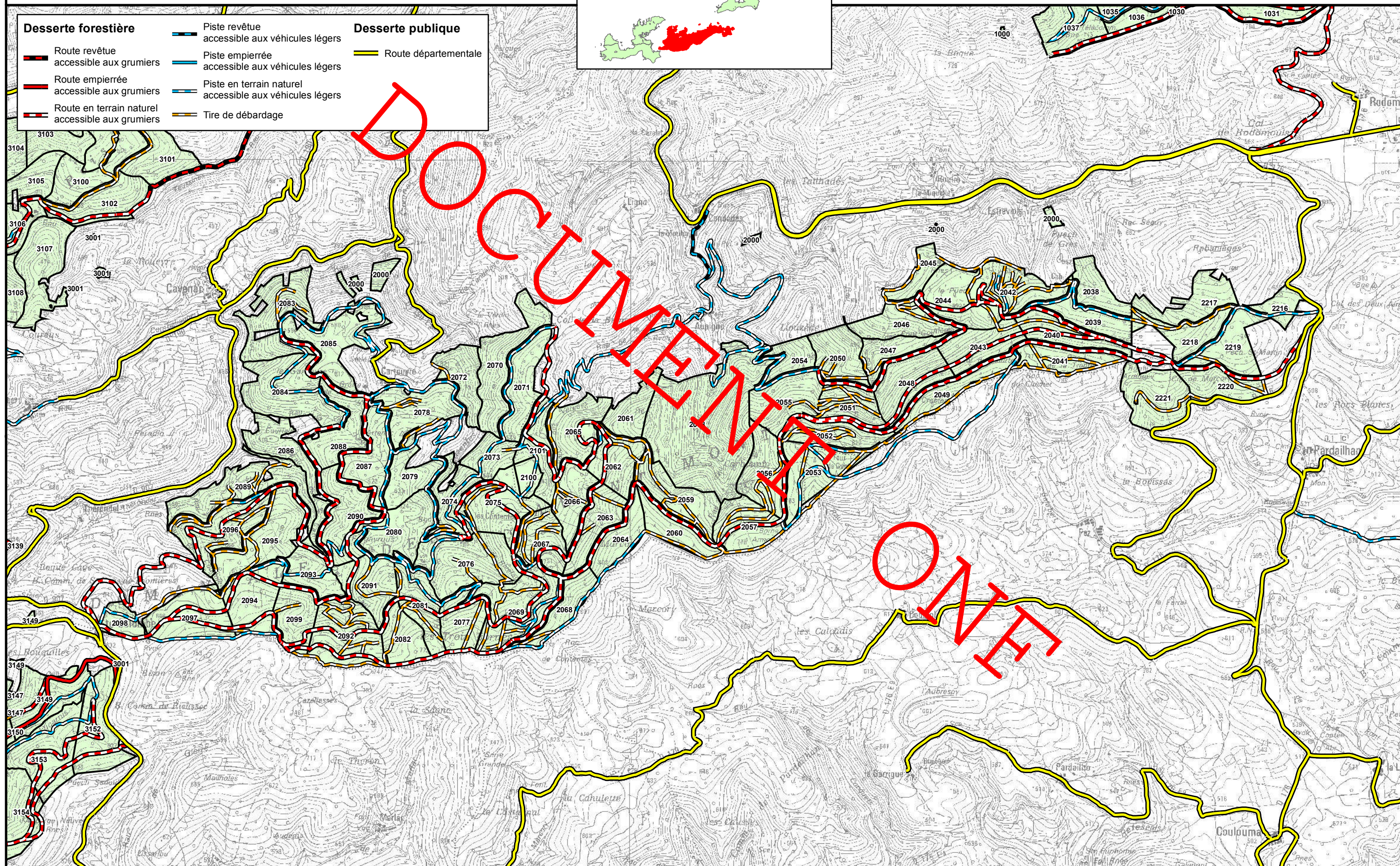
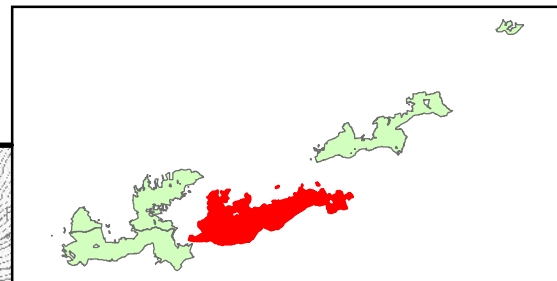
Forêt domaniale des AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

C12-3

Carte de la desserte forestière

Desserte forestière		Desserte publique	
	Route revêtue accessible aux grumiers		Piste revêtue accessible aux véhicules légers
	Route empierrée accessible aux grumiers		Piste empierrée accessible aux véhicules légers
	Route en terrain naturel accessible aux grumiers		Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
			Route départementale
			Tire de débardage





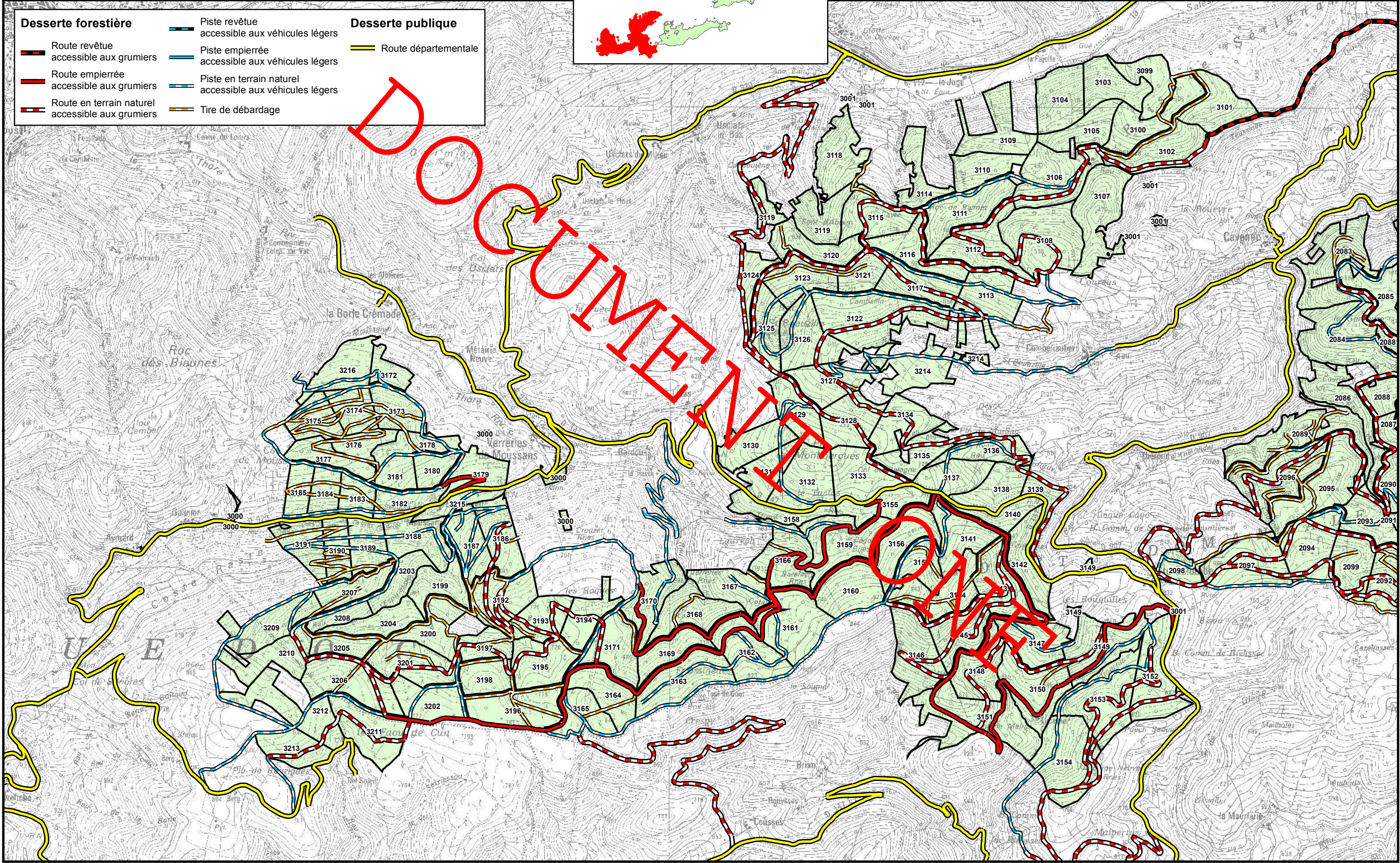
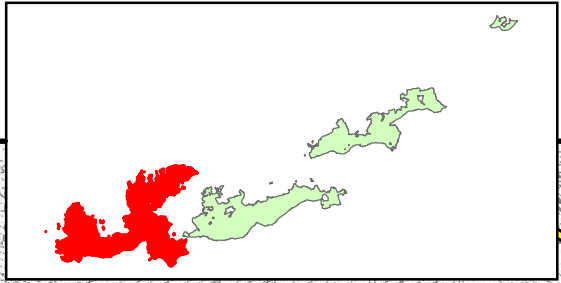
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

C12-4
Carte de la desserte forestière

Desserte forestière		Desserte publique	
	Route revêtue accessible aux grumiers		Piste revêtue accessible aux véhicules légers
	Route empierrée accessible aux grumiers		Piste empierrée accessible aux véhicules légers
	Route en terrain naturel accessible aux grumiers		Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
			Tire de débardage
			Route départementale





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
mars 2016






**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

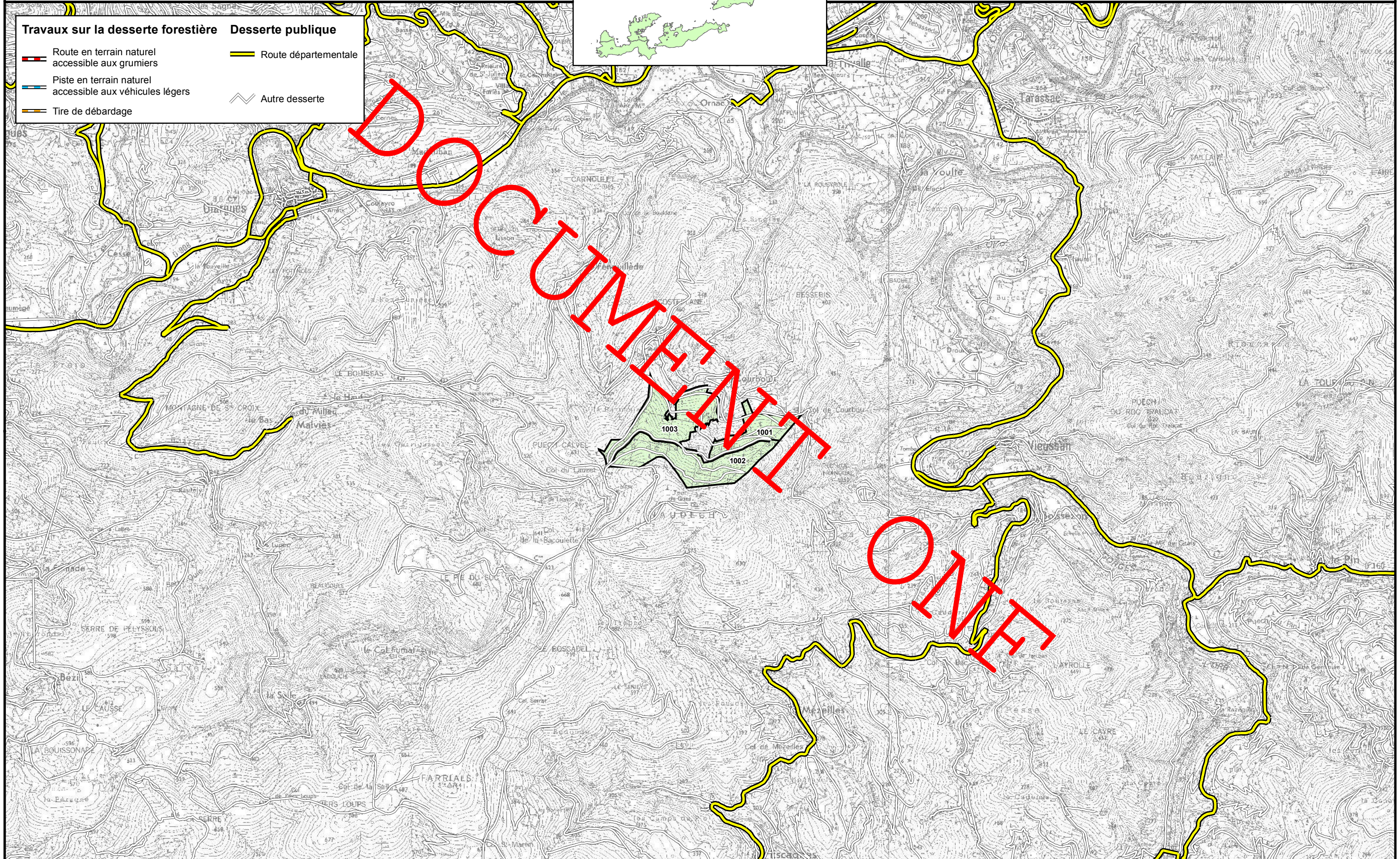
N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

C13-1

Carte des travaux sur la desserte forestière

Travaux sur la desserte forestière Desserte publique

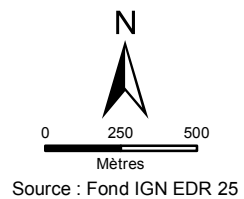
-  Route en terrain naturel accessible aux grumiers
-  Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers
-  Tire de débardage
-  Route départementale
-  Autre desserte





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
mars 2016

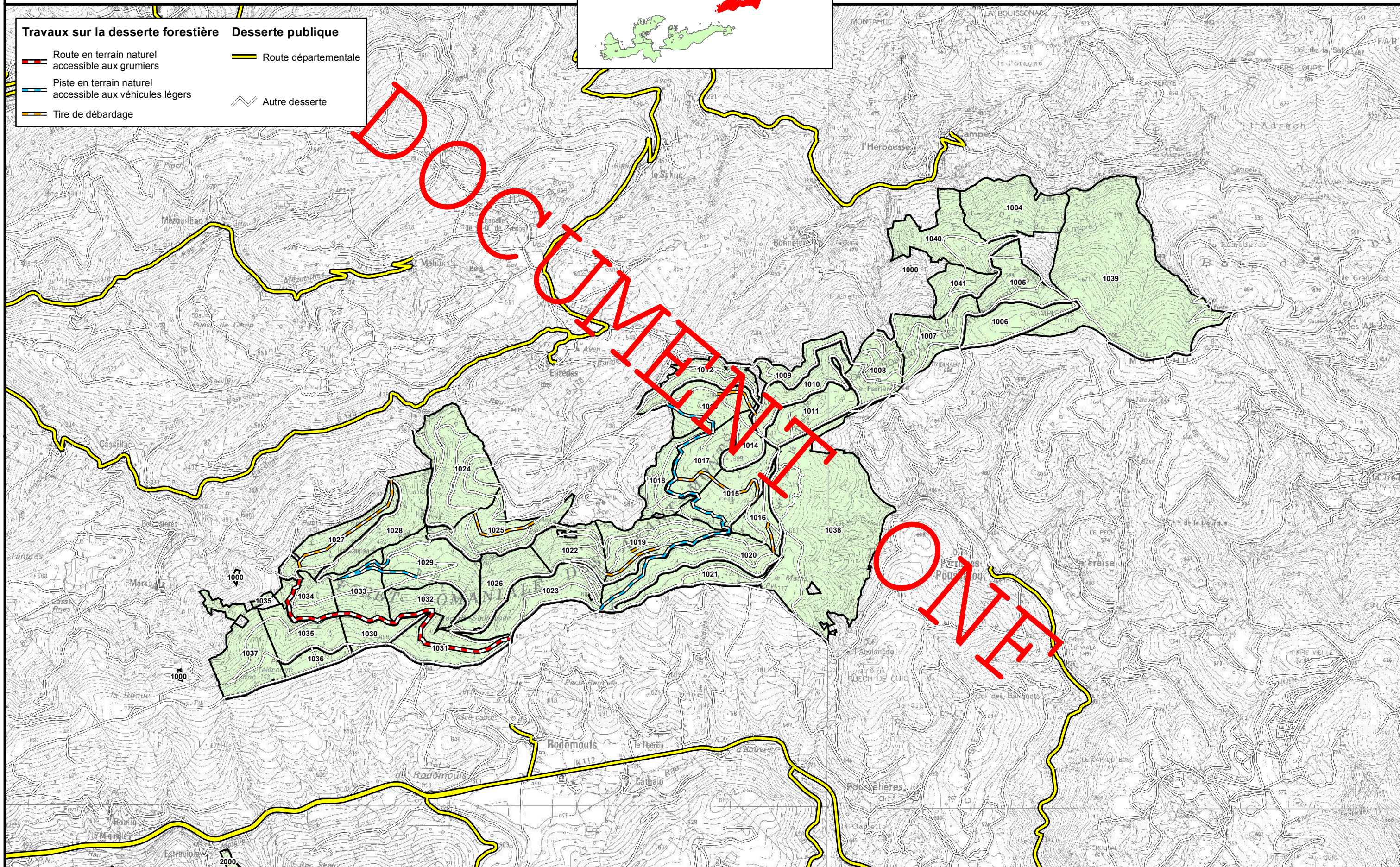
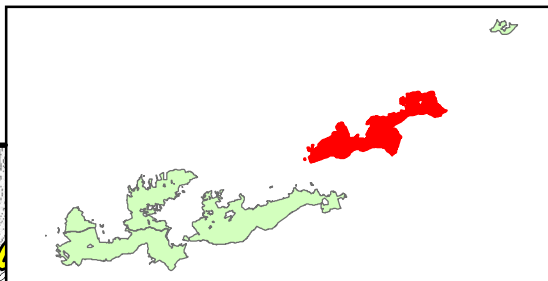
**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C13-2

Carte des travaux sur la desserte forestière

- | Travaux sur la desserte forestière | | Desserte publique | |
|------------------------------------|--|-------------------|----------------------|
| | Route en terrain naturel accessible aux grumiers | | Route départementale |
| | Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers | | Autre desserte |
| | Tire de débardage | | |





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
mars 2016

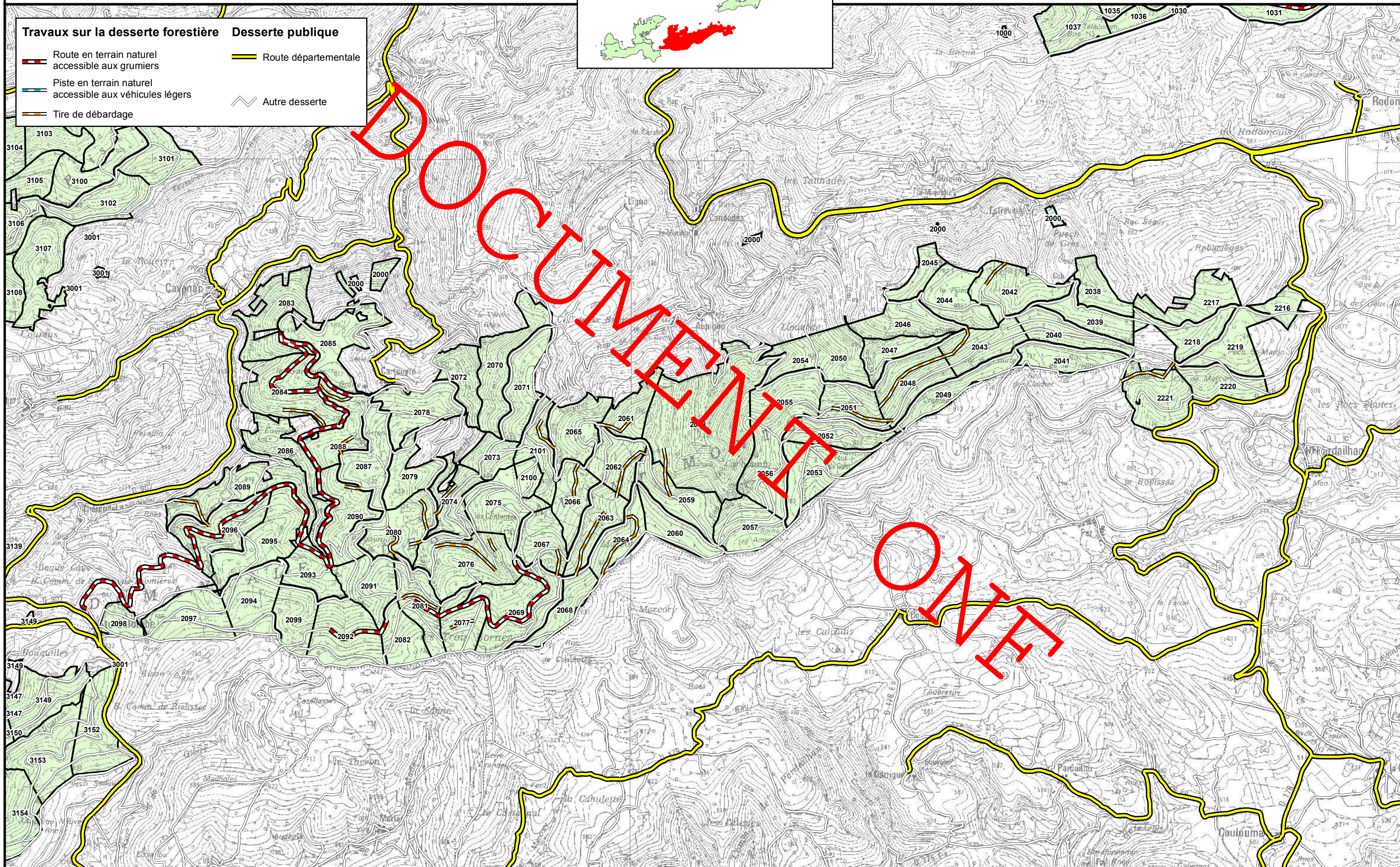
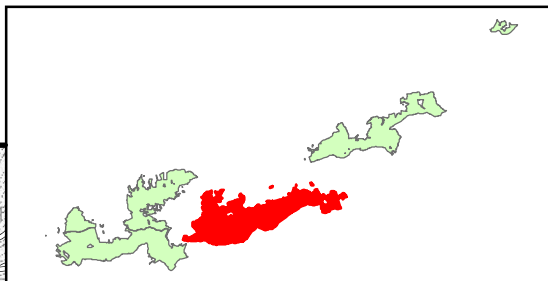
**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

C13-3

Carte des travaux sur la desserte forestière

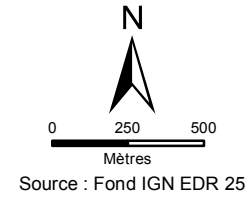
- | Travaux sur la desserte forestière | | Desserte publique | |
|------------------------------------|--|-------------------|----------------------|
| | Route en terrain naturel accessible aux grumiers | | Route départementale |
| | Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers | | Autre desserte |
| | Tire de débardage | | |





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
mars 2016

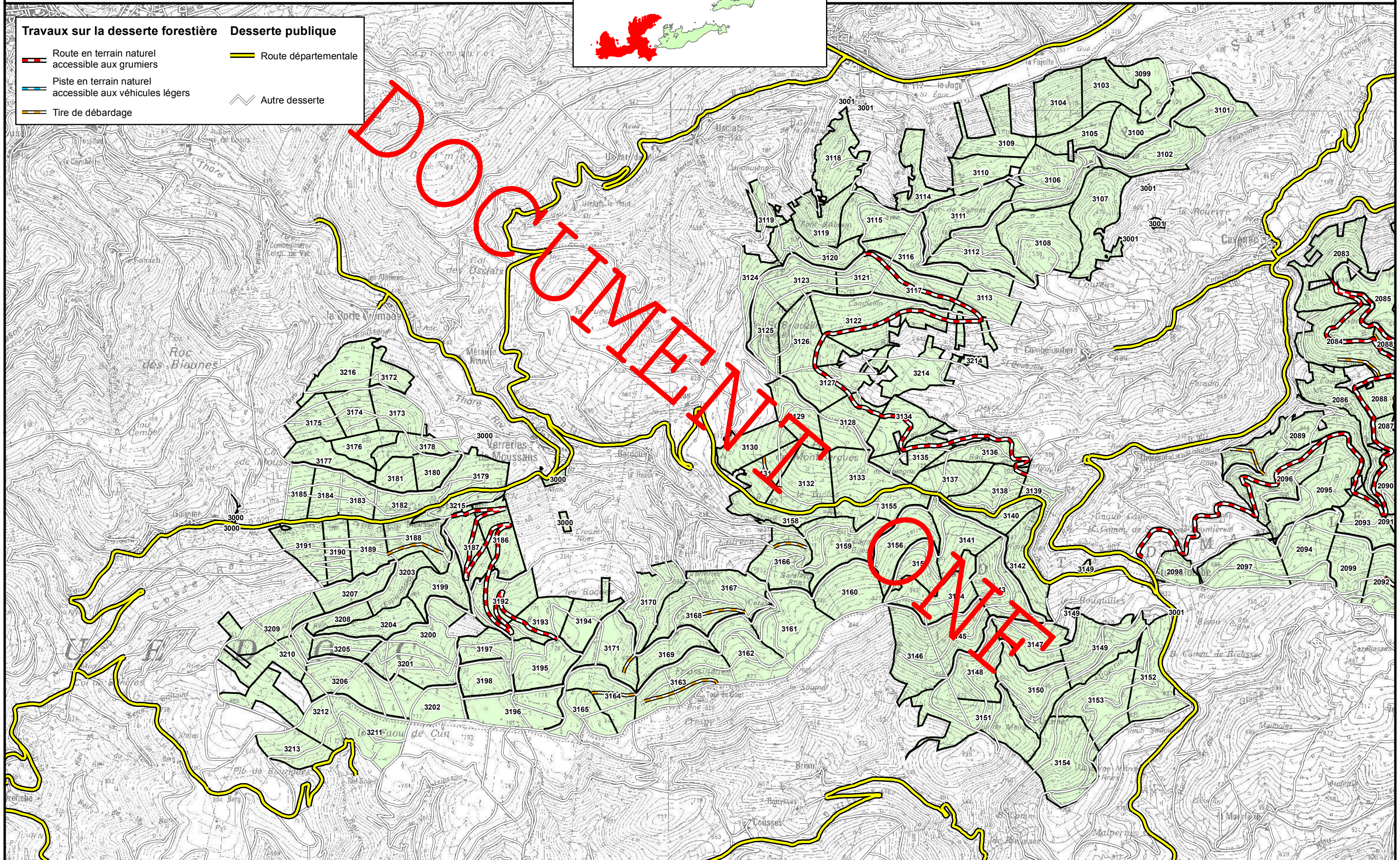
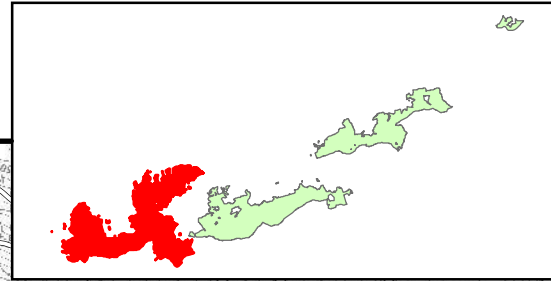
**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C13-4
Carte des travaux sur la desserte forestière

Travaux sur la desserte forestière

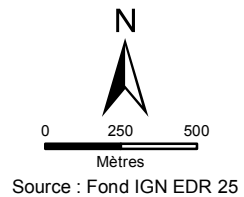
- | | |
|--|----------------------|
| Route en terrain naturel accessible aux grumiers | Route départementale |
| Piste en terrain naturel accessible aux véhicules légers | Autre desserte |
| Tire de débardage | |





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

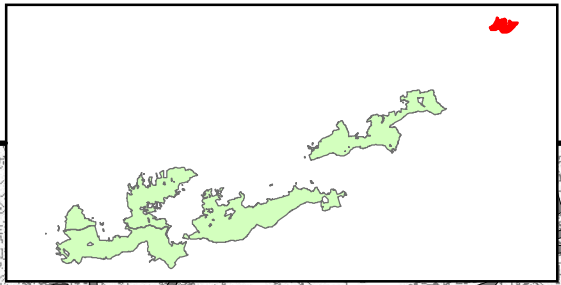
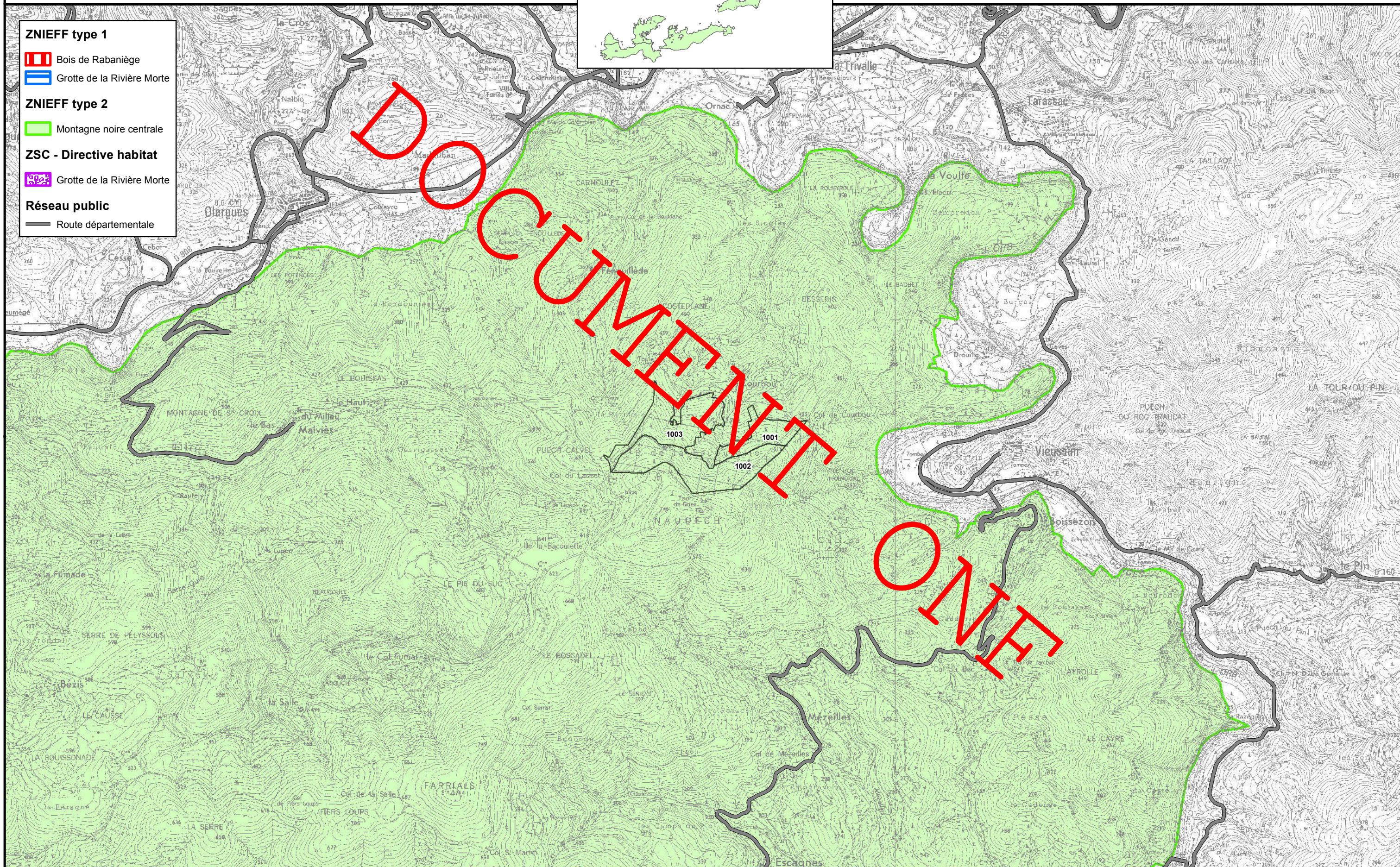
Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C16-1

Carte des statuts de protection
réglementaire ou contractuelle

- ZNIEFF type 1**
- Bois de Rabanière
 - Grotte de la Rivière Morte
- ZNIEFF type 2**
- Montagne noire centrale
- ZSC - Directive habitat**
- Grotte de la Rivière Morte
- Réseau public**
- Route départementale



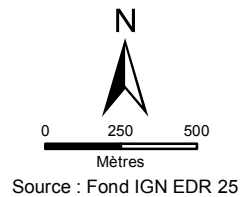


Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des AVANTS-MONTS

Révision d'aménagement 2016 - 2035

Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C16-2

Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle

ZNIEFF type 1

- Bois de Rabanière
- Grotte de la Rivière Morte

ZNIEFF type 2

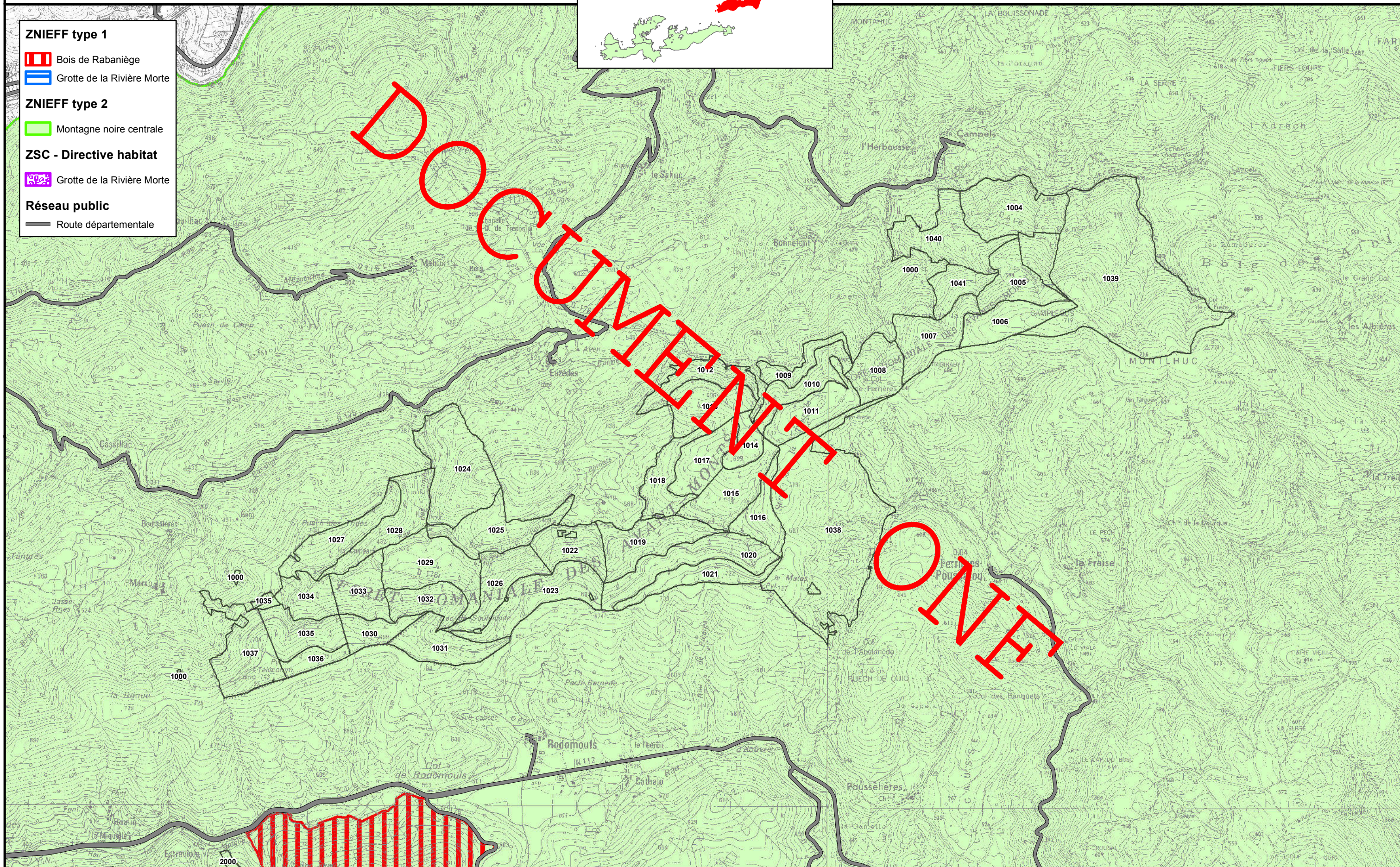
- Montagne noire centrale

ZSC - Directive habitat

- Grotte de la Rivière Morte

Réseau public

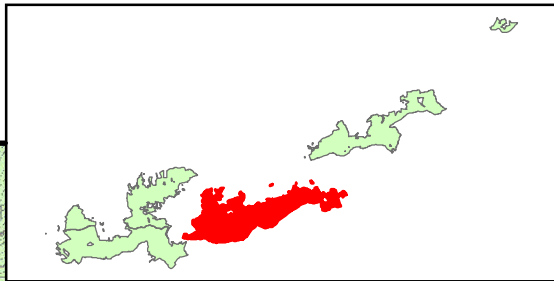
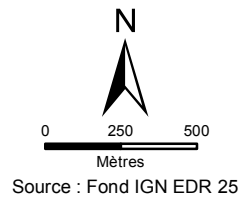
- Route départementale





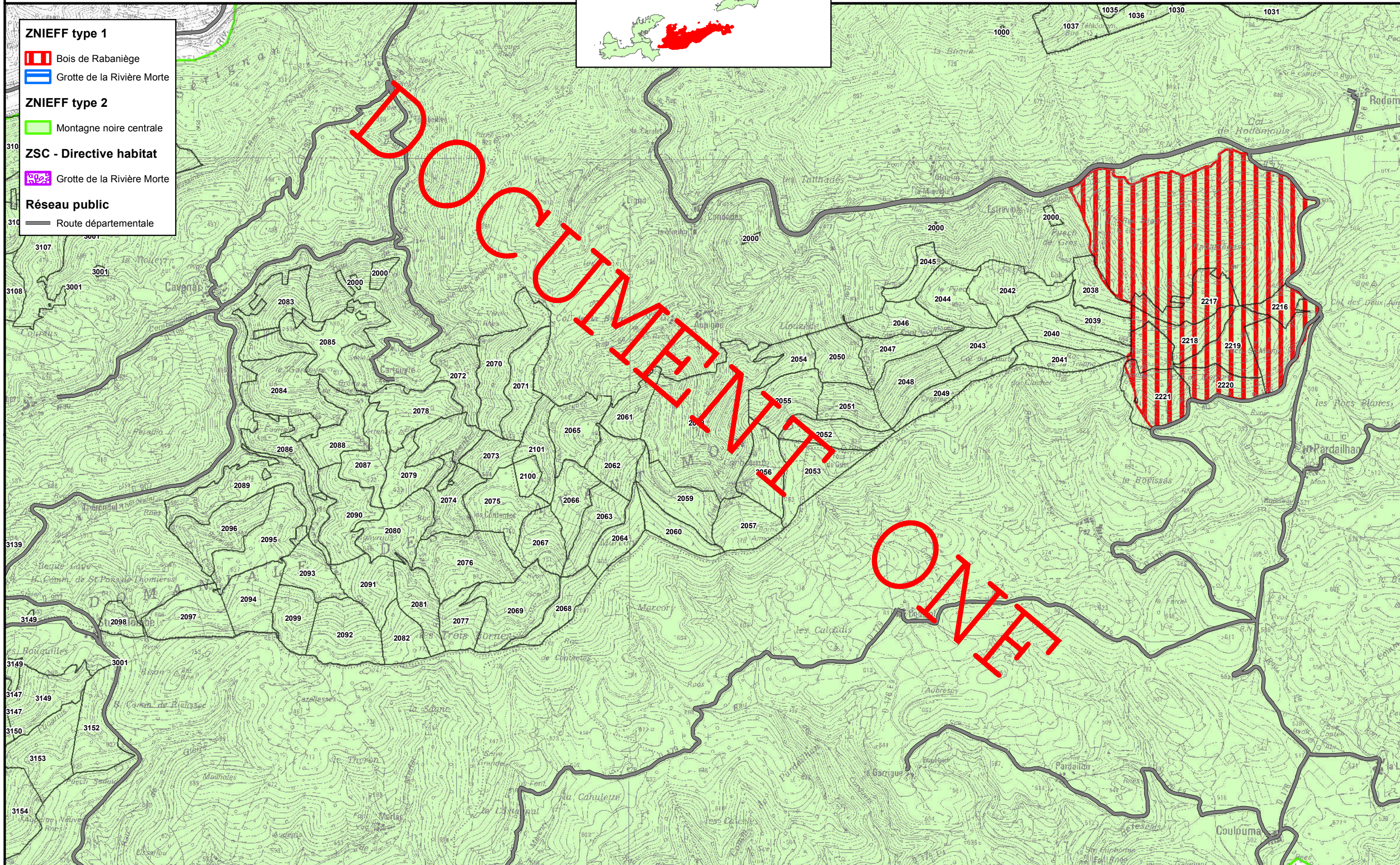
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

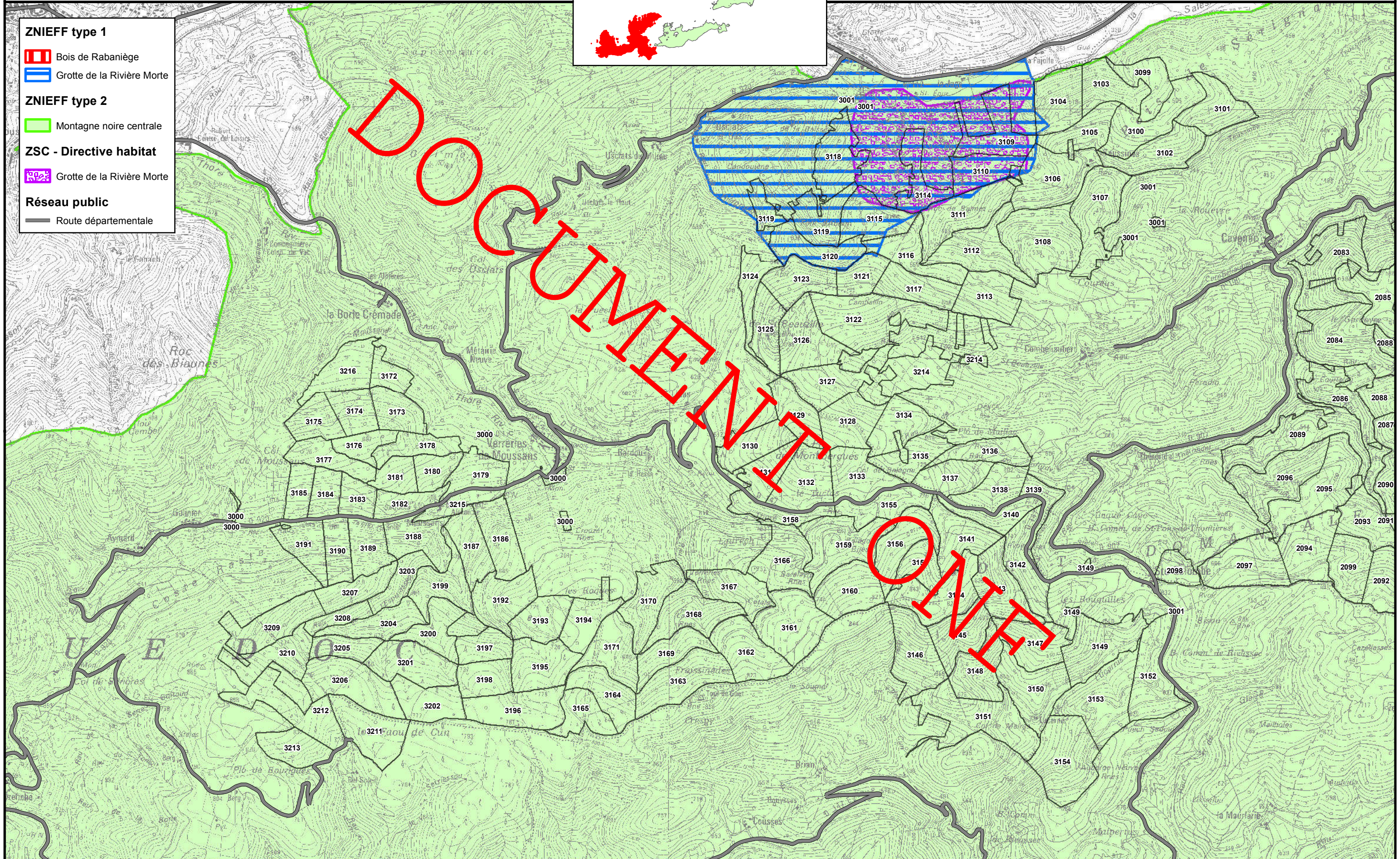
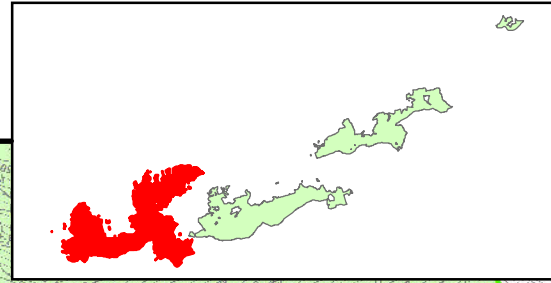


C16-3
Carte des statuts de protection
réglementaire ou contractuelle

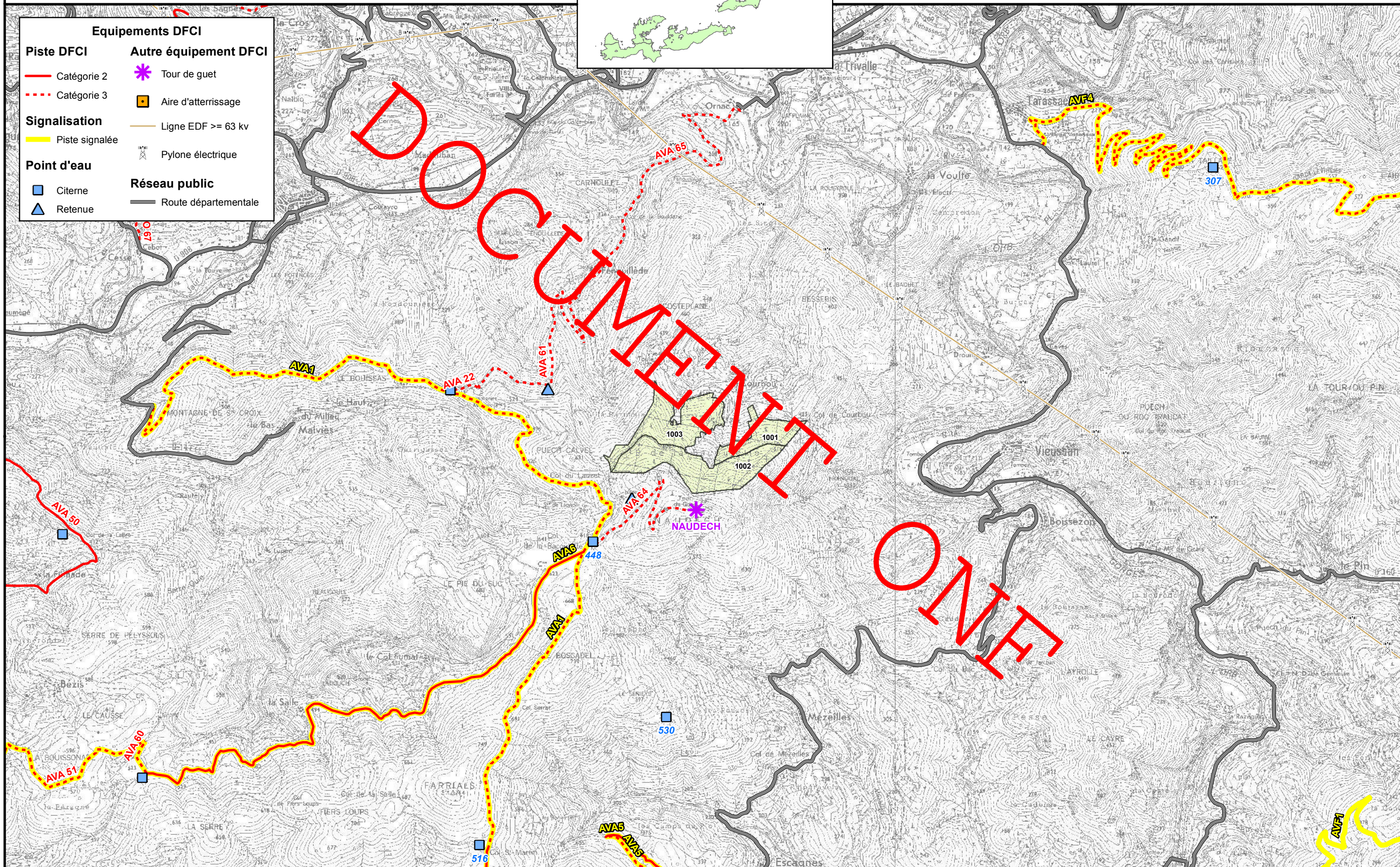
- ZNIEFF type 1**
- Bois de Rabaniège
 - Grotte de la Rivière Morte
- ZNIEFF type 2**
- Montagne noire centrale
- ZSC - Directive habitat**
- Grotte de la Rivière Morte
- Réseau public**
- Route départementale



- ZNIEFF type 1**
- Bois de Rabanière
 - Grotte de la Rivière Morte
- ZNIEFF type 2**
- Montagne noire centrale
- ZSC - Directive habitat**
- Grotte de la Rivière Morte
- Réseau public**
- Route départementale



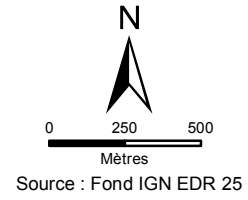
Equipements DFCI	
Piste DFCI	Autre équipement DFCI
— Catégorie 2	* Tour de guet
- - - Catégorie 3	■ Aire d'atterrissage
Signalisation	— Ligne EDF >= 63 kv
— Piste signalée	⚡ Pylone électrique
Point d'eau	Réseau public
■ Citerne	— Route départementale
▲ Retenue	





Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

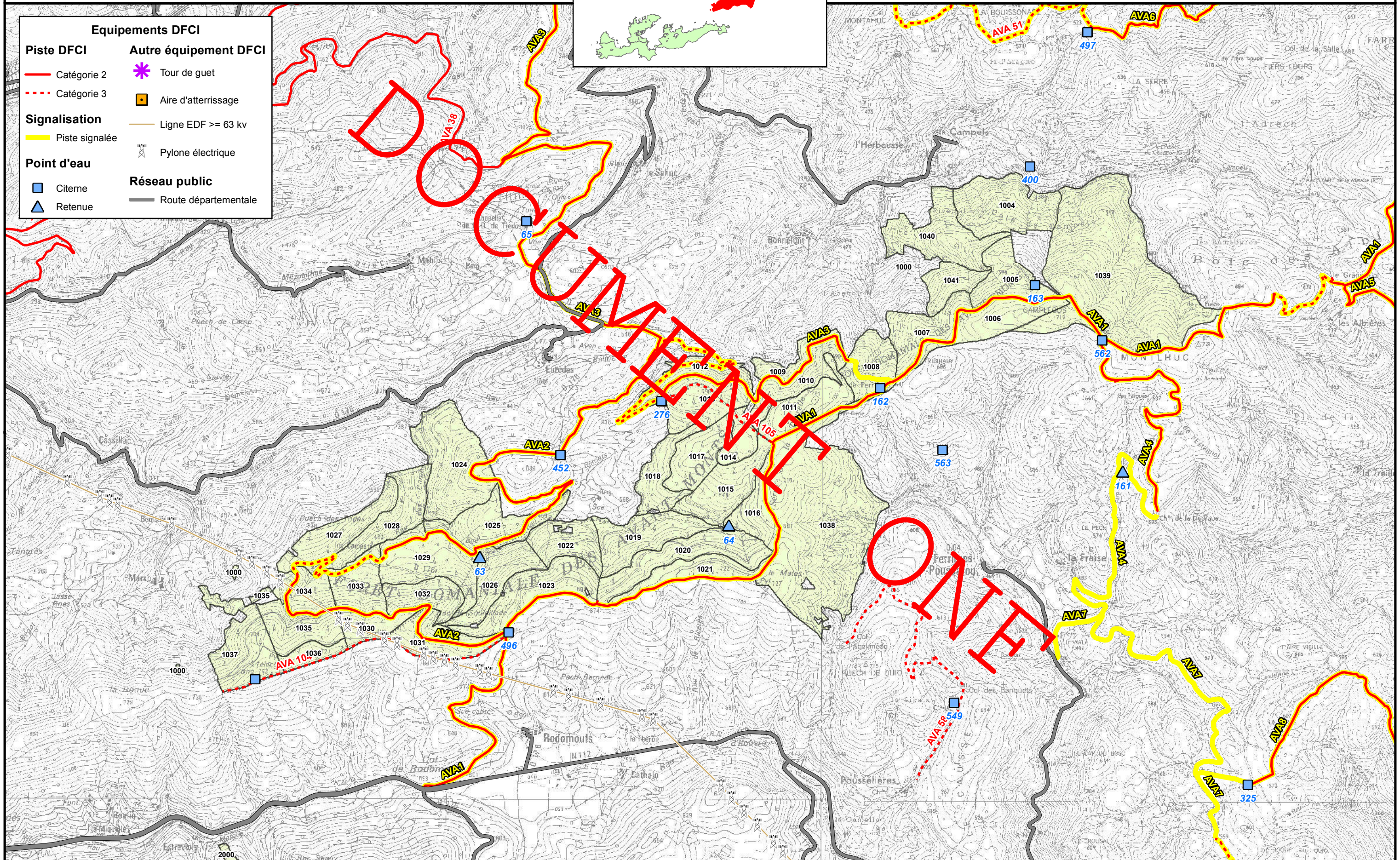
**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a



C17-2

Carte des équipements DFCI structurants

Equipements DFCI	
Piste DFCI	Autre équipement DFCI
— Catégorie 2	✳ Tour de guet
- - - Catégorie 3	■ Aire d'atterrissage
Signalisation	— Ligne EDF >= 63 kv
— Piste signalée	⚡ Pylone électrique
Point d'eau	Réseau public
■ Citerne	— Route départementale
▲ Retenue	





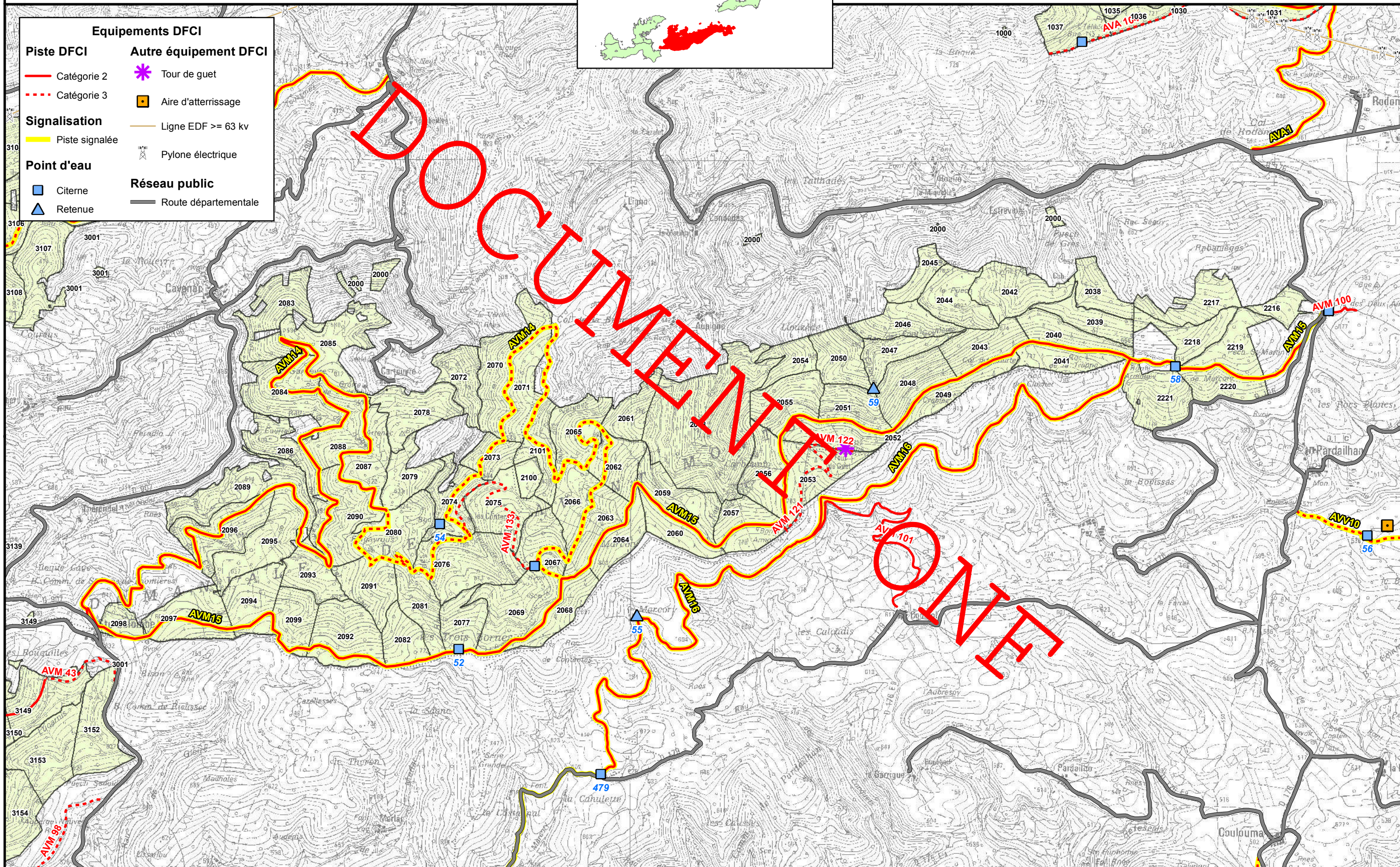
Cellule SIG
Agence Hérault / Gard
décembre 2015

**Forêt domaniale des
AVANTS-MONTS**
Révision d'aménagement
2016 - 2035
Surface de gestion : 3323 Ha 42 a

N
0 250 500
Mètres
Source : Fond IGN EDR 25

c17-3
Carte des équipements DFCI structurants

Equipements DFCI	
Piste DFCI	Autre équipement DFCI
— Catégorie 2	✳ Tour de guet
- - - Catégorie 3	■ Aire d'atterrissage
Signalisation	— Ligne EDF >= 63 kv
— Piste signalée	⚡ Pylone électrique
Point d'eau	Réseau public
■ Citerne	— Route départementale
▲ Retenue	



Equipements DFCI	
Piste DFCI	Autre équipement DFCI
— Catégorie 2	✳ Tour de guet
- - - Catégorie 3	■ Aire d'atterrissage
Signalisation	— Ligne EDF >= 63 kv
— Piste signalée	⚡ Pylone électrique
Point d'eau	Réseau public
■ Citerne	— Route départementale
▲ Retenue	

